



# Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 8 - Numéro 44

4 novembre 2011

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2011

ISSN 17104149

# Table des matières

<b>1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers</b>	<b>4</b>
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
<b>2. Bureau de décision et de révision</b>	<b>8</b>
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
<b>3. Distribution de produits et services financiers</b>	<b>55</b>
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
<b>4. Indemnisation</b>	<b>151</b>
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

<b>5. Institutions financières</b>	<b>158</b>
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
<b>6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés</b>	<b>203</b>
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
<b>7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées</b>	<b>297</b>
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

## Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

# 1.

## Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

---

- 1.1 Avis et communiqués
  - 1.2 Réglementation
  - 1.3 Autres décisions
-

## 1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 2.

## Bureau de décision et de révision

---

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

---



## 2.1 RÔLES D'AUDIENCES



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
1.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Micro-Prêts inc., Dominic Lacroix et Marc-Olivier Boucher ( <i>Bernier Beaudry inc.</i> )  M Président de l'Office de la protection du consommateur ( <i>Allard, Renaud et associés</i> )	2011-027	Alain Gélinas	4 novembre 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage
2.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Ressources Glen Eagle inc. ( <i>Colby, Monet, Demers, Delage &amp; Crevier</i> )	2011-001	Alain Gélinas Claude St Pierre	10 novembre 2011 14 h	Demande d'imposition d'une pénalité administrative  Audience <i>pro forma</i>
3.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I François Simard, Stéphane Valois et Monique Langelier Taillefer ( <i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-025	Alain Gélinas	14 novembre 2011 9 h 30	Demande d'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de courtier ou de conseiller et d'interdiction d'utiliser le titre de planificateur financier

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
4.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I François Simard, Stéphane Valois et Monique Langelier Taillefer ( <i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-025	Alain Gélinas	15 novembre 2011 9 h 30	Demande d'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de courtier ou de conseiller et d'interdiction d'utiliser le titre de planificateur financier
5.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I François Simard, Stéphane Valois et Monique Langelier Taillefer ( <i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-025	Alain Gélinas	16 novembre 2011 9 h 30	Demande d'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de courtier ou de conseiller et d'interdiction d'utiliser le titre de planificateur financier
6.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I F.D. De Leeuw & Associés inc. et Francis Daniel De Leeuw ( <i>Lapointe Rosenstein Marchand Melançon s.e.n.c.r.l.</i> )	2006-026	Alain Gélinas	17 novembre 2011 9 h 30	Suivant la décision n° 2006-026-001 du 30 novembre 2009  Audience <i>pro forma</i>

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
7.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc. et Jean-François Amyot (<i>Davies Ward Phillips &amp; Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l.</i>)</p> <p>I 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett (<i>O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Neuro-Biotech inc., Wanderport Corp., Andrea Cortellazzi et Serge Ollu</p>	2011-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 novembre 2011 9 h 30	Demande d'être entendus des intimés IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc., Jean-François Amyot, 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett
8.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I David Kam et E=MC<sup>2</sup> Company inc. et Pôle Nord de l'Amérique inc.</p>	2011-019	Alain Gélinas	22 novembre 2011 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs, d'opérations sur valeurs et de cesser l'utilisation, de fermer et de retirer des sites Web
9.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Gestion Palos inc. (<i>M<sup>e</sup> Jennifer Taekyung Nam</i>)</p>	2011-023	Claude St Pierre	23 novembre 2011 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et de mesures propres à assurer le respect de la loi

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
10.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc. et Jean-François Amyot (<i>Davies Ward Phillips &amp; Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l.</i>)</p> <p>I 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett (<i>O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Neuro-Biotech inc., Wanderport Corp., Andrea Cortellazzi et Serge Ollu</p>	2011-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 novembre 2011 9 h 30	Demande d'être entendus des intimés IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc., Jean-François Amyot, 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett
11.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc. et Jean-François Amyot (<i>Davies Ward Phillips &amp; Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l.</i>)</p> <p>I 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett (<i>O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Neuro-Biotech inc., Wanderport Corp., Andrea Cortellazzi et Serge Ollu</p>	2011-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	25 novembre 2011 9 h 30	Demande d'être entendus des intimés IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc., Jean-François Amyot, 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
12.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Cordiant Capital inc. ( <i>McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-029	Claude St Pierre	28 novembre 2011 9 h 30	Demande de suspension des droits d'inscription, d'ordonnance de nomination d'un chef de la conformité, d'imposition d'une pénalité administrative et à défaut demande de radiation de l'inscription
13.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc. et Jean-François Amyot ( <i>Davies Ward Phillips &amp; Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i> )  I 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett ( <i>O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Neuro-Biotech inc., Wanderport Corp., Andrea Cortellazzi et Serge Ollu	2011-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 novembre 2011 9 h 30	Demande d'être entendus des intimés IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc., Jean-François Amyot, 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett
14.	D Les Mines d'Or Excel inc. ( <i>M<sup>e</sup> Louis Riverin</i> )  I Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )	2011-033	Alain Gélinas Claude St Pierre	30 novembre 2011 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers  Audience <i>pro forma</i>

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
15.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I René Joubert ( <i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i> )	2010-038	Claude St Pierre	5 décembre 2011 9 h 30	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription dans les disciplines de courtage en épargne collective et du courtage en plan de bourses d'études
16.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I René Joubert ( <i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i> )	2010-038	Claude St Pierre	6 décembre 2011 9 h 30	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription dans les disciplines de courtage en épargne collective et du courtage en plan de bourses d'études
17.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Les Conseillers en placements Randisi inc. et Alfonso Randisi ( <i>Steven Roch, Avocat Ltée</i> )	2011-006	Claude St Pierre	12 janvier 2012 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
18.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	23 janvier 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
19.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	24 janvier 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête
20.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	25 janvier 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête
21.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	26 janvier 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
22.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	27 janvier 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête
23.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	27 février 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête
24.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	28 février 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
25.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	29 février 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête
26.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	1 mars 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête
27.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	2 mars 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
28.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Conseiller Interinvest Corporation du Canada Ltée ( <i>Stein &amp; Stein inc.</i> )	2010-046	Claude St Pierre	4 avril 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
29.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Conseiller Interinvest Corporation du Canada Ltée ( <i>Stein &amp; Stein inc.</i> )	2010-046	Claude St Pierre	5 avril 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative

**Légende :**

D : Partie demanderesse I : Partie intimée R : Partie requérante  
M : Partie mise en cause IT : Partie intervenante

**Coordonnées :**

Salle d'audience : Salle Paul Fortugno  
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone : (514) 873-2211 Télécopieur : (514) 873-2162  
Courriel : [secretariat@bdr.gouv.qc.ca](mailto:secretariat@bdr.gouv.qc.ca)

Le 4 novembre 2011

**Légende :**

D : Partie demanderesse I : Partie intimée R : Partie requérante  
M : Partie mise en cause IT : Partie intervenante

**Coordonnées :**

Salle d'audience : Salle Paul Fortugno  
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone : (514) 873-2211 Télécopieur : (514) 873-2162  
Courriel : [secretariat@bdr.gouv.qc.ca](mailto:secretariat@bdr.gouv.qc.ca)

**2.2 DÉCISIONS****BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2006-022

DÉCISION N° : 2006-022-021

DATE : Le 17 octobre 2011

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> CLAUDE ST PIERRE**

---

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse

c.

**JACQUES GAGNÉ**

et

**MARTINE GRAVEL**

et

**9112-2192 QUÉBEC INC.**

et

**9151-2632 QUÉBEC INC.**

et

**DANIEL BÉLANGER**

Parties intimées

et

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**

et

**BANQUE CIBC**

Mises en cause

---

**ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE**

[art. 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

---

M<sup>e</sup> Mélanie Hébert  
(Girard et al.)  
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 17 octobre 2011

---

**DÉCISION**

---

## LES FAITS

[1] Le 19 octobre 2006, à la demande de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « *Autorité* »), le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») a prononcé à l'encontre des intimés et à l'égard des mises en cause en l'instance une ordonnance de blocage visant les comptes des sociétés intimées<sup>1</sup>, en vertu des articles 249 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>2</sup> et de l'article 93 (3°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>3</sup>, tels qu'en vigueur à ce moment.

[2] Cette ordonnance a été prolongée aux dates suivantes :

- le 8 janvier 2007<sup>4</sup>;
- le 13 avril 2007<sup>5</sup>;
- le 3 juillet 2007<sup>6</sup>;
- le 20 septembre 2007<sup>7</sup>;
- le 11 décembre 2007<sup>8</sup>;
- le 5 mars 2008<sup>9</sup>;
- le 27 mai 2008<sup>10</sup>;
- le 21 août 2008<sup>11</sup>;
- le 14 novembre 2008<sup>12</sup>;
- le 6 février 2009<sup>13</sup>;
- le 30 avril 2009<sup>14</sup>;
- le 24 août 2009<sup>15</sup>;
- le 15 décembre 2009<sup>16</sup>;
- le 12 avril 2010<sup>17</sup>;
- le 20 juillet 2010<sup>18</sup>;
- le 12 novembre 2010<sup>19</sup>;
- le 7 mars 2011<sup>20</sup>; et

1. *Autorité des marchés financiers c. Jacques Gagné, Martine Gravel, 9112-2192 Québec Inc., 9151-2632 Québec Inc. et al.*, 2006 QCBDRVM 52.

2. L.R.Q., c. V-1.1; l'article 323.7 de cette loi a été remplacé depuis par l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*.

3. L.R.Q., c. A-33.2.

4. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2007 QCBDRVM 2.

5. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2007 QCBDRVM 16.

6. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2007 QCBDRVM 30.

7. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2007 QCBDRVM 41.

8. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2007 QCBDRVM 55.

9. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2008 QCBDRVM 8.

10. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2008 QCBDRVM 24.

11. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2008 QCBDRVM 40.

12. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2008 QCBDRVM 57.

13. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2009 QCBDRVM 10.

14. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2009 QCBDRVM 35.

15. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2009 QCBDRVM 39.

16. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2009 QCBDRVM 74.

17. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2010 QCBDR 27.

18. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2010 QCBDR 50.

19. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2010 QCBDR 101.

- le 28 juin 2011<sup>21</sup>.

[3] Le 22 septembre 2011, l'Autorité a adressé au Bureau une demande de prolongation de blocage; le Bureau a ensuite envoyé un avis d'audience aux intimés et mises en cause pour les convoquer à une audition devant se tenir le 17 octobre 2011.

### L'AUDIENCE

[4] L'audience s'est tenue, tel que prévu. Le tout s'est déroulé en l'absence des intimés et des mises en cause ou de leurs procureurs, encore qu'ils aient tous reçu signification de l'avis d'audience du Bureau et de la demande de l'Autorité, tel que prouvé au cours de l'audience.

[5] La procureure de l'Autorité a indiqué au Bureau que le procès pénal de Jacques Gagné a été fixé à l'automne 2012. Elle a plaidé que l'enquête était toujours en cours, que les intimés n'étaient pas présents lors de l'audience et que les motifs initiaux ayant mené au blocage existaient toujours, justifiant que soit renouvelé le présent blocage.

### L'ANALYSE

[6] Un blocage est prononcé par le Bureau, « *en vue ou au cours d'une enquête* », comme cela est prévu à l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>22</sup>. Lorsque vient le temps de le renouveler, le Bureau s'assure que les motifs initiaux du blocage existent toujours et que l'enquête qui a justifié que soit prononcé le blocage initial progresse activement.

[7] Les intimés ayant choisi de ne pas se présenter à l'audience, quoique que l'avis leur ait été dûment signifié, ils n'ont pas assumé le fardeau qui leur incombe, à savoir de prouver que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister, tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

« 250. [...]

La personne intéressée doit être avisée au moins 15 jours à l'avance de toute audience au cours de laquelle le Bureau de décision et de révision doit considérer une prolongation. Le Bureau de décision et de révision peut prononcer la prolongation si la personne intéressée ne manifeste pas son intention de se faire entendre ou si elle n'arrive pas à établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister. »

[8] Quant à l'enquête, la décision *Mercille*<sup>23</sup>, qui a été prononcée par l'ancienne Commission des valeurs mobilières du Québec, prévoit qu'elle englobe non seulement la cueillette d'informations mais également les mesures d'application prévues à la *Loi sur les valeurs mobilières*, dont les poursuites pénales et l'imposition d'une peine.

[9] Par conséquent, le tribunal prend note des représentations de la procureure de l'Autorité selon lesquelles des procédures pénales ont été entamées à l'encontre de Jacques Gagné, intimé dans le présent dossier, même si elles ont été retardées de façon considérable.

[10] Considérant que les motifs initiaux du blocage existent toujours et que les intimés n'ont pas manifesté leur intention de se faire entendre, le tribunal estime qu'il est justifié d'accueillir la présente demande de prolongation de blocage, en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>24</sup>.

20. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2011 QCBDR 19.

21. *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2011 QCBDR 55.

22. Précitée, note 2.

23. *Mercille (Richard)*, (1990) 21, n° 50, BCVMQ, 22.

24. Précitée, note 2.

[11] Le Bureau de décision et de révision estime que les exigences prévues par la loi sont respectées et que, conformément aux dispositions de l'article 323.5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>25</sup>, l'intérêt public justifie de donner suite à la demande de prolongation de blocage qui a été présentée par l'Autorité des marchés financiers.

#### LA DÉCISION

[12] Le Bureau, en vertu du deuxième alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>26</sup> et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>27</sup>, accueille la demande de prolongation de blocage présentée par l'Autorité et prolonge l'ordonnance de blocage qu'il avait prononcée le 19 octobre 2006<sup>28</sup>, telle que renouvelée depuis<sup>29</sup>, et ce, de la manière suivante :

- **IL ORDONNE** à la Banque Nationale du Canada, sise au 6250, rue Cousineau, St-Hubert, (Québec), J3Y 8X9, de ne pas se départir des fonds en dépôt dans le compte portant le numéro 2567197 ainsi que dans tous les autres comptes au nom de 9151-2632 Québec inc.; et
- **IL ORDONNE** à la Banque CIBC, sise au 5950, rue Cousineau, St-Hubert, (Québec) J3Y 7R9, de ne pas se départir des fonds en dépôt dans le compte portant le numéro 7702914 ainsi que dans tous les autres comptes au nom de 9112-2192 Québec inc.

[13] Comme il est prévu au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la présente ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours ou jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée.

Fait à Montréal, le 17 octobre 2011.

*(S) Claude St Pierre*

**M<sup>e</sup> Claude St Pierre, vice-président**

---

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*

27. Précitée, note 3.

28. Précitée, note 1.

29. Précitées, notes 4 à 21.

**2.2 DÉCISIONS (SUITE)****BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-007  
 DÉCISION N° : 2009-007-009  
 DATE : Le 25 octobre 2011

EN PRÉSENCE DE : **M<sup>e</sup> ALAIN GÉLINAS**  
**M<sup>e</sup> CLAUDE ST PIERRE**

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse

c.  
**OVERSEA CHINESE FUND LIMITED PARTNERSHIP**  
 et  
**WEIZHEN TANG AND ASSOCIATES INC.**  
 et  
**WEIZHEN TANG CORPORATION**  
 et  
**WEIZHEN TANG**  
 et  
**INTERACTIVE BROKER**  
 Parties intimées

**PROLONGATION D'UNE ORDONNANCE DE BLOCAGE**

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1), art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M<sup>e</sup> David Bélanger  
 (Girard et al.)  
 Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 17 octobre 2011

**DÉCISION**

[1] Le 3 avril 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance réciproque



d'interdiction d'opération sur valeurs et de refus du bénéfice de dispenses ainsi qu'une ordonnance de blocage à l'encontre des intimés, le tout en vertu des articles 249, 264, 265, 318.2, 323.7<sup>1</sup> et 323.8.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>2</sup> et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>3</sup>, tels qu'en vigueur à ce moment.

[2] Suite à cette demande, le Bureau a, le 14 avril 2009, prononcé les ordonnances suivantes à l'encontre des intimés<sup>4</sup> :

- Il interdit à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs toute activité, directement, indirectement ou via Internet, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs;
- Il refuse à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs, le bénéfice de toutes dispenses prévues par la Loi sur les valeurs mobilières ou par règlement;
- Il ordonne à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs, et à toute personne ayant connaissance de la décision du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les mains d'Interactive Broker qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- Il ordonne à Interactive Broker de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour le compte de Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang;
- Il autorise la signification de la présente décision pour les intimés suivants : Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc, Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, par télécopieur ou par courriel adressé à l'avocat de ces derniers.

[3] L'ordonnance de blocage originale a été prolongée aux dates apparaissant ci-après, suivant les demandes de l'Autorité à cet effet :

- le 4 août 2009<sup>5</sup>;
- le 1<sup>er</sup> décembre 2009<sup>6</sup>;
- le 29 mars 2010<sup>7</sup>;
- le 23 juillet 2010<sup>8</sup>;
- le 18 novembre 2010<sup>9</sup>;
- le 9 mars 2011<sup>10</sup>; et

1. Cet article a été remplacé depuis par l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

2. L.R.Q., c. V-1.1.

3. Précitée, note 1.

4. *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, 2009 QCBDRVM 27.

5. *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, 2009 QCBDRVM 34.

6. *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, 2009 QCBDRVM 69.

7. *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, 2010 QCBDRVM 19.

8. *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, 2010 QCBDR 52.

9. *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, 2010 QCBDR 98.

- le 4 juillet 2011<sup>11</sup>.

[4] Le 28 septembre 2011, l'Autorité a déposé au Bureau une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage, en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Une audience sur la demande de prolongation s'est tenue au siège du Bureau le 17 octobre 2011.

#### L'AUDIENCE

[5] Le tout a eu lieu en présence du procureur de l'Autorité. Mais les intimés n'étaient ni présents ni représentés à l'audience, encore que l'avis d'audience leur ait été dûment signifié. Le procureur de l'Autorité a précisé au Bureau que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale existent toujours et que l'enquête de cet organisme dans le présent dossier se poursuit.

[6] Les procédures pénales entreprises en Ontario contre les intimés sont suspendues puisque les procédures criminelles s'y dérouleront en premier. L'enquête préliminaire pour les procédures criminelles a eu lieu. Monsieur Tang serait cité à procès. La date d'audience n'a pas encore été fixée pour le procès devant jury qui se déroulera devant la Cour supérieure de l'Ontario.

[7] Les ordonnances d'interdiction qui avaient été prononcées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario sont toujours en vigueur et des sanctions seront demandées, suivant l'issue des procédures criminelles.

[8] Enfin, le procureur de l'Autorité a demandé au Bureau qu'il autorise un mode spécial de signification de la présente décision, afin que cette dernière puisse être signifiée par télécopieur et par courriel pour tous les intimés, à l'exception d'Interactive Broker.

#### L'ANALYSE

[7] Il appert que l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession<sup>12</sup>. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle<sup>13</sup>.

[8] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont il a le dépôt ou qui en ont la garde ou le contrôle<sup>14</sup>. Le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[9] Or, aucune des parties intéressées ne s'est prévaluée de l'opportunité qui leur est offerte de se faire entendre lors de l'audience dans le but de s'opposer au renouvellement de l'ordonnance de blocage. Il appert que l'enquête de l'Autorité se poursuit, afin notamment de prêter assistance à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

[10] Il appert également que dans cette province, des procédures administratives, criminelles et pénales sont pendantes. Enfin, les motifs de l'ordonnance initiale subsistent. Dans ces circonstances, le Bureau est prêt à prononcer une décision à l'effet de prolonger le blocage dans le présent dossier.

10. *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, 2011 QCBDR 21.

11. *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, 2011 QCBDR 53.

12. Précitée, note 2, art. 249 (1<sup>o</sup>).

13. *Id.*, art. 249 (2<sup>o</sup>).

14. *Id.*, art. 249 (3<sup>o</sup>).

## LA DÉCISION

[11] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, telle que présentée au cours de l'audience du 17 octobre 2011 devant ce tribunal. Le Bureau souligne que les intimés, malgré la signification de l'avis d'audience, ne se sont pas présentés à l'audience et ont par conséquent fait défaut d'établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister.

[12] Considérant la demande de l'Autorité, le fait que les motifs initiaux existent toujours et que l'enquête se poursuit afin notamment de prêter assistance aux diverses procédures entreprises en Ontario, le Bureau est prêt à accueillir la demande de prolongation de blocage.

[13] Par conséquent, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>15</sup> et de l'article 250, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>16</sup>, le Bureau prolonge l'ordonnance de blocage n° 2009-007-001 qu'il a prononcée le 14 avril 2009<sup>17</sup>, telle que renouvelée depuis<sup>18</sup>, et ce, de la manière suivante :

- **IL ORDONNE** à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs, et à toute personne ayant connaissance de la décision du Bureau de décision et de révision de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les mains d'Interactive Broker qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle; et
- **IL ORDONNE** à Interactive Broker de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour le compte de Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang.

[14] Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la présente ordonnance de prolongation de blocage entre immédiatement en vigueur pour une période de 120 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

[15] Enfin, le Bureau, en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*<sup>19</sup>, autorise la signification de la présente décision par télécopieur et par courriel aux intimés suivants :

- Oversea Chinese Fund Limited Partnership;
- Weizhen and Associates inc.;
- Weizhen Tang Corporation; et
- Weizhen Tang.

Fait à Montréal, le 25 octobre 2011.

(S) Alain Gélinas

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Claude St Pierre, vice-président

15. Précitée, note 1.  
16. Précitée, note 2.  
17. Précitée, note 4.  
18. Précitées, notes 5 à 11.  
19. (2004) 136 G.O. II, 4695.

**2.2 DÉCISIONS (SUITE)****BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2010-005

DÉCISION N° : 2010-005-008

DATE : Le 28 octobre 2011

---

EN PRÉSENCE DE : **M<sup>e</sup> CLAUDE ST PIERRE**

---

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse

c.

**AQUABLUE INTERNATIONAL**

et

**AQUABLUE SPRING WATER INTERNATIONAL INC.**

et

**MANUEL DA SILVA**

Parties intimées

et

**BANQUE CIBC**

Partie mise en cause

---

**ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE**

[art. 250, 2<sup>e</sup> al., *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et art 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

---

M<sup>e</sup> Tristan Desjardins  
 (Downs Lepage, s.n.a.)  
 Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 26 octobre 2011

---

**DÉCISION**


---

[1] Le 5 mars 2010, le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») accueillait une demande de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») en prononçant à l'encontre des intimés une ordonnance de blocage, une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs et une

<sup>1</sup>, le tout en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>2</sup> (ci-après la « *Loi* »), ainsi que des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>3</sup>.

[2] Les conclusions de l'ordonnance de blocage étaient à l'effet suivant :

**« ORDONNANCE DE BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 249 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DES ARTICLES 93 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :**

**IL ORDONNE** aux sociétés Aquablue International et Aquablue Spring Water International inc., ainsi qu'à Manuel Da Silva de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

**IL ORDONNE** à Aquablue International, Aquablue Spring Water International inc. et Manuel Da Silva de ne pas, directement ou indirectement, retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle, notamment dans les différents comptes bancaires qui sont ouverts à leurs noms;

**IL ORDONNE** à la Banque CIBC, sise au 2540, boulevard Daniel-Johnson à Laval (Québec) H7T 2S3, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tous les comptes qui sont ouverts au nom de Manuel Da Silva et dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans les comptes portant les numéros 7986831-01331 et 7986939-01331; »<sup>4</sup>

[3] Cette ordonnance de blocage a été prolongée par le Bureau le 28 juin 2010<sup>5</sup>. Le 29 juin 2010, Aquablue International, Aquablue Spring Water International inc. et Manuel Da Silva, intimés en l'instance, ont adressé au Bureau une demande de levée de blocage, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Le 30 juin 2010, le Bureau a tenu une audience à ce sujet et le 8 juillet 2010, il a accueilli la demande<sup>6</sup>.

[4] Les conclusions en étaient les suivantes :

« En conséquence de quoi, le Bureau, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, accueille la demande des intimés du 29 juin 2010 et lève à leur égard et à celui de la mise en cause le blocage qu'il a prononcé le 5 mars 2010. Cette décision est prononcée à la condition que les intimés se conforment aux prescriptions suivantes :

1. Les intimés devront souscrire à un engagement, au sens de l'article 195 (2°) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, auprès de l'Autorité des marchés financiers, en vertu duquel ils s'engagent :
  - a) à ouvrir un compte en fidéicommissaires auprès d'un bureau d'avocats de leur choix et à y déposer les sommes requises pour rembourser les prêteurs qui ont avancé des montants d'argent à Manuel Da Silva, au profit des sociétés Aquablue International et

1. *Autorité des marchés financiers c. Aquablue International*, 2010 QCBDRVM 23.

2. L.R.Q., c. V-1.1.

3. L.R.Q., c. A-33.2.

4. Précitée, note 1, 20.

5. *Autorité des marchés financiers c. Aquablue International*, 2010 QCBDR 47.

6. *Autorité des marchés financiers c. Aquablue International*, 2010 QCBDR 46; cette décision a été infirmée par la Cour du Québec le 24 octobre 2011 voir *Autorité des marchés financiers c. Aquablue International*, C.Q. Montréal, n° 500-80-017279-101, 24 octobre 2011, j. Michel A. Pinsonnault, 33 pages.

Aquablue Spring Water International inc., intimées en la présente instance;

- b) seul le fiduciaire de ce compte en fidéicommiss sera autorisé à y puiser les montants nécessaires pour rembourser les montants dus aux susdits prêteurs;
- 2. Le choix du fiduciaire par les intimés devra être approuvé par l'Autorité;
- 3. L'engagement doit également prévoir que le financement des activités des sociétés intimées par des investisseurs qualifiés, tels que définis à l'article 1.1 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*, devra se faire conformément aux prescriptions de ce règlement en particulier, de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* en général. »<sup>7</sup>

[5] Cette décision ayant été renversée<sup>8</sup>, ces conditions ne sont plus évidemment plus en vigueur.

### LES PROLONGATIONS DE BLOCAGE

[6] Le 6 octobre 2010, l'Autorité a adressé au Bureau une demande de renouvellement du blocage du 5 mars 2010, tel que prolongé. L'audience s'est tenue au siège du tribunal, le 21 octobre 2010. Puisque cette ordonnance de blocage avait été levée par le Bureau le 8 juillet 2010, le tribunal s'est interrogé sur le bien-fondé de la prolonger.

[7] Le procureur de l'Autorité a soumis que puisque les conditions de la décision du Bureau du 8 juillet 2010 n'avaient pas été remplies à la date de l'audience, le blocage était toujours en vigueur. Les prescriptions de la décision du Bureau adressées aux intimés étant des conditions suspensives, la décision originale du Bureau subsistait, tant que ces conditions n'étaient pas dûment exécutées.

[8] L'audience du Bureau s'est déroulée en l'absence du procureur des intimés. Ce dernier a fait savoir au tribunal qu'il ne pouvait se présenter et que, par conséquent, il ne s'opposerait pas à la prolongation du blocage, en autant que ses droits à la contestation de cette dernière soient préservés.

[9] À la suite de l'audience, le Bureau a, le 22 octobre 2010, accueilli la demande de prolongation de blocage de l'Autorité; le tout a été prononcé au motif que les intimés n'ayant pas encore respecté les conditions de la levée de blocage, celui-ci subsistait et devait donc être prolongé<sup>9</sup>.

[10] Considérant les circonstances du dossier, le tribunal a également fixé l'échéance du blocage au 26 novembre 2010 et convoqué les parties à une audience à son siège pour son renouvellement. Cette audience a eu lieu le 16 novembre 2010, en présence des procureurs des parties.

[11] Suite à cette audience, le Bureau a prononcé une nouvelle prolongation de blocage le 19 novembre 2010 pour une période de 120 jours<sup>10</sup>. Par la suite, le Bureau a prolongé l'ordonnance de blocage aux dates suivantes, soit le 18 mars 2011<sup>11</sup> et le 13 juillet 2011<sup>12</sup>.

[12] Le 30 septembre 2011, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande à l'effet de prolonger l'ordonnance de blocage; un avis d'audience a été dûment signifié à toutes les parties pour une audience devant se tenir le 26 octobre 2011.

### L'AUDIENCE

<sup>7</sup>. *Id.*, par. 50.

<sup>8</sup>. Précitée, note 6.

<sup>9</sup>. *Autorité des marchés financiers c. Aquablue International*, 2010 QCBDR 89.

<sup>10</sup>. *Autorité des marchés financiers c. Aquablue International*, 2010 QCBDR 90.

<sup>11</sup>. *Autorité des marchés financiers c. Aquablue International*, 2011 QCBDR 26.

<sup>12</sup>. *Autorité des marchés financiers c. Aquablue International*, 2011 QCBDR 64.

[13] L'audience a eu lieu au siège du Bureau, à la date prévue, en présence du procureur de l'Autorité seulement. Les intimés, quoique dûment avisés, ne se sont pas présentés à l'audience. Le Secrétariat du Bureau a reçu une lettre du procureur des intimés mentionnant qu'il ne conteste pas la demande de prolongation de blocage et qu'il se réserve une discrétion pour présenter une requête pour levée de blocage.

[14] Le procureur de l'Autorité a expliqué que le dossier a été remis à des procureurs externes et qu'à la suite de l'analyse du dossier d'enquête des constats d'infractions ont été signifiés aux intimés. 42 chefs d'accusations ont été déposés et portent sur les infractions suivantes :

- avoir exercé l'activité de courtier en valeurs sans être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité;
- avoir aidé à procéder au placement d'une forme d'investissement soumise à l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*, sans avoir un prospectus visé par l'Autorité;
- avoir déclaré que les titres seraient admis à la cote ou qu'une demande en ce sens avait été faite;
- avoir exercé l'activité de conseiller en valeurs sans être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité; et
- avoir fourni de l'information fausse ou trompeuse à propos d'une opération sur des titres.

[15] Le procureur de l'Autorité a souligné que les événements qui ont mené à l'émission des constats sont les mêmes que ceux qui ont justifié le prononcé de l'ordonnance de blocage initiale. Il a ajouté que les procédures pénales sont en cours et qu'une audience *pro forma* a été fixée au 25 janvier 2012.

[16] Il a ajouté que l'enquête de l'Autorité est toujours en cours car l'enquête visée par l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* s'étend aux mesures ayant pour objet la répression des infractions<sup>13</sup>. Il a plaidé que la continuation du processus de recherche des faits qu'est l'enquête, par sa judiciarisation devant une cour de justice, constitue également l'enquête au sens de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[17] Le procureur de l'Autorité a indiqué que les motifs initiaux ayant justifié de prononcer l'ordonnance de blocage initiale n'ont pas cessé d'exister et que des procédures pénales ont été entreprises, ce qui vient corroborer l'existence de ces motifs. La judiciarisation du processus d'enquête tend à confirmer que les motifs initiaux n'ont pas cessé d'exister. Il a également souligné que le fardeau d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister revient aux intimés. Or, les intimés ne sont pas présents et ont indiqué qu'ils ne contestaient pas la demande.

[18] Puis, le procureur de l'Autorité a mentionné que l'intérêt public milite en faveur du maintien du blocage, même si les montants visés ne sont pas importants. Des recours sont prévus pour que les investisseurs puissent récupérer leurs pertes et les actifs doivent être préservés.

[19] De plus, il a expliqué que le concept d'intérêt public inclut la confiance des investisseurs et du public envers les marchés financiers et qu'il est important pour l'intérêt public que le blocage soit maintenu. Par conséquent, il demande de prolonger l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours.

## L'ANALYSE

[20] L'Autorité demande au Bureau de prolonger l'ordonnance de blocage qu'il a prononcée le 5 mars 2010<sup>14</sup>, telle que renouvelée depuis<sup>15</sup>. Dans ce dossier, le Bureau avait, dans sa décision du 8 juillet 2010, accepté de lever le blocage, pourvu que certaines conditions dites suspensives soient exécutées<sup>16</sup>.

<sup>13</sup>. *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc.*, 2010 QCBDRVM 13.

<sup>14</sup>. Précitée, note 1.

<sup>15</sup>. Précitées, notes 5 et 9 à 12.

<sup>16</sup>. Précitée, note 6.

Cette décision ayant été infirmée par la Cour du Québec, ces conditions ne tiennent plus, ni la levée de l'ordonnance de blocage.

[21] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Bureau se penche sur l'existence des motifs initiaux au soutien de l'ordonnance de blocage et il appartient aux intimés d'établir que ceux-ci ont cessé d'exister. De plus, le Bureau s'intéresse à l'avancement de l'enquête de l'Autorité, laquelle s'étend aux mesures prises par cette dernière pour veiller à l'application de la loi. En l'occurrence, l'enquête de l'Autorité se poursuit par les procédures pénales entamées par cette dernière.

[22] De plus, les intimés ne se sont pas manifestés pour contester la présence des motifs initiaux. Ils ont indiqué par l'entremise de leur procureur qu'ils ne lui avaient pas donné le mandat de contester la présente demande de prolongation de blocage. Par conséquent, le Bureau est d'avis qu'il y a lieu d'accorder la demande de prolongation de blocage de l'Autorité, considérant que l'enquête se poursuit et que les motifs initiaux existent toujours.

## LA DÉCISION

[23] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance de la demande de l'Autorité et a entendu les représentations du procureur de l'Autorité. Les intimés ne se sont pas présentés pour contester la demande de l'Autorité. Le Bureau a également pris note de la lettre du procureur des intimés à l'effet qu'il n'a pas le mandat de contester la prolongation de l'ordonnance de blocage.

[24] Par conséquent, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, prolonge la susdite ordonnance de blocage qu'il avait prononcée le 5 mars 2010<sup>17</sup>, telle que renouvelée depuis<sup>18</sup> :

### **ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE, EN VERTU DE L'ARTICLE 250 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :**

- **IL ORDONNE** aux sociétés Aquablue International et Aquablue Spring Water International inc., ainsi qu'à Manuel Da Silva de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;
- **IL ORDONNE** à Aquablue International, Aquablue Spring Water International inc. et Manuel Da Silva de ne pas, directement ou indirectement, retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle, notamment dans les différents comptes bancaires qui sont ouverts à leurs noms; et
- **IL ORDONNE** à la Banque CIBC, sise au 2540, boulevard Daniel-Johnson à Laval (Québec) H7T 2S3, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tous les comptes qui sont ouverts au nom de Manuel Da Silva et dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans les comptes portant les numéros 7986831-01331 et 7986939-01331.

[25] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la présente ordonnance entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 28 octobre 2011.

(S) *Claude St Pierre*

**M<sup>e</sup> Claude St Pierre, vice-président**

<sup>17</sup>. Précitée, note 1.

<sup>18</sup>. Précitées, notes 5 et 9 à 12.



**2.2 DÉCISIONS (SUITE)****BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2008-004

DÉCISION N° : 2008-004-022

Date : Le 24 octobre 2011

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> ALAIN GÉLINAS**

---

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse

c.  
**THEMISTOKLIS PAPADOPOULOS**  
et  
**MARIO BRIGHT**  
et  
**PNB MANAGEMENT INC.**  
et  
**2967-9420 QUÉBEC INC.**  
et  
**4384610 CANADA INC.**  
et  
**4190424 CANADA INC.**  
et  
**ANGELA SKAFIDAS**  
et  
**ANTHANASIOS PAPADOPOULOS**

Parties intimées

et  
**PAUL CHRONOPOULOS**  
et  
**JEAN ROBILLARD, ÈS QUALITÉS D'ADMINISTRATEUR PROVISoire DE P.N.B. MANAGEMENT INC., 2967-9420 QUÉBEC INC. ET 4384610 CANADA INC.**  
et  
**NICOLAS BOILY, ÈS QUALITÉS DE LIQUIDATEUR DE 4190424 CANADA INC.**

Parties mises en cause

**ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAJE**

[art. 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

---

M<sup>e</sup> Éric Blais  
 (Girard et al.)  
 Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 18 octobre 2011

---

## DÉCISION

---

[1] Le 23 janvier 2008, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande à l'effet de prononcer les ordonnances suivantes à l'encontre des personnes intimées et des mis en cause dans le présent dossier, en vertu des dispositions en vigueur à ce moment :

1. une ordonnance de blocage, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>1</sup> et de l'article 93 (3<sup>o</sup>) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>2</sup>;
2. une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs, en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 (6<sup>o</sup>) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*;
3. une ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs, en vertu de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 (7<sup>o</sup>) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*;
4. une recommandation au ministre de nommer un administrateur provisoire, en vertu de l'article 257 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 (4<sup>o</sup>) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*.

[2] La journée même, le Bureau a tenu une audience *ex parte*. À la suite de cette audience, le Bureau a, le 24 janvier 2008, accueilli la demande de l'Autorité et prononcé les ordonnances recherchées<sup>3</sup>. Cette décision fut prononcée à l'encontre des intimés et mis en cause suivants :

- **LES INTIMÉS :**

- Themistoklis Papadopoulos;
- Mario Bright;
- PNB Management inc.;
- 2967-9420 Québec inc.;
- David Mizrahi;
- Brian Ruse;
- 4384610 Canada inc.;
- 4190424 Canada inc.;

- **LES MIS EN CAUSE :**

- Angela Skafidas;
- Services Financiers Dundee inc.;
- M<sup>e</sup> Daniel Meyer Ouaknine;
- Sydney Elhadad;

---

<sup>1</sup> L.R.Q., c. V-1.1.

<sup>2</sup> L.R.Q., c. A-33.2.

<sup>3</sup> *Autorité des marchés financiers c. Papadopoulos*, 2008 QCBDRVM 1.

- Royal-Lepage Versailles;
- Renée Sarah Arsenault;
- Nicolas Tétrault;
- Groupe Sutton Royal inc.;
- D. Mizrahi & Associates Ltd;
- Giuseppe (Joseph) Geroue;
- Anthanasios Papadopoulos;
- Paul Chronopoulos; et
- Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

[3] Le Bureau souligne que certains des intimés et mis en cause susmentionnés ne sont pas visés par la présente décision de prolongation de blocage, tel qu'il appert de l'en-tête des présentes, considérant que l'ordonnance de blocage pour laquelle l'Autorité demande une prolongation ne les vise plus.

[4] Le Bureau a prolongé l'ordonnance initiale de blocage à la suite des demandes de l'Autorité aux dates suivantes :

- 21 avril 2008<sup>4</sup>;
- 17 juillet 2008<sup>5</sup>;
- 10 octobre 2008<sup>6</sup>;
- 7 janvier 2009<sup>7</sup>;
- 6 avril 2009<sup>8</sup>;
- 30 juillet 2009<sup>9</sup>;
- 24 novembre 2009<sup>10</sup>;
- 19 mars 2010<sup>11</sup>;
- 13 juillet 2010<sup>12</sup>;
- 5 novembre 2010<sup>13</sup>;
- 4 mars 2011<sup>14</sup>; et
- 29 juin 2011<sup>15</sup>.

[5] Notons que suivant la recommandation du Bureau contenue dans la décision citée plus haut, la ministre des Finances du Québec a, le 24 janvier 2008, prononcé une décision à l'effet de désigner Jean Robillard, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, à titre d'administrateur provisoire de PNB

<sup>4</sup> *Autorité des marchés financiers c. Papadopoulos*, 2008 QCBDRVM 17.  
<sup>5</sup> *Autorité des marchés financiers c. Papadopoulos*, 2008 QCBDRVM 34.  
<sup>6</sup> *Autorité des marchés financiers c. Papadopoulos*, 2008 QCBDRVM 51.  
<sup>7</sup> *Autorité des marchés financiers c. Papadopoulos*, 2009 QCBDRVM 1.  
<sup>8</sup> *Autorité des marchés financiers c. Papadopoulos*, 2009 QCBDRVM 18.  
<sup>9</sup> *Autorité des marchés financiers c. Papadopoulos*, 2009 QCBDRVM 33.  
<sup>10</sup> *Autorité des marchés financiers c. Papadopoulos*, 2009 QCBDRVM 67.  
<sup>11</sup> *Autorité des marchés financiers c. Papadopoulos*, 2010 QCBDRVM 17.  
<sup>12</sup> *Autorité des marchés financiers c. Papadopoulos*, 2010 QCBDR 45.  
<sup>13</sup> *Autorité des marchés financiers c. Papadopoulos*, 2010 QCBDR 91.  
<sup>14</sup> *Autorité des marchés financiers c. Papadopoulos*, 2011 QCBDR 16.  
<sup>15</sup> *Autorité des marchés financiers c. Papadopoulos*, 2011 QCBDR 52.

Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc. à la place de leur conseil d'administration<sup>16</sup>. Ce mandat a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2011.

[6] Le 18 juillet 2011<sup>17</sup>, suivant une demande de Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de Gestion de Capital Triglobal inc., PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4384610 Canada inc. et 4190424 Canada inc., le Bureau a rendu une décision prononçant les ordonnances suivantes dans les dossiers 2007-033 et 2008-004 :

**RECOMMANDE** au ministre des Finances d'ordonner la liquidation de 4190424 Canada inc.;

**RECOMMANDE** au ministre des Finances de désigner Nicolas Boily à titre de liquidateur de 4190424 Canada inc.;

**RECOMMANDE** au ministre des Finances de révoquer l'ordonnance de désignation d'un administrateur provisoire de 4190424 Canada inc. concurremment à l'émission d'une ordonnance de liquidation de 4190424 Canada inc. par le ministre des Finances et de la désignation d'un liquidateur de cette société;

**LÈVE** partiellement les ordonnances de blocage dans les dossiers 2007-033 et 2008-004 visant 4190424 Canada inc., afin que ces ordonnances ne soient pas applicables à Nicolas Boily, ès qualités de liquidateur de 4190424 Canada inc.;

**LÈVE** partiellement les ordonnances de blocage dans les dossiers 2007-033 et 2008-004 visant Themistoklis Papadopoulos et Mario Bright à la seule fin que ces ordonnances soient levées à l'égard des actions que Themistoklis Papadopoulos et Mario Bright détiennent dans le capital-actions de 4190424 Canada inc.

[7] Quant à l'intimée 4190424 Canada inc., un liquidateur a été nommé le 30 septembre 2011<sup>18</sup> par le ministre délégué aux Finances. Ce dernier a désigné Nicolas Boily, de Raymond Chabot inc., à titre de liquidateur de 4190424 Canada inc.

#### LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[8] Le 26 septembre 2011, l'Autorité a adressé au Bureau une nouvelle demande de prolongation de blocage. Un avis d'audience fut dûment signifié à toutes les parties au présent dossier pour une audience devant se tenir au siège du Bureau le 18 octobre 2011. Quant aux intimés suivants : Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright et Anthanasios Papadopoulos, le Bureau a autorisé que l'avis d'audience et la demande de prolongation de blocage soient signifiés par communiqué de presse sur le site Internet de l'Autorité.

#### L'AUDIENCE

[9] L'audience s'est tenue au siège du Bureau le 18 octobre 2011 en présence du procureur de l'Autorité. Les parties intéressées n'étaient ni présentes ni représentées à l'audience.

[10] Le procureur de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'une enquêteuse de cet organisme à l'appui de sa demande de prolongation de blocage. Cette dernière a mentionné que les motifs initiaux de l'ordonnance de blocage sont toujours existants. Elle a indiqué que le dossier d'enquête, relativement aux intimés Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright et Anna Papathanasiou, a été transféré en 2008 à l'Équipe intégrée de la police des marchés financiers. Ils sont en charge de l'enquête au niveau criminel, aucune position n'a été prise pour le moment.

[11] L'enquêteuse a souligné que le mandat de l'administrateur provisoire de PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc. et 4384610 Canada inc. a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2011.

<sup>16</sup> Québec, Ministre des Finances, *Administration provisoire de PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc. : Désignation d'un administrateur provisoire*, Québec, 24 janvier 2008, Min. Monique Jérôme-Forget, 2 pages.

<sup>17</sup> *Robillard c. Papadopoulos*, 2011 QCBDR 62.

<sup>18</sup> Gouvernement du Québec, *Ordonnance de liquidation des biens de 4190424 Canada inc.*, Québec, 30 septembre 2011, Ministre délégué aux Finances, Alain Paquet, 2 pages.

[12] Par conséquent, le procureur de l'Autorité a demandé la prolongation de l'ordonnance de blocage. Enfin, le procureur de l'Autorité a demandé au Bureau qu'il autorise un mode spécial de signification de la présente décision, afin que la décision puisse être signifiée par la voie d'un communiqué de presse publié sur le site Internet de l'Autorité pour les intimés suivants : Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright et Anthanasios Papadopoulos.

## L'ANALYSE

[13] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession<sup>19</sup>. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle<sup>20</sup>. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle<sup>21</sup>.

[14] Le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[15] Le Bureau souligne que les intimés et les mis en cause, malgré la signification de l'avis d'audience, ne se sont pas présentés pour cette audience du 18 octobre 2011 et ont par conséquent fait défaut d'établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister.

[16] Le Bureau constate que les motifs initiaux existent toujours et que les intimés ne se sont pas manifestés pour contester ce fait. De plus, l'administration provisoire est toujours en cours. Le Bureau estime qu'il est dans l'intérêt public de prolonger l'ordonnance de blocage.

## LA DÉCISION

[17] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, du témoignage de l'enquêtrice de cet organisme et des arguments du procureur de l'Autorité, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 18 octobre 2011 devant ce tribunal.

[18] Considérant que le mandat de l'administrateur provisoire est toujours en vigueur, et considérant l'absence des intimés pour contester la présence des motifs initiaux, par conséquent, le Bureau accueille la demande de l'Autorité, le tout en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, et prolonge l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 24 janvier 2008<sup>22</sup>, telle que renouvelée depuis<sup>23</sup>, et ce, de la manière suivante :

- **ORDONNE** à 2967-9420 Québec inc., située au 518-3551, boulevard St-Charles, à Kirkland, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- **ORDONNE** à Themistoklis Papadopoulos et Angela Skafidas de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 2967-9420 Québec inc.;
- **ORDONNE** à 4384610 Canada inc., située au 243, rue Montreuil à Laval, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- **ORDONNE** à Themistoklis Papadopoulos et Anthanasios Papadopoulos de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 4384610 Canada inc.;

<sup>19</sup> Précitée, note 1, art. 249 (1<sup>o</sup>).

<sup>20</sup> *Id.*, art. 249 (2<sup>o</sup>).

<sup>21</sup> *Id.*, art. 249 (3<sup>o</sup>).

<sup>22</sup> Précitée, note 3.

<sup>23</sup> Précitées, notes 4 à 15.

- **ORDONNE** à 4190424 Canada inc., située au 1304, Avenue Green, 3<sup>e</sup> étage, à Westmount, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- **ORDONNE** à Themistoklis Papadopoulos et Mario Bright de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 4190424 Canada inc.;
- **ORDONNE** à Themistoklis Papadopoulos, Angela Skafidas, 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc., 4384610 Canada inc., Mario Bright et Anthanasios Papadopoulos de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont entre les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

[19] Cependant, la présente ordonnance de prolongation de blocage à l'encontre des sociétés PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc. et 4384610 Canada inc. ne sera pas opposable à Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc. et 4384610 Canada inc., qui a été nommé par le ministre des Finances pour gérer lesdites compagnies, à la suite de la recommandation du Bureau de décision et de révision.

[20] La présente ordonnance de prolongation de blocage ne sera pas opposable à Nicolas Boily, ès qualités de liquidateur de la société 4190424 Canada inc. qui a été nommé par le ministre des Finances suivant la recommandation du Bureau du 18 juillet 2011. De plus, la présente ordonnance de blocage ne doit pas être considérée comme empêchant l'exécution de la décision du 18 juillet 2011 portant le numéro 2008-004-021.

[21] Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la présente ordonnance de blocage entre immédiatement en vigueur pour une période de 120 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

[22] Enfin, le Bureau, en vertu du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*<sup>24</sup>, autorise la signification de la présente décision aux personnes énumérées ci-après en diffusant sur le site Internet de l'Autorité un communiqué de presse, auquel sera annexée la présente décision à l'aide d'un hyperlien :

- Themistoklis Papadopoulos;
- Mario Bright; et
- Anthanasios Papadopoulos.

Fait à Montréal, le 24 octobre 2011.

(S) Alain Gélinas

---

**M<sup>e</sup> Alain Gélinas, président**

<sup>24</sup>

(2004) 136 G.O. II, 4695.

**2.2 DÉCISIONS (SUITE)****BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-018

DÉCISION N° : 2009-018-010

DATE : Le 31 octobre 2011

---

**EN PRÉSENCE DE :** M<sup>e</sup> ALAIN GÉLINAS  
 M<sup>e</sup> CLAUDE ST PIERRE

---

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Demanderesse

c.

**9095-0049 QUÉBEC INC. (FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM ICC CAPITAL MANAGEMENT)**

et

**JOHN DRACONTAIDIS (FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM ICC CAPITAL MANAGEMENT)**

et

**AXIA CONSULTING INC.**

et

**AXIA BUSINESS CENTER INC.**

et

**IND CAPITAL MANAGEMENT**

et

**GLACIER FOODS CANADA INC.**

et

**JOHN DRACONTAIDIS**

et

**DIMITRIOS (JIMMY) KAVATHAS**

et

**FILIPPO ARGENTO**

et

**STÉPHANE CHARBONNEAU**

Intimés

et

**BANQUE TD CANADA TRUST** (8200, boul. Décarie, Montréal (Québec) H4P 2P5)

et

**BANQUE TD CANADA TRUST** (Succursale # 4120)

et

**BANQUE TD CANADA TRUST** (Succursale # 4336)

et

**BANQUE TD CANADA TRUST** (Succursale # 0527)

et

**BANQUE TD CANADA TRUST** (Succursale # 0654)

et

**BANQUE TD CANADA TRUST** (Succursale # 4512)

et

**TD WATERHOUSE**, 500, rue St-Jacques, 6e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1  
Mises en cause

et

**NICOLAS BOILY (RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON ET CIE), ÈS QUALITÉS  
D'ADMINISTRATEUR PROVISoire DE 9095-0049 QUÉBEC INC., AXIA CONSULTING INC., IND  
CAPITAL MANAGEMENT INC. ET JOHN DRACONTAIDIS**

Intervenant

---

**ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE**

[art. 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

---

Isabelle Bédard, stagiaire en droit  
(Girard et al.)  
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 27 octobre 2011

---

**DÉCISION**

---

[1] Le 3 octobre 2011, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») a adressé au Bureau de décision et de révision (ci-après le « Bureau ») une demande à l'effet de prolonger le blocage initial qu'il avait prononcé le 29 juillet 2009 dans le dossier en titre<sup>1</sup>. À cette date, le Bureau avait prononcé une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et de blocage à l'encontre des personnes intimées dont les noms apparaissent ci-après :

- 9095-0049 Québec inc.;
- ICC Capital Management inc.;
- Glacier Foods Canada inc.;
- Axia Consulting inc.;
- Axia Business Center;
- IND Capital Management;
- John Dracontaidis;
- John Dracontaidis faisant aussi affaire sous le nom Gestion de capital ICC;
- Dimitrios (Jimmy) Kavathas;
- Filippo Argento; et
- Stéphane Charbonneau.

[2] Les institutions mises en cause dans ce dossier sont les suivantes :

- Banque TD Canada Trust [8200, boul. Décarie, Montréal (Québec)];
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 4120);
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 4336);

---

<sup>1</sup> *Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management)*, 2009 QCBDRVM 42.



- Banque TD Canada Trust (Succursale # 0527);
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 0654);
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 4512); et
- TD Waterhouse [500, rue St-Jacques, 6e étage, Montréal (Québec)].

[3] Les conclusions de l'ordonnance de blocage du Bureau étaient à l'effet suivant :

« 1) **BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DES ARTICLES 249, 250 ET 323.7 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :**

**ORDONNE** à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center, IND Capital Management, John Dracontaidis et John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

**ORDONNE** à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center, IND Capital Management, John Dracontaidis et John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

**ORDONNE** à la Banque TD Canada Trust située au 8200, boulevard Décarie à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans les comptes suivants :

- Comptes au nom de John Dracontaidis portant les numéros : 7107051-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 3228925-4336;
- Comptes au nom d'ICC Capital Management portant les numéros : 0313270-4336, 7312879-4336;
- Comptes au nom de 9095-0049 Québec inc. portant les numéros : 0316482-4336, 5201703-4336, 7312739-4336, 7312860-4336, 8029140-4336, 8029140-4336, 8029140-4336;
- Comptes au nom d'Axia Consulting inc. portant le numéro : 5201045-4336;
- Comptes au nom de Glacier Foods Canada inc. portant le numéro : 5222700-4336;
- Comptes au nom d'Axia Business Center portant le numéro : 5227354-4336;

**ORDONNE** à la Banque TD Canada Trust située au 2155 boul. Roland Therrien à Longueuil (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3111622-4120;

**ORDONNE** à la Banque TD Canada Trust située au 999 boul. De Maisonneuve Ouest à Montréal (Québec) de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant les numéros 3126883-4512, 3152191-4512 et 1152484-0527;

**ORDONNE** à la Banque TD Canada Trust située au 5500 av. Westminster à Côte-Saint-Luc (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3227947-0654;

**ORDONNE** à TD Waterhouse située au 500 rue St-Jacques à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en

dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 83H615S; »<sup>2</sup>

[4] Le 31 août 2009, dans le même dossier, Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consulting Inc., IND Capital Management Inc., et John Dracontaidis, a adressé au Bureau une requête pour une levée partielle de blocage, d'une interdiction d'opération sur valeurs et d'une interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs.

[5] Le 10 septembre 2009, le Bureau accédait à cette demande et prononçait la décision n° 2009-018-002, levant les ordonnances précédentes dans les termes suivants :

**« 2) ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS ET D'INTERDICTION D'AGIR À TITRE DE CONSEILLER EN VALEURS, EN VERTU DES ARTICLES 265 ET 266 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :**

Le Bureau lève partiellement l'interdiction d'opération sur valeurs et l'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs qu'il a prononcées le 29 juillet 2009 en vertu de la décision n° 2009-018-001 à l'égard de Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consultant Inc., IND Capital Management Inc., et de John Dracontaidis, aux fins de lui permettre d'exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Cour supérieure au jugement rendu le 19 août 2009 dans le dossier de la Cour portant le numéro 500-11-037295-090 ainsi que tout autre pouvoir qui pourrait lui être conféré subséquemment par la Cour supérieure dans ce même dossier.

**3) ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE, EN VERTU DE L'ARTICLE 249 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :**

Le Bureau lève partiellement l'ordonnance de blocage qu'il a prononcée le 29 juillet 2009 en vertu de la décision n° 2009-018-001 à l'égard de Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consultant Inc., IND Capital Management Inc., et de John Dracontaidis, aux fins de lui permettre d'exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Cour supérieure au jugement rendu le 19 août 2009 dans le dossier de la Cour portant le numéro 500-11-037295-090 ainsi que tout autre pouvoir qui pourrait lui être conféré subséquemment par la Cour supérieure dans ce même dossier, notamment aux fins de prendre possession de toutes les sommes détenues par 9095-0049 Québec inc., John Dracontaidis, Axia Consultant inc. et IND Capital Management inc., dans les comptes bancaires et de courtage de TD Canada Trust et de TD Waterhouse, dont les soldes ont été communiqués le 24 août 2009. »<sup>3</sup>

[6] De plus, le Bureau a prolongé, aux dates suivantes, l'ordonnance de blocage pour des périodes de 120 jours :

- le 25 novembre 2009<sup>4</sup>;
- le 24 mars 2010<sup>5</sup>;
- le 20 juillet 2010<sup>6</sup>;
- le 16 novembre 2010<sup>7</sup>, confirmant par écrit la prolongation prononcée verbalement par le Bureau à l'audience du 12 novembre 2010 suivant le consentement des parties pendant le délibéré sur

<sup>2</sup> *Id.*, par. 34.

<sup>3</sup> *Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management)*, 2009 QCBDRVM 45.

<sup>4</sup> *Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management)*, 2009 QCBDRVM 72.

<sup>5</sup> *Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management)*, 2010 QCBDRVM 21.

<sup>6</sup> *Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management)*, 2010 QCBDR 59.

la contestation de la prolongation de blocage; la décision de prolongation de blocage a été maintenue le 23 décembre 2010<sup>8</sup>;

- le 11 mars 2011<sup>9</sup> et
- le 7 juillet 2011<sup>10</sup>.

[7] De plus, le 25 novembre 2009, la demande de levée partielle de blocage présentée par John Dracontaidis a été rejetée au motif notamment que « *des fonds appartenant aux investisseurs auraient transité par les quatre comptes pour lesquels on demande une levée partielle de blocage* »<sup>11</sup>.

[8] À la suite de la demande de prolongation de blocage de l'Autorité du 3 octobre 2011, un avis d'audience a été transmis aux parties afin de les convoquer à une audience devant se tenir le 27 octobre 2011.

## L'AUDIENCE

[9] Lors de l'audience du 27 octobre 2011, seule la procureure de l'Autorité était présente, quoique toutes les parties aient été dûment avisées de la tenue de l'audience.

[10] La procureure de l'Autorité a demandé au Bureau de renouveler le blocage dans le présent dossier. Elle a plaidé que les motifs initiaux ayant justifié de prononcer l'ordonnance de blocage initiale existent toujours et que les procédures pénales entamées par l'Autorité contre les intimés John Dracontaidis, Dimitrios Kavathas et Andreas Bougadis suivent leur cours. Une audience *pro forma* est fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2011.

[11] Elle a indiqué que les procédures d'administration provisoire et de faillite se poursuivent également. Elle a précisé que le dossier devant la Cour du Québec relativement à l'appel d'une décision du Bureau est toujours en cours. Les parties sont en attente de fixer une date d'audition.

[12] Considérant tous ces faits, la procureure de l'Autorité a demandé au Bureau de renouveler l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours.

## L'ANALYSE

[13] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Bureau s'intéresse notamment à l'existence des motifs qui ont justifié que soit prononcée l'ordonnance de blocage initiale. Il appartient aux intimés d'établir qu'ils ont cessé d'exister et qu'en un tel cas, le Bureau ne devrait pas prolonger le blocage. Or, les intimés ne se sont pas présentés à l'audience et ont donc fait défaut d'établir ce fait.

[14] De plus, le Bureau détermine, eu égard à la preuve présentée, si l'enquête de l'Autorité se poursuit. Le tribunal peut tenir compte des nouveaux faits découverts dans le cadre de l'enquête afin de décider, le cas échéant, de la prolongation du blocage. Il est utile de rappeler qu'un blocage est prononcé par le tribunal en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>12</sup> suivant une demande présentée par l'Autorité « *en vue ou au cours d'une enquête* ».

[15] Le Bureau s'est déjà prononcé sur le fait que l'enquête s'étend au-delà du dépôt du rapport d'enquête, afin de permettre à l'Autorité d'entreprendre les mesures nécessaires pour faire appliquer la loi :

7. *Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management)*, 2010 QCBDR 93.

8. *Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management)*, 2010 QCBDR 109.

9. *Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management)*, 2011 QCBDR 22.

10. *Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management)*, 2011 QCBDR 58.

11. Précitée, note 4.

12. L.R.Q., c. V-1.1.

« [42] Dans une affaire de la Commission des valeurs mobilières du Québec, une question similaire s'était posée à savoir que le requérant alléguait que le blocage ne pouvait être renouvelé puisque l'enquête était terminée et par conséquent, l'ordonnance de blocage devait être levée. Se prononçant sur cette question et sur l'étendue de l'enquête, la Commission émet les commentaires suivants :

« L'enquête à laquelle la Loi réfère s'étend au-delà de la simple cueillette et de l'analyse d'éléments de preuve. Elle inclut les mesures visant l'application de la Loi et du Règlement, en vue de réprimer les infractions prévues par la Loi sur les valeurs mobilières ou les infractions prévues au Règlement et les infractions en matière de valeurs mobilières résultant des dispositions adoptées par une autre autorité législative. La répression inclut l'imposition d'une peine suite à la commission d'un délit prévu soit par la Loi sur les valeurs mobilières ou le Règlement ou par une loi adoptée par une autre autorité législative.

Interpréter le pouvoir de blocage au cours d'une enquête aussi restrictivement que le propose le procureur de M. Mercille entraînerait qu'il faille débloquer les fonds dès que l'enquêteur a pu faire certaines constatations ou au plus tard dès qu'il conclut qu'il y a des motifs de croire qu'une infraction prévue par la Loi sur les valeurs mobilières ou le Règlement a été commise. »<sup>13</sup>

[43] Par ailleurs, dans l'affaire *Autorité des marchés financiers c. Gagné*<sup>14</sup>, le Bureau a reconnu que l'enquête de l'Autorité « s'étend aux mesures visant l'application de la réglementation en matière de valeurs mobilières, y compris celles visant à réprimer les infractions »<sup>15</sup>.<sup>16</sup>

[16] L'Autorité a démontré que son enquête se poursuit par le dépôt de plaintes pénales devant la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec. Elle a également démontré que les motifs initiaux de son enquête existent toujours, alors que le tribunal constate que les intimés ne se sont pas présentés pour assumer le fardeau qu'ils ont de prouver que ces susdits motifs n'existent plus, s'ils désirent que la prolongation ne soit pas accordée.

[17] Le tribunal note également que la procédure d'administration provisoire se poursuit toujours. Dans ces circonstances, le Bureau estime qu'il est tout à fait justifié de prononcer la prolongation de blocage pour une période de 120 jours.

## LA DÉCISION

[18] Par conséquent, après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité, des arguments de la procureure de l'Autorité et considérant que l'enquête se poursuit et que les motifs initiaux n'ont pas cessé d'exister et vu l'absence des intimés, le Bureau accueille la demande de l'Autorité.

[19] En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>17</sup>, le Bureau de décision et de révision prolonge l'ordonnance de blocage qu'il avait prononcée le 29 juillet 2009 en vertu de la décision n° 2009-018-001<sup>18</sup>, telle que renouvelée depuis<sup>19</sup>, et ce, de la manière suivante :

13. *Mercille (Richard)*, (1990) 21, n° 50 BCVMQ, 22.

14. 2008 QCBDRVM 24.

15. *Id.*, p. 4.

16. *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc.*, 2010 QCBDRVM 13.

17. L.R.Q., c. A-33.2.

18. Précitée, note 1.

19. Précitées, notes 4 à 10.

**IL ORDONNE** aux personnes et entités dont les noms apparaissent ci-après de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession, à savoir :

- 9095-0049 Québec inc.;
- ICC Capital Management inc.;
- Glacier Foods Canada inc.;
- Axia Consulting inc.;
- Axia Business Center;
- IND Capital Management;
- John Dracontaidis; et
- John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND;

**IL ORDONNE** aux personnes et entités dont les noms apparaissent ci-après de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux, à savoir :

- 9095-0049 Québec inc.;
- ICC Capital Management inc.;
- Glacier Foods Canada inc.;
- Axia Consulting inc.;
- Axia Business Center;
- IND Capital Management;
- John Dracontaidis; et
- John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND;

**IL ORDONNE** à la Banque TD Canada Trust située au 8200, boulevard Décarie à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans les comptes suivants :

- Comptes au nom de John Dracontaidis portant les numéros : 7107051-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 3228925-4336;
- Comptes au nom d'ICC Capital Management portant les numéros : 0313270-4336, 7312879-4336;
- Comptes au nom de 9095-0049 Québec inc. portant les numéros : 0316482-4336, 5201703-4336, 7312739-4336, 7312860-4336, 8029140-4336, 8029140-4336, 8029140-4336;
- Comptes au nom d'Axia Consulting inc. portant le numéro : 5201045-4336;

- Comptes au nom de Glacier Foods Canada inc. portant le numéro : 5222700-4336;
- Comptes au nom d'Axia Business Center portant le numéro : 5227354-4336;

**IL ORDONNE** à la Banque TD Canada Trust située au 2155, boul. Roland Therrien à Longueuil (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3111622-4120;

**IL ORDONNE** à la Banque TD Canada Trust située au 999, boul. De Maisonneuve Ouest à Montréal (Québec) de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant les numéros 3126883-4512, 3152191-4512 et 1152484-0527;

**IL ORDONNE** à la Banque TD Canada Trust située au 5500, av. Westminster à Côte Saint-Luc (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3227947-0654;

**IL ORDONNE** à TD Waterhouse située au 500, rue St-Jacques à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 83H615S.

[20] La présente décision de prolongation de blocage n'est cependant pas applicable à l'égard de Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consultant inc., IND Capital Management inc., et de John Dracontaidis.

[21] Cela lui permet d'exercer tous les pouvoirs qui lui ont été conférés par un jugement rendu le 19 août 2009 par la Cour supérieure dans le dossier n° 500-11-037295-090, ainsi que tout autre pouvoir qui pourrait lui être conféré subséquemment par la Cour supérieure, dans ce même dossier. Ceci est conforme à la décision n° 2009-018-002 qui a été prononcée par le Bureau le 10 septembre 2009 dans le présent dossier<sup>20</sup>.

[22] Enfin, conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 31 octobre 2011.

*(S) Alain Gélinas*

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> Alain Gélinas, président**

*(S) Claude St Pierre*

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> Claude St Pierre, vice-président**

\_\_\_\_\_  
<sup>20</sup>. Précitée, note 3.

**2.2 DÉCISIONS (SUITE)****BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2008-013

DÉCISION N° : 2008-013-003

DATE : 1<sup>er</sup> novembre 2011

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> ALAIN GÉLINAS**

---

**DARIO FAVRETTO**

et

**YOLANDA FAVRETTO**

Parties requérantes

c.

**FUTURE GROWTH GROUP INC.**

et

**FUTURE GROWTH FUND LIMITED**

et

**FUTURE GROWTH GLOBAL FUND LIMITED**

et

**FUTURE GROWTH MARKET NEUTRAL EQUITY FUND LIMITED**

et

**FUTURE GROWTH WORLD FUND**

et

**ADRIAN SAMUEL LEEMHUIS**

Parties intimées

et

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie mise en cause

---

**LEVÉE D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR VALEURS ET ORDONNANCE DE RACHAT DE PARTS**

[art. 265, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V.-1.1 et art. 93, 94 et 115.14, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

---

M<sup>e</sup> Juan Manzano

(Girard et al.)

Procureur de l'Autorité des marchés financiers

M<sup>e</sup> Jean-François Hudon

(Heenan Blaikie, s.e.n.c.r.l., s.r.l.)

Procureur de Dario Favretto et Yolanda Favretto, requérants

Date de réception des documents : 25 juillet et 4 août 2011

---

## DÉCISION

---

### L'HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] Le 25 avril 2008<sup>1</sup>, le Bureau de décision et de révision (ci-après, le « *Bureau* »), à la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (ci-après, l'« *Autorité* ») et d'une audience *ex parte* tenue le 24 avril 2008, a prononcé une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'encontre des personnes intimées dont les noms apparaissent ci-après :

- Future Growth Group inc.,
- Future Growth Fund Limited;
- Future Growth Global Fund Limited;
- Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited;
- Future Growth World Fund; et
- Adrian Samuel Leemhuis.

[2] Cette ordonnance fut prononcée en vertu des articles 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>2</sup> et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>3</sup>, tels qu'en vigueur à ce moment.

[3] Les conclusions d'interdiction d'opérations sur valeurs allaient comme suit :

« Il interdit aux personnes et aux entités dont les noms apparaissent ci-après toute activité, directement ou indirectement, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs :

- Adrian Samuel Leemhuis ;
- Future Growth Group inc.;
- Future Growth Fund Limited ;
- Future Growth Global Fund Limited ;
- Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited ; et
- Future Growth World Fund. »<sup>4</sup>

### LES DEMANDES DE LEVÉE D'INTERDICTION ET D'ORDONNANCE DE RACHAT

[4] Entre le 20 avril et le 7 juin 2011, sept investisseurs ont saisi le Bureau d'une demande afin d'obtenir la levée de l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs visant les intimés en la présente instance et l'un d'eux a demandé à ce qu'une ordonnance de rachat des parts qu'il détient dans les fonds soit prononcée. Une audience s'est tenue au siège du Bureau le 13 juin 2011, afin d'entendre les demandes des requérants.

---

<sup>1</sup> *Autorité des marchés financiers c. Future Growth Group inc.*, 2008 QCBDRVM 18.

<sup>2</sup> L.R.Q., c. V-1.1.

<sup>3</sup> L.R.Q., c. A-33.2.

<sup>4</sup> Précitée, note 1.



[5] À l'occasion de cette audience, le procureur de l'Autorité a indiqué au Bureau que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a levé, en novembre 2009, l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs temporaire visant les intimés, qu'elle avait prononcée le 22 avril 2008.

[6] Le procureur de l'Autorité a mentionné qu'il s'oppose à une levée totale de l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs. Toutefois, il ne s'oppose pas à une levée partielle qui permettrait aux seuls investisseurs présents à l'audience de récupérer leur investissement dans les fonds de placement.

[7] De plus, le procureur de l'Autorité a demandé à l'audience qu'une ordonnance de rachat des parts soit prononcée dans le but de permettre aux seuls investisseurs présents à l'audience de récupérer leur investissement.

[8] Suivant cette audience, le Bureau a prononcé le 14 juin 2011<sup>5</sup> une ordonnance de levée de l'interdiction d'opérations sur valeurs prononcée le 25 avril 2008 et une ordonnance de procéder au rachat des parts des requérants :

« **LÈVE** seulement en faveur des requérants suivants l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs qu'il avait prononcée le 25 avril 2008 en vertu de la décision du Bureau portant le numéro 2008-013-001 :

- Maurizio Favretto;
- Claude Grant ès qualité de liquidateur de la succession de Mary Laura Woolhead Grant;
- Sylvia Lato;
- German A. Marino;
- Barry H. Shapiro;
- Monica Shapiro; et
- Nicary International inc.

**ORDONNE** aux intimés suivants de procéder au rachat des parts des requérants susmentionnés :

- Future Growth Group inc.,
- Future Growth Fund Limited;
- Future Growth Global Fund Limited;
- Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited; et
- Future Growth World Fund. »<sup>6</sup>

[9] Par la suite, soit le 25 juillet 2011, le Bureau a reçu deux autres demandes de levée partielle de l'interdiction d'opérations sur valeurs, de la part des requérants Dario Favretto et Yolanda Favretto. Il fut convenu entre les procureurs que le Bureau procéderait sur dossier si les requérants pouvaient soumettre un affidavit au soutien de leur requête et si l'Autorité y répondait de manière favorable.

[10] Le Bureau a donc reçu, le 25 juillet 2011, la demande de levée des requérants de même que les affidavits. Le 4 août 2011, le procureur de l'Autorité a répondu au Bureau qu'il avait pris connaissance des affidavits et que l'Autorité ne s'opposait pas à la levée partielle de l'interdiction à condition que les ordonnances émises par le Bureau soient de même nature que celles rendues le 14 juin 2011.

[11] Dans ce contexte, le procureur de l'Autorité a indiqué qu'il s'agit d'un cas où le Bureau peut procéder sur dossier sans audience formelle, tel que prévu à l'article 12 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*<sup>7</sup>.

## LA DÉCISION

<sup>5</sup> *Favretto c. Future Growth Group inc.*, 2011 QCBDR 47.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> (2004) 136 G.O. II, 4695.

[12] Par conséquent, après avoir pris connaissance de la demande de levée partielle des requérants et des affidavits soumis et considérant que l'Autorité ne conteste pas les conclusions recherchées et que les intimés ne se sont pas manifestés, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et des articles 93, 94 et 115.14 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* :

**LÈVE** seulement en faveur des requérants suivants l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs qu'il avait prononcée le 25 avril 2008 en vertu de la décision du Bureau portant le numéro 2008-013-001<sup>8</sup> :

- Dario Favretto; et
- Yolanda Favretto.

**ORDONNE** aux intimés suivants de procéder au rachat des parts des requérants susmentionnés :

- Future Growth Group inc.,
- Future Growth Fund Limited;
- Future Growth Global Fund Limited;
- Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited; et
- Future Growth World Fund.

Fait à Montréal, le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

*(s) Alain Gélinas*

---

**M<sup>e</sup> Alain Gélinas, président**

---

<sup>8</sup>

Précitée, note 1.

**2.2 DÉCISIONS (SUITE)****BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2008-013

DÉCISION N° : 2008-013-004

DATE : 1<sup>er</sup> novembre 2011

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> ALAIN GÉLINAS**

---

**STEPHEN HUTCHINS**

Partie requérante

c.

**FUTURE GROWTH GROUP INC.**

et

**FUTURE GROWTH FUND LIMITED**

et

**FUTURE GROWTH GLOBAL FUND LIMITED**

et

**FUTURE GROWTH MARKET NEUTRAL EQUITY FUND LIMITED**

et

**FUTURE GROWTH WORLD FUND**

et

**ADRIAN SAMUEL LEEMHUIS**

Parties intimées

et

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie mise en cause

---

**LEVÉE D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR VALEURS ET ORDONNANCE DE RACHAT DE PARTS**

[art. 265, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V.-1.1 et art. 93, 94 et 115.14, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

---

M<sup>e</sup> Juan Manzano

(Girard et al.)

Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Stephen Hutchins

Date de réception des documents : 23 et 31 août 2011

---

## DÉCISION

---

### L'HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] Le 25 avril 2008<sup>1</sup>, le Bureau de décision et de révision (ci-après, le « *Bureau* »), à la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (ci-après, l'« *Autorité* ») et d'une audience *ex parte* tenue le 24 avril 2008, a prononcé une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'encontre des personnes intimées dont les noms apparaissent ci-après :

- Future Growth Group inc.,
- Future Growth Fund Limited;
- Future Growth Global Fund Limited;
- Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited;
- Future Growth World Fund; et
- Adrian Samuel Leemhuis.

[2] Cette ordonnance fut prononcée en vertu des articles 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>2</sup> et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>3</sup>, tels qu'en vigueur à ce moment.

[3] Les conclusions d'interdiction d'opérations sur valeurs allaient comme suit :

« Il interdit aux personnes et aux entités dont les noms apparaissent ci-après toute activité, directement ou indirectement, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs :

- Adrian Samuel Leemhuis ;
- Future Growth Group inc.;
- Future Growth Fund Limited ;
- Future Growth Global Fund Limited ;
- Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited ; et
- Future Growth World Fund. »<sup>4</sup>

### LES DEMANDES DE LEVÉE D'INTERDICTION ET D'ORDONNANCE DE RACHAT

[4] Entre le 20 avril et le 7 juin 2011, sept investisseurs ont saisi le Bureau d'une demande afin d'obtenir la levée de l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs visant les intimés en la présente instance et l'un d'eux a demandé à ce qu'une ordonnance de rachat des parts qu'il détient dans les fonds soit prononcée. Une audience s'est tenue au siège du Bureau le 13 juin 2011, afin d'entendre les demandes des requérants.

---

<sup>1</sup> *Autorité des marchés financiers c. Future Growth Group inc.*, 2008 QCBDRVM 18.

<sup>2</sup> L.R.Q., c. V-1.1.

<sup>3</sup> L.R.Q., c. A-33.2.

<sup>4</sup> Précitée, note 1.

[5] À l'occasion de cette audience, le procureur de l'Autorité a indiqué au Bureau que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a levé, en novembre 2009, l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs temporaire visant les intimés, qu'elle avait prononcée le 22 avril 2008.

[6] Le procureur de l'Autorité a mentionné qu'il s'oppose à une levée totale de l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs. Toutefois, il ne s'oppose pas à une levée partielle qui permettrait aux seuls investisseurs présents à l'audience de récupérer leur investissement dans les fonds de placement.

[7] De plus, le procureur de l'Autorité a demandé à l'audience qu'une ordonnance de rachat des parts soit prononcée dans le but de permettre aux seuls investisseurs présents à l'audience de récupérer leur investissement.

[8] Suivant cette audience, le Bureau a prononcé le 14 juin 2011<sup>5</sup> une ordonnance de levée de l'interdiction d'opérations sur valeurs prononcée le 25 avril 2008 et une ordonnance de procéder au rachat des parts des requérants :

« **LÈVE** seulement en faveur des requérants suivants l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs qu'il avait prononcée le 25 avril 2008 en vertu de la décision du Bureau portant le numéro 2008-013-001 :

- Maurizio Favretto;
- Claude Grant ès qualité de liquidateur de la succession de Mary Laura Woolhead Grant;
- Sylvia Lato;
- German A. Marino;
- Barry H. Shapiro;
- Monica Shapiro; et
- Nicary International inc.

**ORDONNE** aux intimés suivants de procéder au rachat des parts des requérants susmentionnés :

- Future Growth Group inc.,
- Future Growth Fund Limited;
- Future Growth Global Fund Limited;
- Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited; et
- Future Growth World Fund. »<sup>6</sup>

[9] Par la suite, soit le 23 août 2011, le Bureau a reçu une autre demande de levée partielle de l'interdiction d'opérations sur valeurs, de la part du requérant Stephen Hutchins.

[10] Le 31 août 2011, le procureur de l'Autorité a répondu au Bureau qu'il avait pris connaissance de la demande du requérant et que l'Autorité ne s'opposait pas à la levée partielle de l'interdiction à condition que les ordonnances émises par le Bureau soient de même nature que celles rendues le 14 juin 2011.

[11] Dans ce contexte, le procureur de l'Autorité a indiqué qu'il s'agit d'un cas où le Bureau peut procéder sur dossier sans audience formelle, tel que prévu à l'article 12 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*<sup>7</sup>.

## LA DÉCISION

[12] Par conséquent, après avoir pris connaissance de la demande de levée partielle de Stephen Hutchins et considérant que l'Autorité ne conteste pas les conclusions recherchées et que les intimés ne

<sup>5</sup> *Favretto c. Future Growth Group inc.*, 2011 QCBDR 47.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> (2004) 136 G.O. II, 4695.

se sont pas manifestés, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et des articles 93, 94 et 115.14 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* :

**LÈVE** seulement en faveur de Stephen Hutchins l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs qu'il avait prononcée le 25 avril 2008 en vertu de la décision du Bureau portant le numéro 2008-013-001<sup>8</sup>;

**ORDONNE** aux intimés suivants de procéder au rachat des parts des requérants susmentionnés :

- Future Growth Group inc.,
- Future Growth Fund Limited;
- Future Growth Global Fund Limited;
- Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited; et
- Future Growth World Fund.

Fait à Montréal, le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

*(s) Alain Gélinas*

---

**M<sup>e</sup> Alain Gélinas, président**

---

<sup>8</sup>

Précitée, note 1.

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Retraits aux registres des représentants
  - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
  - 3.6 Avis d'audiences
  - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
  - 3.8 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.



### 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

#### Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Ait-Ouazzou	Nassim	BLC services financiers inc.	2011-10-24
Aknadosian	Anni	Gestion MD limitée	2011-10-31
Alain	Diane	Placements Banque Nationale inc.	2011-10-26
Archambault	Stéphanie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-24
Auger	Lyne	Desjardins Cabinet De Services Financiers Inc./Desjardins Financial Services Firm Inc.	2011-10-28
Auger	David Raymond Roland	Placements Manuvie incorporée	2011-10-25
Baker	Cameron Edward Robert	GMP Valeurs Mobilières S.E.C.	2011-10-26
Beauvais	Céline	Placements CIBC inc.	2011-10-31
Bedard	Raymond	Gestion financière Worldsource inc.	2011-10-21
Béland	Maryse	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-28
Ben Amor	Nasreddine	Placements Banque Nationale inc.	2011-10-17
Bergeron	Pascal	Services financiers groupe Investors inc.	2011-10-25
Bernardo	Giovanni	Placements Scotia inc.	2011-10-06
Bernier	Pierre	Marchés mondiaux CIBC inc.	2011-11-01
Besner	Aaron	TD Waterhouse Canada inc.	2011-10-29
Bilodeau	Sylvain	Consultants C.S.T. inc.	2011-10-28
Bouchard	Frédéric	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-10-26
Bourgon	Jennifer	Services financiers groupe Investors inc.	2011-10-31
Bouvier	Charles	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.	2011-10-22
Bowyer	Robin	Services d'investissement TD inc.	2011-10-20
Briggs	Richard Allen	MF Global Canada Cie	2011-11-01
Brunet	Sébastien	BLC services financiers inc.	2011-07-29
Camplone	Diane	Beaudoin, Rigolt & Associés Inc.	2011-09-30
Carignan	Francine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-28
Charron	Brigitte	Marchés mondiaux CIBC inc.	2011-10-31
Chiaraluna	Ivana	Services d'investissement TD inc.	2011-10-24
Constantin	Daphné	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-25
Côté	Manon	Placements Banque Nationale inc.	2011-10-28
Dallaire	Jason	Investia services financiers inc.	2011-10-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Degni	Wassede	Placements Scotia inc.	2011-10-14
Delisle	Alexandre	BLC services financiers inc.	2011-10-19
Demers	Jean	Services financiers groupe Investors inc.	2011-10-26
Deneault	Frederic	Services d'investissement TD inc.	2011-10-22
Diamond	Marilyn	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-25
Diarra	Cheick	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-10-26
Dion	Lillian	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-10-31
Dubois	Carole	BLC services financiers inc.	2011-10-28
Dupuis	Martine	Placements Banque Nationale inc.	2011-10-28
Eslami Manoucheri	Payam	Placements Banque Nationale inc.	2010-11-28
Fengos	Spiros	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2011-10-28
Ferland	Caroline	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-27
Fortier	Charles	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-10-26
Fortin	Nadine	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.	2011-10-22
Fournier	Christian	PFSL Investments Canada Ltd.	2011-10-25
Galipeau	Cristian	Placements CIBC inc.	2011-10-22
Gauthier	Frédéric	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-10-26
Gervais	Yolande	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-28
Giffen	Adrienne	League Investment Services Inc.	2011-10-28
Girard	Jean-François	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-31
Goldberg	Steven	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.	2011-10-22
Guiba	Vidal	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2011-10-21
Habbouche	Youssef	BLC services financiers inc.	2011-10-29
Houde	Johanne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-26
Ibnourachick	Samar	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-14
Jabil	Lydia	Fonds d'éducation Héritage inc.	2011-10-25
Jarraya	Mohamed Fadhel	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-28
Jomphe Cormier	Brigitte	Placements CIBC inc.	2011-10-28
Kamal	Toufik	Gestion de Capital Assante Ltée	2011-10-26
Lachaine	Sylvain	Placements Banque Nationale inc.	2011-10-24
Lafontaine	Nathalie	Services financiers groupe Investors inc.	2011-10-20
Laliberté	Julienne	TD Waterhouse Canada inc.	2011-10-22
Lamothe	Mélanie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-21
Langlois	Tracey	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-21

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Langlois	Pier Olivier	Services financiers groupe Investors inc.	2011-10-31
Lapointe	François	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2011-10-27
Laroche	Michel	Services en Placements Peak inc.	2011-10-28
Lemieux	Francine	Placements Scotia inc.	2011-10-21
Léveillé	Pascale	BLC services financiers inc.	2011-10-07
Ma	Hai Wei	BMO investissements inc.	2011-10-28
Marion	Dominique	Services en Placements Peak inc.	2011-11-01
Masson	Vicky	Services d'investissement TD inc.	2011-10-22
Mirza	Arslan	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-10-28
Msehli	Nadia	Placements Banque Nationale inc.	2011-10-21
Murray	Annie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-25
Naaman	Joseph Antoine	Marchés mondiaux CIBC inc.	2011-11-01
Nadeau	Nicole	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-10-31
Ndzana	Jean-Marie Floriant	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-21
Nicolas	Robert	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-10-25
Noël	Robert	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-10-26
Otoni	Marco Anthony	GMP Valeurs Mobilières S.E.C.	2011-10-26
Page	Simon	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.	2011-10-22
Panepinto	Giovanni	Courtage Direct Banque Nationale inc.	2011-11-01
Paquet	Jean-Jacques Stéphane	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.	2011-10-22
Pauze	Francine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-25
Perron	Martine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-24
Petrunic	Suzana	Services d'investissement TD inc.	2011-10-24
Pilon	Marie-Christine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-25
Proux-Martin	Philippe	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-28
Provencher	Yvette	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-21
Pym	Stephen Murray	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.	2011-10-22
Robertson	Sara	Services d'investissement TD inc.	2011-10-25
Robillard	Marc	Services financiers groupe Investors inc.	2011-10-21
Rochon	Serge	Placements Banque Nationale inc.	2011-10-31
Roy	Marie Marie-Chantale Renelle	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2011-10-25
Savard	Claude Antoine	Raymond James ltée	2011-10-31
Savoie	Éric-Olivier	Courtage Direct Banque Nationale inc.	2011-11-01

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Sigouin	Carole	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-21
Szul	Orest	Goldman, Sachs & Co.	2011-10-23
Tahan	Joseph	Services financiers groupe Investors inc.	2011-10-27
Tehbelian	Sylvie	Services financiers groupe Investors inc.	2011-10-31
Therrien	Sylvie	TD Waterhouse Canada inc.	2011-11-01
Thibodeau	Anne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-21
Thompson	Richard	Services en Placements Peak inc.	2011-10-31
Tien Sing Young	Ricky	Placements Banque Nationale inc.	2011-10-28
Tremblay	Karine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-10-24
Vigneault	Lorraine	Placements CIBC inc.	2011-10-28
Vincenti	Salvatore	Services d'investissement TD inc.	2011-09-09

### Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Kratz	Oliver	Deutsche Investment Management Americas Inc.	2010-06-30
Jackson	Ann	RBC gestion Mondiale d'actifs inc.	2011-11-01
Bois	Mark	Services aux médecins MD. inc.	2011-10-27

### Cabinets de services financiers

#### Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines		Mentions spéciales
1a	Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b	Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a	Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b	Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c	Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a	Assurance de dommages (Agent)	
3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a	Assurance de dommages (Courtier)	
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a	Expertise en règlement de sinistres	
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6	Planification financière	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
103685	Bérubé-Boily	Denise	6	2011-11-01
104919	Bouvier	Charles	1A	2011-11-02
107836	Costa	Pietro	1A	2011-10-26
117998	Lachance	Marco	6	2011-10-31
119196	Lao	Oi Lai Eileen	1A	2011-10-26

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
124761	Nadeau	Alain	3A	2011-11-01
126373	Pelletier	Germain	1A	2011-10-28
128114	Quessy	Christian	4A	2011-10-31
128921	Rivard	Céline	4A	2011-11-01
130107	Sadowsky	David	2A, 6	2011-10-31
130762	Sévigny	Christine	6	2011-10-25
130823	Shields	Alain	1A	2011-10-31
133130	Tremblay	Réjean	2A	2011-10-27
138798	Dupuis	Martine	6	2011-10-31
143067	Lajoie	Mélanie	3A	2011-11-02
144153	Gross	Alexander	1A	2011-10-26
144285	Viviani	Francesco	6	2011-10-26
144525	Constantin	Daphné	6	2011-11-01
144682	Plourde	Marc	5A	2011-10-31
145819	Paquin	Rachel	4A	2011-10-26
146127	Legris	Nicole	1A	2011-11-02
148168	Guévremont	Erik	4A	2011-11-02
148595	Matos	Chantal	6	2011-10-26
149354	Manseau	Martin	6	2011-10-26
150712	Paquette	Serge	4C	2011-10-31
151579	Parent	Renée	5A	2011-10-28
153565	Cloutier	Amélie	4B	2011-10-31
155538	Neuper	Maria Luise	1A, 6	2011-11-02
157987	Marcotte	Chantale	4B	2011-11-01
158358	Clouthier	Marguerite	4B	2011-10-26
159085	Ouellet	Gérard	1A	2011-10-31
160158	Caron	Dominique	4B	2011-11-01
161576	Pomerleau	Linda	1A	2011-11-01
163975	Tremblay	Karine	6	2011-11-01
164367	Roy	Karine	3B	2011-10-31
166502	Michaud	Yves	4A	2011-10-26
172981	Michaud	Carole	5B	2011-11-01
174078	Leclerc	France	6	2011-11-02
174745	Robillard	Marc	1A	2011-11-01



Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
175206	Cao	Frederic	3B	2011-11-01
175793	Lamotte	Axel	1A	2011-10-27
176311	Colpron	Yves	1A	2011-10-26
177943	Campbell	Kimberly	3B	2011-10-31
178903	Corbeil	Lyne	1A	2011-10-31
179074	Caidor	Diane	4B	2011-10-27
181037	Vigneault	Marilyn	4B	2011-11-01
181134	Gingras	Marc	1A	2011-10-26
182492	Palmiotto	Angelo	1A	2011-11-01
183025	Riendeau	André	1A	2011-11-01
183335	Ouellette	Kristian	1A	2011-11-02
183794	Langlois	Martin	4A	2011-10-31
184183	Vaillancourt	Marie-Eve	3B	2011-10-31
184279	Win	Jessica	1A, 2A	2011-10-27
184647	Auger-Vadeboncoeur	Cynthia	4B	2011-11-01
186693	Goulet	Frédéric	3B	2011-11-01
186988	Furtado	Nancy	3B	2011-10-26
188259	Roche	Jamie	1A	2011-10-27
188277	Tighilt-Ferhat	Dahbia	1A	2011-10-26
188316	Couture	Denis	1A	2011-11-01
189017	Fortin	Carol	2B	2011-11-01
189429	Bergeron	Pascal	1A	2011-11-02
189565	Aubé Fluet	Stéphanie	4A	2011-11-01
189924	Houle	Mathieu	1A, 6	2011-10-26
190193	Jourdain	Michel	1A	2011-10-26
190393	Crête	Martin	3C	2011-10-26
190709	Lefrançois	Valérie	1A	2011-11-01
190727	Colbert	Nathalie	1A	2011-11-01
190777	Deschamps	Martin	1A	2011-11-01
191711	El Hajjab	Khadija	1A	2011-11-01
192500	Robert	Martin	4B	2011-11-01
192590	Duchesne	France	1B	2011-10-27
192697	Saradouni	Karima	1A	2011-11-01

### 3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

#### 3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

##### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
513626	Groupe DePretis inc.	De Pretis	Joseph	2011-11-01

#### 3.5.2 Les cessations d'activités

##### Radiations et suspensions pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
503112	Marc-Luc Létourneau	2011-PDIS-0258	Radiation	2011-10-20
505513	Ronald Ross Turley	2011-PDIS-0236	Suspension	2011-10-05
506873	Ronald Lann	2011-PDIS-0260	Radiation	2011-10-20
507599	Groupe Info Courtage inc.	2011-PDIS-0264	Radiation	2011-10-20
510722	Martin Larocque	2011-PDIS-0259	Radiation	2011-10-20
512700	Vladimir Letang	2011-PDIS-0261	Radiation	2011-10-20
513389	Jean-Marc Lamoustique	2011-PDIS-0255	Radiation	2011-10-20
514361	Germain Lecours	2011-PDIS-0254	Radiation	2011-10-20
514709	Chantal Laramée	2011-PDIS-0253	Radiation	2011-10-20
514917	Laïdia Leblanc	2011-PDIS-0256	Radiation	2011-10-20
515092	Ali Louhichi	2011-PDIS-0252	Radiation	2011-10-20

##### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
501463	Agence d'assurances Jacob Cohen Itée	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2011-10-31
504208	Gascon et Tétrault inc.	Assurance de dommages	2011-11-01
512788	Services Financiers René Désy inc.	Assurance de personnes	2011-10-31
513721	IDC Financial Inc.	Assurance de personnes	2011-10-26
514215	Isabelle Pigeon	Assurance de personnes	2011-11-02

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
514416	Caroline Gagnon	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-11-01
514536	Edna Reid	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-10-27
514573	Jagrutiben Patel	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-11-02
515134	Towers Watson Inc.	Assurance collective de personnes	2011-10-26
515288	Dahbia Tighilt-Ferhat	Assurance de personnes	2011-10-26
515304	Denis Couture	Assurance de personnes	2011-11-01
515321	Angelo Palmiotto	Assurance de personnes	2011-11-01

### 3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

#### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
513626	Groupe DePretis inc.	De Pretis	James	2011-11-01

### 3.5.4 Les nouvelles inscriptions

#### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
515481	Eastwing Insurance Agency Ltd.	Michael Camacho	Assurance collective de personnes	2011-10-26
515559	Promutuel CSP des rives de Montréal inc.	Jacinthe Phaneuf	Expertise en règlement de sinistre	2011-10-28
515584	Groupe Servitax Solutions inc.	Khalid El Adlani	Planification financière	2011-10-27
515587	Gestion Stephan Viau inc.	Stephan Viau	Assurance de personnes	2011-11-01
515585	Jacob Cohen Assurances Canada Ltée.	Jacob Cohen	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2011-10-28

### 3.6 AVIS D'AUDIENCES

Veillez noter que tous les avis d'audience de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières («OCRCVM») ainsi que les documents connexes, sont disponibles sur leur site Internet sous la rubrique Mise en application/Avis au public/Audiences ou veuillez vous reporter au lien suivant : <http://www.iiroc.ca>



# AVIS DE L'OCRCVM

## **Avis relatif à la mise en application Audience**

*Destinataires à l'interne :*  
Affaires juridiques et conformité

*Personnes-ressources :*

Carmen Crépin  
Vice-présidente pour le Québec  
514 878-2854  
[ccrepin@iroc.ca](mailto:ccrepin@iroc.ca)

Elsa Renzella  
Directrice du Contentieux de la mise en application  
416 943-5877  
[erenzella@iroc.ca](mailto:erenzella@iroc.ca)

**11-0301**  
**Le 28 octobre 2011**

## **AFFAIRE Carol Voyer – Règlement**

Une formation d'instruction de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) tiendra une audience afin de déterminer si elle devrait approuver une entente de règlement négociée entre le personnel de l'OCRCVM et Carol Voyer (l'intimé).

Cette entente porte sur des allégations selon lesquelles Monsieur Voyer aurait, entre mars 2005 et août 2006, convenu à des arrangements financiers avec trois de ses clients dans le cadre de la relation professionnelle développée avec ceux-ci; qu'il aurait permis, vers le 23 février 2006, à un de ses clients de souscrire aux actions d'une compagnie, en sachant que celui-ci n'était pas un investisseur qualifié; qu'il aurait conclu, entre le 27 juin et le 25 août 2006, une opération hors bourse en réalisant une opération de vente d'actions d'une compagnie au bénéfice d'une cliente et, finalement, entre le mois de juillet 2004 et le mois de septembre 2006, il aurait manqué à ses obligations professionnelles en ne divulguant pas ses activités professionnelles personnelles extérieures à la firme.

L'audience se déroulera à huis clos jusqu'à ce que la formation d'instruction accepte l'entente de règlement. Si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, la décision et les motifs de la formation d'instruction et l'entente de règlement seront publiés à [www.ocrcvm.ca](http://www.ocrcvm.ca).



Cette affaire devait initialement être entendue le 27 octobre 2011.

**Date de l'audience :** le 3 novembre 2011, à 14 h 30

**Lieu :** 5, Place Ville-Marie, bureau 1550  
Montréal (Québec)

L'OCRCVM a ouvert officiellement l'enquête sur la conduite de l'intimé en décembre 2006. Les contraventions alléguées seraient survenues alors que l'intimé était un représentant inscrit de Valeurs mobilières Peak inc. Monsieur Voyer n'est plus une personne inscrite auprès d'une société réglementée par l'OCRCVM.

## 3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

### 3.7.1 Autorité

#### DÉCISION N° 2011-PDIS-0264

#### GRUPE INFO COURTAGE INC.

90, ave Jolicoeur  
Lachine (Québec) H8R 1P6  
Inscription n° 507 599

#### DÉCISION

(article 115, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

#### LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 26 août 2011, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre du cabinet Groupe Info courtage inc. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à Groupe Info courtage inc. établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

#### FAITS CONSTATÉS

1. Groupe Info courtage inc. détient une inscription auprès de l'Autorité dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes, portant le n° 507 599, et, à ce titre, est assujéti à la LDPSF.
2. La dirigeante responsable de Groupe Info courtage inc. est Lise Gagné.
3. Groupe Info courtage inc. n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché, et ce, depuis le 30 avril 2011.
4. Groupe Info courtage inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 16 avril 2011.
5. Groupe Info courtage inc. n'a pas, à ce jour, fait parvenir ses documents de maintien pour les années 2010 et 2011, prescrits par règlement.
6. L'Autorité a rendu, le 21 mai 2010, la décision n° 2010-PDG-0091 qui imposait à Groupe Info courtage inc. de remplacer Lise Gagné à titre de dirigeante responsable et interdisait à cette dernière d'agir directement ou indirectement, au sens de la LDPSF, comme dirigeante responsable.
7. L'Autorité a tenté de régulariser les dossiers de Groupe Info courtage inc. (n° 507599) et de Lise Gagné (n° 113185) par de nombreuses communications, notamment des courriels en date du 3 février, 16 et 17 mars 2011 en provenance du Service de la conformité et des appels de la Direction de la certification et de l'inscription (la « DCI ») en date 29 avril, 3 et 4 mai 2011.
8. Le 4 mars 2011, l'Autorité recevait de la part de Groupe Info courtage inc. une demande de retrait de l'inscription. Toutefois, celle-ci n'était pas conforme puisque la personne qui devait assurer le suivi était Lise Gagné et que celle-ci n'aurait plus de droit de pratique si le cabinet était retiré, n'étant pas rattachée à un autre cabinet.

9. Le 30 avril 2011, le certificat de Lise Gagné (n° 113185) n'a pas été renouvelé puisque celle-ci ne respectait pas la condition d'être rattachée à un cabinet dont elle n'était pas la dirigeante responsable qui lui était imposée par la décision n° 2010-PDG-0091.
10. Le 19 mai 2011, la DCI demandait à Lise Gagné de bien vouloir remplir et retourner, avant le 10 juin 2011, l'annexe de demande de retrait de l'inscription pour le cabinet Groupe Info courtage inc. en indiquant un représentant détenant un droit de pratique dans les disciplines pour assurer le suivi.

### MANQUEMENTS REPROCHÉS

11. Groupe Info courtage inc. a fait défaut de respecter l'article 82 de la LDPSF, en omettant d'avoir un représentant rattaché.
12. Groupe Info courtage inc. a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
13. Groupe Info courtage inc. a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir les documents prescrits par règlement.

### LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à Groupe Info courtage inc. l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 14 septembre 2011.

Or, le 14 septembre 2011, l'Autorité n'avait reçu, de la part de Groupe Info courtage inc., aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels Groupe Info courtage inc. a fait défaut de respecter les articles 82 et 83 de la LDPSF, ainsi que l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome* en omettant d'avoir un représentant rattaché et en ne fournissant pas une assurance de responsabilité ainsi que son maintien d'inscription.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

### LA DÉCISION

**CONSIDÉRANT** l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$.

Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;



**CONSIDÉRANT** l'article 82 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet ne peut agir dans une discipline que par l'entremise d'un représentant pour lequel il a satisfait aux exigences prévues aux articles 74, 76 et 77.

Une personne morale qui ne respecte pas les dispositions du premier alinéa ne peut réclamer ni recevoir de rémunération pour les produits qu'elle a alors vendus ou les services qu'elle a rendus. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

**CONSIDÉRANT** l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) sauf pour l'assureur qui entend agir par l'entremise d'experts en sinistre à son emploi, une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome;

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants;

c) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un courtier en assurance de dommages autorisé à agir à titre de courtier spécial, une copie du cautionnement conforme aux exigences du Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages;

d) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un représentant en valeurs mobilières, une copie des états financiers de son dernier exercice financier, vérifiés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant, et une confirmation indiquant tout changement survenu dans le capital émis de la personne morale, le cas échéant;

e) une liste à jour, par discipline, des nom et adresse résidentielle des représentants par l'entremise desquels le cabinet ou la société autonome exerce ses activités en indiquant, dans le cas d'un cabinet, ceux qui sont à son emploi et ceux qui agissent pour son compte sans être à son emploi et, dans le cas d'une société, ceux qui sont ses associés et ceux qui sont à son emploi;

f) le cas échéant, les nom et adresse résidentielle de toutes les personnes qui sont à son emploi et qui sont visées par l'article 547 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers;

g) une déclaration signée par chacun des administrateurs et dirigeants du cabinet ou des associés d'une société autonome, selon le cas, confirmant s'ils sont dans l'une des situations visées au paragraphe 16 de l'article 2 ou au paragraphe 10 de l'article 6;

h) le cas échéant, une déclaration signée par le représentant autonome ou, dans le cas d'un cabinet ou d'une société autonome, par la personne autorisée à signer la demande d'inscription confirmant qu'il n'est survenu aucun changement de circonstances affectant la véracité des renseignements fournis à l'Autorité;

(...). »;

**CONSIDÉRANT** l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »

**CONSIDÉRANT** la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

**CONSIDÉRANT** les facteurs aggravants, tels que les nombreuses correspondances;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**RADIER** l'inscription à titre de cabinet de Groupe Info courtage inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes;

**ORDONNER** à Groupe Info courtage inc. d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

**Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le cabinet Groupe Info courtage inc. entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité;**

**Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le cabinet Groupe Info courtage inc. entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** à Groupe Info courtage inc. de remettre, dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

**Et, par conséquent, que Groupe Info courtage inc. :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prend effet immédiatement.**

Fait le 20 octobre 2011.

Claude Prévost, CA  
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

**DÉCISION N° 2011-PDIS-0255**

**JEAN-MARC LAMOUSTIQUE**

[...]

Inscription n° 513 389

**Décision**

**(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)**

CONSIDÉRANT que Jean-Marc Lamoustique détenait un certificat portant le n° 173 377, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 63 et 64 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D 9.2, r. 7 (le « Règlement »), n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Jean-Marc Lamoustique détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 513 389;

CONSIDÉRANT que Jean-Marc Lamoustique n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Jean-Marc Lamoustique a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 juillet 2011 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Jean-Marc Lamoustique;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**RADIER** l'inscription de représentant autonome de Jean-Marc Lamoustique dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

**ORDONNER** au représentant autonome Jean-Marc Lamoustique d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

**Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Jean-Marc Lamoustique entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.

**Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Jean-Marc Lamoustique entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** à Jean-Marc Lamoustique de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

**Et, par conséquent, que Jean-Marc Lamoustique :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prendra effet à la date de sa signature.**

Signé à Québec, le 20 octobre 2011.

Claude Prévost, CA  
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

**DÉCISION N° 2011-PDIS-0259**

**MARTIN LAROCQUE**  
[...]  
Inscription n° 510 722

---

**Décision**

**(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)**

---

CONSIDÉRANT que Martin Larocque détenait un certificat portant le n° 119 625, lequel n'a pas été renouvelé dans la catégorie de discipline de l'assurance contre la maladie ou les accidents, puisque les exigences prévues aux articles 63 et 64 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D 9.2, r. 7 (le « Règlement »), n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Martin Larocque détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 510 722;

CONSIDÉRANT que Martin Larocque n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Martin Larocque a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 juillet 2011 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Martin Larocque;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**RADIER** l'inscription de représentant autonome de Martin Larocque dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

**ORDONNER** au représentant autonome Martin Larocque d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

**Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Martin Larocque entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité**.

**Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Martin Larocque entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** à Martin Larocque de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

**Et, par conséquent, que Martin Larocque :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prendra effet à la date de sa signature.**

Signé à Québec, le 20 octobre 2011.

Claude Prévost, CA  
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

## DÉCISION NO 2011-PDIS-0261

**VLADIMIR LETANG**

[...]  
Inscription n° 512 700

---

### Décision

**(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)**

CONSIDÉRANT que Vladimir Letang détenait un certificat portant le n° 150 356, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 63 et 64 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 7 (le « Règlement »), n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Vladimir Letang détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 512 700;

CONSIDÉRANT que Vladimir Letang n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Vladimir Letang a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 juillet 2011 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Vladimir Letang;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**RADIER** l'inscription de représentant autonome de Vladimir Letang dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

**ORDONNER** au représentant autonome Vladimir Letang d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

**Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Vladimir Letang entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité**.

**Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Vladimir Letang entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** à Vladimir Letang de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

**Et, par conséquent, que Vladimir Letang :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prendra effet à la date de sa signature.**

Signé à Québec, le 20 octobre 2011.

Claude Prévost, CA  
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

**DÉCISION N° 2011-PDIS-0260**

**RONALD LANN**  
[...]  
Inscription n° 506 873

---

#### Décision

**(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)**

---

CONSIDÉRANT que Ronald Lann détenait un certificat portant le n° 119 153, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 63 et 64 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 7 (le « Règlement »), n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Ronald Lann détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 506 873;

CONSIDÉRANT que Ronald Lann n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Ronald Lann a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 juillet 2011 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Ronald Lann;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**RADIER** l'inscription de représentant autonome de Ronald Lann dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

**ORDONNER** au représentant autonome Ronald Lann d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

**Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Ronald Lann entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.**

**Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Ronald Lann entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** à Ronald Lann de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

**Et, par conséquent, que Ronald Lann :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prendra effet à la date de sa signature.**

Signé à Québec, le 20 octobre 2011.

Claude Prévost, CA  
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

**DÉCISION NO 2011-PDIS-0253**

**CHANTAL LARAMÉE**

[...]

Inscription n° 514 709

---

**Décision**

**(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)**

CONSIDÉRANT que Chantal Laramée détenait un certificat portant le n° 170 389, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 63 et 64 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 7 (le « Règlement »), n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Chantal Laramée détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 514 709;

CONSIDÉRANT que Chantal Laramée n'est plus une représentante certifiée pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;



CONSIDÉRANT que Chantal Laramée a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 juillet 2011 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Chantal Laramée;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**RADIER** l'inscription de représentant autonome de Chantal Laramée dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

**ORDONNER** au représentant autonome Chantal Laramée d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

**Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Chantal Laramée entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, **au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.**

**Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Chantal Laramée entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** à Chantal Laramée de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

**Et, par conséquent, que Chantal Laramée :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prendra effet à la date de sa signature.**

Signé à Québec, le 20 octobre 2011.

Claude Prévost, CA  
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

**DÉCISION N° 2011-PDIS-0256**

**LAÏDIA LEBLANC**  
[...]  
Inscription n° 514 917

---

**Décision**

**(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)**

---

CONSIDÉRANT que Laïdia Leblanc détenait un certificat portant le n° 186 735, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 63 et 64 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 7 (le « Règlement »), n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Laïdia Leblanc détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 514 917;

CONSIDÉRANT que Laïdia Leblanc n'est plus une représentante certifiée pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Laïdia Leblanc a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 juillet 2011 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Laïdia Leblanc;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**RADIER** l'inscription de représentant autonome de Laïdia Leblanc dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

**ORDONNER** au représentant autonome Laïdia Leblanc d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

**Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Laïdia Leblanc entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, **au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.**

**Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Laïdia Leblanc entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** à Laïdia Leblanc de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

**Et, par conséquent, que Laïdia Leblanc :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prendra effet à la date de sa signature.**

Signé à Québec, le 20 octobre 2011.

Claude Prévost, CA  
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

## DÉCISION N<sup>o</sup> 2011-PDIS-0258

MARC-LUC LÉTOURNEAU

[...]

Inscription n<sup>o</sup> 503 112

---

### Décision

**(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)**

---

CONSIDÉRANT que Marc-Luc Létourneau détenait un certificat portant le n<sup>o</sup> 121 566, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 63 et 64 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 7 (le « Règlement »), n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Marc-Luc Létourneau détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n<sup>o</sup> 503 112;

CONSIDÉRANT que Marc-Luc Létourneau n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Marc-Luc Létourneau a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 juillet 2011 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Marc-Luc Létourneau;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

#### Il convient pour l'Autorité de :

**RADIER** l'inscription de représentant autonome de Marc-Luc Létourneau dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

**ORDONNER** au représentant autonome Marc-Luc Létourneau d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

**Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Marc-Luc Létourneau entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité**.

**Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Marc-Luc Létourneau entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** à Marc-Luc Létourneau de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

**Et, par conséquent, que Marc-Luc Létourneau :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prendra effet à la date de sa signature.**

Signé à Québec, le 20 octobre 2011.

Claude Prévost, CA  
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

**DÉCISION N° 2011-PDIS-0254**

**GERMAIN LECOURS**

[...]

Inscription n° 514 361

---

**Décision**

**(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)**

---

CONSIDÉRANT que Germain Lecours détenait un certificat portant le n° 180 809, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 63 et 64 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 7 (le « Règlement »), n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Germain Lecours détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 514 361;

CONSIDÉRANT que Germain Lecours n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Germain Lecours a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 juillet 2011 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Germain Lecours;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**RADIER** l'inscription de représentant autonome de Germain Lecours dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

**ORDONNER** au représentant autonome Germain Lecours d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

**Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Germain Lecours entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.**

**Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Germain Lecours entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** à Germain Lecours de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

**Et, par conséquent, que Germain Lecours :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prendra effet à la date de sa signature.**

Signé à Québec, le 20 octobre 2011.

Claude Prévost, CA  
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

**DÉCISION N° 2011-PDIS-0252**

**ALI LOUHICHI**  
[...]  
Inscription n° 515 092

---

**Décision**

**(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)**

---

CONSIDÉRANT que Ali Louhichi détenait un certificat portant le n° 175 638, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 63 et 64 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D 9.2, r. 7 (le « Règlement »), n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Ali Louhichi détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 515 092;

CONSIDÉRANT que Ali Louhichi n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Ali Louhichi a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 juillet 2011 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Ali Louhichi;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**RADIER** l'inscription de représentant autonome de Ali Louhichi dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

**ORDONNER** au représentant autonome Ali Louhichi d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

**Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Ali Louhichi entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.**

**Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Ali Louhichi entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** à Ali Louhichi de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

**Et, par conséquent, que Ali Louhichi :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prendra effet à la date de sa signature.**

Signé à Québec, le 20 octobre 2011.

Claude Prévost, CA  
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

**DÉCISION N° 2011-PDIS-0236**

**RONALD ROSS TURLEY**  
[...]  
Inscription n° 505 513

## Décision

**(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)**

### LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Ronald Ross Turley détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n<sup>o</sup> 505 513, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Ronald Ross Turley est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q. c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Ronald Ross Turley n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011.
3. Le 30 mai 2011, un agent du Service de la conformité a envoyé à Ronald Ross Turley, une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
4. Le 25 août 2011, un agent du Service de la conformité a envoyé à Ronald Ross Turley, par poste certifiée, un avis de défaut dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 9 septembre 2011.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Ronald Ross Turley.

### LA DÉCISION

**CONSIDÉRANT** l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$.

Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...). »;

**CONSIDÉRANT** l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Le premier alinéa de l'article 115 s'applique à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. Le deuxième alinéa de cet article s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

**CONSIDÉRANT** la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**SUSPENDRE** l'inscription de représentant autonome de Ronald Ross Turley dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce qu'il se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

**IMPOSER** à Ronald Ross Turley une pénalité globale de 500 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

**Et, par conséquent, que Ronald Ross Turley :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**Acquitte** la pénalité administrative et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

**La décision prend effet immédiatement.**

Fait le 5 octobre 2011.

Claude Prévost, CA  
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

**Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca) afin de vous procurer le formulaire « Demande de retrait de l'inscription » que vous devrez remplir et nous retourner dans les**



**30 jours de la présente décision.**

**N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance et le paiement de la pénalité à M<sup>me</sup> Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031, par courriel à [claudia.maschis@lautorite.qc.ca](mailto:claudia.maschis@lautorite.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M<sup>me</sup> Claudia Maschis, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

**DÉCISION N° 2011-PDIS-0263**

CONSIDÉRANT les articles 184 et 218 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2;

CONSIDÉRANT l'article 65 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 7;

CONSIDÉRANT que le représentant n'a toujours pas acquitté les frais prescrits par le *Règlement sur les droits, les cotisations et les frais exigibles*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 9;

CONSIDÉRANT la lettre du 1<sup>er</sup> septembre 2011 mentionnant au représentant le manquement reproché de même que la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Carole Michaud;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits à ce dossier;

CONSIDÉRANT la protection du public;

CONSIDÉRANT les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**SUSPENDRE** le certificat n° 172 981 au nom de Carole Michaud dans la catégorie discipline suivante :

- expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers;

**Et, par conséquent, que Carole Michaud :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré toute demande de révision éventuelle.**

Signé à Québec, le 20 octobre 2011.

Claude Prévost, CA  
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

**3.7.2 BDR**

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

### 3.7.3 OAR

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

### 3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0857

DATE : 1<sup>er</sup> novembre 2011

---

LE COMITÉ : M <sup>e</sup> François Folot	Président
M. François Faucher, Pl. Fin.	Membre
M. André Noreau	Membre

---

**JACQUES TREMBLAY**  
Partie plaignante

c.

**RENÉ BERGERON**  
Partie intimée

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ

---

[1] Le 6 juillet 2011, à la salle 425 du palais de justice de Québec situé au 300, boul. Jean-Lesage, Québec, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni et a procédé à l'audition de la plainte disciplinaire privée portée par M. Jacques Tremblay contre M. René Bergeron.

[2] La plainte déposée auprès du comité était ainsi libellée :

#### **LA PLAINTE**

CD00-0857

PAGE : 2

JANVIER 21-12-2010

CD00-0857

Comité de discipline  
Chambre de la Sécurité  
Financière  
REF - 2009-0602  
M. de Josée Lavoie  
Dossier - 10-282

REÇU  
6 JAN 2011  
Autorité des  
Marchés  
Financiers  
Services aux  
clients

J'ai plusieurs raisons pour  
pour porter plainte de la façon que mon  
dossier a été traité par l'agent  
René Bergeron de Berio Ass. et  
Rondon Rife Ass.

Pourquoi faire annuler ma  
Police d'assurance de la Rondon Rife  
de 2500 \$ par an qui avait 8500.00 \$  
de dividende et montait à chaque  
année sans explication claire  
et précise le 11-12

Pourquoi faire le chèque  
au nom de la Rondon Rife et  
Jacques Tremblay pas de réponse

Pourquoi faire une demande  
de 6000 \$ à la Rondon Rife Ass.  
dit Betiveau 70 ans sans remplir  
le questionnaire ILMA dit Refuse  
comprend pas 11-12-35

Pourquoi a été remise de la  
Police de la Rife pas remis mes  
cau 2 temples Regle montant obligatoirement  
de la Rondon Rife Ass. ART 35

CD00-0857

PAGE : 3

LORS D'UNE VISITE AVEC UNE  
ASSASIEA JE LUI AI DIT RENE TU M'AS  
INDUIT EN ERREUR TU AVAIS JUSTE  
A DIRE TA POLICE SANS EXPLICATION  
IL A PAS REPONDU JE TEL'AI BIEN  
EXPLIQUER MAIS PLUTOT DE MINTI  
MIDE ART 35 - 2 - 6 - 11

RENE BERGERONT AGENT ET AIS  
TRES AU COURANT DE MA MAUVAISE  
VISION ET QUE JE TAIS SUIVIE PAR  
UN SPECIALISTE POUR RA VUE JE LUI  
AI MONTRES MA QUANTITE D E PILULE  
QUE JE PRENAIS. YEU DIABETTE  
PRESSION J'AVAI UN MEDecin DE FAMILLE  
DR MARTIN ROY JE VOUS P'AI DIT M  
PAR HAI DE TOUTES CHOSE C'EST UISITES  
TRES LONGUE MAIS PARLAI S PEU  
D'ASSURANCE CLAIRE ET PRECISE

POUR QUOI LORS D'UNE VISITE  
JE LUI AI DIT VA A HA TABLE JE  
VAIS AU TOILETTE RENE BERGERON MA  
SUIVI DE VANT RA PORTE J'AI PENSE  
IL VIENDRA PAS AU TOILETTE AVEC MOI  
C'EST UN TOUT PETIT PAPIER A TE FAIRE  
SIGNER J'AI UN CARTABLE PREND  
MON CRAYON TOUT RA DE VANT RA  
PORTE DE TOILETTE

RENE DIT QUE SA C'EST PAS  
PASSEZ RA. OU ET AIS RENE BERGERON  
COMMENT J'AI FAIT POUR SIGNER  
SI J'ETAIS SUI SOUS SERMENT JE  
VAIS SIGNER MA DECLARATION SANS PEUR  
ART 35 -



CD00-0857

PAGE : 4

C'est officiel Je maintiens  
mes deux serments

J'ai jamais Bene BoBee Ron A  
D'annoncer ce chiffre de 8500 \$  
c'est sur.

J'ai jamais il a dit le ~~8500 \$~~  
est un placement et que c'est  
lui qui rapporte des dividendes  
toujours dit CA+CA=CA IL A  
toujours dit regarde la monte.  
Regarde ta police monte moi  
Pensait que c'est la police ASS  
qui montrait comme les autres qui  
avaient été vendus.

ENCORE PIRE IL MA DIT  
Je vais t'aider Je vais pour les  
deux prochaines années te faire  
parvenir de 1500 \$ pendant les  
deux années suivantes IL A PRIX  
mon argent des dividendes de  
mae autre police faut le faire  
toute une aide une autre perte  
pour moi -

C'est visites etait lorsque il  
parlait de tous excepte de ma police  
Je lui ai dit plusieurs fois parle moi  
de ma police IL me parlait de la vente  
du commerce de son frère  
MAT-DORA de on talie 16-11-12-18-19-35

Merci

Jacques Tremblay  
2437 Pelletier  
Jonsuicre  
C77 6B2  
542-0568 # 418

CD00-0857

PAGE : 5

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU COMITÉ DE DISCIPLINE :

ACCUEILLIR la présente plainte;

DÉCLARER l'intimé René BERGERON coupable des infractions reprochées;IMPOSER à l'intimé René BERGERON les sanctions jugées opportunes et équitables dans les circonstances;EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ : Demande de  
REVISION  
Dossier 2009-0602Ville, ce date SAGUENAY 2437 PELLICAN  
JANUINE C 7 X 6 B2  
22 décembre 2010  
JACQUES TREMBLAY 418 54 20069  
NOM DU PLAIGNANT

J'AI PLUSIEUR RAISON POUR  
PARTIR PLAINTRE DE LA FACON QUE RENE'  
BERGERON A TRAITÉ MON DOSSIER  
POURQUOI ME FAIRE ANNULER  
UNE POLICE QUI EST PAYÉ ET RAPPORTÉ DES DIVIDENT  
SANS EXPLICATION. ART-6-11-12-35  
POURQUOI FAIRE 6 chèvre 2 NOM  
LONDON LIFE ASS ET JACQUES TREMBLAY  
SANS MA PERMISSION 11-12-35 toi  
POURQUOI FAIRE UNE demande  
d'ASSURANCE de 60.000 \$ SANS REMPLIR  
LE QUESTIONNAIRE AYER MOI J'AI 70 ANS  
DIABÉTIQUE. UNE SEUL QUESTION FUMETU  
REB=NON ART-11-12-35 Code Détiqve  
ou ETAIS RENE dit SA CEST PAS PASSETA  
Je JURE QUE SA CEST PASSE del ART 35  
Je MAINTIENS MCS de 2 SERMENTS ART 35  
ART-35 = NO 2 - 6-11-12-18-19-35



CD00-0857

PAGE : 6

DÉCLARATION SOLENNELLE

Je soussigné JACQUES TREMBLAY, demeurant au 2437 Peltier, dans  
la ville de SORTIVIERS Québec G 7X 6B2 déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le plaignant dans cette cause JACQUES TREMBLAY
2. Les faits énoncés à la plainte sont vrais. oui

ET J'AI SIGNÉ

JACQUES TREMBLAY  
NOM DU PLAIGNANT

Déclaré solennellement devant moi, à  
Ce 23 e jour de Décembre

Maurice Maltais  
Commissaire à l'assermentation  
Pour le district de VILLE

**Maurice Maltais**  
Commissaire à  
l'assermentation  
N° : 153916

Reçu par le secrétaire remplaçant  
du comité de discipline de la Chambre  
de la sécurité financière,  
à Montréal, ce

25 janvier 2011

É. Millette  
Éric Millette  
Secrétaire remplaçant du  
comité de discipline

CD00-0857

PAGE : 7

Boi Aut Article

10 -

11 - INTEGRITE (HONETETE)

12

16 - INCOMPLETE - TRUMPET - INDUIRE EN ERREUR

18 - ~~PRESSION~~ PRESIDENT - PROPRIETAIRES

19 -

Section V

ARTICLE - 35 - MALHONNETE - NEGLIGENT

MAINTENIR MES SERMENTS

DOSSIER

[3] D'entrée de jeu, il faut reconnaître que malgré les efforts qu'a dû y mettre le plaignant, sa plainte ne pèche pas par excès de précision.

[4] Ni les dates ni le lieu où les événements reprochés à la partie intimée se seraient déroulés n'y sont mentionnés.

CD00-0857

PAGE : 8

[5] Cette dernière, par l'entremise de son procureur, avait d'ailleurs produit au dossier une requête réclamant des détails mais elle a choisi par la suite de la retirer pour concentrer ses efforts à contester la plainte au mérite.

[6] Bien qu'à première vue il puisse paraître ardu de dégager avec certitude ou précision les blâmes que le plaignant dirige à l'intimé, il faut reconnaître qu'il lui adresse très certainement les reproches suivants :

- a) l'annulation de sa police d'assurance de la London Life de 25 000 \$ sur laquelle il y avait 8 500 \$ de dividendes, et ce, sans explications claires et précises;
- b) l'émission par l'assureur d'un chèque au nom de la London Life et de Jacques Tremblay;
- c) la présentation d'une demande d'assurance-vie de 60 000 \$ auprès de la London Life alors qu'il était diabétique, avait 70 ans, « sans remplir le questionnaire ».

### **LA PREUVE DES PARTIES**

[7] Au soutien de la plainte portée contre l'intimé, le plaignant a fait entendre son épouse, Mme Gisèle Fortin, et a témoigné. Il a également déposé une preuve documentaire cotée P-1 à P-6.

[8] En défense, l'intimé a lui aussi été entendu. Il a également produit une preuve documentaire cotée I-1 à I-5.

CD00-0857

PAGE : 9

**LES FAITS**

[9] De la preuve présentée au comité, il ressort essentiellement les faits suivants.

[10] Le plaignant aurait commencé à faire affaires avec l'intimé vers l'année 1993.

[11] En 2005, il détenait une police d'assurance-vie auprès de la London Life, émise en 1993. Les protections payables au décès, si la réclamation survenait avant l'âge de 90 ans, étaient de 50 000 \$, alors qu'elles étaient de 25 000 \$ si elle survenait par la suite.

[12] Ladite police comportait en effet une couverture permanente de 25 000 \$ à laquelle s'ajoutait une couverture additionnelle temporaire de 25 000 \$ cessant à l'âge de 90 ans dont la prime, si l'on se fie au témoignage de l'intimé, allait augmenter périodiquement.

[13] Comme le plaignant espérait augmenter sa couverture d'assurance tout en maintenant le coût mensuel de sa prime aux alentours du montant qu'il payait, l'intimé lui a fait signer, le ou vers le 13 décembre 2005, une proposition pour l'émission d'une police d'assurance-vie de 60 000 \$ dont la prime, si la police était émise telle que souscrite, aurait été dans les environs de 275 \$ par mois.

[14] La documentation et les formalités nécessaires à l'émission de ladite police ont été convenablement exécutées mais malheureusement, notamment en raison des antécédents médicaux du plaignant, l'assureur a exigé pour émettre ladite police une surprime importante, si bien qu'au mois de mai 2006 ladite proposition a été annulée et la police recherchée jamais émise.

CD00-0857

PAGE : 10

[15] Par la suite, dans le but de « stabiliser » les coûts de la police détenue par le plaignant auprès de la London Life et d'assurer la totalité de la protection jusqu'à 100 ans, l'intimé a acheminé à l'assureur une demande afin que la prime soit modifiée de croissant à uniforme et l'ensemble de la couverture étendu jusqu'à 100 ans.

[16] Comme condition de la modification du coût d'assurance de croissant à uniforme sans examen médical (afin de ne pas exposer le plaignant à une surprime), l'assureur exigeait toutefois que la protection soit obligatoirement modifiée de façon à inclure la valeur des fonds à l'assurance de base.

[17] La protection de base de la couverture fut donc réduite à 41 417,59 \$ mais, puisqu'au moment du décès ce montant devait être majoré de la valeur des fonds disponibles dans la police, les montants accessibles par la succession du plaignant demeuraient néanmoins, tel qu'antérieurement, aux environs de 50 000 \$.

### **MOTIFS ET DISPOSITIF**

[18] De l'avis du comité, considérant que le plaignant, tout en désirant maintenir sa prime à un taux près de celui qu'il payait, cherchait aussi à étendre sa couverture complète d'assurance jusqu'à 100 ans, les conseils prodigués par l'intimé étaient raisonnables.

[19] De la preuve qui lui a été présentée, le comité estime qu'il lui faut conclure que l'intimé n'a pas agi de façon reprochable lorsqu'il a suggéré à son client de souscrire une nouvelle demande d'assurance-vie de 60 000 \$, de même que lorsqu'il a procédé par la suite à la transformation de la police que détenait ce dernier auprès de la London Life.

CD00-0857

PAGE : 11

[20] Tout en respectant la capacité de payer de son client, les démarches de l'intimé visaient à procurer à ce dernier le maximum de protection jusqu'à 100 ans.

[21] De l'ensemble des faits mis en preuve, le comité ne peut conclure de façon prépondérante que l'intimé aurait fait défaut de respecter ses obligations envers son client.

[22] Il est possible que le plaignant n'ait pas parfaitement saisi ou compris le ou les mécanismes utilisés par le représentant pour satisfaire à ses demandes mais le domaine de l'assurance-vie n'est pas toujours un domaine facile à comprendre pour le commun des mortels.

[23] Par ailleurs, s'il est vrai que le plaignant déclare que le représentant lui aurait mal, peu ou pas expliqué certaines choses et aurait procédé rapidement à l'occasion (notamment lors de la livraison de la police), son témoignage est contredit par celui de l'intimé dont la déposition est apparue au comité à tout le moins tout aussi crédible que la sienne.

[24] L'intimé a en effet rendu un témoignage clair, précis, non-équivoque, appuyé sur quelques éléments de preuve extérieurs, contrastant à certains moments avec celui du plaignant qui a semblé quelquefois plutôt imprécis, redondant et quelque peu embrouillé.

[25] De la preuve qui lui a été présentée, le comité doit conclure que bien qu'il est possible que le plaignant n'ait pas toujours parfaitement saisi le sens des démarches de l'intimé, ce dernier semble avoir travaillé dans son intérêt et cherché à combler ses besoins.

CD00-0857

PAGE : 12

[26] Avec le temps, le plaignant, dont la volonté exprimée était de demeurer assuré jusqu'à cent (100) ans, allait ou perdre les bénéfices de la prime qu'il payait ou être privé d'une partie de sa couverture d'assurance-vie.

[27] C'est afin de combler les besoins de son client, tout en respectant les limites du budget de ce dernier, que l'intimé a procédé aux modifications ou transformations à la police en cause.

[28] En l'espèce, le plaignant avait le fardeau d'établir, au moyen d'une preuve prépondérante, une faute de la part de l'intimé et, de l'avis du comité, il n'est pas parvenu à se décharger de celui-ci.

[29] Les éléments de preuve présentés au comité ne lui permettent pas de conclure à des contraventions de la part de l'intimé aux dispositions de la Loi ou du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

[30] La preuve a plutôt révélé que l'intimé a pris les moyens à sa disposition pour expliquer à son client le sens des démarches qu'il entreprenait, et qu'il a agi dans l'intérêt de ce dernier.

[31] La plainte de l'intimé et chacune des accusations y mentionnées seront donc rejetées.

[32] Enfin, compte tenu que la preuve n'a pas démontré qu'en déposant sa plainte le plaignant aurait agi de mauvaise foi, de façon abusive ou frivole, et prenant en considération l'âge et la condition de ce dernier ainsi que l'ensemble des circonstances propres à l'affaire, en accord avec les dispositions de l'article 151, paragraphe 2 du

CD00-0857

PAGE : 13

*Code des professions*, le comité se dispensera de condamner le plaignant au paiement des déboursés.

**PAR CES MOTIFS LE COMITÉ DE DISCIPLINE :**

**REJETTE** la plainte déposée par la partie plaignante M. Jacques Tremblay contre la partie intimée, M. René Bergeron.

**SANS FRAIS.**

(s) François Folot

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> FRANÇOIS FOLOT

Président du comité de discipline

(s) François Faucher

\_\_\_\_\_  
M. FRANÇOIS FAUCHER, Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

(s) André Noreau

\_\_\_\_\_  
M. ANDRÉ NOREAU

Membre du comité de discipline

La partie plaignante se représente  
elle-même

M<sup>e</sup> Régis Gaudreault  
GAUDREULT DESGAGNÉ LAROUCHE POTVIN  
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 6 juillet 2011

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**



### 3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 2010-12-02(C)  
2010-12-03(C)

---

DATE : 17 octobre 2011

---

LE COMITÉ : M <sup>e</sup> Patrick de Niverville	Président
M. Marc-Henri Germain, C. d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages	Membre
M <sup>me</sup> Lyne Leseize, courtier en assurance de dommages	Membre

---

**CAROLE CHAUVIN**, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

**GAÉTAN LACHAPELLE**, courtier en assurances de dommages  
et  
**STEVE SOURDIF**, courtier en assurance de dommages

Parties intimées

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

[1] Le 7 septembre 2011, le comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages procédait à l'audition commune des plaintes n<sup>os</sup> 2010-12-02(C) et 2010-12-03(C);

2010-12-02(C)

2010-12-03(C)

PAGE : 2

[2] M. Gaétan Lachapelle fait l'objet d'une plainte comportant dix (10) chefs d'infraction;

[3] Essentiellement, la plainte disciplinaire (n° 2010-12-02(C)) lui reproche :

1. Entre le 5 avril et le 4 juin 2005, n'a pas recueilli personnellement les renseignements nécessaires pour lui permettre d'identifier les besoins des assurés J.B.R et L.F.R.R. inc., afin de proposer le produit d'assurance leur convenant le mieux, le tout en contravention avec les articles 16 et 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 2, 37(1) et 37(6) dudit code;

2. Aux mois de mai et juin 2005, a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en ne s'assurant pas avant la conclusion du contrat d'assurance qu'il a fait émettre pour les assurés J.B.R et L.F.R.R. inc. auprès de l'assureur Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada, que ledit contrat répondait aux besoins des assurés, le tout en contravention avec les articles 16 et 28 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 2, 37(1) et 37(6) dudit code;

3. Entre le 5 avril et le mois de juin 2005, avant la conclusion d'un contrat d'assurance, a exercé ses activités professionnelles à l'endroit des assurés J.B.R et L.F.R.R. inc. avec négligence, notamment :

a) en n'allant pas visiter le commerce opéré par les assurés et la bâtisse propriété d'un des assurés, et ce, pour offrir le produit le plus adapté à leurs besoins et pour bien informer l'assureur des risques à assurer;

b) en ne s'assurant pas que des protections adéquates étaient ajoutées au contrat d'assurance afin de bien couvrir les activités du comptoir Sears opéré par l'assurée L.F.R.R. inc.;

c) en n'offrant pas certaines protections additionnelles, tels que le refoulement d'égoût et la perte de revenu locatif à l'assuré J.B.R.;

d) que le nom du véritable propriétaire de l'immeuble sis au 548 et 548A) rue de la Visitation, à Saint-Charles-Borromée soit inscrit à titre d'assuré au contrat d'assurance émis par Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada sous le numéro FLWS1291235;

le tout en contravention avec les articles 16 et 28 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 29, 37(1), 37(4) et 37(6) dudit code;

2010-12-02(C)

2010-12-03(C)

PAGE : 3

4. Aux mois de mai et juin 2006, a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux lors du renouvellement du contrat d'assurance qu'il a fait émettre pour les assurés J.B.R. et L.F.R.R. inc. auprès de l'assureur Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada, portant le numéro FLWS1291235, en ne prenant pas les moyens requis pour s'assurer que le contrat d'assurance réponde aux besoins des assurés, le tout en contravention avec l'article 39 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 2 et 37(6) dudit code;

5. Entre le 15 janvier 2007 et le 15 mars 2007, a été négligent et a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en ne donnant pas suite aux instructions reçues des assurés J.B.R. et L.F.R.R. inc., et ce, en ne procédant que le 15 mars 2007 aux modifications requises au contrat d'assurance Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada, portant le numéro FLWS1291235 afin d'assurer les intérêts du nouveau propriétaire du commerce qu'opérait L.F.R.R. inc., soit R.B. et L.G. SBM, créant ainsi un découvert d'assurance à l'endroit du nouveau propriétaire, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 26, 37(1) et 37(6);

6. Entre le 15 janvier 2007 et le 15 mars 2007, a fait défaut de rendre compte du mandat confié par l'assuré R.B., qui avait besoin de protections d'assurances pour son nouveau commerce de fleuriste et le comptoir Sears que ce dernier et son entreprise L.G. SBM opéraient depuis le début de l'année 2007, en n'informant pas les assurés qu'ils n'étaient pas couverts en vertu du contrat d'assurance Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada, portant le numéro FLWS1291235, laissant R.B. dans l'ignorance de ce découvert, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* notamment les articles 26, 37(1) et 37(4);

7. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 4 juin 2007, a exercé ses activités professionnelles avec négligence et a fait défaut d'agir avec intégrité et en conseiller consciencieux, notamment :

a) En n'effectuant aucun suivi de dossier afin que les modifications requises au contrat d'assurance des entreprises Aviva portant le numéro FLWS1291235 soient effectuées afin de bien répondre aux nouveaux besoins et intérêts assurables des assurés J.B.R. et L.F.R.R. inc., R.B. et L.G. SBM;

b) En ne modifiant pas le contrat d'assurance des entreprises Aviva portant le numéro FLWS1291235 pour refléter que le propriétaire de la bâtisse était J.B.R. et que la bâtisse était louée à R.B. et L.G. SBM;

c) En n'offrant pas la garantie de refoulement des égouts;

2010-12-02(C)

2010-12-03(C)

PAGE : 4

d) En ne procédant pas aux modifications requises afin que R.B. et L.G. SBM soient bien assurés pour le contenu des activités de fleuriste avec livraison et Comptoir Sears;

e) En n'offrant pas la protection pour la perte de revenus locatifs au propriétaire J.B.R.,

le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 9, 37(1) et 37(6);

8. Entre le 15 janvier 2007 et le 6 août 2007, a exercé ses activités professionnelles avec négligence en n'effectuant aucun suivi pour augmenter le montant d'assurance sur la bâtisse sise au 548 et 548A), rue de la Visitation, à Saint-Charles-Borromée à 400 000 \$ sur le contrat d'assurance Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada, portant le numéro FLWS1291235, alors que cela lui avait été demandé à deux (2) reprises, soit les 15 et 23 janvier 2007, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 9, 37(1) et 37(6);

9. Aux mois de mai et juin 2007, a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux lors du renouvellement du contrat d'assurance qu'il a fait émettre pour les assurés J.B.R., L.F.R.R. inc., R.B. et L.G. SBM auprès de Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada portant le numéro FLWS1291235, en ne prenant pas les moyens requis pour s'assurer que ce contrat d'assurance réponde aux besoins des assurés, le tout en contravention avec l'article 39 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 2, 37(4) et 37(6) dudit code;

10. Du mois de mai 2005 au mois de mai 2008, a été négligent dans sa tenue de dossier en faisant défaut d'inscrire au dossier des assurés J.B.R., L.F.R.R. inc. et/ou R.B. et L.G. SBM, ses démarches et interventions, et ce, tant auprès des assurés qu'auprès des assureurs et en n'ayant aucune confirmation écrite des instructions reçues, des conseils donnés et décisions prises au dossier desdits assurés, le tout en contravention avec les articles 85 à 88 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, les articles 2, 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* et le *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, notamment les articles 12 et 21 dudit règlement.

L'intimé s'étant ainsi rendu passible pour les infractions ci-haut mentionnées des sanctions prévues à l'article 156 (c) du *Code des professions*.

2010-12-02(C)

2010-12-03(C)

PAGE : 5

[4] Dans le cas de M. Steve Sourdif, la plainte n<sup>o</sup> 2010-12-03(C) lui reproche trois (3) chefs d'infraction, soit :

1. Aux mois de mai et juin 2008, a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux lors du renouvellement du contrat d'assurance Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada, numéro FLWS1291235 au nom des assurés J.B.R., L.F.R.R. inc., R.B. et L.G. SBM., en ne prenant pas les moyens requis pour s'assurer que le contrat d'assurance réponde aux besoins des assurés, le tout en contravention avec l'article 39 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 2, et 37(6) dudit code;

2. Aux mois de juin et juillet 2008, dans le cadre de la conclusion du contrat d'assurance des entreprises AXA numéro 2418623, a exercé ses activités professionnelles avec négligence et a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en ne visitant pas la bâtisse de son client, monsieur J.B.R. et ne prenant pas le temps de s'assurer que les intérêts assurables de ce dernier étaient bien compris et couverts, se limitant plutôt à s'inspirer du contrat d'assurance antérieur de Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada numéro FWLS1291235, faisant ainsi défaut de s'assurer que le contrat offert respectait tous les besoins de l'assuré, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 2, 9, 29, 37(1) et 37(6) dudit code;

3. Du mois de mai 2005 au mois de novembre 2008, a été négligent dans sa tenue de dossier en faisant défaut d'inscrire au dossier des assurés J.B.R., L.F.R.R. inc., et/ou R.B. et L.G. SBM ses démarches et interventions, et ce, tant auprès des assurés qu'auprès des assureurs, notamment en ne notant pas au dossier les différentes communications téléphoniques et en n'ayant aucune confirmation écrite des instructions reçues, des conseils donnés et décisions prises au dossier des assurés, le tout en contravention avec la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, notamment les articles 85 à 88, le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 2 et 37(1) et le *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, notamment les articles 12 et 21 dudit Règlement.

L'intimé s'étant ainsi rendu passible pour les infractions ci-haut mentionnées des sanctions prévues à l'article 156 (c) du *Code des professions*.

[5] La partie plaignante était représentée par M<sup>e</sup> Claude G. Leduc et les deux intimés par M<sup>e</sup> Jo-Anne Demers;

[6] D'entrée de jeu, M<sup>e</sup> Jo-Anne Demers enregistra un plaidoyer de culpabilité au nom de ses deux clients M. Gaétan Lachapelle et M. Steve Sourdif;

[7] En conséquence, les intimés furent déclarés coupables des chefs suivants :

2010-12-02(C)

2010-12-03(C)

PAGE : 6

- Gaétan Lachapelle : chefs n<sup>os</sup> 1 à 10;
- Steve Sourdif : chefs n<sup>os</sup> 1 à 3;

[8] Les parties présentèrent alors la recommandation commune quant aux sanctions devant être imposées aux deux intimés;

### **I. Preuve sur sanction**

[9] La preuve a consisté au dépôt de deux plaidoyers de culpabilité (pièces I-1 et I-2) ainsi que de la preuve documentaire (P-1 à P-12);

[10] Les intimés ont également témoigné afin d'exprimer leur regret et leur repentir;

[11] Quant aux faits à l'origine des plaintes, chaque partie a donné sa version et son interprétation des gestes posés par les intimés<sup>1</sup>;

[12] Toutefois, vu les plaidoyers de culpabilité enregistrés par les deux intimés, il n'est pas nécessaire de relater les faits reprochés puisqu'ils sont admis et reconnus comme étant bien fondés<sup>2</sup>;

### **II. Plaidoiries**

#### **1. Par la syndic**

[13] M<sup>e</sup> Leduc a fait part au comité la recommandation commune des parties quant aux sanctions devant être imposées aux intimés;

[14] Dans le cas de l'intimé Gaétan Lachapelle, les sanctions proposées pour chacun des chefs d'infraction s'établissent comme suit :

---

<sup>1</sup> Au stade de l'audition sur sanction, il suffit que chaque procureur expose les faits; si l'autre partie conteste cet exposé des faits, il lui revient alors d'en faire la preuve formelle, à défaut de quoi, les faits sont tenus pour avérés. Voir *St-Pierre c. médecins-vétérinaires* [1996] D.D.O.P. 276 (T.P.)

<sup>2</sup> *Pivin c. Inhalothérapeutes*, 2002 QCTP 032

2010-12-02(C)

2010-12-03(C)

PAGE : 7

- Pour les chefs n<sup>os</sup> 1 à 10 : une amende de 1 000 \$ par chef pour un total de 10 000 \$, par contre ce montant sera réduit à 8 000 \$ en vertu du principe de la globalité des sanctions;

[15] Pour l'intimé Steve Sourdif, les sanctions suggérées sont les suivantes :

- Pour les chefs n<sup>os</sup> 1 à 3 : une amende de 1 000 \$ pour les chefs n<sup>os</sup> 1 et 3 pour un total de 2 000 \$ et une réprimande pour le chef n<sup>o</sup> 2;

[16] Évidemment, ces sanctions sont suggérées en tenant compte des regrets exprimés par les intimés et leurs engagements visant à éviter la répétition des gestes reprochés;

[17] Finalement, M<sup>e</sup> Leduc fait état des différents facteurs tant objectifs que subjectifs dont devra tenir compte le comité au moment de décider de la sanction appropriée;

## 2. Par les intimés

[18] M<sup>e</sup> Demers, au nom des intimés, réitère la recommandation commune et insiste sur les facteurs atténuants propre à chacun des intimés;

### III. Analyse et décision

#### 1. L'objectif de la sanction disciplinaire

[19] Rappelons, tel que le soulignait la Cour du Québec dans l'affaire Royer c. Rioux<sup>3</sup>, que l'objectif de la sanction disciplinaire n'est pas de punir le professionnel mais de corriger un comportement fautif<sup>4</sup>;

[20] De plus, la jurisprudence enseigne qu'à moins de circonstances exceptionnelles, la recommandation commune formulée par les parties suite à de sérieuses et intenses négociations, doit être respectée par le comité<sup>5</sup>;

<sup>3</sup> C.Q. no. 500-02-119213-036, 8 juin 2004;

<sup>4</sup> *Duplantie c. Notaires*, [2003] QCTP 105;

<sup>5</sup> *Malouin c. Notaires*, [2002] QCTP 015; voir aussi *Matthieu c. Dentistes*, [2004] QCTP 027 et *Jovanovic c. Médecins*, [2005] QCTP 020;



2010-12-02(C)

2010-12-03(C)

PAGE : 8

[21] Le comité considère également que la recommandation commune reflète bien l'ensemble des circonstances aggravantes et atténuantes qu'il est habituellement nécessaire d'examiner pour déterminer la sanction juste, raisonnable et appropriée au cas particulier des deux intimés<sup>6</sup>;

## 2. Circonstances aggravantes et atténuantes

[22] Parmi les facteurs objectifs et particulièrement aggravants que l'on retrouve dans le présent dossier, le comité retiendra les suivants :

- La gravité objective des infractions;
- La mise en péril de la protection du public;
- Le lien direct entre les infractions et l'exercice de la profession;
- La durée des infractions;

[23] Parmi les circonstances atténuantes qui militent en faveur des intimés, soulignons les suivantes :

- L'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité, dès la première occasion;
- L'absence d'antécédents disciplinaires;
- Une volonté clairement exprimée de s'amender en modifiant, par des gestes concrets, leur pratique professionnelle;

[24] L'ensemble de ces facteurs commandent au comité de respecter la volonté exprimée par les parties dans la recommandation commune;

---

<sup>6</sup> *Pigeon c. Daigneault*, [2003] IIJCan 32934 (QCCQ); voir au même effet *Schrier c. Tribunal des professions*, [2004] IIJCan 22825 (QCCA);

2010-12-02(C)

2010-12-03(C)

PAGE : 9

### 3. Le sérieux de la recommandation commune

[25] Mais il y a plus, tel que le rappelait le Tribunal des professions dans l'affaire Roy c. Médecins<sup>7</sup>, le comité de discipline doit tenir compte du sérieux des recommandations communes, lesquelles résultent d'intenses négociations entre les parties;

[26] C'est ainsi que le Tribunal des professions, dans l'affaire Roy, écrivait :

*«Il demeure dans l'obligation du Comité de motiver sa décision de ne pas donner suite à l'entente. Une grande attention doit être accordée à des représentations communes. **C'est en première ligne, le syndic qui a la mission d'assurer la protection du public. C'est lui qui a une connaissance approfondie du dossier et qui en connaît des éléments qui ne seront pas nécessairement présentés au Comité.** Surtout si, comme en l'instance, le processus d'audition a été interrompu par un plaidoyer de culpabilité. Il faut également souligner que les parties ne se sont pas contentées d'exposer leur suggestion mais qu'elles l'ont motivée en exposant que, selon elles, cette suggestion rencontrait les critères applicables, savoir ...»* (p. 10)

[27] Il y a lieu de souligner également certains autres passages pertinents de l'affaire Roy :

*«Le syndic alors expose que précédemment à la dernière audition devant le Comité, **les parties se sont rencontrées avant d'élaborer des recommandations communes. Ces recommandations lui apparaissent raisonnables en ce qu'elles rencontrent la finalité du droit disciplinaire, satisfont les critères de dissuasion et d'exemplarité et tiennent compte de la gravité objective des fautes.**»* (p. 6)

*«Le syndic souligne sa connaissance approfondie du dossier et rappelle que le Comité n'a pas connaissance des faits visés par les infractions sur lesquels aucune audience n'a été tenue.»* (p. 7)

*«Le syndic se déclare satisfait de l'attitude actuelle du professionnel, son engagement à cesser ses procédés déviants, la longue période de radiation provisoire et le fait que les suggestions communes n'amènent pas une réintégration immédiate à la pratique.»* (p. 7)

---

<sup>7</sup> [1998] QCTP 1735;

2010-12-02(C)

2010-12-03(C)

PAGE : 10

*«Il cite la jurisprudence récente du Tribunal disant qu'il faut considérer l'individu devant le Comité, à l'époque où il s'y trouve. Les facteurs aggravants et atténuants sont rappelés.» (p. 7)*

[28] Voilà autant de motifs justifiant le présent comité de discipline d'entériner la recommandation commune formulée par les parties;

#### 4. La globalité des sanctions

[29] À cet égard, le Tribunal des professions, dans l'affaire Kenny<sup>8</sup>, mentionnait que l'addition des sanctions ne doit pas devenir accablante pour les intimés;

[30] En l'espèce, le comité considère que le principe de la globalité des sanctions milite en faveur de l'approbation de la recommandation commune formulée par les parties;

*«Quant à la globalité ou à la totalité des amendes imposées sur les neuf chefs d'accusation de la plainte, soit 18,500\$, il doit être analysé par le Comité de discipline. **Ce dernier doit regarder si cette globalité ou totalité ne constituent pas une sanction accablante, même si les sanctions imposées sur chacun des chef peuvent par ailleurs apparaître justes, appropriées et proportionnées, dans les circonstances.»***

[31] Ce principe fut également repris par le Tribunal des professions dans l'affaire Chénier c. Comptables agréés<sup>9</sup>;

[32] En l'espèce, le comité de discipline considère que le principe de la globalité est respecté;

[33] Les amendes imposées à M. Gaétan Lachapelle sont des amendes minimales pour chacun des chefs n<sup>os</sup> 1 à 10;

[34] Par contre, le comité estime que le montant global des amendes, dans le cas de l'intimé Gaétan Lachapelle, doit être réduit à 8 000 \$ tel que recommandé par les parties;

---

<sup>8</sup> *Kenny c. Corporation professionnelle des dentistes*, [1993] D.D.C.P. 214 (T.P.);

<sup>9</sup> [1998] D.D.O.P. 238 (T.P.), p. 248;

2010-12-02(C)

2010-12-03(C)

PAGE : 11

### 5. La parité des sanctions

[35] Le comité est d'opinion que la recommandation commune respecte le principe de la parité des sanctions, tel que développé par le Tribunal des professions<sup>10</sup>;

[36] En effet, les sanctions suggérées tiennent compte de la participation plus ou moins grande de chacun des intimés à la commission des infractions et surtout du caractère distinct de certaines des infractions reprochées aux intimés;

### 6. Les déboursés

[37] Les déboursés seront partagés entre les intimés en tenant compte du nombre d'infractions reprochées à chacun et en proportion des amendes imposées, soit :

- 80 % dans le cas de l'intimé Gaétan Lachapelle;
- 20 % dans le cas de l'intimé Steve Sourdif;

### PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

#### Dans le cas de l'intimé Gaétan Lachapelle :

**PREND ACTE** de son plaidoyer de culpabilité;

**DÉCLARE** l'intimé Gaétan Lachapelle coupable des infractions qui lui sont reprochées aux chefs n<sup>os</sup> 1 à 10 de la plainte n<sup>o</sup> 2010-12-02(C);

**IMPOSE** à l'intimé Gaétan Lachapelle les sanctions suivantes :

- Chefs n<sup>os</sup> 1 à 10: une amende de 1 000 \$ par chef pour un total de 10 000 \$, réduit à 8 000 \$ en vertu du principe de la globalité des sanctions;

---

<sup>10</sup> Saine c. Médecins [1998] D.D.O.P. 268 (T.P.)  
Ingénieurs c. Plante [1992] D.D.C.P. 254 (T.P.)

2010-12-02(C)

2010-12-03(C)

PAGE : 12

**CONDAMNE** l'intimé Gaétan Lachapelle à payer 80 % des déboursés;

**Dans le cas de l'intimé Steve Sourdif :**

**PREND ACTE** du plaidoyer de culpabilité de l'intimé Steve Sourdif;

**DÉCLARE** l'intimé Steve Sourdif coupable des chefs n<sup>os</sup> 1 à 3 de la plainte n<sup>o</sup> 2010-12-03(C);

**IMPOSE** à l'intimé Steve Sourdif les sanctions suivantes :

- Chefs n<sup>os</sup> 1 et 3 : une amende de 1 000 \$ par chef pour un total de 2 000 \$;
- Chef n<sup>o</sup> 2 : une réprimande;

**CONDAMNE** l'intimé Steve Sourdif à payer 20 % des déboursés;

---

M<sup>e</sup> Patrick de Niverville  
Président du comité de discipline

---

M. Marc-Henri Germain, C. d'A.A., A.V.A.,  
courtier en assurance de dommages  
Membre du comité de discipline

---

M<sup>me</sup> Lyne Leseize, courtier en assurance  
de dommages  
Membre du comité de discipline

2010-12-02(C)

2010-12-03(C)

PAGE : 13

M<sup>e</sup> Claude G. Leduc  
Procureur de la syndic

M<sup>e</sup> Jo-Anne Demers  
Procureure des intimés

Date d'audience : 7 septembre 2011

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2011-04-03(C)

DATE : 19 octobre 2011

---

LE COMITÉ : M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, avocat	Président
M. Richard Giroux, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages	Membre
M <sup>me</sup> Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages	Membre

---

**CAROLE CHAUVIN**, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

**MARC CHARLEBOIS**, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

Partie intimée

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ

---

[1] Le 27 septembre 2011, le comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages se réunissait pour procéder à l'audition de la plainte n° 2011-04-03(C);

[2] Essentiellement, la plainte reproche à l'intimé trois (3) infractions, soit :

- 1- Le ou vers le 5 octobre 2010, a entrepris, à la demande de son client C.F., un mandat de communiquer avec Mme C.C. et M. S.L. afin de réclamer une indemnité pour les dommages subis au véhicule automobile de son client C.F., alors qu'il savait ou aurait dû (*sic*) savoir en sa qualité de courtier en assurance de dommages qu'en cas d'accident automobile, le tiers responsable n'encourt aucune obligation lorsque la Convention d'indemnisation directe s'applique, le tout en contravention aux dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment aux dispositions de l'article 16 de la Loi et de l'article 17 dudit Code.

2011-04-03(C)

PAGE : 2

- 2- Le ou vers le 5 octobre 2010 et le ou vers le 20 octobre 2010, a fait preuve de manque de discrétion, d'objectivité et de compétence en laissant des messages téléphoniques dans la boîte vocale de Mme C.C. et de M. S.L., en tentant de les inciter à assumer les dommages de 1 306,34 \$ causés au véhicule Toyota Tacoma de son client C.F., alors qu'il savait que ces tiers n'encouraient aucune obligation lorsque la Convention d'indemnisation directe s'applique, le tout en contravention aux dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment aux dispositions de l'article 16 de la Loi et des articles 14 et 37(5) dudit Code.
- 3- Au mois d'octobre 2010, a été négligent dans la tenue de dossier de son client C.F. en faisant défaut d'inscrire ses démarches et interventions, notamment la teneur des communications avec son client C.F. et les instructions reçues de ce dernier dans le traitement de sa réclamation, le tout en contravention aux dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* et du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, notamment aux dispositions des articles 85 à 88 de la Loi, des articles 2 et 37(1) dudit Code et des articles 12 et 21 dudit Règlement.

L'intimé s'est ainsi rendu passible pour les infractions ci-haut mentionnées des sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*.

[3] La partie plaignante était représentée par M<sup>e</sup> Jean-Pierre Morin et l'intimé Marc Charlebois avait choisi de se représenter seul;

[4] D'entrée de jeu, l'intimé informe le comité qu'il y aura un plaidoyer de culpabilité sur le deuxième chef d'accusation;

[5] Le comité déclare donc, séance tenante, l'intimé coupable du deuxième chef d'accusation;

#### **I. Les faits**

[6] L'un des clients de l'intimé a subi des dommages à son automobile alors qu'il était stationné devant une garderie;

[7] L'intimé explique alors à son client que même en l'absence de toute responsabilité il pourrait voir ses primes d'assurances augmentées en raison d'un trop grand nombre de réclamations;

[8] Il lui suggère alors de communiquer avec le tiers-fautif et de tenter d'obtenir directement de ce dernier le paiement de ses dommages;



2011-04-03(C)

PAGE : 3

[9] Son client n'étant pas familier avec ce genre de transaction, lui donne mandat de s'en occuper personnellement;

[10] C'est à la lumière de cette trame factuelle que seront examinés et analysés les divers chefs d'accusation;

## **II. Motifs et dispositifs**

### **A) Chef n° 1**

[11] Le premier chef d'accusation reproche à l'intimé d'avoir entrepris, à la demande de son client, un mandat en vue de réclamer une indemnité du tiers responsable pour les dommages occasionnés à son véhicule automobile;

[12] L'intimé, lors de son témoignage, a candidement admis avoir accepté, à la demande de son client, de communiquer avec l'automobiliste fautif afin de tenter d'obtenir réparation;

[13] D'ailleurs, lors de l'enquête de la syndic, l'intimé avait également reconnu l'exactitude des faits reprochés;

[14] Cependant, celui-ci s'estime non coupable du premier chef d'accusation au motif qu'en agissant de la sorte, il ne faisait que remplir son devoir de conseil auprès de son client;

[15] L'intimé précise qu'il ne cherchait qu'à éviter à son client une augmentation éventuelle de ses primes d'assurances;

[16] Enfin, sa seule motivation consistait à aider son client et il n'a jamais cherché à nuire à l'autre conducteur automobile;

[17] Pour les motifs ci-après exposés, l'intimé sera reconnu coupable du chef n° 1 de la plainte;

[18] Suivant la "convention d'indemnisation directe" (pièce P-9), celle-ci s'applique à toute collision survenue au Québec entre deux véhicules et dont les propriétaires sont identifiés;

[19] De l'aveu de l'intimé, celui-ci connaît parfaitement ladite convention et il cherchait simplement à aider son client, sans aucune intention malhonnête ou autre;

2011-04-03(C)

PAGE : 4

[20] Le comité estime que l'intimé a outrepassé son mandat de courtier en assurance de dommages en s'interposant entre son client et le tiers responsable dans le but de négocier un règlement "hors-convention";

[21] La bonne foi et l'absence d'intention malhonnête de l'intimé ne constituent pas des moyens de défense cependant, ceux-ci pourront être considérés au moment de la détermination de la sanction;

[22] Pour l'ensemble de ces motifs, l'intimé sera reconnu coupable du chef n° 1 pour avoir contrevenu à l'article 17 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

[23] Un arrêt conditionnel des procédures sera prononcé à l'égard des autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien de ce chef;

#### **B) Chef n° 2**

[24] Dès le début de l'audition, l'intimé s'est reconnu coupable du chef n° 2;

[25] Vu le plaidoyer de culpabilité de l'intimé, celui-ci sera reconnu coupable du chef n° 2 pour avoir contrevenu à l'article 14 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

[26] En conséquence, un arrêt des procédures sera prononcé sur les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien de ce chef;

#### **C) Chef n° 3**

[27] Le chef n° 3 reproche à l'intimé diverses lacunes dans la tenue de son dossier;

[28] L'intimé, lors de son témoignage, a reconnu ne pas avoir inscrit à son dossier les conversations téléphoniques et les démarches qu'il avait entreprises afin de régler la réclamation de son client;

[29] À son avis, il n'était pas nécessaire de la faire puisque ces démarches ne visaient pas à obtenir une couverture d'assurance pour son client;

[30] Le comité estime que le dernier alinéa de l'article 21 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* (R.R.Q., c. D--.2, r. 2), oblige

2011-04-03(C)

PAGE : 5

clairement tout courtier en assurance de dommages à faire état de ses démarches et de ses conversations téléphoniques;

[31] Enfin, le comité considère que les explications fournies par l'intimé démontrent encore une fois que celui-ci agissait hors des limites de son mandat tel que lui reproche d'ailleurs, le chef n° 1 et pour lequel il fut reconnu coupable;

[32] L'article 21 dudit Règlement ne fait pas de distinction entre les actes posés à l'occasion de l'exercice de la profession et ceux directement reliés à l'exercice de celle-ci;

[33] Pour l'ensemble de ces motifs, l'intimé sera reconnu coupable du chef n° 3 pour avoir contrevenu au dernier alinéa de l'article 21 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* (R.R.Q., c. D--.2, r. 2);

[34] En conséquence, un arrêt des procédures sera prononcé sur les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien de ce chef;

#### **PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :**

##### **Pour le chef n° 1 :**

**DÉCLARE** l'intimé coupable du chef n° 1 pour avoir contrevenu à l'article 17 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures sur toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien du premier chef;

##### **Pour le chef n° 2 :**

**PREND ACTE** du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur le chef n° 2;

**DÉCLARE** l'intimé coupable du chef n° 2 pour avoir contrevenu à l'article 14 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures sur toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien du chef n° 2;

2011-04-03(C)

PAGE : 6

**Pour le chef n° 3 :**

**DÉCLARE** l'intimé coupable du chef n° 3 pour avoir contrevenu au dernier alinéa de l'article 21 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* (R.R.Q., c. D--.2, r. 2);

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures sur toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien du chef n° 3;

**DEMANDE** à la secrétaire du comité de discipline de convoquer les parties pour l'audition des représentations sur sanction, le 13 décembre 2011;

**LE TOUT**, frais à suivre.

---

M<sup>e</sup> Patrick de Niverville, avocat  
Président du comité de discipline

---

M. Richard Giroux, C.d'A.A., courtier en  
assurance de dommages  
Membre du comité de discipline

---

M<sup>me</sup> Francine Normandin, C.d'A.Ass.,  
courtier en assurance de dommages  
Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Morin  
Procureur de la partie plaignante

M. Marc Charlebois, intimé, se représentant lui-même

Date d'audience : 27 septembre 2011

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 2011-02-01(C)

DATE : 7 octobre 2011

---

LE COMITÉ : M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, avocat	Président
M <sup>me</sup> Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages	Membre
M. Benoît Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages	Membre

---

**CAROLE CHAUVIN**, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages  
Partie plaignante

c.

**ZANEIB DARKAOUI**, courtier en assurance de dommages des particuliers  
(actuellement inactive et sans mode d'exercice)  
Partie intimée

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ

---

ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION, DE NON-DIFFUSION ET DE NON-ACCESSIBILITÉ DE TOUT RENSEIGNEMENT NOMINATIF ET PLUS PARTICULIÈREMENT DE TOUT DOCUMENT OU RENSEIGNEMENT DE NATURE FINANCIÈRE CONCERNANT LES ASSURÉS. (*Art. 142 du Code des professions*)

---

[1] Le comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages s'est réuni le 19 septembre 2011 pour procéder à l'audition d'une plainte portée contre l'intimée portant le n° 2011-02-01(C);

2011-02-01(C)

PAGE : 2

## I. LA PLAINTE

[2] La plainte disciplinaire reproche à l'intimée Zaneib Darkaoui d'avoir utilisé différents stratagèmes dans le but de soutirer de l'argent à ses clients;

[3] Plus particulièrement, les faits reprochés à l'intimée sont les suivants :

### I. Le statut de représentant :

1. Entre le mois de janvier 2008 et le mois de juillet 2009, alors qu'elle était certifiée dans la discipline et la catégorie d'assurance de dommages des particuliers, a fait défaut de respecter la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* en vendant des produits en assurance de dommages des entreprises de l'assureur L'Unique Assurances générales inc. (ci-après « L'Unique »), le tout en contravention avec l'article 13 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, l'article 2 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, ainsi qu'avec le *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant (no 1)*, notamment les articles 6, 7 et 8 dudit règlement;
2. Durant le mois d'avril 2009, a agi comme représentante en assurance de dommages des particuliers, alors qu'elle avait omis de renouveler son certificat, le tout en contravention avec l'article 2 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* et de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, notamment l'article 12 de ladite loi;

### II. Dans le dossier de l'assurée N.C. :

3. Le ou vers le 11 mars 2009, a fait une déclaration fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur, en faisant défaut de donner à l'assureur L'Unique les renseignements d'usage sur la proposition de l'assurée, N.C., pour sa nouvelle police d'assurance automobile, couvrant la période du 11 mars 2009 au 11 mars 2010, en ne déclarant pas :
  - a. que l'assureur antérieur Jevco avait résilié la police d'assurance automobile émise sous le numéro JVQCAP18320, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 1<sup>er</sup> mai 2009, pour non paiement de la prime;
  - b. que l'assurée N.C., sur sa police d'assurance automobile antérieure émise par Jevco, sous le numéro JVQCAP18320, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 1<sup>er</sup> mai 2009, avait un créancier/locateur soit, Alibec Auto Parts inc.;

le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 15, 29 et 37(7);

4. Le ou vers le 11 mai 2009, s'est approprié sans droit ou a utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée dans l'exercice de sa discipline, une somme de 370 \$ qui lui a été remise par l'assurée, N.C., en paiement partiel de la nouvelle police d'assurance automobile émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10272191, couvrant la période du 11 mars 2009 au 11 mars 2010, alors

2011-02-01(C)

PAGE : 3

qu'elle aurait dû remettre cette somme au cabinet Abeco Courtiers d'assurances inc. et/ou à l'assureur L'Unique, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 37(1) et 37(8) dudit code;

### III. Dans le dossier de l'assurée W.B. :

5. Les ou vers les 16, 28 mai 2009, 11 juin 2009 et 9 juillet 2009, s'est approprié sans droit ou a utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elles lui avaient été confiées dans l'exercice de sa discipline, des sommes de 300 \$ respectivement pour un total de 1 200 \$, qui lui ont été remises par l'assurée, W.B., en paiement de sa prime pour la nouvelle police d'assurance automobile émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10395625, couvrant la période du 13 mai 2009 au 13 mai 2010, alors qu'elle aurait dû remettre cette somme au cabinet Abeco Courtiers d'assurances inc. et/ou à l'assureur L'Unique, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 37(1) et 37(8) dudit code;
6. Le ou vers le 10 juillet 2009, a exercé ses activités professionnelles de façon malhonnête en acceptant la somme de 1 200 \$ de l'assurée, W.B., en paiement de la prime pour la nouvelle police d'assurance automobile émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10395625, couvrant la période du 13 mai 2009 au 13 mai 2010, tout en faisant adhérer l'assurée au plan d'étalement de la prime de 1 256,40 \$, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment l'article 37(1) dudit code;

### IV. Dans le dossier de l'assuré Y.M. :

7. Le ou vers le 5 mars 2009, s'est approprié sans droit ou a utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée dans l'exercice de sa discipline, la somme de 317 \$ qui lui a été remise par l'assuré, Y.M., en paiement partiel de la prime pour la nouvelle police d'assurance habitation émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10220981, couvrant la période du 15 janvier 2009 au 15 janvier 2010, alors qu'elle aurait dû remettre cette somme au cabinet Abeco Courtiers d'assurances inc. et/ou à l'assureur L'Unique, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 37(1) et 37(8) dudit code;
8. Entre le mois de janvier 2009 et le mois de mars 2009, a fait défaut d'exécuter le mandat confié par l'assuré, Y.M., qui avait besoin de protection d'assurances pour couvrir un duplex loué à des tiers, en ne s'assurant pas que la police d'assurance habitation de l'assureur L'Unique, sous le numéro 10220981, couvrant la période du 15 janvier 2009 au 15 janvier 2010 soit effectivement en vigueur, laissant l'assuré, Y.M., dans l'ignorance de ce découvert, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* notamment les articles 25, 26, 37(1) et 37(4);

2011-02-01(C)

PAGE : 4

9. Le ou vers le 5 mars 2009, a participé à la confection d'un faux document et a utilisé celui-ci, le sachant faux, soit une lettre confirmant le paiement par l'assuré, Y.M., d'une somme de 317 \$, pour la police d'assurance habitation émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10220981, couvrant la période du 15 janvier 2009 au 15 janvier 2010, alors qu'elle devait savoir que cette police d'assurance n'était pas en vigueur, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* notamment avec l'article 37(9) dudit code;

**V. Dans le dossier des assurés N.E.Q. ET Y.E.I. :**

10. Le ou vers le 12 juin 2009, s'est approprié sans droit ou a utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée dans l'exercice de sa discipline, la somme de 600 \$ qui lui a été remise par les assurés, N.E.Q. et Y.E.I., en paiement total de la prime pour la nouvelle police d'assurance habitation émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10411507, couvrant la période du 17 juin 2009 au 17 juin 2010, alors qu'elle aurait dû remettre cette somme au cabinet Abeco Courtiers d'assurances inc. et/ou à l'assureur L'Unique, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 37(1) et 37(8) dudit code;
11. Le ou vers le 22 mai 2009, a fait une déclaration fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur, en faisant défaut de donner à l'assureur L'Unique les renseignements d'usage en ne déclarant pas sur la proposition d'assurance habitation des assurés, N.E.Q. et Y.E.I., pour une nouvelle police d'assurance habitation émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10411507, couvrant la période du 17 juin 2009 au 17 juin 2010, que la résidence assurée ne serait pas habitée par les assurés avant le mois d'août 2009, mais habitée par le précédent propriétaire, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 15, 29, et 37(7) dudit code;
12. Le ou vers le 17 juin 2009, a exercé ses activités professionnelles de façon malhonnête en acceptant la somme de 600 \$ des assurés, N.E.Q. et Y.E.I., en paiement de la prime pour la nouvelle police d'assurance habitation émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10411507, couvrant la période du 17 juin 2009 au 17 juin 2010, tout en faisant adhérer les assurés au plan d'étalement de la prime, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment l'article 37(1) dudit code;

**VI. Dans le dossier de l'assuré M.E. :**

13. Le ou vers le 18 mars 2009, s'est approprié sans droit ou a utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée dans l'exercice de sa discipline, la somme de 300 \$, qui lui a été remise par l'assuré, M.E., en paiement total de la prime pour la nouvelle police d'assurance automobile émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10285161, couvrant la période du 18 mars 2009 au 18 mars 2010, alors qu'elle aurait dû remettre cette somme au cabinet Abeco Courtiers d'assurances inc. et/ou à l'assureur L'Unique, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 37(1) et 37(8) dudit code;



2011-02-01(C)

PAGE : 5

14. Le ou vers le 25 mai 2009, a exercé ses activités professionnelles de façon malhonnête en acceptant la somme de 300 \$ de l'assuré, M.E., pour la nouvelle police d'assurance automobile émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10285161, couvrant la période du 18 mars 2009 au 18 mars 2010, tout en faisant adhérer l'assuré au plan d'étalement de la prime, alors qu'elle avait déjà reçu le paiement complet, le tout en contravention avec l'article 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

**VII. Dans le dossier de l'assuré R.E.H. :**

15. Le ou vers le 12 juin 2009, s'est approprié sans droit ou a utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée dans l'exercice de sa discipline, la somme de 150 \$, qui lui a été remise par l'assuré, R.E.H., en paiement partiel de la prime pour la nouvelle police d'assurance automobile émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10447269, couvrant la période du 11 juin 2009 au 11 juin 2010, alors qu'elle aurait dû remettre cette somme au cabinet Abeco Courtiers d'assurances inc. et/ou à l'assureur L'Unique et alors que cette police d'assurance ne sera jamais mise en vigueur, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 37(1) et 37(8) dudit code;

**VIII. Dans le dossier de l'assuré H.E.B. :**

16. Le ou vers le 16 juin 2009, s'est approprié sans droit ou a utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée dans l'exercice de sa discipline, la somme de 310 \$, qui lui a été remise par l'assuré, H.E.B., en paiement partiel de la prime pour la nouvelle police d'assurance automobile émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10450685, couvrant la période du 15 juin 2009 au 15 juin 2010, alors qu'elle aurait dû remettre cette somme au cabinet Abeco Courtiers d'assurances inc. et/ou à l'assureur L'Unique, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 37(1) et 37(8) dudit code;
17. Le ou vers le 17 juin 2009, a fait une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur, en faisant défaut de donner à l'assureur L'Unique les renseignements d'usage, en demandant, pour l'assuré, H.E.B., un rabais d'étudiant universitaire sur sa police d'assurance automobile, sous le numéro 10450685, couvrant la période du 15 juin 2009 au 15 juin 2010, alors qu'elle savait ou devait savoir que H.E.B. était un agent de sécurité, le tout en contravention avec les articles 15, 29, et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

**IX. Dans le dossier de l'assurée M.A. :**

18. Le ou vers le 30 avril 2009, s'est approprié sans droit ou a utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée dans l'exercice de sa discipline, la somme de 500 \$, qui lui a été remise par l'assurée, M.A., en paiement partiel de la prime pour la nouvelle police d'assurance habitation émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10364967, couvrant la période du 29 avril 2009 au 29 avril 2010, alors qu'elle aurait dû remettre cette somme au cabinet Abeco Courtiers d'assurances inc. et/ou à l'assureur L'Unique, le tout en contravention avec l'article

2011-02-01(C)

PAGE : 6

16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 37(1) et 37(8) dudit code;

19. Entre le 29 mai 2009 et le 13 juillet 2009, a exercé ses activités professionnelles de façon négligente en n'obtenant pas la signature de l'assurée, M.A., sur l'avenant restrictif émis par l'assureur L'Unique, qui excluait tous les dommages causés par un sinistre en lien avec le poêle à bois et en ne faisant aucun suivi auprès de l'assurée, M.A., afin d'obtenir ladite signature, le tout en contravention avec l'article 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;
20. Le ou vers le 10 juillet 2009, a exercé ses activités professionnelles de façon malhonnête en acceptant la somme de 500 \$ de l'assurée, M.A., en paiement partiel de la nouvelle police d'assurance habitation émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10364967, couvrant la période du 29 avril 2009 au 29 avril 2010, tout en faisant adhérer l'assurée au plan d'étalement de la prime de 621 \$, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment l'article 37(1) dudit code;

**X. Dans le dossier de l'assurée L.C. :**

21. Le ou vers le 25 mars 2009, s'est approprié sans droit ou a utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée dans l'exercice de sa discipline, la somme de 545 \$, qui lui a été remise par l'assurée, L.C., en paiement total de la prime pour la nouvelle police d'assurance automobile émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10294403, couvrant la période du 24 mars 2009 au 24 mars 2010, alors qu'elle aurait dû remettre cette somme au cabinet Abeco Courtiers d'assurances inc. et/ou à l'assureur L'Unique, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 37(1) et 37(8) dudit code;
22. Le ou vers le 16 juillet 2009, a fait une déclaration fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur, en faisant défaut de donner à l'assureur Jevco les renseignements d'usage, en ne déclarant pas sur la proposition d'assurance automobile, sous le numéro JVQCAP32208 de l'assuré, L.C., couvrant la période du 16 juillet 2009 au 16 juillet 2010, que l'assureur antérieur L'Unique avait résilié la police d'assurance automobile, sous le numéro 10294403, couvrant la période du 24 mars 2009 au 24 mars 2010, pour défaut de paiement de la prime, le tout en contravention avec les articles 15, 29 et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

**XI. Dans le dossier des assurés V.S. ET G.S. :**

23. Les ou vers les 25 décembre 2008, 24 février 2009 et 28 avril 2009, s'est approprié sans droit ou a utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elles lui avaient été confiées par les assurés, V.S. et G.S., dans l'exercice de sa discipline, les sommes de 845 \$, 795 \$ et 785 \$ respectivement pour un total de 2 425 \$, en paiement partiel des primes de leurs polices d'assurance automobiles émises par l'assureur L'Unique, sous le numéro 6921973, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 1<sup>er</sup> mai 2010 et sous le numéro 6961851, pour la période du 12 décembre 2008 au 12 décembre 2009, alors qu'elle aurait dû remettre les sommes au cabinet Abeco Courtiers d'assurances inc. et/ou à l'assureur L'Unique, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la*

2011-02-01(C)

PAGE : 7

*distribution de produits et services financiers et le Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, notamment les articles 37(1) et 37(8) dudit code;*

**XII. Dans le dossier de l'assuré R.D. :**

24. Le ou vers le 16 mars 2009, s'est approprié sans droit ou a utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée dans l'exercice de sa discipline, la somme de 533 \$, qui lui a été remise par l'assuré, R.D., en paiement partiel de la prime pour la nouvelle police d'assurance automobile émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10279137, couvrant la période du 16 mars 2009 au 16 mars 2010, alors qu'elle aurait dû remettre cette somme au cabinet Abeco Courtiers d'assurances inc. et/ou à l'assureur L'Unique, et que ladite police n'a jamais été mise en vigueur par L'Unique, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers et le Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 37(1) et 37(8) dudit code;
25. Entre le 29 avril 2009 et le 13 juillet 2009, a fait défaut de rendre compte du mandat confié par l'assuré, R.D., en ne l'informant pas que l'assureur L'Unique refusait de mettre en vigueur la police automobile, sous le numéro 10279137, couvrant la période du 16 mars 2009 au 16 mars 2010 en raison de son plumentif, créant ainsi un découvert d'assurance et laissant l'assuré, R.D., dans l'ignorance de ce découvert, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers et le Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* notamment les articles 26, 37(1) et 37(4);

**XIII. Dans le dossier de l'assuré C.J. :**

26. Le ou vers le 8 mai 2009, s'est approprié sans droit ou a utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée dans l'exercice de sa discipline, la somme de 202 \$, qui lui a été remise par l'assuré, C.J., en paiement partiel de la prime pour la nouvelle police d'assurance automobile émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10425541, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 1<sup>er</sup> juin 2010, alors qu'elle aurait dû remettre cette somme au cabinet Abeco Courtiers d'assurances inc. et/ou à l'assureur L'Unique, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers et le Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 37(1) et 37(8) dudit code;

**XIV. Dans le dossier de l'assurée M.O. :**

27. Le ou vers le 6 juin 2009, s'est approprié sans droit ou a utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée dans l'exercice de sa discipline, la somme de 400 \$, qui lui a été remise par l'assurée, M.O., en paiement partiel de la prime pour la nouvelle police d'assurance automobile émise par l'assureur L'Unique, sous le numéro 10438472, couvrant la période du 5 juin 2009 au 5 juin 2010, alors qu'elle aurait dû remettre cette somme au cabinet Abeco Courtiers d'assurances inc. et/ou à l'assureur L'Unique, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers et le Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 37(1) et 37(8) dudit code;

2011-02-01(C)

PAGE : 8

**XV. Autres**

28. Entre le mois de décembre 2008 et le mois de juillet 2009, s'est approprié sans droit ou a utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles des assurés lui avait confié des paiements de primes d'assurance totalisant un montant de 11 414,02 \$, pour des polices d'assurance automobile et/ou habitation, placées auprès des assureurs L'Unique ou Jevco, alors qu'elle aurait dû remettre ces sommes au cabinet Abeco Courtiers d'assurances inc. ou à l'assureur L'Unique ou à l'assureur Jevco, notamment :

- a. La somme de 270 \$ remise pas l'assurée T.E.M.;
- b. La somme de 500 \$ remise par l'assuré H.T.;
- c. La somme de 697,50 \$ remise par l'assuré M.G.;
- d. La somme de 660 \$ remise par l'assuré D.Y.;
- e. La somme de 406,22 \$ remise par l'assuré S.K.;
- f. La somme de 310,80 \$ remise par l'assuré J.M.O.F.;
- g. La somme de 478 \$ remise par l'assuré A.B.;
- h. La somme de 220 \$ remise par l'assuré C.M.C.;
- i. La somme de 209 \$ remise par l'assuré A.C.;
- j. La somme de 380 \$ remise par l'assuré S.P.;
- k. La somme de 300 \$ remise par l'assuré M'H.B.A.;
- l. La somme de 758 \$ remise par l'assuré M.D.;
- m. La somme de 2 080 \$ remise par l'assuré E.F.;
- n. La somme de 358,50 \$ remise par l'assurée T.L.;
- o. La somme de 510 \$ remise par l'assuré O.K.;
- p. La somme de 1 086 \$ remise par l'assuré E.P.;
- q. La somme de 880 \$ remise par l'assuré J.M.;
- r. La somme de 360 \$ remise par l'assurée E.E.;
- s. La somme de 240 \$ remise par l'assuré M.T.;
- t. La somme de 710 \$ remise par l'assuré J.-J.M.;

le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment les articles 37(1) et 37(8) dudit code;

29. Entre le mois de juin 2008 et le mois de juin 2009, a exercé ses activités professionnelles de façon malhonnête en demandant aux assurés N.E.Q., Y.E.I., R.E.H., H.E.B., V.S. et G.S., de payer leur prime en effectuant un dépôt dans son et/ou ses comptes bancaires détenus à la Banque de Montréal, lui permettant ainsi de toucher à ces sommes et en ne faisant pas remise de celles-ci au cabinet Abeco Courtiers d'assurances inc. et/ou à l'assureur L'Unique, retardant ainsi la découverte par l'assureur des paiements déjà effectués par les assurés, le tout en contravention avec l'article 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

[4] La syndic était représentée par M<sup>e</sup> Claude G. Leduc, par contre, l'intimée était absente malgré une convocation en bonne et due forme;

[5] En conséquence, la syndic fut autorisée à procéder par défaut tel que prévu par l'article 144 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26);

2011-02-01(C)

PAGE : 9

## II. DÉCISIONS INTERLOCUTOIRES

[6] Vu le caractère confidentiel des données bancaires des clients de l'intimée, le comité, à la demande de la partie poursuivante, a émis au cours de l'audition une ordonnance de non-publication (article 142 du *Code des professions*) afin de protéger la vie privée des assurés;

[7] D'autre part, le comité a autorisé la syndic à retirer les chefs n<sup>os</sup> 1 et 29 de la plainte;

## III. LES FAITS

[8] La preuve a démontré que l'intimée avait établi un système lui permettant de s'approprier illégalement les montants des primes versées par les assurés;

[9] Ce faisant, celle-ci a également abusé de la confiance et de la naïveté de ses clients, portant ainsi ombrage à l'honneur et à la dignité de la profession;

## IV. MOTIFS ET DISPOSITIFS

### A) Chef n<sup>o</sup> 2

[10] La pièce P-1 démontre que l'intimée a agi comme représentante en assurance de dommages au cours du mois d'avril 2009, alors qu'elle avait omis de renouveler son certificat;

[11] En conséquence, l'intimée sera reconnue coupable du chef n<sup>o</sup> 2 pour avoir contrevenu à l'article 12 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q. c. D-9.2);

[12] Un arrêt conditionnel des procédures sera prononcé à l'égard de l'article 2 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

### B) Chefs n<sup>os</sup> 3, 11, 17 et 22

[13] La plainte reproche à l'intimée d'avoir fait, à plusieurs reprises, diverses fausses déclarations;

[14] La poursuite, par l'entremise de ses témoins, a déposé plusieurs pièces à l'appui de chacun des chefs d'accusation et plus particulièrement :

- Chef n<sup>o</sup> 3 : pièce P-4, p. 412 à 414;

2011-02-01(C)

PAGE : 10

- Chef n° 11 : pièce P-4, p. 462 à 464;  
pièce P-5, p. 467 à 469;
- Chef n° 17 : pièce P-4, p. 526 à 529;  
pièce P-12, p.1 et 2
- Chef n° 22 : pièce P-6, p. 14-15 et 72-73;

[15] Cette preuve documentaire jointe à la preuve testimoniale démontre clairement la culpabilité de l'intimée sur les chefs n°s 3, 11, 17 et 22;

[16] En conséquence, l'intimée sera reconnue coupable des chefs n°s 3, 11, 17 et 22 pour avoir contrevenu à l'article 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

[17] Un arrêt conditionnel des procédures sera prononcé à l'encontre des autres dispositions alléguées au soutien de ces chefs d'accusations;

### **C) Chefs n°s 4, 5, 7, 10, 13, 15, 16, 18, 21, 23, 24, 26, 27 et 28**

[18] La plainte reproche à l'intimée de s'être approprié illégalement plusieurs sommes d'argent représentant le montant des primes d'assurance;

[19] Une volumineuse preuve documentaire (pièces P-4 et P-5) fut produite par la syndic afin de démontrer tous et chacun des éléments essentiels des infractions d'appropriations;

[20] Cette preuve documentaire de même que la preuve testimoniale ont convaincu le comité, hors de tout doute, que l'intimée s'était approprié sans droit et à des fins personnelles chacune des sommes d'argent mentionnées dans la plainte;

[21] Mais il y a plus, cette preuve a également permis d'établir que l'intimée avait abusé de la confiance et même de la naïveté de ses clients afin de les dérober du montant de leur prime d'assurance;

[22] Ses faits et gestes ont également occasionné de nombreux troubles et inconvénients aux assureurs L'Unique et Jevco ainsi qu'à son ancien cabinet Abeco;

[23] Par conséquent, vu la preuve claire, nette et convaincante, l'intimée sera reconnue coupable des chefs n°s 4, 5, 7, 10, 13, 15, 16, 18, 21, 23, 24, 26, 27 et 28 a) à t) pour avoir contrevenu à l'article 37(8) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

2011-02-01(C)

PAGE : 11

[24] Un arrêt des procédures sera prononcé sur les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien de ces chefs d'accusation;

**D) Chefs n<sup>os</sup> 6, 12, 14, 19 et 20**

[25] La plainte reproche à l'intimée d'avoir exercé sa profession de façon malhonnête et négligente;

[26] La preuve (pièces P-4 et P-5) démontre que l'intimée en plus de s'approprier l'argent des primes d'assurance, faisait signer à ses clients un plan d'étalement des primes;

[27] Ce stratagème servait à éviter que l'assurance soit annulée pour défaut de paiement, ce qui aurait entraîné la découverte du pot aux roses;

[28] Par contre, le client payait alors la prime en double et l'intimée empochait un montant équivalent;

[29] Encore une fois, cette preuve démontre non seulement le caractère malhonnête des agissements de l'intimée, mais également l'abus de confiance dont furent victimes ses clients;

[30] Pour l'ensemble de ces motifs, l'intimée sera déclarée coupable des chefs n<sup>os</sup> 6, 12, 14, 19 et 20 pour avoir contrevenu à l'article 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

[31] En conséquence, un arrêt conditionnel des procédures sera prononcé sur les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien de ces chefs d'accusation;

**E) Chefs n<sup>os</sup> 8 et 25**

[32] Les chefs n<sup>os</sup> 8 et 25 reprochent à l'intimée d'avoir fait défaut d'exécuter son mandat créant ainsi un découvert d'assurance pour deux de ses clients;

[33] Les pièces P-4 et P-5 de même que les témoignages relatifs à ces deux chefs d'accusation démontrent clairement la culpabilité de l'intimée;

[34] En conséquence, l'intimée sera reconnue coupable des chefs n<sup>os</sup> 8 et 25 pour avoir contrevenu à l'article 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

2011-02-01(C)

PAGE : 12

[35] Un arrêt conditionnel des procédures sera prononcé à l'égard des autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien de ces chefs d'accusation;

#### **F) Chef n° 9**

[36] Le chef n° 9 reproche à l'intimée d'avoir utilisé un faux document afin de confirmer le paiement d'une somme de 317 \$ pour une police d'assurance inexistante;

[37] Or, le chef n° 7 reproche à l'intimée de s'être approprié la même somme de 317 \$;

[38] Le comité considère que le chef n° 9 est moindre et inclus dans le chef n° 7 et, en conséquence, un arrêt conditionnel des procédures sera prononcé pour cause de dédoublement;

#### **PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :**

**ÉMET** une ordonnance de non-publication, de non-diffusion et de non-accessibilité de tout renseignement nominatif et plus particulièrement de tout document ou renseignement de nature financière concernant les assurés. (*article 142 du Code des professions*);

**AUTORISE** le retrait des chefs n<sup>os</sup> 1 et 29;

**AUTORISE** la secrétaire du comité de discipline à faire signifier la présente décision à l'intimée, par la voie des journaux, après deux (2) tentatives de signification par le huissier;

#### **Pour le chef n° 2:**

**DÉCLARE** l'intimée coupable d'avoir contrevenu à l'article 12 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q. c. D-9.);

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de l'article 2 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;



2011-02-01(C)

PAGE : 13

**Pour les chefs n<sup>os</sup> 3, 11, 17 et 22 :**

**DÉCLARE** l'intimée coupable d'avoir contrevenu à l'article 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien desdits chefs d'accusation;

**Pour les chefs n<sup>os</sup> 4 , 5, 7, 10, 13, 15, 16, 18, 21, 23, 24, 26, 27, et 28 a) à t):**

**DÉCLARE** l'intimée coupable d'avoir contrevenu à l'article 37(8) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien desdits chefs d'accusation;

**Pour les chefs n<sup>os</sup> 6, 12, 14, 19 et 20 :**

**DÉCLARE** l'intimée coupable d'avoir contrevenu à l'article 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien desdits chefs d'accusation;

**Pour les chefs n<sup>os</sup> 8 et 25 :**

**DÉCLARE** l'intimée coupable d'avoir contrevenu à l'article 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien desdits chefs d'accusation;

2011-02-01(C)

PAGE : 14

**Pour le chef n° 9**

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures pour cause de dédoublement avec le chef n° 7;

**LE TOUT, FRAIS À SUIVRE;**

---

M<sup>e</sup> Patrick de Niverville, avocat  
Président du comité de discipline

---

M<sup>me</sup> Francine Normandin, C.d'A.Ass.,  
courtier en assurance de dommages  
Membre du comité de discipline

---

M. Benoît Ménard, C.d'A.Ass.,  
courtier en assurance de dommages  
Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Claude G. Leduc  
Procureur de la partie plaignante

M<sup>me</sup> Zaneib Darkaoui,  
Absente et non représentée

Date d'audience : 19 septembre 2011

### 3.7.3.3 OCRCVM



# AVIS DE L'OCRCVM

## Avis de mise en application Décision

*Destinataires à l'interne :*  
Affaires juridiques et conformité

*Personnes-ressources :*

Jeff Kehoe  
Vice-président à la mise en application  
416 943-6996  
[jkehoe@iiroc.ca](mailto:jkehoe@iiroc.ca)

Elsa Renzella  
Directrice du Contentieux de la mise en application  
416 943-5877  
[erenzella@iiroc.ca](mailto:erenzella@iiroc.ca)

**11-0305**  
**Le 1<sup>er</sup> novembre 2011**

## AFFAIRE MF Global Canada Cie - Suspension

Au terme d'une audience en procédure accélérée tenue le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2011, à Toronto, en Ontario, avec avis à MF Global Canada Cie (MF Global), une formation d'instruction de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a ordonné ce qui suit :

- 1) que la qualité de membre de MF Global Canada Cie auprès de l'OCRCVM soit suspendue immédiatement;
- 2) que MF Global Canada Cie respecte la Règle 600 des courtiers membres de l'OCRCVM pendant la période de suspension;
- 3) que MF Global Canada Cie cesse immédiatement de traiter avec le public;
- 4) que le personnel de l'OCRCVM est autorisé à prendre toute mesure, y compris des opérations de liquidation, pour faciliter le transfert ordonné des comptes de clients de MF Global, sauf les comptes des associés, dirigeants, administrateurs et actionnaires de MF Global, de ses créanciers et des membres de son groupe. MF Global est tenue de faire rapport au personnel de l'OCRCVM, tel qu'il lui est enjoint, tous les 30 jours, concernant toute mesure prise conformément à la



présente ordonnance et jusqu'à ce que tous les comptes de clients de MF Global aient été transférés à un courtier membre tiers.

L'ordonnance est entrée en vigueur le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2011.

L'Avis de demande portant sur l'affaire peut être consulté à

<http://docs.iiroc.ca/DisplayDocument.aspx?DocumentID=D3FA8BBF73104E91BC5CFE64B2FEFF40&Language=fr>

L'ordonnance rendue par la formation d'instruction peut être consultée à

<http://docs.iiroc.ca/DisplayDocument.aspx?DocumentID=E18369A4B3DC467BA459AD1462511AFE&Language=fr>

#### 3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

## 3.8 AUTRES DÉCISIONS

### 3.8.1 Dispenses

Décision N° : 2011-DIST-0032 du 2 novembre 2011

#### Gestion de portefeuille Natcan inc.

Dans l'affaire de la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario (les « territoires ») et du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires et de Gestion de portefeuille Natcan inc. (le « déposant ») et du Fonds d'hypothèques Banque Nationale (le « fonds »)

#### Décision

#### Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu du déposant une demande (la « demande ») en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant une dispense en vertu de l'article 15.1 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (le « Règlement 31-103 ») à l'égard de l'interdiction prévue à l'alinéa 13.5(2)(b)(ii) du Règlement 31-103 de façon à permettre au déposant, ou à toute autre société qui appartient au même groupe que Banque Nationale du Canada (« BNC ») qui agira à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds dans l'avenir, de faire en sorte que des opérations sur créances hypothécaires soient conclues entre le fonds et le portefeuille de placement de l'une ou l'autre des sociétés BNC (la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 4.7(1) du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau Brunswick, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et les Territoires du Nord-Ouest; et
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

#### Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

« sociétés BNC », désigne BNC et les sociétés du même groupe;

« sociétés du même groupe », désigne Financière Banque Nationale inc., Financière Banque Nationale ltée et d'autres sociétés qui appartiennent au même groupe que le déposant agissant pour leur propre compte.

#### Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant est le gestionnaire de portefeuille du fonds.
2. Le déposant est une société constituée en vertu des lois de la province de Québec dont le siège social est situé à Montréal au Québec. BNC détient directement et indirectement une participation majoritaire dans le déposant.
3. Le déposant est inscrit en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable (i) à titre de conseiller dans la catégorie gestionnaire de portefeuille et à titre de courtier dans la catégorie courtier sur le marché dispensé dans chaque territoire du Canada à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, du Yukon et du Nunavut ; (ii) à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de conseiller en dérivés dans la province de Québec; et (iii) à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises (*commodity trading manager*) dans la province de l'Ontario.
4. Placements Banque Nationale inc. (le « gestionnaire du fonds ») est le gestionnaire de fonds d'investissement du fonds.
5. Le gestionnaire du fonds est une société organisée en vertu des lois du Canada dont le siège social est situé à Montréal au Québec. Le gestionnaire du fonds est une filiale en propriété exclusive indirecte de BNC.
6. Le gestionnaire du fonds est inscrit en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable (i) à titre de courtier dans la catégorie courtier en épargne collective dans chaque territoire du Canada; et (ii) à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans la province de Québec. Le gestionnaire du fonds est un membre de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels.
7. Le fonds est un organisme de placement collectif (un « OPC »), constitué en fiducie en vertu des lois de l'Ontario. Le fonds est un émetteur assujéti dans chaque territoire du Canada. Le placement des parts du fonds est fait dans chacun des territoires du Canada au moyen d'un prospectus simplifié et d'une notice annuelle établis et déposés conformément aux exigences du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*.
8. Ni le déposant ni le fonds ne sont en défaut à l'égard de la législation en valeurs mobilières de chacun des territoires du Canada à l'exception d'une non-conformité à l'alinéa 13.5(2)(b)(ii) du Règlement 31-103 et à l'article 4.2 du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »), tous deux ayant trait aux opérations d'achat de créances hypothécaires conclues avec BNC avant le 27 novembre 2009. Le fonds a, par inadvertance, omis d'obtenir la dispense relative à l'article 4.2 du Règlement 81-102 (pour lequel une demande de dispense distincte a été présentée) et le déposant a, par inadvertance, omis d'obtenir la dispense souhaitée.
9. Des informations sur les opérations d'achat conclues avec BNC ont été divulguées dans le prospectus simplifié ainsi que dans les autres documents d'information déposés auprès des autorités en valeurs mobilières des territoires canadiens et remis aux porteurs de parts sur demande, tel que requis en vertu de la législation. Depuis le 27 novembre 2009, aucune opération d'achat de créances hypothécaires n'a été conclue entre le fonds et une société BNC.
10. Le gestionnaire du fonds a établi un comité d'examen indépendant (« CEI ») pour le fonds conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »).



11. Le CEI a été informé de l'omission d'obtenir la dispense souhaitée relativement aux opérations d'achat de créances hypothécaires conclues avec BNC avant le 27 novembre 2009 ainsi que du dépôt de la demande.
12. Le CEI du fonds examinera les politiques et procédures du gestionnaire du fonds et donnera son approbation s'il détermine que les opérations sur créances hypothécaires envisagées aboutissent à un résultat juste et raisonnable pour le fonds conformément au paragraphe 5.2(2) du Règlement 81-107.
13. L'objectif de placement du fonds consiste à assurer un revenu élevé tout en offrant une croissance soutenue du capital et en préservant le capital. Les opérations d'achat et de vente de créances hypothécaires effectuées par le fonds avec les sociétés BNC respectent l'objectif de placement du fonds.
14. Les créances hypothécaires acquises de BNC par le fonds le sont, conformément au *Règlement C-29 sur les organismes de placement collectif en créances hypothécaires* (le « Règlement C-29 »), au « taux du prêteur modifié » (soit à un montant en capital qui produit pour le fonds un rendement qui n'est pas inférieur de plus d'un quart de un pourcent au taux d'intérêt auquel BNC fait des engagements de prêts, au moment de l'achat, sur la garantie d'hypothèques comparables), conformément à la décision rendue en vertu du régime d'examen concerté des demandes de dispense datée du 18 mars 2004.
15. Le fonds acquiert des créances hypothécaires de BNC et pourrait acquérir des créances hypothécaires d'autres sociétés BNC.
16. BNC a été retenue pour administrer les créances hypothécaires qui sont détenues par le fonds et qui ont été acquises de BNC conformément à une convention de vente et d'administration de prêts hypothécaires. Les créances hypothécaires acquises d'une société BNC autre que BNC seront également administrées conformément à une convention d'administration conclue par le fonds ou en son nom.
17. Le fonds ne procède à l'acquisition de créances hypothécaires d'une société BNC que dans la mesure où :
  - (a) l'opération est conclue conformément aux dispositions concernant les « opérations entre personnes non indépendantes » du Règlement C-29;
  - (b) lorsque l'opération est conclue au taux du prêteur modifié (soit à un montant en capital qui produit pour le fonds un rendement qui n'est pas inférieur de plus d'un quart de un pourcent au taux d'intérêt auquel BNC fait des engagements de prêts, au moment de l'achat, sur la garantie d'hypothèques comparables) :
    - (i) la société BNC qui vend la créance hypothécaire au fonds conclut une convention avec le fonds (la « convention de rachat ») en vertu de laquelle la société BNC est tenue de racheter la créance hypothécaire si celle-ci est en souffrance pour plus de 90 jours et dans d'autres circonstances avantageuses pour le fonds; et
    - (ii) le déposant considère que la convention de rachat justifie la différence de rendement décrit au sous-paragraphe (b) ci-dessus.
  - (c) BNC cautionne les obligations des sociétés du même groupe en vertu de la convention de rachat à laquelle il est référé à l'alinéa (b)(i) ci-dessus;

- (d) le gestionnaire du fonds s'assure que le fonds se conforme aux exigences de divulgation qui sont prévues au Règlement C-29, sous réserve des représentations faites à l'égard de la dispense souhaitée; et
  - (e) le prospectus simplifié du fonds divulgue que le fonds conclura des opérations avec les sociétés BNC agissant pour leur propre compte.
18. Les dispositions du Règlement C-29 établissent les lignes directrices relatives à l'acquisition de créances hypothécaires par un OPC auprès d'une institution prêteuse avec qui l'OPC a des liens de dépendance et prévoient certaines mesures de protection pour le public investisseur.
19. Le déposant s'assure que les opérations sur créances hypothécaires que le fonds conclut avec une société BNC sont conformes aux dispositions concernant les « opérations entre personnes non indépendantes » du Règlement C-29.
20. Aucune des sociétés BNC avec lesquelles des opérations d'achat ou de vente de créances hypothécaires sont conclues pour le fonds, et aucun de leurs administrateurs, dirigeants ou employés, ne participent à l'élaboration de décisions d'investissement prises pour le compte du fonds, ou de conseils donnés au fonds, par le déposant.
21. Toutes les décisions relatives aux opérations d'achat de créances hypothécaires pour le portefeuille du fonds avec une société BNC sont fondées sur le jugement de personnes responsables qui ne sont pas influencées par des considérations autres que l'intérêt du fonds.
22. Le déposant considère que les opérations d'achat et de vente de créances hypothécaires entre le fonds et les sociétés BNC sont dans l'intérêt du fonds.
23. Dans la mesure où le fonds conclut des opérations d'achat ou de vente de créances hypothécaires avec des sociétés BNC, ces opérations sont présentées dans le prospectus simplifié, la notice annuelle et le rapport de la direction sur le rendement du fonds conformément à la législation en valeurs mobilières applicable.
24. L'alinéa 13.5(2)(b)(ii) du Règlement 31-103 interdit à un conseiller inscrit de faire en sorte qu'un portefeuille de placement géré par lui, y compris un fonds d'investissement pour lequel il agit comme conseiller, conclue une opération d'achat ou de vente d'un titre avec le portefeuille de placement d'une personne ayant des liens avec le déposant ou de toute autre « personne responsable ».
25. BNC détient directement et/ou indirectement une participation majoritaire dans le déposant et les sociétés du même groupe. Les sociétés BNC sont donc des personnes ayant des liens avec le déposant. En conséquence, il est interdit au déposant, en vertu de l'alinéa 13.5(2)(b)(ii) du Règlement 31-103, de faire en sorte que des opérations d'achat et de vente de créances hypothécaires soient conclues entre le portefeuille de placement du Fonds et ceux des sociétés BNC.
26. Le Règlement 81-107 ne prévoit pas de dispense pour des opérations conclues entre des parties qui agissent pour leur propre compte de la nature de celles envisagées dans la dispense souhaitée.

## Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

- (a) l'achat ou la vente de créances hypothécaires est conforme ou nécessaire à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds;
- (b) le CEI du fonds a approuvé l'opération conformément au paragraphe 5.2(2) du Règlement 81-107;
- (c) le gestionnaire du fonds, à titre de gestionnaire de fonds d'investissement du fonds, se conforme à l'article 5.1 du Règlement 81-107;
- (d) le gestionnaire du fonds, à titre de gestionnaire de fonds d'investissement du fonds, et le CEI du fonds se conforment à l'article 5.4 du Règlement 81-107 relativement à toute instruction générale du CEI concernant les opérations;
- (e) le fonds conserve les dossiers écrits des opérations comme décrit au sous-paragraphe 6.1(2)(g) du Règlement 81-107;
- (f) les opérations d'achat ou de vente de créances hypothécaires avec une société BNC sont effectuées en conformité avec le Règlement C-29 (ou tout autre politique, instrument ou règlement qui le remplace) et cette information est divulguée en conformité avec le Règlement C-29 (ou tout autre politique, instrument ou règlement qui le remplace), y compris par l'entremise d'un document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié du fonds.

Le surintendant de l'assistance à la clientèle, de l'indemnisation et de la distribution  
Patrick Déry

Décision N° : 2011-DIST-0034 du 1 novembre 2011

Dans l'affaire de la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario (les « territoires ») et du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires et de Courtage direct Banque Nationale Inc. (« CDBN ») et NBCN Inc. (« NBCN ») et, collectivement avec CDBN, les « déposants »)

### Décision

#### **Contexte**

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu des déposants une demande en vue d'obtenir des décisions en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») leur accordant une dispense de l'obligation prévue au sous-paragraphe b du paragraphe 1 de l'article 4.1 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (le « Règlement 31-103 ») afin de permettre à un groupe d'individus présentement inscrits en tant que Représentant de courtier auprès de CDBN et identifiés à l'annexe A (collectivement, les « Représentants ») d'être inscrits à la fois à titre de « représentant de courtier » de CDBN et à titre de « représentant de courtier » de NBCN (la « Double inscription ») pour une période de temps limitée dans le but de faciliter le transfert de la clientèle de gestion de portefeuille (la « clientèle GP ») de CDBN à NBCN (la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (pour une demande sous régime double) :

- a) L'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) Les déposants ont donné avis qu'ils comptent se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « 11-102 ») dans tous les autres territoires canadiens à l'extérieur du Québec à l'exception de l'Ontario (tous ces territoires, ainsi que les provinces de Québec et d'Ontario sont appelés les « territoires visés »);
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

### Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

### Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes des déposants :

1. CDBN est inscrite en tant que courtier en placement dans les territoires visés (à l'exception de Terre-Neuve et Labrador, des Territoires du Nord Ouest, du Nunavut et du Yukon) ainsi qu'à titre de « courtier en produits dérivés » au Québec. CDBN est un « courtier membre » de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») et son siège social est situé au Québec.
2. NBCN est inscrite en tant que courtier en placement dans tous les territoires visés ainsi qu'à titre de « courtier en produits dérivés » au Québec. NBCN est un « courtier membre » de l'OCRCVM et son siège social est situé en Ontario.
3. Les déposants sont tous les deux des filiales en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada (la « BNC »), banque à charte canadienne de l'annexe I.
4. À leur connaissance, les déposants ne sont pas en défaut à l'égard d'une exigence de la législation en valeurs mobilières d'aucun des territoires visés.
5. CDBN offre des services de courtage à escompte à un grand nombre de clients diversifiés, incluant des firmes en gestion de portefeuille dont les services sont rendus par une équipe de services spécialisés, le Service aux institutions de CDBN. Une décision a été prise par les déposants concernant le transfert de la clientèle GP de CDBN à NBCN. Les déposants ont l'intention d'effectuer ce transfert en deux étapes débutant le ou vers le 31 octobre 2011, et prévoient que le transfert de tous les clients sera complété au plus tard le 30 avril 2012.
6. Chacun des Représentants est présentement inscrit en tant que « représentant de courtier » pour le compte de CDBN dans un ou plusieurs territoires visés et est un résident du Québec.
7. En lien avec le transfert proposé de la clientèle GP de CDBN à NBCN, les déposants envisagent également de transférer l'inscription des Représentants de CDBN vers NBCN. Afin de faciliter le transfert de la clientèle GP, l'intention des déposants consiste aussi à ce que les Représentants soient inscrits pour le compte des deux entités pour une période de temps limitée durant laquelle ils seraient impliqués dans le processus de transition des clients de CDBN à NBCN. La Double inscription est requise afin de permettre aux Représentants de continuer à servir les clients durant la transition de leur(s) compte(s) de CDBN à NBCN.

8. La clientèle PM sera desservie par NBCN substantiellement de la même façon qu'elle était actuellement desservie par CDBN. Tout en étant inscrits pour le compte de CDBN et NBCN, les Représentants seront engagés dans les mêmes types d'activités dans lesquels ils le sont présentement pour le compte de CDBN et ce, avec les mêmes clients avec lesquels ils travaillent présentement chez CDBN. Conséquemment, les déposants ne s'attendent pas à ce que la Double inscription engendre une charge de travail additionnelle, autre que celle associée à la transition de la clientèle GP vers NBCN. Les déposants sont de plus confortables à l'effet que les Représentants continueront d'avoir suffisamment de temps pour servir adéquatement la clientèle des deux sociétés.
9. Chaque client de la clientèle GP recevra un avis, à l'intérieur d'un délai raisonnable précédent le transfert proposé, décrivant ce transfert et la procédure par laquelle la transition des comptes sera complétée. De plus, la clientèle GP recevra une lettre explicative jointe à leur état de compte de novembre 2011 concernant la transition de leurs comptes de CDBN vers NBCN (émise à la fois par les deux sociétés) dans le but de confirmer le transfert de leurs comptes CDBN vers NBCN en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011. Cette lettre informera la clientèle GP que leur relation d'affaires sera maintenant effectuée seulement par NBCN et inclura la confirmation que tous les termes et conditions des comptes-clients auprès de CDBN seront honorés par NBCN. Une lettre sera de plus envoyée à tous les clients de détail avec leur état de compte de novembre 2011 dans le but de confirmer que leur(s) compte(s) sera transféré de CDBN vers NBCN en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011. Ces comptes seront dorénavant gérés seulement par NBCN. De plus, la clientèle GP de NBDB sera convoquée à une réunion ayant pour but d'expliquer les détails du transfert de leurs comptes vers NBCN. Un nouvel accord devra être complété par la clientèle GP en vue du transfert de leurs comptes vers NBCN qui aura lieu le ou vers le 14 décembre 2011.
10. Durant la période de transition, les Représentants seront assujettis à la supervision, ainsi qu'aux exigences de conformité applicables, des deux sociétés. Les structures de conformité et de supervision existantes s'appliqueront dépendamment auprès de quelle société les actifs des clients sont détenus.
11. Les déposants sont des filiales en propriété exclusive indirecte de la BNC et conséquemment, la Double inscription n'occasionnera pas de conflits d'intérêt qui auraient pu survenir s'il s'agissait d'un arrangement similaire convenu entre deux sociétés ne faisant pas partie du même groupe financier.
12. Les déposants ont des politiques et procédures leur permettant de gérer les conflits d'intérêts pouvant résulter de la Double inscription des Représentants, et considèrent qu'ils seront en mesure de gérer adéquatement ces conflits.
13. Dans l'éventualité où la dispense souhaitée ne serait pas accordée, les déposants ne seraient pas autorisés à permettre aux Représentants d'être inscrits à titre de « représentant de courtier » de NBCN tout en étant inscrits en tant que « représentant de courtier » de CDBN et ce, malgré que NBCN fait partie du même groupe financier que CDBN.

## Décision

Chacun des décideurs estime que la décision respecte les critères prévus par la législation.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée à la condition que la dispense souhaitée prenne fin le 30 avril 2012.

Patrick Déry

Surintendant de l'assistance à la clientèle, de l'indemnisation et de la distribution  
Autorité des marchés financiers

## Annexe "A"

### Liste des représentants

Diane Blain  
 Steve Blouin  
 Giovanni Panepinto  
 Éric-Olivier Savoie

#### Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

#### 3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

#### 3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

#### 3.8.4 Autres

Aucune information.

# 4.

## Indemnisation

---

- 4.1 Avis et communiqués
  - 4.2 Réglementation
  - 4.3 Autres consultations
  - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
  - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
  - 4.6 Autres décisions
-

#### 4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.



## 4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

#### 4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

## 4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

## 4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### Cadre de surveillance des institutions financières

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie ci-dessous une version révisée du Cadre de surveillance des institutions financières (le « Cadre »). Le Cadre est applicable aux assureurs, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux sociétés mutuelles, aux fédérations de sociétés mutuelles d'assurance, aux fonds de garantie, aux sociétés de secours mutuels, aux ordres professionnels à l'égard de leur fonds d'assurance, aux sociétés de fiducie, aux sociétés d'épargne et aux coopératives de services financiers faisant affaire au Québec.

Cette révision a permis de mettre à jour les éléments suivants :

1. Préciser notre habilitation à l'égard de la surveillance des pratiques commerciales et des institutions financières constituées en vertu des lois d'une autre juridiction et exerçant au Québec;
2. Ajouter l'actuariat aux fonctions de supervision considérant son rôle important dans le domaine de l'assurance;
3. Séparer le risque des technologies de l'information du risque opérationnel;
4. Inclure la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26;
5. Préciser certains éléments de textes du cadre original.

Veillez noter qu'une copie du Cadre est également accessible sur le site Internet de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca), dans la section « Lois et règlements », sous l'onglet « Assurances et institutions de dépôts », à la rubrique « Cadre de surveillance ».

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Nathalie Sirois, CGA, MBA  
Directrice de la surveillance des assureurs  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 418 525-0337, poste 4651  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4651  
Courrier électronique : [nathalie.sirois@lautorite.qc.ca](mailto:nathalie.sirois@lautorite.qc.ca)

Le 11 octobre 2011.

# **CADRE DE SURVEILLANCE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

**Surintendance de la solvabilité  
Octobre 2011**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>APERÇU DU CADRE DE SURVEILLANCE.....</b>	<b>5</b>
<b>PRINCIPES DIRECTEURS .....</b>	<b>6</b>
<b>PRÉSENTATION DES PHASES DU CADRE AXÉ SUR LES RISQUES .....</b>	<b>7</b>
<b>PHASE A – LE PROFIL DE RISQUE .....</b>	<b>7</b>
Étape 1 – Déterminer les activités d’envergure de l’institution financière .....	8
Étape 2 – Déterminer et évaluer les risques inhérents de l’institution financière .....	9
Étape 3 – Évaluer la qualité de la gestion des risques.....	10
Étape 4 – Évaluer le risque net d’une activité d’envergure et le risque net global de l’institution .....	11
Étape 5 – Analyser la situation financière de l’institution .....	11
Étape 6 – Profil de risque .....	11
<b>PHASE B – LE PLAN DE SURVEILLANCE.....</b>	<b>12</b>
Les relations avec les institutions financières.....	13
<b>PHASE C – LES TRAVAUX DE SURVEILLANCE .....</b>	<b>13</b>
Étape 1 – Recueillir l’information et l’analyser .....	13
Étape 2 – Communiquer les résultats des travaux de surveillance.....	14
<b>ANNEXE 1 – LES CATÉGORIES DE RISQUE .....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE 2 – LES FONCTIONS DE SUPERVISION .....</b>	<b>18</b>

## INTRODUCTION

L'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) est l'organisme chargé d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des coopératives de services financiers, des sociétés de fiducie et des sociétés d'épargne ainsi que dans celui de la distribution de produits et services financiers.

Tel qu'il est prévu dans sa loi constitutive<sup>1</sup>, l'Autorité a notamment pour mission de :

« veiller à ce que les institutions financières et les autres intervenants du secteur financier respectent les normes de solvabilité qui leur sont applicables et se conforment aux obligations que la loi leur impose en vue de protéger les intérêts des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers et prendre toute mesure prévue à la loi à ces fins ».

Au sein de l'Autorité, la Surintendance de la solvabilité (la Surintendance) a pour mandat de :

- veiller à ce que les institutions financières détiennent toutes les autorisations requises pour exercer leurs activités au Québec;
- surveiller les institutions financières afin qu'elles respectent les différentes obligations légales, réglementaires et normatives, notamment en termes de solvabilité, de pratiques de gestion saine et prudente et de saines pratiques commerciales;
- développer des outils normatifs, telles des lignes directrices ou des normes, pour guider les institutions financières dans l'exercice de leurs activités.

Le cadre de surveillance (le cadre) exposé dans le présent document constitue l'un des éléments permettant à la Surintendance de remplir son mandat.

En outre, le cadre retenu s'inspire des meilleures pratiques de surveillance qui sont recommandées aux autorités de réglementation par le biais de principes fondamentaux et d'orientations publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire<sup>2</sup> et par l'Association internationale des contrôleurs d'assurance<sup>3</sup>. La Surintendance a la volonté d'adhérer aux principes et aux orientations énoncés par les organismes internationaux<sup>4</sup> et, par le fait même, d'accroître l'harmonisation avec les normes nationales et internationales.

Dans ce contexte, la Surintendance échange, au besoin, avec les autres autorités de réglementation et les organismes de protection des assurés et déposants notamment en regard de la situation des institutions et des meilleures pratiques de surveillance. Ces échanges demeurent confidentiels.

<sup>1</sup> *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2

<sup>2</sup> Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, AICA, Banque des règlements internationaux (BRI), *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace et Méthodologie des principes fondamentaux*, octobre 2006.

<sup>3</sup> Association internationale des contrôleurs d'assurance, *Principes de base en matière d'assurance et méthodologie*, octobre 2003.

<sup>4</sup> Outre l'AICA et la BRI, nous retrouvons parmi ces organismes le « Financial Stability Forum », l'Association internationale des assureurs-dépôt (AIAD), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

## Champ d'application

Le cadre est applicable aux :

- compagnies d'assurance;
- sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur;
- sociétés mutuelles d'assurance;
- fédérations de sociétés mutuelles d'assurance;
- fonds de garantie;
- sociétés de secours mutuels;
- ordres professionnels, à l'égard de leur fonds d'assurance;
- coopératives de services financiers;
- sociétés de fiducie;
- sociétés d'épargne.

Ces institutions sont régies par les lois suivantes :

*Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32

*Loi sur les coopératives de services financiers*, L.R.Q., c. C-67.3

*Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, L.R.Q., c. S-29.01

*Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26

En regard des institutions financières qui exercent des activités au Québec, mais qui sont constituées en vertu d'une loi d'une autre juridiction, l'Autorité pourra, dans l'application du présent cadre, considérer la surveillance effectuée par l'autorité de réglementation d'origine si elle le juge opportun.

Les expressions génériques « institution financière » ou « institution » sont utilisées pour faire référence à toutes les entités visées par le champ d'application.

## Entrée en vigueur et processus de mise à jour

Le cadre a été publié en mars 2009 et révisé en octobre 2011. Le présent cadre est actualisé au moins aux trois ans, ou au besoin, à la lumière de l'évolution des référentiels en matière de pratiques de surveillance, de la réglementation et des risques constatés dans le cadre des travaux de surveillance.

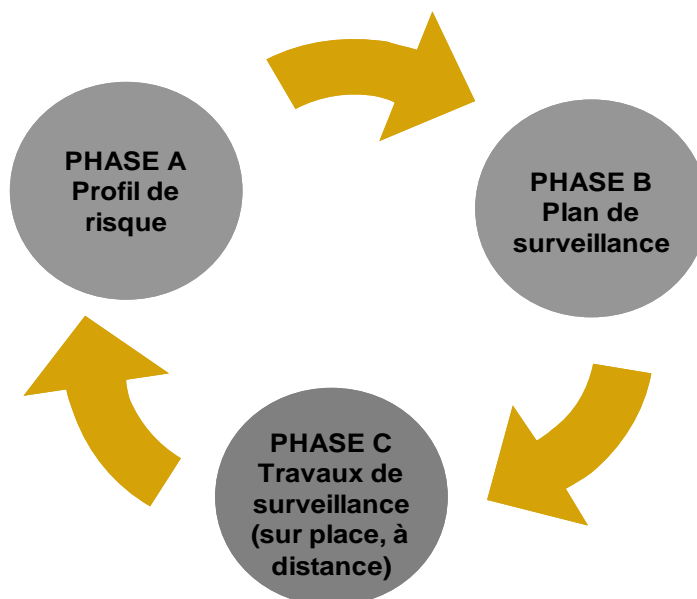
## Principaux avantages

Pour la Surintendance et les institutions financières, le cadre comporte de nombreux avantages, puisqu'il permet notamment :

- de mieux évaluer les risques grâce à l'examen distinct des risques inhérents liés aux activités et des processus de gestion des risques;
- d'insister davantage sur l'identification précoce des risques nouveaux à l'échelle de l'institution et du secteur;
- de moduler la nature, l'étendue et la fréquence des interventions de surveillance en fonction du profil de risque de l'institution;
- d'utiliser les ressources de la Surintendance de manière efficiente en ciblant davantage les risques.

## APERÇU DU CADRE DE SURVEILLANCE

Les lignes directrices données par l'Autorité, fondées sur des principes plutôt que sur des règles, précisent les pratiques de gestion saine et prudente et les saines pratiques commerciales attendues des institutions financières. Dans ce contexte, la Surintendance préconise un cadre axé sur les risques qui repose sur les trois phases illustrées ci-dessous.



En phase A, le **profil de risque** de chaque institution est basé principalement sur les éléments suivants :

- les risques inhérents à ses activités, y compris les risques associés à son environnement interne et externe;
- la qualité de sa gestion des risques;
- la situation financière;
- les données actuarielles, le cas échéant;
- les pratiques commerciales.

En phase B, pour chaque institution, et ce en fonction de son profil de risque, un **plan de surveillance** énonçant la nature, l'étendue et la fréquence des travaux à réaliser ainsi que les ressources à y affecter est établi. Il est à noter que tant le profil de risque que le plan de surveillance sont constamment actualisés.

Finalement, le cadre permet de veiller à ce que les **travaux** découlant du plan de surveillance soient adaptés à la nature, à la taille et à la complexité des activités de l'institution ainsi qu'aux secteurs d'activité.

## PRINCIPES DIRECTEURS

Les sept principes suivants sont les fondements du cadre de la Surintendance.

### Intégration

Le cadre est appliqué tant à l'institution financière qui agit de façon autonome qu'à celle qui fait partie d'un groupe financier<sup>5</sup>. Au nombre de ses activités, la Surintendance assure une surveillance intégrée des groupes financiers. Cette surveillance comporte donc une évaluation de toutes les entités importantes (filiales, succursales, coentreprises, etc.), tant au Québec qu'ailleurs dans le monde.

### Prévention

La Surintendance met en place les outils nécessaires pour anticiper l'évolution des risques afin d'être en mesure d'agir en temps opportun auprès des institutions financières.

### Gradation

En fonction de son évaluation du profil de risque de l'institution, la Surintendance adapte ses activités de surveillance en termes de nature, d'étendue et de fréquence des travaux à réaliser, ainsi que de ressources à y affecter.

---

<sup>5</sup> Pour les besoins du présent document, l'expression « groupe financier » s'entend de tout ensemble de personnes morales formé d'une société mère (institution financière ou société de portefeuille) et de personnes morales qui lui sont apparentées.

## Responsabilisation

Les activités de surveillance menées par la Surintendance comprennent l'évaluation de la qualité des fonctions de supervision. Celles-ci incluent généralement l'analyse financière, la conformité, l'audit interne, l'actuariat, la gestion des risques, la haute direction et le conseil d'administration. L'institution est responsable de la mise en œuvre de ces fonctions.

## Complémentarité

La surveillance inclut le recours aux travaux des tiers, tels que l'auditeur externe<sup>6</sup> et l'actuaire désigné. La Surintendance peut se fonder sur ces travaux si elle juge que l'indépendance, l'étendue et la qualité de leurs travaux sont adéquates. Elle peut notamment tenir compte de ces derniers dans l'évaluation du profil de risque de l'institution.

## Interactivité

Pour être efficace, le cadre requiert une communication ouverte et bilatérale entre les institutions et la Surintendance. Il préconise également que les institutions fassent rapidement état de toute nouvelle initiative ou de tout nouveau fait qui peut avoir un impact sur leur profil de risque. De même, la Surintendance est tenue de communiquer en temps opportun aux institutions tout développement en matière d'encadrement et de surveillance.

## Pertinence

La Surintendance maintient une vigie des tendances émergentes et des risques nouveaux afin de s'assurer de l'efficacité et l'efficience de son cadre.

## PRÉSENTATION DES PHASES DU CADRE AXÉ SUR LES RISQUES

La présente section décrit la méthodologie soutenant le cadre axé sur les risques. Adaptée en fonction de la nature, de la taille et de la complexité des activités de l'institution, cette méthodologie est appliquée sur une base continue afin :

- de déterminer et de documenter le profil de risque des institutions financières;
- d'actualiser régulièrement les profils de risque afin qu'ils demeurent pertinents en fonction de l'évolution des risques auxquels sont exposées les institutions financières.

## PHASE A – LE PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque représente une évaluation du niveau de risque global de l'institution. Il découle de l'évaluation des risques inhérents aux activités de l'institution financière, de la qualité de sa gestion des risques et de sa situation financière.

Le profil de risque est dynamique puisqu'il est actualisé en fonction de l'évolution des risques auxquels l'institution est exposée ainsi que par les résultats des travaux de surveillance. Il est utilisé uniquement à des fins internes par la Surintendance et ne fait l'objet d'aucune divulgation. Le profil de risque et la documentation qui le soutient sont assujettis à la politique de sécurité de l'information de l'Autorité.

---

<sup>6</sup> Désigné vérificateur externe dans les lois.

## Étape 1 – Déterminer les activités d'envergure de l'institution financière

La première étape de la méthodologie consiste à déterminer les « activités d'envergure » propres à l'institution.

Une « activité d'envergure » s'entend généralement d'un secteur d'activité, d'un processus d'affaires clé ou d'une unité d'affaires. L'identification de ces activités repose sur de multiples sources d'information, dont les rapports financiers, les plans stratégiques et les organigrammes de l'institution ainsi que d'autres renseignements internes et externes.

Les critères utilisés pour déterminer une activité d'envergure peuvent inclure :

- l'actif produit par l'activité par rapport à l'actif total;
- les revenus provenant de l'activité par rapport aux revenus totaux;
- le revenu net avant impôt généré par l'activité par rapport au revenu net total avant impôt;
- le montant des fonds propres attribué à l'activité par rapport à l'ensemble des fonds propres;
- les provisions détenues en pourcentage du total des provisions;
- l'incidence éventuelle de l'activité sur la réputation de l'institution ou son importance pour la réalisation de ses stratégies et objectifs;
- tout autre élément jugé important.

Comme il est mentionné dans le principe directeur relatif à l'intégration, la Surintendance tient compte des activités d'envergure du groupe financier dans son ensemble ainsi que des activités de chacune des filiales.

## Étape 2 – Déterminer et évaluer les risques inhérents de l'institution financière

La deuxième étape consiste à déterminer et à évaluer les risques inhérents à chacune des activités d'envergure. Le risque inhérent représente la probabilité et l'ampleur d'une perte potentielle, intrinsèque à l'activité, sans tenir compte des mécanismes de contrôle.

Les risques inhérents évalués sont les suivants :

- le risque de crédit;
- le risque de marché;
- le risque de liquidité;
- le risque d'assurance;
- le risque opérationnel;
- le risque des technologies de l'information;
- le risque juridique et réglementaire;
- le risque stratégique;
- le risque de réputation.

Ces catégories de risques sont décrites à l'annexe 1.

### Évaluation des risques inhérents

Le degré d'exposition de l'institution financière à ces risques inhérents est déterminé en tenant compte d'un certain nombre de facteurs qualitatifs et quantitatifs propres à chacun des risques, notamment le contexte économique, la concentration dans un segment de marché, la nature et la complexité des produits offerts ou l'entrée sur un nouveau marché. Cette évaluation exige une bonne connaissance des activités de l'institution financière.

Le niveau de risque inhérent à chaque activité d'envergure est désigné « élevé », « modéré » ou « faible » :

- Risque inhérent élevé – probabilité élevée d'un effet négatif sur les fonds propres ou sur les bénéfices de l'institution en raison de son exposition à des événements futurs possibles et à l'incertitude qui les caractérise;
- Risque inhérent modéré – probabilité modérée d'un effet négatif sur les fonds propres ou sur les bénéfices de l'institution en raison de son exposition à des événements futurs possibles et à l'incertitude qui les caractérise;
- Risque inhérent faible – probabilité faible d'un effet négatif sur les fonds propres ou sur les bénéfices de l'institution en raison de son exposition à des événements futurs possibles et à l'incertitude qui les caractérise.



### Étape 3 – Évaluer la qualité de la gestion des risques

L'évaluation de la qualité de la gestion des risques permet de déterminer dans quelle mesure les risques inhérents identifiés précédemment sont atténués. La qualité de la gestion des risques exercée par l'institution financière est évaluée par l'efficacité de la gestion opérationnelle et par les fonctions de supervision.

La gestion opérationnelle est responsable de la gestion quotidienne des activités données et veille à ce que les politiques, les processus et les systèmes de contrôle soient suffisants, efficaces et efficients et que l'expertise du personnel soit satisfaisante. La gestion opérationnelle comprend l'application de mesures de contrôle permettant de déceler et de prévenir de manière efficace et en temps opportun les erreurs ou les irrégularités importantes.

Outre une gestion opérationnelle, l'institution peut disposer de fonctions de supervision telles que l'analyse financière, la conformité, l'audit interne, l'actuariat, la gestion des risques, la haute direction et le conseil d'administration. La présence et la structure de ces fonctions peuvent varier selon la taille et la complexité de l'institution. Ces fonctions sont décrites à l'annexe 2.

L'ampleur des travaux de surveillance touchant la gestion opérationnelle liée à une activité d'envergure peut être ajustée selon l'efficacité des fonctions de supervision de l'institution. L'évaluation de la qualité et l'efficacité des fonctions de supervision se fondent, notamment, sur l'observance des dispositions légales, réglementaires et normatives émises par l'Autorité, les résultats des travaux de surveillance et les travaux des tiers, le cas échéant.

Pour chaque activité d'envergure, la qualité de la gestion des risques est évaluée ou jugée « supérieure », « acceptable » ou « insatisfaisante ». Les facteurs suivants sont notamment pris en compte dans le cadre de l'évaluation :

- le fait que la haute direction ait identifié, mesuré, surveillé et contrôlé les risques inhérents;
- la capacité de la haute direction à identifier et à contrôler les nouveaux risques à mesure qu'ils surviennent dans un environnement en évolution;
- la mise en œuvre de politiques, de procédures et de limites appropriées;
- le fait que les systèmes d'information de gestion et les autres formes de communication conviennent au niveau d'activité et à la complexité des produits.

#### Étape 4 – Évaluer le risque net d'une activité d'envergure et le risque net global de l'institution

Le risque net d'une activité d'envergure est fonction du risque inhérent (étape 2) et de la qualité de la gestion des risques (étape 3). Son évaluation est illustrée par l'équation suivante :

<b>RISQUE INHÉRENT atténué par la QUALITÉ DE LA GESTION DES RISQUES = RISQUE NET</b>
--

Le risque net de chaque activité est établi selon la matrice suivante :

		QUALITÉ DE LA GESTION DES RISQUES		
		SUPÉRIEURE	ACCEPTABLE	INSATISFAISANTE
RISQUE INHÉRENT	ÉLEVÉ	Risque net modéré	Risque net élevé	Risque net élevé
	MODÉRÉ	Risque net faible	Risque net modéré	Risque net élevé
	FAIBLE	Risque net faible	Risque net faible	Risque net modéré

Le « risque net global » de l'institution financière représente la somme pondérée du risque net des activités d'envergure, en fonction de leur importance relative.

#### Étape 5 – Analyser la situation financière de l'institution

L'analyse de la situation financière d'une institution, qui porte notamment sur l'évaluation des fonds propres, des liquidités et des bénéfices, constitue une étape importante de l'application du cadre axé sur les risques. Elle tient compte de la capacité des fonds propres et des bénéfices à soutenir les activités actuelles et prévues et à contribuer à leur viabilité à long terme.

L'évaluation des fonds propres actuels et projetés, ainsi que des liquidités, comprend un examen de leur qualité, de leur quantité et de leur disponibilité ainsi que de leur conformité.

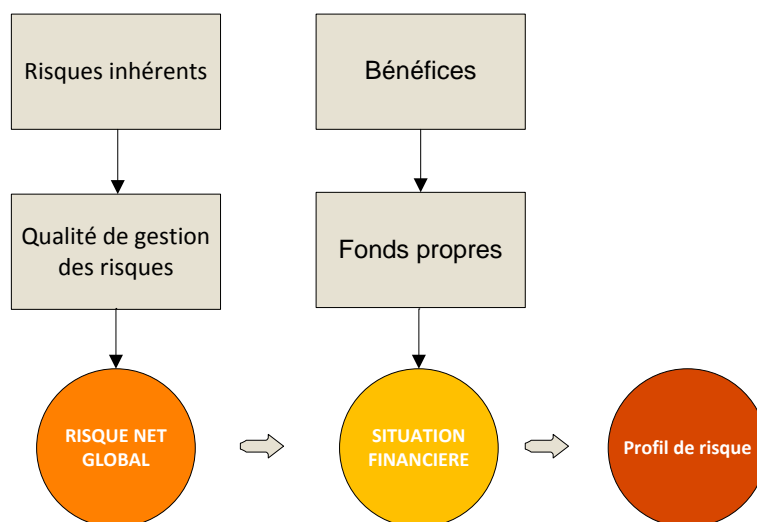
L'évaluation des bénéfices sert à déterminer leur contribution à la génération de fonds propres à l'interne. Elle consiste à analyser le niveau et l'évolution historique des bénéfices en fonction de différents indicateurs et mesures de rendement. Cette évaluation repose en outre sur une analyse de la provenance des bénéfices, sur les prévisions financières et sur la comparaison avec les pairs.

#### Étape 6 – Profil de risque

Après avoir déterminé les activités d'envergure (étape 1), ses risques inhérents et leur gestion (étapes 2 et 3), ainsi que le risque net de chacune des activités et le risque net global de l'institution (étape 4), l'étape 5 permet d'ajuster le risque net global afin de déterminer le profil de risque de l'institution.

Le profil de risque correspond à la combinaison des cotes attribuées au risque net global de l'institution et à sa situation financière. Il peut également être mis à jour à la suite d'une analyse de la situation financière du groupe dont l'institution fait partie, le cas échéant.

L'évaluation du profil de risque de l'institution s'illustre par le diagramme ci-après :



## PHASE B – LE PLAN DE SURVEILLANCE

Un plan de surveillance triennal est élaboré à partir du profil de risque des institutions, des orientations et des priorités fixées par la Surintendance ainsi que des ressources disponibles. Ce plan est actualisé une fois l'an ou plus souvent, au besoin.

Pour chaque institution, la nature, l'étendue et la fréquence des travaux de surveillance et les ressources à être affectées sont déterminées en fonction des critères présentés ci-dessus.

En tout temps, le plan de surveillance peut être modifié lorsque la Surintendance prend connaissance d'une information importante susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'institution. Par exemple, une pratique de gestion ou commerciale susceptible d'avoir un impact significatif sur les consommateurs donnerait lieu à une mise à jour du profil de risque et, au besoin, de travaux de surveillance appropriés seront entrepris.

Par ailleurs, toute institution fera l'objet d'une analyse de l'information financière et non financière contenue dans les divulgations statutaires<sup>7</sup> transmises à l'Autorité, sans égard à son profil de risque.

<sup>7</sup> En vertu des lois suivantes :  
*Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32  
*Loi sur les coopératives de services financiers*, L.R.Q., c. C-67.3  
*Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, L.R.Q., c. S-29.01  
*Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26.

## Les relations avec les institutions financières

La Surintendance désigne pour chaque institution un gestionnaire des relations avec les institutions (GRI) chargé de superviser les travaux de surveillance. D'autres membres de l'équipe de surveillance, dont des experts de différents domaines tels que l'actuariat, les technologies de l'information ou les placements, assistent le GRI au besoin.

Le GRI assure la coordination des communications avec l'institution. À ce titre, il établit et maintient les relations avec la haute direction et les principaux experts internes et externes de l'institution.

En règle générale, le GRI participe aux rencontres entre les dirigeants et les administrateurs de l'institution et la direction de la Surintendance.

## PHASE C – LES TRAVAUX DE SURVEILLANCE

La phase C découle de toutes les activités nécessaires pour déterminer le profil de risque de l'institution (phase A) et de l'élaboration du plan de surveillance (phase B).

### Étape 1 – Recueillir l'information et l'analyser

La collecte et l'analyse de l'information financière et non financière font partie intégrante des travaux de surveillance à distance et sur place, et permettent de maintenir, voire d'améliorer, la connaissance des activités de l'institution et du secteur dans lequel elle évolue pour actualiser le profil de risques.

De plus, conformément à la méthodologie, le GRI doit évaluer dans quelle mesure il peut s'appuyer sur les travaux effectués par l'auditeur externe, l'actuaire désigné et l'autorité de réglementation d'origine, le cas échéant. L'institution a la responsabilité d'informer tous ses partenaires externes de la tenue de ces travaux et de la possibilité que le GRI communique avec eux.

### Travaux de surveillance à distance

Les travaux de surveillance à distance comprennent l'analyse de l'information recueillie en vertu des lois, des règlements et des lignes directrices. La Surintendance peut demander tout autre renseignement supplémentaire lui permettant d'approfondir son examen des activités de l'institution financière notamment au moyen de questionnaires et de formulaires d'autoévaluation.

### Travaux de surveillance sur place

Les activités de surveillance sur place sont un élément essentiel du processus de surveillance. L'étendue des travaux sur place dépend du profil de risque de l'institution ainsi que du plan de surveillance. Ces activités et l'interaction avec la haute direction de l'institution permettent également de mieux comprendre les rouages de l'institution et servent de fondement pour une meilleure évaluation de son profil de risque.

Avant d'intervenir sur place, l'institution est avisée par écrit, au moins quatre semaines à l'avance, en précisant l'étendue et la durée approximative des travaux prévus et le nom du GRI. L'institution doit désigner une personne-ressource chargée de l'aider à coordonner la réalisation des travaux. Des renseignements additionnels peuvent être demandés à l'institution au besoin pour mener à bien l'examen.

## Étape 2 – Communiquer les résultats des travaux de surveillance

La Surintendance peut communiquer à l'institution les résultats des travaux de surveillance à distance sous le format qu'elle détermine. Les résultats des travaux de surveillance sur place sont présentés dans un rapport de surveillance.

Le rapport de surveillance sur place comprend généralement :

- le résumé des activités de surveillance réalisées;
- l'exposé des constatations qui s'en dégagent;
- la présentation des recommandations qui en résultent.

Le rapport peut également donner des détails sur l'évaluation de l'efficacité des mesures correctives prises antérieurement par l'institution. Le rapport est transmis au chef de la direction avec copie au président du comité d'audit<sup>8</sup>.

Les constatations et recommandations font d'abord l'objet d'un échange avec les principaux gestionnaires responsables de l'institution financière avant la communication du rapport.

La direction de la Surintendance peut, si elle le juge nécessaire, rencontrer le conseil d'administration de l'institution afin de lui présenter le contenu du rapport et discuter d'autres questions ayant trait à la surveillance, notamment son évaluation de la situation de l'institution.

Le rapport de surveillance fait l'objet d'une évaluation qualitative de priorité (EQP), variant de 1 à 4, en fonction des constatations et recommandations à l'égard, notamment :

- des déficiences relevées à l'égard de la mise en place, de l'application et de la mise à jour des politiques et procédures;
- des violations répétées aux règles internes et externes régissant l'institution financière;
- des contrôles internes déficients, des méthodes ou pratiques de gestion et commerciales inappropriées.

---

<sup>8</sup> Désigné comité de vérification dans les lois.

L'EQP ne représente pas l'évaluation du profil de risque de l'institution, mais il a pour but d'indiquer à l'institution la nature et l'urgence des mesures correctives applicables aux diverses questions relevées dans le rapport. L'échelle d'évaluation est présentée dans le tableau qui suit :

EQP	Description
1.	Le rapport de surveillance contient des recommandations concernant des faiblesses qui ne devraient pas avoir d'incidence sur la solidité financière et l'intégrité de l'institution. Les correctifs doivent être apportés selon un calendrier de réalisation établi par l'institution.
2.	Le rapport de surveillance contient des recommandations concernant des faiblesses qui ne devraient pas avoir d'incidence importante, à court terme, sur la solidité financière et l'intégrité de l'institution. Les correctifs doivent être apportés avec <b>diligence</b> selon un calendrier de réalisation établi par l'institution.
3.	Le rapport de surveillance contient des recommandations concernant des faiblesses, qui pourraient, si elles ne sont pas corrigées par la haute direction de l'institution dans les <b>délais prescrits</b> par la Surintendance, nuire à la solidité financière et à l'intégrité de l'institution.
4.	Le rapport de surveillance contient des recommandations concernant des faiblesses, qui pourraient, si elles ne sont pas corrigées <b>immédiatement</b> par la haute direction de l'institution dans les <b>délais prescrits</b> par la Surintendance, menacer, à court terme, la solidité financière et l'intégrité de l'institution.

### Suivi apporté par l'institution financière aux recommandations de la Surintendance

Généralement, dans les 30 jours suivant la réception du rapport final, l'institution doit donner suite aux recommandations en présentant un plan d'action incluant un échéancier et/ou une description des mesures correctives déjà prises. Selon l'importance des recommandations et/ou de la réponse donnée, un échéancier plus court, ou des mesures correctives additionnelles ou différentes de celles qui sont présentées dans le plan d'action peuvent être exigés.

### Mesures additionnelles prévues par la législation applicable

Si les mesures correctives proposées ou prises sont considérées comme inadéquates, ou si l'institution omet constamment de prendre les mesures correctives requises, la Surintendance peut prendre des mesures de gradation prévues par la législation applicable.

## ANNEXE 1 – LES CATÉGORIES DE RISQUE

### Risque de crédit

Le risque de crédit découle de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan. Il est implicite au fait d'être partie à une opération financière avec une contrepartie. L'expression « contrepartie » englobe un émetteur, un débiteur, un emprunteur, un courtier, un souscripteur, un réassureur et un garant.

### Risque de marché

Le risque de marché découle des variations de taux ou de cours du marché. Ce risque procède des activités de tenue de marché, de négociation et de prise de position, notamment sur les marchés des taux d'intérêt, des changes, des valeurs mobilières, des produits de base et de l'immobilier.

#### a. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt. Il découle principalement des écarts chronologiques entre les dates de modification des taux applicables à l'actif et au passif (figurant ou non au bilan) à l'échéance (dans le cas des instruments à taux fixe) ou à la date de modification des taux prévue par contrat (pour les instruments à taux variable).

#### b. Risque de change

Le risque de change résulte des fluctuations des taux de change. Il intervient lorsque l'institution détient des positions ouvertes, figurant ou non au bilan, de même que des positions sur le marché au comptant, sur le marché à terme, ou les deux.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de l'incapacité de l'institution à obtenir les fonds nécessaires, que ce soit en augmentant son passif ou en convertissant des actifs, pour s'acquitter de ses obligations, figurant ou non au bilan, à l'échéance sans subir de pertes inacceptables.

### Risque d'assurance

#### a. Risque de conception et de fixation du prix des produits

Ce risque est lié à l'exercice du commerce de l'assurance ou des rentes lorsque les coûts ou les engagements assumés relativement à un secteur d'activité dépassent les attentes au moment de l'établissement des prix pour ce secteur d'activité.

#### b. Risque de souscription et d'engagement

Ce risque traduit l'exposition à une perte financière découlant de la sélection et de l'approbation des risques couverts, de la réduction, de la conservation et de la cession des risques, du provisionnement et du règlement des sinistres et de la gestion des options, contractuelles ou non, relatives aux produits.

### Risque opérationnel

Le risque opérationnel découle des problèmes liés à la prestation de services ou à la fourniture de produits. Il est attribuable aux déficiences ou aux défaillances des contrôles ou des processus internes, aux défaillances techniques, aux erreurs humaines, à la malhonnêteté et aux catastrophes naturelles.

### Risque des technologies de l'information

Le risque des technologies de l'information (TI) est le risque associé à l'utilisation des TI dans les processus d'affaires critiques de l'entreprise. Les TI sont les ressources requises pour saisir, traiter, emmagasiner et propager l'information. Ce terme inclut aussi « technologies de communications » et le terme composé « technologies de l'information et des communications ».

### Risque juridique et réglementaire

Ce risque découle du fait que l'institution ne se conforme pas aux lois, aux règles, aux règlements, aux pratiques prescrites ou aux normes déontologiques en vigueur là où elle exerce son activité.

### Risque stratégique

Le risque stratégique découle de l'incapacité de l'institution à mettre en œuvre des plans d'activités, des stratégies, des processus décisionnels et des méthodes d'affectation des ressources appropriées, ainsi qu'à s'adapter à l'évolution de son environnement d'affaires.

### Risque de réputation

Le risque de réputation résulte de l'effet actuel et futur d'une opinion publique défavorable sur les revenus et les fonds propres de l'institution.



## ANNEXE 2 – LES FONCTIONS DE SUPERVISION

### Analyse financière

L'analyse financière représente une fonction de supervision indépendante, assurée par un service distinct dans les grandes institutions, qui a notamment la responsabilité :

- d'exécuter des analyses approfondies des résultats opérationnels et financiers d'une institution;
- de préparer des rapports de gestion pour la haute direction et pour le conseil d'administration.

La qualité des rapports constitue un élément essentiel de cette fonction, car les résultats opérationnels influent sur les décisions stratégiques et commerciales prises par la haute direction et le conseil d'administration.

### Conformité

La conformité représente une fonction de supervision indépendante, assurée par un service distinct dans les grandes institutions, qui a notamment la responsabilité :

- d'établir les politiques et procédures permettant de se conformer aux obligations légales, réglementaires et normatives relatives à l'ensemble des activités d'une institution;
- d'assurer la révision régulière des politiques et procédures;
- de formuler des recommandations sur l'application de ces politiques et procédures de manière à faciliter leur conformité;
- d'informer la haute direction et le conseil d'administration des résultats de surveillance de la conformité de l'institution de façon régulière et au besoin si les circonstances le justifient.

### Audit interne

L'audit interne représente une fonction de supervision indépendante et objective, assurée par un service distinct dans les grandes institutions, qui a notamment la responsabilité :

- de donner à une institution financière une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations;
- d'apporter des conseils pour améliorer la maîtrise de ses opérations;
- de contribuer à créer de la valeur ajoutée.

L'audit interne aide l'institution à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle, et de gouvernance d'entreprise, et ce, en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

## Actuariat

L'actuariat représente une fonction de supervision indépendante, assurée par un service distinct dans les grandes institutions qui exercent des activités d'assurance et qui a notamment la responsabilité :

- d'effectuer les travaux de l'actuaire désigné, requis par la loi, dont procéder à l'évaluation des provisions et réserves qu'il estime suffisantes pour assurer une gestion saine et prudente ainsi que la pertinence des processus en place;
- d'analyser et d'établir la nature et la tarification des produits d'assurance offerts par l'institution;
- d'analyser et d'établir les expositions et la pertinence des programmes de réassurance;
- d'effectuer des simulations de crises et de déterminer les processus quant à la suffisance et la planification du capital;
- de communiquer les résultats de ses travaux à la haute direction et au conseil d'administration.

## Gestion des risques

La gestion des risques représente une fonction de supervision indépendante assurée par un service distinct dans les grandes institutions, qui a notamment la responsabilité :

- d'identifier les risques significatifs auxquels l'institution financière est confrontée;
- d'élaborer des systèmes de mesure des risques;
- d'établir des politiques et de procédures de gestion des risques;
- d'élaborer des limites de tolérance aux risques;
- de surveiller la position par rapport aux limites approuvées de tolérance aux risques;
- de communiquer des résultats de la surveillance des risques à la haute direction et au conseil d'administration.

## Haute direction

La haute direction représente une fonction de supervision qui a notamment la responsabilité :

- de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'institution financière;
- d'élaborer les objectifs opérationnels, les stratégies, les plans, la structure organisationnelle et les mesures de contrôle;
- d'élaborer les politiques devant être approuvées par le conseil d'administration;
- d'élaborer et de promouvoir les saines pratiques en matière de régie interne;
- de suivre l'atteinte des objectifs opérationnels, des stratégies et des plans approuvés par le conseil d'administration;
- de veiller à l'instauration d'une « culture de gouvernance » et un comportement organisationnel basé sur l'éthique et la déontologie;
- d'assurer l'efficacité de la structure organisationnelle et des mesures de contrôle et d'en informer régulièrement le conseil d'administration.

## Conseil d'administration

Le conseil d'administration représente une fonction de supervision qui a notamment la responsabilité :

- d'examiner la performance réalisée par l'institution financière sur le plan de ses objectifs, stratégies et programmes;
- d'examiner et d'approuver la structure organisationnelle et les mesures de contrôle;
- de veiller à ce que les membres de la haute direction soient qualifiés, compétents et rémunérés en accord avec les mesures incitatives de prudence appropriées;
- d'examiner et d'approuver les politiques élaborées en regard des initiatives majeures et des activités d'envergure;
- d'obtenir régulièrement l'assurance raisonnable que l'institution financière maîtrise bien son environnement;
- de participer activement au choix, à l'examen et à l'approbation des stratégies, des objectifs et des plans d'affaires;
- de planifier la relève des postes de la haute direction.

# **FINANCIAL INSTITUTIONS SUPERVISORY FRAMEWORK**

**Superintendence of Solvency  
October 2011**

## TABLE OF CONTENTS

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>OVERVIEW OF FRAMEWORK.....</b>	<b>5</b>
<b>SUPERVISORY PRINCIPLES.....</b>	<b>6</b>
<b>RISK-BASED FRAMEWORK PHASES.....</b>	<b>7</b>
<b>PHASE A – RISK PROFILE .....</b>	<b>7</b>
Step 1 – Identify the Institution's Significant Activities .....	7
Step 2 – Identify and Assess the Institution's Inherent Risks .....	8
Step 3 – Evaluate Quality of Risk Management .....	8
Step 4 – Evaluate the Net Risk of a Significant Activity and the Aggregate Net Risk of an Institution .....	9
Step 5 – Analyze the Institution's Financial Condition .....	10
Step 6 –Risk Profile .....	10
<b>PHASE B – SUPERVISORY PLAN .....</b>	<b>11</b>
Relationships with Financial Institutions .....	11
<b>PHASE C – SUPERVISORY ACTIVITIES .....</b>	<b>11</b>
Step 1 – Collect and Analyze Data .....	11
Step 2 – Reporting Results of Supervisory Activities .....	12
<b>APPENDIX 1: RISK CATEGORIES .....</b>	<b>14</b>
<b>APPENDIX 2: SUPERVISORY FUNCTIONS .....</b>	<b>16</b>

## INTRODUCTION

The *Autorité des marchés financiers* (the "AMF" or the "Authority") is the body mandated to enforce the laws governing the Québec financial sector, and in particular the areas of insurance, securities, financial services cooperatives, trust companies and savings companies, and the distribution of financial products and services.

As provided for under its constituting Act,<sup>1</sup> part of the AMF's mission is to:

"ensure that the financial institutions and other regulated entities of the financial sector comply with the solvency standards applicable to them as well as with the obligations imposed on them by law with a view to protecting the interests of consumers of financial products and services, and take any measure provided by law for those purposes."

AMF Solvency's mandate is to:

- ensure that financial institutions hold all the necessary authorizations to operate in Québec;
- oversee financial institutions to ensure that they meet the various legal, regulatory and normative requirements, including with respect to solvency, sound and prudent management practices and sound commercial practices;
- develop normative tools, such as guidelines or standards, to guide financial institutions in the performance of their activities.

The supervisory framework ("Framework") set out in this document is one of the components which will allow AMF Solvency to achieve this mandate.

In addition, the Framework is based on best practices recommended for regulatory authorities through the core principles and guidance published by the Basel Committee on Banking Supervision<sup>2</sup> and the International Association of Insurance Supervisors.<sup>3</sup> AMF Solvency aims to adopt the principles and guidance issued by international bodies<sup>4</sup> and in doing so, achieve greater harmonization with national and international standards.

In this context, AMF Solvency conducts exchanges, as needed, with other regulatory authorities and organizations set up to protect insureds and depositors and in particular with respect to an institution's condition and best supervisory practices. These exchanges remain confidential.

<sup>1</sup> *Act respecting the Autorité des marchés financiers*, R.S.Q., c. A-33.2

<sup>2</sup> Basel Committee on Banking Supervision, International Association of Insurance Supervisors (IAIS), Bank for International Settlements (BIS), *Core Principles for Effective Banking Supervision and Core Principles Methodology*, October 2006.

<sup>3</sup> International Association of Insurance Supervisors, *Insurance Core Principles and Methodology*, October 2003.

<sup>4</sup> In addition to IAIS and BIS, these bodies include the Financial Stability Forum, the International Association of Deposit Insurers (IADI) and the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD).

## Scope

The Framework is applicable to:

- insurance companies;
- portfolio management companies controlled by an insurer;
- mutual insurance associations;
- federations of mutual insurance associations;
- guarantee funds;
- mutual benefit associations;
- professional orders, with respect to their insurance fund;
- financial services cooperatives;
- trust companies;
- savings companies.

These institutions are governed by the following statutes:

- *An Act respecting insurance, R.S.Q, c. A-32*
- *An Act respecting financial services cooperatives, R.S.Q, c. C-67.3*
- *An Act respecting trust companies and savings companies, R.S.Q, c. S-29.01*
- *Deposit Insurance Act, R.S.Q, c. A-26*

For financial institutions which carry on business in Québec but which are constituted under the laws of another jurisdiction, in applying this Framework, the AMF may consider the supervisory functions performed by the regulator in the home jurisdiction if deemed advisable.

The generic terms “financial institution” and “institution” refer to all entities covered by the scope of the Framework.

## Coming into effect and updating

The Framework was published in March 2009 and revised in October 2011. It is updated at least every three years or as needed based on developments in benchmarks for supervisory practices, regulation and the risks discovered as a result of the supervisory work.

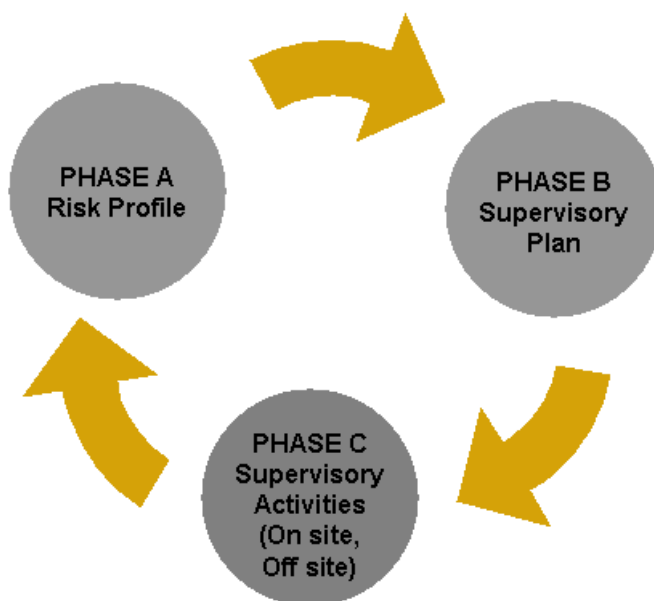
## Key Benefits

The key benefits of the Framework for both AMF Solvency and financial institutions are:

- enhanced evaluation of risks through separate assessments of inherent risks and risk management processes;
- greater emphasis on early identification of emerging risks at the institution level and on a sector-wide basis;
- modulation of the nature, scope and frequency of supervisory interventions commensurate with the institution's Risk Profile;
- cost-effective use of AMF Solvency resources through a sharper focus on risk.

## OVERVIEW OF FRAMEWORK

AMF guidelines are based on principles, rather than rules, setting out the sound and prudent management practices and the sound commercial practices financial institutions are expected to adopt. Accordingly, AMF Solvency follows a risk-based framework built on the three phases illustrated in the chart below.



In Phase A, each institution's **Risk Profile** is based primarily on the following:

- risks inherent in its activities, including those related to its internal and external environments;
- the quality of its risk management;
- its financial condition;
- applicable actuarial information;
- commercial practices.

In Phase B, a **Supervisory Plan** is developed based on each institution's Risk Profile. It defines the nature, scope and frequency of the tasks to be performed, and determines the resources to be allocated to it. It should be noted that both the Risk Profile and the Supervisory Plan are updated on a regular basis.

Finally, the Framework helps ensure that the **work** under the Supervisory Plan is tailored to the nature, size and complexity of an institution's activities and its business sectors.



## SUPERVISORY PRINCIPLES

The following seven principles are at the core of the Framework.

### Integration

The Framework is applied to financial institutions that operate independently as well as institutions that are part of a financial group.<sup>5</sup> As part of its activities, AMF Solvency ensures integrated supervision of financial groups. The supervision comprises an evaluation of all significant entities, such as subsidiaries, branches and joint ventures located in Québec and elsewhere.

### Prevention

AMF Solvency will implement the necessary tools to anticipate how risks will evolve and be in a position to take timely action vis-à-vis financial institutions.

### Scalability

Based on AMF Solvency's evaluation of the institution's risk profile, supervision will be graduated depending on the nature, scope and frequency of the Supervisory Activities, as well as the resources to be allocated to them.

### Accountability

Supervisory activities conducted by AMF Solvency include an assessment of the quality of the supervisory functions, which generally include financial analysis, compliance, internal audit, actuarial services, risk management, senior management and the Board of Directors. The institution is responsible and accountable for the implementation of these functions.

### Complementarity

Supervision includes leveraging the work conducted by third parties (such as the external auditor and the appointed actuary). AMF Solvency may rely on such work if it deems the independence, scope and quality of their work to be adequate. This includes considering such work in the evaluation of the institution's Risk Profile.

### Interactivity

To be effective, the Framework requires open, bi-lateral communication between the institutions and AMF Solvency. It requires institutions to report, in a timely manner, all new initiatives or developments that could have an impact on the Risk Profile. Likewise, it requires AMF Solvency to communicate supervisory and regulatory developments to institutions in a timely manner.

### Relevance

AMF Solvency will continue to monitor emerging trends and new risks in order to ensure an effective and efficient Framework.

---

<sup>5</sup> For purposes of this document, a "financial group" is considered to be any group of legal persons composed of a parent company (financial institution or holding company) and any legal person affiliated with the parent company.

## RISK-BASED FRAMEWORK PHASES

This section describes the methodology supporting the risk-based Framework. This methodology, which is tailored to the nature, size and complexity of an institution's activities, is applied on an ongoing basis to:

- determine and document the Risk Profile of financial institutions;
- regularly update Risk Profiles to ensure that they remain relevant based on the evolution of the risks facing financial institutions.

### PHASE A – RISK PROFILE

The Risk Profile is an assessment of a financial institution's overall level of risk exposure. It is based on an evaluation of the risks inherent in the financial institution's activities, its ability to manage risks and its financial condition.

The Risk Profile is dynamic, since it will be updated as warranted by changes in an institution's exposure to risks and by the results of the Supervisory Activities. It is used for AMF Solvency's internal purposes only and is not disclosed. The Risk Profile and its supporting documentation fall under the purview of the AMF's information security policy.

#### Step 1 – Identify the Institution's Significant Activities

The first step of the methodology consists in identifying the "Significant Activities" of the institution.

A "Significant Activity" is generally defined as a line of business, key business process or business unit. Significant Activities are identified through multiple sources of information, including the institution's financial reports, strategic plans, organization charts, and other internal and external information.

The criteria used to determine whether an activity is significant may include:

- assets generated by the activity in relation to total assets;
- revenue derived from the activity in relation to total revenue;
- net income before tax generated by the activity in relation to total net income before tax;
- capital allocated to the activity in relation to total capital;
- reserves held as a percentage of total reserves;
- potential impact of the activity on the institution's reputation or its importance for achieving the institution's strategies and objectives;
- any other criterion deemed material.

As noted in the Supervisory Principle on Integration, AMF Solvency will consider the Significant Activities of the Financial Group as a whole, as well as the activities of each subsidiary.

## Step 2 – Identify and Assess the Institution's Inherent Risks

The second step consists in identifying and assessing the Inherent Risks of each Significant Activity. Inherent Risk is the probability and severity of potential loss intrinsic to a business activity, without considering control mechanisms.

The following inherent risks are assessed:

- credit risk;
- market risk;
- liquidity risk;
- insurance risk;
- operational risk;
- information technology risk;
- legal and regulatory risk;
- strategic risk;
- reputation risk.

These risk categories are further described in Appendix 1.

### Inherent Risk Assessment

An institution's degree of exposure to Inherent Risk is determined based on a number of qualitative and quantitative factors specific to each risk, including economic context, market concentration, nature and complexity of product offering, and entry in new markets, are considered. This assessment requires a thorough knowledge of the financial institution's activities.

The level of Inherent Risk for each Significant Activity is assessed as "High," "Moderate," or "Low":

- High Inherent Risk – High probability of an adverse impact on an institution's capital or earnings due to exposure and uncertainty from potential future events;
- Moderate Inherent Risk – Moderate probability of an adverse impact on an institution's capital or earnings due to exposure and uncertainty from potential future events;
- Low Inherent Risk – Low probability of an adverse impact on an institution's capital or earnings due to exposure and uncertainty from potential future events.

## Step 3 – Evaluate Quality of Risk Management

Evaluating the Quality of Risk Management helps measure the extent to which Inherent Risks are mitigated. An institution's Quality of Risk Management is evaluated through the effectiveness of operational management and the supervisory functions.

Operational Management is responsible for the day-to-day management of certain activities. It ensures that policies, processes and control systems are sufficient, effective and efficient and that levels of staff expertise are satisfactory. Operational Management applies controls to effectively prevent and detect material errors or irregularities in a timely manner.

In addition to operational management, an institution may have supervisory functions such as financial analysis, compliance, internal audit, actuarial services, risk management, senior management and the Board of Directors. The presence and structure of these functions may vary based on the institution's size and complexity. These functions are outlined in greater detail in Appendix 2.

The scope of supervisory activities involving Operational Management in respect of a Significant Activity may be adjusted based on the effectiveness of the institution's supervisory functions. An assessment of the quality and effectiveness of the supervisory functions is based in particular on compliance with the legal, regulatory and normative provisions issued by the AMF, the results of previous Supervisory Activities and any third party work.

For each Significant Activity, the Quality of Risk Management is assessed or deemed to be as either "Strong," "Acceptable," or "Unsatisfactory." The following factors in particular will be considered in making the assessment:

- whether senior management has identified, measured, monitored and controlled its inherent risks;
- the ability of senior management to identify and control new risks as they arise in a changing environment;
- the implementation of appropriate risk policies, procedures and limits;
- whether management information systems and other forms of communication are consistent with the level of business activity and complexity of products.

#### Step 4 – Evaluate the Net Risk of a Significant Activity and the Aggregate Net Risk of an Institution

The Net Risk of a Significant Activity is a function of its Inherent Risk (Step 2), combined with its Quality of Risk Management (Step 3). Its evaluation is illustrated by the following equation:

<b>INHERENT RISK mitigated by QUALITY OF RISK MANAGEMENT = NET RISK</b>
---

The Net Risk for each activity is determined according to the following matrix:

		QUALITY OF RISK MANAGEMENT		
		STRONG	ACCEPTABLE	UNSATISFACTORY
INHERENT RISK	HIGH	Moderate Net Risk	High Net Risk	High Net Risk
	MODERATE	Low Net Risk	Moderate Net Risk	High Net Risk
	LOW	Low Net Risk	Low Net Risk	Moderate Net Risk

A financial institution's "Aggregate Net Risk" is the weighted Net Risk of its Significant Activities, based on their relative significance or materiality.

### Step 5 – Analyze the Institution's Financial Condition

The analysis of an institution's financial condition, which focuses in particular on an assessment of its capital, liquidity and earnings, is a critical component of the application of the risk-based Framework. It includes the adequacy of the institution's capital and earnings to sustain current and future operations and contribute to their long-term viability.

The evaluation of an institution's current and projected capital adequacy and its liquidity includes a review of the quality, quantity and availability of capital and liquidity, as well as their compliance.

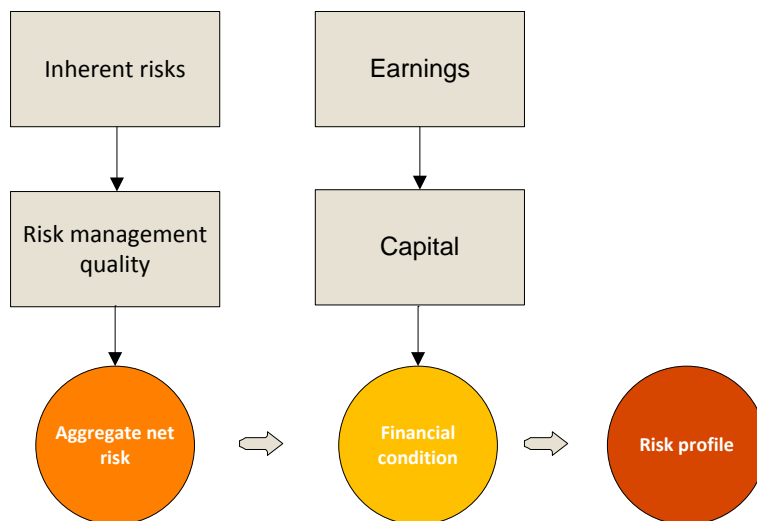
The evaluation of earnings is used to determine their contribution to internal cash flow generation. It is performed by analyzing the level and historical record of earnings using different indicators and performance measurements. An analysis of earnings sources, financial forecasts and peer benchmarking further supports the earnings evaluation.

### Step 6 –Risk Profile

Further to identification of Significant Activities (Step 1), its Inherent Risks and their management (Steps 2 and 3), and the Net Risk of each activity and the institution's Aggregate Net Risk (Step 4), Step 5 adjusts the Aggregate Net Risk to determine the institution's Risk Profile.

The Risk Profile corresponds to the combination of ratings given to the institution's overall net risk and its financial condition. It may also be updated following an analysis of the financial condition of the institution's group, where applicable.

The evaluation of an institution's risk profile is illustrated by the following diagram:



## PHASE B – SUPERVISORY PLAN

A three-year Supervisory Plan is developed based on the institution's Risk Profile, orientations and priorities set by AMF Solvency, and available resources. The plan is updated as necessary and at least annually.

For each institution, the nature, scope and frequency of the Supervisory Activities as well as the resources to be allocated to them are determined using the above criteria as a guide.

The Supervisory Plan may be modified at any time when AMF Solvency becomes aware of material information that could have an impact on the institution's Risk Profile. For instance, a management practice or commercial practice which could have a material impact on consumers would cause the Risk Profile to be updated and, as needed, appropriate supervisory work to be performed.

Moreover, an institution's financial and non-financial information set forth in the statutory disclosures<sup>6</sup> sent to the AMF will be analyzed, regardless of its Risk Profile.

### Relationships with Financial Institutions

A Relationship Manager ("RM") is appointed from within AMF Solvency for each institution to oversee supervisory activities. Other members of the supervisory team, including experts in various fields such as actuarial sciences, information technologies and investments, assist the RM as needed.

The RM is responsible for co-ordinating communications with the institution. In this capacity, the RM establishes and maintains relationships with senior management as well as with the institution's key internal and external experts.

In general, the RM participates in meetings between the institution's officers and directors and AMF Solvency management.

## PHASE C –SUPERVISORY ACTIVITIES

Phase C stems from all the activities necessary to identify the institution's Risk Profile (Phase A) and develop the Supervisory Plan (Phase B).

### Step 1 – Collect and Analyze Data

Collection and analysis of data, including financial and non-financial information, are an integral part of off- and on-site supervisory activities, and help maintain and enhance knowledge of an institution's activities and the sector in which it operates in order to update the Risk Profile.

In addition, under the methodology, the RM is required to assess the extent to which he or she can rely on the work of the external auditor, the appointed actuary and the regulator in the home jurisdiction, where applicable. It is the responsibility of the institution to inform all its external partners of this work and the possibility of being contacted by the RM.

<sup>6</sup> Under the following statutes:

*An Act respecting insurance*, R.S.Q, c. A-32

*An Act respecting financial services cooperatives*, R.S.Q, c. C-67.3

*An Act respecting trust companies and savings companies*, R.S.Q, c. S-29.01

*Deposit Insurance Act*, R.S.Q, c. A-26.

### Off-Site Supervisory Activities

Off-site supervisory activities include the analysis of the data collected pursuant to laws, regulations and guidelines. AMF Solvency may request additional information to enhance its off-site supervisory activities, including through questionnaires and self-assessment forms.

### On-Site Supervisory Activities

On-site activities are a critical part of the supervisory process. The scope of on-site activities depends on the Risk Profile of an institution and the Supervisory Plan. These activities and interaction with the institution's senior management also help further understand the institution and serve as a basis for enhanced assessment of the Risk Profile.

The institution is notified in writing of the on-site supervisory activities at least four weeks in advance, with details given about the scope of the activities, the approximate duration and the name of the RM. The institution is required to appoint a resource person to assist in co-ordinating various tasks. The institution may be asked for additional information, as needed, to complete the review.

### Step 2 – Reporting Results of Supervisory Activities

AMF Solvency may notify the institution of the results of off-site supervisory activities in the form it determines. The results of the on-site supervisory activities are presented in a Supervisory Report.

The on-site Supervisory Report generally includes:

- a summary of the Supervisory Activities that were carried out;
- a statement of the resulting findings;
- a presentation of the associated recommendations.

It may also give details about the assessment of the effectiveness of any corrective actions previously taken by the institution. The report is sent to the chief executive officer, with a copy to the audit committee chair.

The findings and recommendations are discussed with the relevant principal managers of the institution before the report is released.

AMF Solvency management may, if it deems it necessary, meet with the institution's Board of Directors to present the report's contents and discuss other supervisory matters, including its assessment of the institution's financial condition.

The Supervisory Report covers a Qualitative Priority Assessment ("QPA") from 1 through 4 based on findings and recommendations with respect in particular to:

- weaknesses noted with respect to the implementation, application and updating of policies and procedures;
- repeated infringements of internal and external rules governing the financial institution;
- deficient internal controls, as well as inappropriate management and commercial methods or practices.

The QPA does not represent an evaluation of the institution's Risk Profile but it serves as a notice to the institution of the nature and urgency of the corrective measures needed for the various issues noted in the report. The scale is defined below.

QPA	Description
1.	The supervisory report contains recommendations regarding deficiencies which are not expected to have an impact on the institution's financial strength and integrity. Corrective actions must be carried out in accordance with a timetable set by the institution.
2.	The supervisory report contains recommendations regarding deficiencies which are not expected to have a material impact on the institution's financial strength and integrity in the short term. Corrective actions must be carried out <b>with due care</b> in accordance with a timetable set by the institution.
3.	The supervisory report contains recommendations regarding deficiencies which, if not corrected by senior management within the <b>time period prescribed</b> by AMF Solvency, could undermine the institution's strength and integrity.
4.	The supervisory report contains recommendations regarding deficiencies which, if not <b>immediately</b> corrected by senior management within the <b>time period</b> prescribed by AMF Solvency, could undermine the institution's financial strength and integrity in the short term.

#### Follow-up by Financial Institution on Solvency Recommendations

Generally, within 30 days of receipt of the final report, the institution must respond to the recommendations with a corrective action plan, including a timetable and/or a description of actions already taken. Depending on the significance of the recommendations and/or the response provided, either a shorter timetable or additional or alternative corrective actions to those presented in the action plan may be required.

#### Additional Measures under Applicable Legislation

Where the corrective actions proposed or taken are considered inadequate, or the institution continually fails to implement the required corrective actions, AMF Solvency may take progressive supervisory actions as provided for in applicable legislation.



## APPENDIX 1: RISK CATEGORIES

### Credit Risk

Credit risk arises from a counterparty's inability or unwillingness to fully meet its on- and/or off-balance sheet contractual obligations. Exposure to this risk can result from financial transactions with a counterparty including the issuer, debtor, borrower, broker, policyholder, reinsurer or guarantor.

### Market Risk

Market risk arises from changes in market rates or prices. Exposure to this risk can result from market-making, dealing, and position-taking activities in markets such as interest rates, foreign exchange, securities, commodities and real estate.

#### a. Interest Rate Risk

Interest rate risk arises from movements in interest rates. Exposure to this risk primarily results from timing differences in the repricing of assets and liabilities, both on- and off-balance sheet, as they either mature (fixed rate instruments) or are contractually repriced (floating rate instruments).

#### b. Foreign Exchange Risk

Foreign exchange risk arises from movements in foreign exchange rates. Exposure to this risk mainly occurs during a period in which the institution has an open position, both on- and off-balance sheet, and/or in spot and futures markets.

### Liquidity Risk

Liquidity risk arises from an institution's inability to purchase or otherwise obtain the necessary funds, either by increasing liabilities or converting assets, to meet its on- and off-balance sheet obligations as they come due, without incurring unacceptable losses.

### Insurance Risk

#### a. Product Design and Pricing Risk

Product design and pricing risk arises from the exposure to financial loss from transacting insurance and/or annuity business where costs and liabilities assumed in respect of a product line exceed the expectation in pricing the product line.

#### b. Underwriting and Liability Risk

Underwriting and liability risk is the exposure to financial loss resulting from the selection and approval of risks to be insured, the reduction, retention and transfer of risk, the reserving and settlement of claims, and the management of contractual and non-contractual product options.

### **Operational Risk**

Operational risk arises from problems in the performance of business functions or processes. Exposure to this risk can result from deficiencies or breakdowns in internal controls or processes, technology failures, human error or dishonesty and natural disasters.

### **Information Technology Risk**

Information technology (IT) risk is the risk associated with the use of IT in critical business processes. IT is made up of the resources required to input, process, store and distribute information. This term also includes “communication technologies” and “information and communication technology.”

### **Legal and Regulatory Risk**

Legal and regulatory risk arises from an institution’s non-compliance with laws, rules, regulations, prescribed practices or ethical standards in any jurisdiction in which the institution operates.

### **Strategic Risk**

Strategic risk arises from an institution’s inability to implement appropriate business plans, strategies, decision-making and resource allocation, as well as its inability to adapt to changes in its business environment.

### **Reputation Risk**

Reputation risk is the current and prospective impact on the institution's earnings and capital arising from negative public opinion.

## APPENDIX 2: SUPERVISORY FUNCTIONS

### Financial Analysis

Financial analysis represents an independent supervisory function operating as a separate unit in larger institutions. Its key responsibilities include:

- performing in-depth analyses of an institution's operational and financial results;
- preparing management reports for senior management and the Board.

Quality reporting is key to this function, as the operational results affect strategic and business decisions made by senior management and the Board.

### Compliance

Compliance is an independent supervisory function operating as a separate unit in larger institutions. Its key responsibilities include:

- developing policies and procedures for compliance with legal, regulatory and normative requirements relating to all an institution's activities;
- ensuring periodic review of policies and procedures;
- making recommendations with respect to the application of such policies and procedures to facilitate adherence;
- reporting on supervisory findings related to compliance matters to senior management and the Board on a regular basis and as circumstances warrant.

### Internal Audit

Internal audit is an independent and objective supervisory function operating as a separate unit in larger institutions. Its key responsibilities include:

- giving a financial institution assurance about its control over operations;
- providing advice on how to improve control over operations;
- helping to create added value.

An internal audit helps the institution achieve its objectives by evaluating, through a systematic and methodological approach, its risk management, control and corporate governance processes by making recommendations as to how to improve their efficiency.

### Actuarial Services

Actuarial Services is an independent supervisory function operating as a separate unit in larger institutions with insurance business. Its key responsibilities include:

- carrying out the work of the designated actuary as required by legislation, including assessing the provisions and reserves it considers sufficient to ensure sound and prudent management as well as the appropriateness of the processes followed;
- analyzing and establishing the nature and pricing of the insurance products offered by the institution;
- analyzing and determining exposures and the adequacy of reinsurance programs;
- performing stress testing, and determining the process for establishing the adequacy of capital and capital planning;
- reporting on the results of its work to senior management and the Board.

### Risk Management

Risk management is an independent supervisory function operating as a separate unit in larger institutions. Its key responsibilities include:

- identifying significant risks facing the institution;
- developing measurement systems for risks;
- establishing policies and procedures to manage risks;
- developing risk tolerance limits;
- monitoring positions against approved risk tolerance limits;
- reporting results of risk monitoring to senior management and the Board.

### Senior Management

Senior management is a supervisory function responsible in particular for:

- planning, directing and controlling the institution's activities;
- developing operational objectives, strategies, plans, an organizational structure and control measures;
- formulating policies to be approved by the Board of Directors;
- developing and promoting sound governance practices;
- monitoring the achievement of operational objectives, strategies and plans approved by the Board;
- instilling a governance culture and ethics-based organizational conduct;
- ensuring organizational structure and controls are effective and regularly reporting on them to the Board.

## Board of Directors

The Board of Directors is a supervisory function responsible in particular for:

- reviewing the financial institution's performance in terms of its objectives, strategies and programs;
- reviewing and approving the organizational structure and control measures;
- ensuring senior management is qualified, competent and compensated in accordance with appropriate prudential incentives;
- reviewing and approving policies developed for major initiatives and activities;
- obtaining reasonable assurance on a regular basis that the institution exercises appropriate control over its environment;
- actively participating in the choice, review and approval of strategies, objectives and business plans;
- undertaking succession planning for senior management positions.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

**5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS**

Aucune information.



## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 6.

## Marchés des valeurs et des instruments dérivés

---

- 6.1 Avis et communiqués
  - 6.2 Réglementation et instructions générales
  - 6.3 Autres consultations
  - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
  - 6.5 Interdictions
  - 6.6 Placements
  - 6.7 Régime de l'autorité principale
  - 6.8 Offres publiques
  - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
  - 6.10 Autres décisions
  - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

### 6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### **GBO inc.**

Interdit à GBO inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 31 août 2011 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0255

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

#### **Republic Goldfields Inc.**

Révoque la décision 2005-MC-1845, prononcée le 30 mai 2005, adressée à Republic Goldfields Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable à la satisfaction de l'Autorité des marchés financiers.

La révocation est prononcée le 2 novembre 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0245



## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	31 octobre 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Explorations Khalkos Inc.	28 octobre 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Ontario</li> </ul>
Thébéx Inc.	1er novembre 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Ontario</li> </ul>
Capstone Infrastructure Corporation	27 octobre 2011	Ontario
Fonds Lysander	31 octobre 2011	Ontario
Fonds équilibré Lysander		
Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds d'obligations canadiennes Lysander		
Fonds Scotia <sup>MD</sup>	2 novembre 2011	Ontario
Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes		
Fonds privé Scotia de dividendes américains		
Gold and Silver Enhanced Income Fund	31 octobre 2011	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille Méritage actions canadiennes	31 octobre 2011	Québec
Portefeuille Méritage actions mondiales		- Colombie-Britannique
Portefeuille Méritage actions américaines		- Alberta
Portefeuille Méritage actions internationales		- Saskatchewan
Portefeuille Méritage Conservateur		- Manitoba
Portefeuille Méritage Modéré		- Ontario
Portefeuille Méritage Équilibré		- Nouveau-Brunswick
Portefeuille Méritage Croissance		- Nouvelle-Écosse
Portefeuille Méritage Actions		- Île-du-Prince-Édouard
Portefeuille Méritage revenu Conservateur		- Terre-Neuve et Labrador
Portefeuille Méritage revenu Modéré		- Territoires du Nord-Ouest
Portefeuille Méritage revenu Équilibré		- Yukon
		- Nunavut

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille Méritage revenu Croissance Portefeuille Méritage revenu Actions		
Portefeuille Méritage Catégorie actions canadiennes Portefeuille Méritage Catégorie actions mondiales Portefeuille Méritage Catégorie Croissance Portefeuille Méritage Catégorie Actions (Corporation Fonds Banque Nationale)		
ACTIVEnergy Income Fund	27 octobre 2011	Alberta
Avigilon Corporation	31 octobre 2011	Colombie-Britannique
Calloway Real Estate Investment Trust	31 octobre 2011	Ontario
Canadian Natural Resources Limited	28 octobre 2011	Alberta
Canadian Premium Select Income Fund	31 octobre 2011	Ontario
Diversified Alpha Fund II	28 octobre 2011	Ontario
Diversified Alpha II Corp.	31 octobre 2011	Ontario
EnerVest Diversified Income Trust	31 octobre 2011	Alberta
Fonds Fidelity Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> Canada Fonds Fidelity Expansion Canada Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada Fonds Fidelity Potentiel Canada Fonds Fidelity Dividendes Fonds Fidelity Canada Plus Fonds Fidelity Dividendes Plus Fonds Fidelity Situations Spéciales Fonds Fidelity Frontière Nord <sup>MD</sup> Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> Amérique	1 <sup>er</sup> novembre 2011	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> Amérique – Devises neutres		
Fonds Fidelity Potentiel Amérique		
Fonds Fidelity Valeur Amérique		
Fonds Fidelity Croissance Amérique		
Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique		
Fonds Fidelity Étoile d'Asie <sup>MD</sup>		
Fonds Fidelity Chine		
Fonds Fidelity Marchés émergents		
Fonds Fidelity Europe		
Fonds Fidelity Extrême-Orient		
Fonds Fidelity mondial		
Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> mondiales		
Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> mondiales – Devises neutres		
Fonds Fidelity Dividendes mondiaux		
Fonds Fidelity Grande Capitalisation Mondiale		
Fonds Fidelity Potentiel mondial		
Fonds Fidelity Petite Capitalisation Mondiale		
Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MC</sup> internationales		
Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MC</sup> internationales – Devises neutres		
Fonds Fidelity Valeur internationale		
Fonds Fidelity Japon		
Fonds Fidelity Amérique latine		
Fonds Fidelity Étoile du Nord <sup>MD</sup>		
Fonds Fidelity Outremer		
Fonds sectoriels mondiaux		
Fonds Fidelity Produits de consommation mondiaux		
Fonds Fidelity Services financiers mondiaux		
Fonds Fidelity Soins de la santé mondiaux		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Fidelity Ressources naturelles mondiales		
Fonds Fidelity Immobilier mondial		
Fonds Fidelity Technologie mondiale		
Fonds Fidelity Télécommunications mondiales		
Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens		
Fonds Fidelity Équilibre Canada		
Fonds Fidelity Revenu mensuel		
Fonds Fidelity Répartition de revenu		
Fonds Fidelity Répartition mondiale		
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial		
Fonds Fidelity Revenu Stratégies et tactiques		
Portefeuille Fidelity Revenu		
Portefeuille Fidelity Revenu mondial		
Portefeuille Fidelity Équilibre		
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial		
Portefeuille Fidelity Croissance		
Portefeuille Fidelity Croissance mondiale		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 20101		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 20151		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2020		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2025		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2030		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2035		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2040		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2045		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> Revenu		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2017 <sup>MC</sup>		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2019 <sup>MC</sup>		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2021 <sup>MC</sup>		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
2023 <sup>MC</sup>		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2025 <sup>MC</sup>		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2027 <sup>MC</sup>		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2029 <sup>MC</sup>		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2031 <sup>MC</sup>		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2033 <sup>MC</sup>		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2035 <sup>MC</sup>		
Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2037 <sup>MC</sup>		
Fonds Fidelity Obligations canadiennes		
Fonds Fidelity Obligations de sociétés		
Fonds Fidelity Marché monétaire Canada		
Fonds Fidelity Obligations canadiennes à court terme		
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé		
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres		
Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U.		
Fonds Fidelity Obligations mondiales		
Fonds Fidelity Obligations mondiales – Devises neutres		
Fidelity Obligations canadiennes à rendement en capital		
Fidelity Titres américains à rendement élevé et à rendement en capital		
Gibson Energy Inc	31 octobre 2011	Alberta
Groupe de Fonds Dynamique	31 octobre 2011	Ontario
Fonds de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique		
Fonds d'obligations mondiales stratégique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Dynamique		
Maple Leaf Short Duration 2011-II Flow-Through Limited Partnership	28 octobre 2011	Colombie-Britannique
Parts de catégorie nationale Parts de catégorie Québec		
Portefeuilles Harmony	1 <sup>er</sup> novembre 2011	Ontario
Portefeuille diversifié de revenu Harmony Portefeuille de revenu fixe mondial Harmony		
Portefeuilles privés BMO Harris	27 octobre 2011	Ontario
Portefeuille canadien du marché monétaire BMO Harris		
Portefeuille canadien de revenu d'obligations BMO Harris		
Portefeuille canadien d'obligations à rendement global BMO Harris		
Portefeuille canadien d'obligations d'entreprise BMO Harris		
Portefeuille de revenu diversifié BMO Harris		
Portefeuille canadien d'actions à revenu BMO Harris		
Portefeuille canadien d'actions de valeurs sûres BMO Harris		
Portefeuille canadien d'actions de croissance BMO Harris		
Portefeuille canadien spécial de croissance BMO Harris		
Portefeuille américain d'actions BMO Harris		
Portefeuille américain de croissance BMO Harris		
Portefeuille international d'actions BMO Harris		
Portefeuille spécial d'actions internationales BMO Harris		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille d'actions des marchés émergents BMO Harris		
Preferred Share Investment Trust	28 octobre 2011	Ontario
Qwest Energy 2011-II Flow-Through Limited Partnership	28 octobre 2011	Colombie-Britannique
Trevali Mining Corporation	1 <sup>er</sup> novembre 2011	Colombie-Britannique
Walton Yellowhead Development Corporation	28 octobre 2011	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds RBC	28 octobre 2011	Ontario
Fonds d'éducation Objectif 2020 RBC Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC		
Portefeuille privé d'actions EAEO RBC	2 novembre 2011	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments



Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	26 octobre 2011	29 septembre 2011
Banque Canadienne Impériale de Commerce	26 octobre 2011	29 septembre 2011
Banque Canadienne Impériale de Commerce	26 octobre 2011	29 septembre 2011
Banque de Montréal	25 octobre 2011	18 mars 2011
Banque de Montréal	28 octobre 2011	18 mars 2011
Banque Nationale du Canada	24 octobre 2011	14 mai 2010
Banque Nationale du Canada	25 octobre 2011	14 mai 2010
Brookfield Asset Management Inc.	26 octobre 2011	7 juin 2011
Fonds de placement immobilier H&R	28 octobre 2011	31 mars 2011
Fonds de placement immobilier RioCan	31 octobre 2011	6 juillet 2010
Sherrit International Corporation	28 octobre 2011	21 octobre 2011

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le

choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

### SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Chesapeake Oilfield Operating, L.L.C. / Chesapeake Oilfield Services, L.L.C.	2011-10-25	billets	7 608 000 \$	1	2	2.3
Cornerstone Capital Resources Inc.	2011-09-29	12 500 000 unités	2 500 000 \$	2	117	2.3
Eloro Resources Ltd.	2011-10-17 et 2011-10-21	4 625 000 unités accréditives	925 000 \$	4	4	2.3 / 2.10
Énergie Forest Gate Inc.	2011-10-20	3 666 666 unités	220 000 \$	0	2	2.3
Énergie Forest Gate Inc.	2011-10-21	166 unités	199 200 \$	1	0	2.3
Entreprises Minières Globex Inc.	2011-10-18	200 000 actions ordinaires	530 000 \$	0	3	2.3
Exploration Azimut inc.	2011-10-24	12 542 actions ordinaires et 6 271 bons de souscription	14 203 \$	1	0	2.14

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
GFK Resources Inc.	2011-10-19	11 000 000 d'unités	1 100 000 \$	9	12	2.3 / 2.5
Goodman Fielder Limited	2011-10-10	50 743 233 actions ordinaires	23 439 568 \$	1	1	2.3
Mines Argex Inc.	2011-10-18	2 000 001 actions ordinaires	910 000 \$	0	5	2.12
Mines Cancor Inc.	2011-10-19	15 000 000 d'actions ordinaires	3 000 000 \$	0	1	2.10
Ressources Appalaches Inc.	2011-08-30	10 000 000 d'unités	600 000 \$	16	4	2.3 / 2.24
Ressources Géoméga Inc.	2011-10-20	150 000 actions ordinaires	229 500 \$	1	0	2.12

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Ascend Partners Fund II, Ltd.	2008-06-01 2008-07-01	1 164 352 actions ordinaires	118 615 631 \$	1	30	2.3
Ascend Partners Fund II, Ltd.	2009-07-01	908 350 actions ordinaires	104 423 916 \$	1	15	2.3
Ascend Partners Fund II, Ltd.	2010-05-01 2010-06-01	777 163 actions ordinaires	80 982 463 \$	1	28	2.3
EQT VI (no 1) Limited Partnership	2011-10-12	Parts de société en commandite	92 510,03 \$	1	22	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds d'actions canadiennes Newport	2011-10-03 au 2011-10-12	Parts	636 159 \$	2	13	2.3
Fonds de rendement Newport	2011-09-21 au 2011-09-30	Parts	574 691,66 \$	2	12	2.3
Golden Gate Capital Opportunity Fund, L.P.	2011-10-14	Parts de société en commandite	50 735 000 \$	1	0	2.3
Invesco U.S. Small Cap Value Fund	2011-01-27 au 2011-04-29	116 351,67 parts	3 041 974,43 \$	1	0	2.3
Newport Strategic Yield LP	2011-09-21 au 2011-09-30	Parts	1 905 035,13 \$	1	9	2.3
Strategic Retirement Fund (The)	2011-10-15	308,93 parts	31 000 \$	3	0	2.5
Stylus Momentum Fund	2010-10-31 au 2011-09-30	722 260,69 parts	14 410 650,55 \$	2	103	2.3 / 2.10 / 2.19
Trian Partners Strategic Investment Fund-B, L.P.	2011-10-14	Parts de société en commandite	25 367 500 \$	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

## 6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

## 6.8 OFFRES PUBLIQUES

### 6.8.1 Avis

Aucune information.

### 6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.8.3 Refus

Aucune information.

### 6.8.4 Divers

Aucune information.

## 6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

### 6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

### 6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.9.3 Refus

Aucune information.

### 6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

#### **AIM Health Group Inc.**

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de AIM Health Group Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2011-FIIC-0254

#### **Dexit Inc.**

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Dexit Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2011-FIIC-0256

#### **DundeeWealth Inc.**

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de DundeeWealth Inc.



La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2011-FIIC-0257

### 6.9.5 Divers

Aucune information.

## 6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

## 6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

## ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
ACADIAN TIMBER CORP.	2011-09-24
ALARIS ROYALTY CORP.	2011-09-30
ALTAGAS LTD.	2011-09-30
ALTALINK, L.P.	2011-09-30
ANGLE ENERGY INC.	2011-09-30
ARC RESOURCES LTD.	2011-09-30
ATCO LTD.	2011-09-30
ATIKWA RESOURCES INC.	2011-08-31
BARRICK ENERGY INC.	2011-09-30
BAYMOUNT INCORPORATED	2011-09-30
BELL ALIANT ACTIONS PRIVILEGIEES INC.	2011-09-30
BELL ALIANT COMMUNICATIONS REGIONALES INC.	2011-09-30
BELL ALIANT COMMUNICATIONS REGIONALES, SOCIETE EN COMMANDITE	2011-09-30
BELL ALIANT INC.	2011-09-30
CALLOWAY REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2011-09-30
CALPINE CORPORATION	2011-09-30
CANADIAN OIL SANDS LIMITED	2011-09-30
CANADIAN UTILITIES LIMITED	2011-09-30
CANFOR CORPORATION	2011-09-30
CARDS II TRUST	2011-08-31
CELESTICA INC.	2011-09-30
CENOVUS ENERGY INC.	2011-09-30
COMPAGNIE D'ASSURANCE GENERALE CO-OPERATORS	2011-09-30
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	2011-09-30
CONSTELLATION SOFTWARE INC.	2011-09-30
CORPORATION GROUPE MERCATOR TRANSPORT	2011-07-31
CORPORATION WAJAX	2011-09-30
CRITERION REIT INCOME FUND (#25490)	2011-08-31
CU INC.	2011-09-30
DAYLIGHT ENERGY LTD.	2011-09-30
DUNDEE PRECIOUS METALS INC.	2011-09-30
E.G. CAPITAL INC.	2011-08-31
ENDEAVOUR SILVER CORP.	2011-09-30
EQUITABLE GROUP INC.	2011-09-30
ESI ENTERTAINMENT SYSTEMS INC.	2011-08-31
EXPLORATION TYPHON INC.	2011-08-31
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED	2011-09-30
FANCAMP EXPLORATION LTD	2011-07-31
FIBREK INC.	2011-09-30
FIDUCIE DE CAPITAL INDUSTRIELLE ALLIANCE	2011-09-30
FIRM CAPITAL MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2011-09-30
FIRSTSERVICE CORPORATION	2011-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS DE REVENU AUSTRALIAN BANC	2011-08-31
GABRIEL RESOURCES LTD.	2011-09-30
GLUSKIN SHEFF + ASSOCIES INC.	2011-09-30
GROUPE TVA INC	2011-09-30
HEMISPHERE GPS INC.	2011-09-30
HORIZON NORTH LOGISTICS INC.	2011-09-30
HUDBAY MINERALS INC.	2011-09-30
IMAX CORPORATION	2011-09-30
INCA ONE RESOURCES CORP.	2011-07-31
INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.	2011-09-30
INDUSTRIES TOROMONT LTEE	2011-09-30
INTACT CORPORATION FINANCIERE	2011-09-30
INTERNATIONAL FOREST PRODUCTS LIMITED	2011-09-30
INVESCO LTD.	2011-09-30
KEG ROYALTIES INCOME FUND (THE)	2011-09-30
KEYERA CORP.	2011-09-30
KINROSS GOLD CORPORATION	2011-09-30
KLONDIKE GOLD CORP.	2011-08-31
LUMINEX CORPORATION	2011-09-30
LUNDIN MINING CORPORATION	2011-09-30
MACDONALD DETTWILER AND ASSOCIATES LTD	2011-09-30
MATTEL, INC.	2011-09-30
MCGRAW-HILL RYERSON LIMITED	2011-09-30
MEGA BRANDS INC.	2011-09-30
METHANEX CORPORATION	2011-09-30
MGM ENERGY CORP.	2011-09-30
MIDWAY ENERGY LTD.	2011-09-30
MOOD MEDIA CORPORATION	2011-09-30
NEOVASC INC.	2011-09-30
NEVADA EXPLORATION INC.	2011-07-31
NEWALTA CORPORATION	2011-09-30
NEWMONT MINING CORPORATION	2011-09-30
NEWMONT MINING CORPORATION OF CANADA LIMITED	2011-09-30
NORBORD INC.	2011-10-01
NORTH AMERICAN ENERGY PARTNERS INC.	2011-09-30
NORTH AMERICAN PALLADIUM LTD	2011-09-30
NUVO RESEARCH INC.	2011-09-30
OCEANAGOLD CORPORATION	2011-09-30
OPEN TEXT CORPORATION	2011-09-30
OPTI CANADA INC.	2011-09-30
OSI GEOSPATIAL INC.	2011-08-31
PASSEPORT POTASSE INC.	2011-08-31
PRECISION DRILLING CORPORATION	2011-09-30
PRO MINERALS INC.	2011-07-31
PROGRESS ENERGY RESOURCES CORP.	2011-09-30
RESSOURCES APPALACHES INC.	2011-08-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
RESSOURCES EXPLOR INC.	2011-07-31
RESSOURCES MAJESCOR INC.	2011-08-31
RESSOURCES MINIERES AUGYVA INC.	2011-08-31
RESSOURCES TECK LIMITEE	2011-09-30
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2011-09-30
SIGMA INDUSTRIES INC.	2011-07-30
SOCIETE AURIFERE BARRICK	2011-09-30
SOCIETE D'ENERGIE TALISMAN INC.	2011-09-30
SOCIETE FINANCIERE FIRST NATIONAL	2011-09-30
SOCIETE INVESTORS LIMITEE	2011-09-30
SPUR VENTURES INC.	2011-09-30
SPX CORPORATION	2011-10-01
SUPERIOR PLUS CORP.	2011-09-30
TECHNOLOGIES CLEMEX INC.	2011-07-31
TECHNOLOGIES PEAK POSITIONING INC. (LES)	2011-09-30
TORSTAR CORPORATION	2011-09-30
TRANSALTA CORPORATION	2011-09-30
TRANSCANADA CORPORATION	2011-09-30
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED	2011-09-30
TRANSFORCE INC.	2011-09-30
TRILOGY ENERGY CORP.	2011-09-30
TSO3 INC.	2011-09-30
TURBO POWER SYSTEMS INC.	2011-09-30
UNITED REEF LIMITED	2011-08-31
UNITED STATES STEEL CORPORATION	2011-09-30
VERESEN INC.	2011-09-30
WABI EXPLORATION INC.	2011-07-31
WESTPORT INNOVATIONS INC.	2011-09-30
YAMANA GOLD INC.	2011-09-30

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
ADVANTEX MARKETING INTERNATIONAL INC.	2011-06-30
CARPINCHO CAPITAL CORP.	2011-06-30
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2011-08-31
COVINGTON FUND II INC.	2011-08-31
COVINGTON VENTURE FUND INC.	2011-07-31
CO2 SOLUTION INC.	2011-06-30
ERGO RECHERCHE LTEE.	2011-06-30
EXPLORATION NEMASKA INC.	2011-06-30
EXPLORATION OREX INC.	2011-06-30
MINES ABCOURT INC.	2011-06-30
NEWCO BANCORP INC.	2011-06-30
PETROLE GALE FORCE INC.	2011-06-30
RESSOURCES CANACO INC.	2011-06-30

*ÉTATS FINANCIERS ANNUELS*

	Date du document
RESSOURCES METANOR INC.	2011-06-30
RESSOURCES MONARQUES INC.	2011-06-30
SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS BUZZ INC.	2011-06-30
SIGMA INDUSTRIES INC.	2011-04-30
SKI SUTTON INC.	2011-06-30
SPEQ 9119-1502 QUEBEC INC.	2010-12-31
VIRGINIA ENERGY RESOURCES INC.	2011-06-30
ZOOMERMEDIA LIMITED	2011-06-30

*RAPPORTS ANNUELS*

	Date du document
ADVANTECH MARKETING INTERNATIONAL INC.	2011-06-30
CARPINCHO CAPITAL CORP.	2011-06-30
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2011-08-31
COVINGTON VENTURE FUND INC.	2011-07-31
CO2 SOLUTION INC.	2011-06-30
ERGORECHERCHE LTEE.	2011-06-30
EXPLORATION NEMASKA INC.	2011-06-30
EXPLORATION OREX INC.	2011-06-30
MINES ABCOURT INC.	2011-06-30
NEWCO BANCORP INC.	2011-06-30
PETROLE GALE FORCE INC.	2011-06-30
RESSOURCES CANACO INC.	2011-06-30
RESSOURCES METANOR INC.	2011-06-30
RESSOURCES MONARQUES INC.	2011-06-30
SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS BUZZ INC.	2011-06-30
SIGMA INDUSTRIES INC.	2011-04-30
SKI SUTTON INC.	2011-06-30
VIRGINIA ENERGY RESOURCES INC.	2011-06-30
ZOOMERMEDIA LIMITED	2011-06-30

*CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION*

	Date du document
BROWNSTONE ENERGY INC.	
CANGENE CORPORATION	
CELL-LOC LOCATION TECHNOLOGIES INC.	
CORPORATION TECHNOLOGIES WANTED	
COVINGTON VENTURE FUND INC.	
CO2 SOLUTION INC.	
EXPLORATION NEMASKA INC.	
FORAGE ORBIT GARANT INC.	
FORTRESS ENERGY INC.	
GLOBAL SUMMIT REAL ESTATE INC.	

*CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION*

	Date du document
INCA ONE RESOURCES CORP.	
MEDICURE INC.	
PETROLYMPIC LTD.	
PRIMELINE ENERGY HOLDINGS INC.	
RESSOURCES MONARQUES INC.	
RESSOURCES SIRIOS INC.	
SKI SUTTON INC.	
SOLUTIONS EXTENWAY INC.	
TROY RESOURCES NL	
YM BIOSCIENCES INC.	
ZOOMMED INC.	

*NOTICE ANNUELLE*

	Date du document
CANGENE CORPORATION	2011-07-31
CNH CAPITAL CANADA RECEIVABLES TRUST	2010-12-31
COVINGTON VENTURE FUND INC.	2011-07-31



## ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

**Liste des symboles SEDI**

Prenez note que la période de transition concernant la réduction du délai de dix à cinq jours civils pour déposer une déclaration d'initié (sauf pour la déclaration initiale) prendra fin le 31 octobre 2010.

À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

<b>RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI</b>	45 : Contrepartie d'un bien	* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services	
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don	
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs	
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	<b>Dérivés émis par l'émetteur</b>	<b>AVIS</b>
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options	L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options	
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options	
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription	
<b>NATURE DE L'OPÉRATION</b>	54 : Exercice de bons de souscription	
<b>Généralités</b>	55 : Expiration de bons de souscription	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	<b>Dérivés émis par un tiers</b>	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers	
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers	
37 : Division ou regroupement d'actions	<b>Divers</b>	
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété	
40 : Vente à découvert	97 : Autres	
	99 : Correction d'information	
	<b>NATURE DE L'EMPRISE</b>	
	D : Propriété directe	
	I : Propriété indirecte	
	C : Contrôle	
	<b>AUTRES MENTIONS</b>	
	O : Opération originale	
	M : Première modification	
	M' : Deuxième modification	
	M" : Troisième modification, etc.	
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).	

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>01 Communique Laboratory Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Train, William, Archibald	4		O	2011-11-01	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.5600	871 000*
<b>ACTIVEnergy Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 234 565	7.6300	23 354 969
<b>Advantex Marketing International Inc.</b>									
<i>Débetures</i>									
Ambrose, Kelly Edmond	5		O	2005-10-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Ainsworth Lumber Co. Ltd.</b>									
<i>Billets 11 Senior Unsecured Notes due 2015</i>									
<i>Brookfield Special Situations II (OSB) L.P.</i>									
Brookfield Special Situations Partners Ltd.	PI		O	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 2 562 500.00		\$ 108 163 923.00
<b>AIRBOSS OF AMERICA CORP.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
AirBoss of America Corp.	1		O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	7 371	5.5000	7 371
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(7 371)		0
			O	2011-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	7 371	5.5000	7 371
			O	2011-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(7 371)		0
<b>AirIQ Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	732 000	0.0600	2 696 395
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	732 000	0.0600	2 696 395
<b>Alimentation Couche-Tard Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote multiple Catégorie A</i>									
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	1		O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	29.0100	200
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	29.5000	1 200
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	83 000	29.4317	83 000
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	83 600	28.5054	166 600
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	78 800	29.0725	245 400
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	83 600	29.3600	329 000
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	44 300	29.4766	373 300
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	30.5000	382 400
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	69 700	30.4764	452 100
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	82 000	30.4787	534 100
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	82 000	30.2031	616 100
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(616 100)		0
<b>Anconia Resources Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brewster, Jason Allen Ross	4, 5		O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3000	311 000
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2800	321 000
<b>Anvil Mining Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Garbers, Deon Michael	4	R	O	2011-05-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	6.0900	13 700
		R	O	2011-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	5.9600	11 500
		R	O	2011-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 750)	7.0000	5 750
		R	O	2011-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 750)	7.0000	0
<b>ARC Resources Ltd.</b>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pinder, Herbert	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41	25.0000	41
<b>Aston Hill Financial Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cheng, Benedict	4		O	2011-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	1.4000	951 562
			O	2011-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	1.4000	945 662
<b>Ateba Resources Inc. (formerly, Ateba Technology &amp; Environmental Inc.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dickie, William Paul	4, 5								
cognate engineering services inc.	PI	R	O	2011-10-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.0800	1 425 000*
			O	2011-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.0400	1 454 000*
			R	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0600	1 450 000*
			O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.0400	1 470 000*
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600 000	0.0300	5 549 461
<b>Athabasca Oil Sands Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gould, Bryan Morris	5		O	2011-10-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	12 500		50 000
Avenir Capital Corp. ITF	PI		O	2011-10-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 500)		25 000
McRae, Marshall L.	4		O	2011-10-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 500		5 000
Avenir Capital Corp. ITF	PI		O	2011-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 500)		5 000
<b>AuRico Gold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Daniel, Mark	4		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 300
Downey, Patrick D.	4		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 415
Lyons, Terrence	4		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			62 086
Milner, Charlene Kristen	5		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 457
<i>Options</i>									
Daniel, Mark	4		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			62 050
Downey, Patrick D.	4		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			124 100
Lyons, Terrence	4		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			142 350
Milner, Charlene Kristen	5		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			66 500
<b>AvenEx Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	3								
CKI Holdings Partnership	PI		O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 600)	5.2570	6 226 500*
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	5.3100	6 225 700*
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.3000	6 225 300*
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 700)	5.3006	6 198 600*
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	5.3000	6 194 400*
<b>Barisan Gold Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Granger, Alex	5	R	O	2011-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.3950	65 000
<b>Bell Aliant Inc.</b>									
<i>Droits Deferred Share Units (Employee)</i>									
Bell, Mary-Ann	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 1 045	27.3796		61 372
Crooks, Frederick	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 1 330	27.3796		78 075
Hartlen, Charles	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 1 076	27.3796		63 139
LeBlanc, Glen	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 2 093	27.3796		122 890
MacGregor, Roderick	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 642	27.3796		37 680
McKeen, Daniel	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 470	27.3796		27 572
Sheriff, Karen	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 3 408	27.3796		200 069
<b>Cabia Goldhills Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
6715281 Canada Inc	3		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	3 625 000		3 625 000
Barbosa, Harold A.	4		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 225 000		1 225 000
Bolt, Peter Ben	4		O	2011-10-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 750 000		2 000 000
Delisle, Michel	4, 6, 5		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 000 000		1 000 000
3699854 Canada Inc	PI		O	2011-10-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	100 000		100 000
Dufresne, Claude	4								
4425502 Canada Inc	PI		O	2011-10-26	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	250 000		400 000
Manitex Capital Inc.	4		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 060 000		1 060 000*
Rainville, Jean	4								
4470524 Canada inc.	PI		O	2010-12-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	25 000		25 000
Saviuk, Steve	4		O	2010-09-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	250 000		250 000*
Simcor Canada Holdings Inc.	4		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	100 000		100 000*
Wekopa Investments Inc.	4		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	500 000		500 000
<i>Bons de souscription</i>									
6715281 Canada Inc	3		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	187 500		187 500
Barbosa, Harold A.	4		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	12 500		12 500
Manitex Capital Inc.	4		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	225 000	0.7500	225 000
<i>Options</i>									
Barbosa, Harold A.	4		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	150 000		150 000
barnard, pierre	4, 6, 5		O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	50 000		115 000
Bolt, Peter Ben	4		O	2010-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	150 000		150 000
Delisle, Michel	4, 6, 5		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	350 000		350 000
Dufresne, Claude	4								
4425502 Canada Inc	PI		O	2010-12-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	I	50 - Attribution d'options	75 000		75 000
Rainville, Jean	4	R	O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.5000	75 000
Saviuk, Steve	4		O	2011-10-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	300 000	0.5000	350 000

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
regroupement ou acquisition									
<b>Calfrac Well Services Ltd.</b>									
<i>Options 2004 Stock Option Plan</i>									
Marseglia, Umberto	5		O	2011-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-11-01	D	50 - Attribution d'options	20 000	30.9700	20 000*
<b>Calian Technologies Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calian Technologies Ltd	1		O	2011-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	18.7500	400
			O	2011-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
<b>Calloway Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Class B Series 1 Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2011-10-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 201		4 201
			O	2011-10-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 201)		0
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2011-10-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	4 201		3 408 101
<i>Class C Series 1 Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
First Professional Realty Inc	PI		O	2011-10-28	I	97 - Autre	(401 837)		0
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2011-10-28	I	97 - Autre	401 837		383 114
			O	2011-10-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 201)		378 913
<i>Parts de fiducie</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
CWT Investments III Ltd.	PI		O	2011-10-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 302	20.1000	9 659 689
<i>Parts de société en commandite Class C Series 3 Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
First Professional Realty Inc	PI		O	2011-10-28	I	97 - Autre	(719 688)		0
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	I	97 - Autre	719 688		719 688
			O	2011-10-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 915)		715 773
<i>Parts de société en commandite Class F Series 3 Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2011-10-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 915	20.1000	3 915
<i>Special Voting Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2011-10-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 201		4 201
			O	2011-10-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 201)		0
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2011-10-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	4 201		4 005 432
<b>Canada Lithium Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cudney, Robert Douglas	4		O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.4850	529 000
Fairbairn, James Neville	5		O	2011-10-25	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.1600	276 000
<i>Options</i>									
Cudney, Robert Douglas	4	R	O	2011-06-22	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.6500	750 000
Fairbairn, James Neville	5		O	2011-10-25	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		550 000
<b>Canadian Oil Recovery &amp; Remediation Enterprises Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gress, Alexander Edward	4		O	2011-10-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	24 061	0.3945	947 477
Lorenzo, John Michael	4								
Bourgnine Holdings Ltd.	PI		O	2011-10-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.3950	3 007 429
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.3800	3 010 929
			O	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.3860	3 017 929
			O	2011-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 055	0.3920	3 051 942
			O	2011-10-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	69 870	0.3945	
			M	2011-10-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	28 958	0.3945	3 046 887
			O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	0.3768	3 066 442

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Stapell, Raymond	4		O	2011-10-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 350	0.3945	536 364
<b>Canadian Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts Real Estate Investment Trust Units</i>									
Brough, John A.	4		O	2011-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 116	35.5000		3 275
Fisher, James David	4		O	2011-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 116	35.5000		4 823
Hewett, F. Robert	4		O	2011-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 117	35.5000		5 070
Mackay, Reay	4		O	2011-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 116	35.5000		4 622
Marino, John Francis	4		O	2011-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 116	35.5000		7 726
Ritchie, Mary	4		O	2011-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 117	35.5000		1 796
Tory, James Marshall	4		O	2011-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 116	35.5000		11 964
<b>Canadian Utilities Limited</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Wright, Paul	5		O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	1 000	24.5200	2 544
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	62.0000	1 644
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	61.9900	1 544
<i>Options 49.04</i>									
Wright, Paul	5		O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		1 000
<b>Canadian Western Bank</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gilpin, Richard Roy	5	R	O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 231	23.9000	3 172
			O	2011-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 122		27.6200	3 294
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Bobinski, Trent Carey Raymond	5		O	2011-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	626		2 680
			O	2011-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	626		3 306
			O	2011-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	626		3 932
			O	2011-06-11	D	59 - Exercice au comptant	(451)		3 481
			O	2011-06-11	D	59 - Exercice au comptant	(384)		3 097
<i>Options</i>									
Bobinski, Trent Carey Raymond	5		O	2011-06-10	D	50 - Attribution d'options	2 864		11 647
<b>Canamex Resources Corp.</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Billings, Mark Anthony	4		O	2011-10-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(200 000)	0.1500	0
Stark, Michael	4								
Stark Collections	PI		O	2011-10-31	I	55 - Expiration de bons de souscription	150 000	0.1500	300 000
<b>Cangene Corporation</b>									
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Burlington, Donald Bruce	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 757	1.4800USD	12 192
Desai, Jeremy Bharat	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 514	1.4800	28 558
Johnson, Philip Rudolph	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 730	1.4800USD	21 050
Kay, Jack Moses	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 514	1.4800	76 720
Lavery, John Robert	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 379	1.4800	16 525
Lillibridge, Robin Scott	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 514	1.4800USD	55 662
<b>Canso Credit Income Fund</b>									
<i>Parts Class A Units</i>									
Canso Investment Counsel Ltd.	7								
Canso Partners Fund	PI		O	2011-10-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	9.6055	45 600
			O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	9.6808	46 900
			O	2011-10-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	9.5204	49 700
<b>Canuc Resources Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berlet, Christopher James	4		O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1900	3 413 500
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2000	3 418 500
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	0.1950	3 436 000
			O	2011-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1895	3 446 000
			O	2011-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1850	3 447 000
			O	2011-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.1900	3 456 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Hinde Gold Fund	3		O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.1837	9 705 500
Lohman, Gary Howard Tracy	5		O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.2100	1 146 000
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.2000	1 150 500
<b>Capstone Mining Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hemstead, Peter Timothy	5								
Trina Hemstead	PI		O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)		0
<b>Carrus Capital Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Johnson, Douglas Brian	4		O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.2100	2 342 729*
<b>Cascades inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cascades inc.	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	3.9500	25 000
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	17 200	3.5300	42 200
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	15 600	3.7500	57 800
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	14 100	3.9900	71 900
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	4.0400	96 900
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	9 700	4.1800	106 600
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	4.2700	118 600
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	12 200	4.2800	130 800
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	4.3000	136 900
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	16 300	4.2900	153 200
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	4.3300	163 100
			O	2011-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	16 200	4.5500	179 300
			O	2011-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	14 800	4.3600	194 100
			O	2011-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	14 400	4.2500	208 500
			O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	8 700	4.1900	217 200
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	4.2600	224 300
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	14 800	4.2300	239 100
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	13 600	4.4900	252 700
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	4.4700	259 400
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.5700	269 400
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(269 400)		0
<b>Catalyst Paper Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Third Avenue Management LLC	3								
Separately Managed Accounts	PI		O	2011-10-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(781 000)	0.0700	42 862 117
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	0.0681	41 862 117
			O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 660 628)	0.0653	40 201 489
<b>Celestica Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
DelBianco, Elizabeth	5		O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 252)	8.3700	0
Nicoletti, Paul	5	R	O	2008-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 854)	5.9500	36 477
			M	2008-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 614)	5.9500	36 477
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	8.5226	74 002
			O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 570)	5.7300	18 930
<b>Cell-Loc Location Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Walkervale Holdings Inc.	4, 3		O	2011-10-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(81 000)	0.0906	3 375 000
			O	2011-10-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(60 000)	0.0870	3 315 000
			O	2011-10-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 000)	0.1000	3 305 000
		R	O	2011-05-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(500)	0.9000	3 557 500
			O	2011-10-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(46 000)	0.0850	3 259 000
<b>Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Droits Restricted Trust Units</i>									
Whalen, Terrence Michael	5		O	2011-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	360	7.3075	



Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Schwartz, Thomas	4		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	6.9344	32 622
			O	2011-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	6.5845	32 674
			O	2011-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	6.8143	32 724
Megaview Diversified Holdings Inc.	PI		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	6.8344	3 989
			O	2011-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	6.5845	4 015
			O	2011-10-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	6.8143	4 040
<b>Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée</b>									
<i>Droits SARS</i>									
Frankenberg, Cathryn	7		O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(25 250)		0
Huber, John J.	7		O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		0
McFarlane, Douglas Norman	5		O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(25 300)		0
Tuttle, William M.	7		O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)		0
<i>Options</i>									
Tuttle, William M.	7		O	2011-10-28	D	51 - Exercice d'options	(400)	31.4500	13 900
			O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	(600)	31.4500	13 300
<b>Cineplex Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Briant, Heather	5		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18		4 418
Dea, Joan	4		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6		2 739
Greenberg, Ian	4		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6		2 739
Jacob, Ellis	5		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89		21 614
Munk, Anthony	4		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3		1 369
Nelson, Gordon	5		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20		4 981
Sonshine, Edward	5		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7		3 325
Steady, Robert Joseph	4		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4		1 762
<i>Performance Share Units</i>									
Briant, Heather	5		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19		4 598
Fitzgerald, Anne Tunstall	5		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19		4 598
Jacob, Ellis	5		O	2011-10-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	488		118 728
Kennedy, Michael	5		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36		8 579
Kent, Jeff	5		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32		7 902
Kirkpatrick, Stuart Earle	7		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 918		9 841
Mandryk, Suzanna	5		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18		4 506
McGrath, Daniel F.	5		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78		19 001
Nelson, Gordon	5		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51		12 451
Nonis, Paul	5		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18		4 496
Sautter, George	5		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18		4 291
Stanghieri, Fabrizio	5		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16		3 862
<b>Cinram International Income Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Geosam Capital Inc.	3		O	2011-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 632 800
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(867 000)	0.0503	6 765 800
<b>Citadel Income Fund (formerly Crown Hill Fund)</b>									
<i>Bons de souscription October 2011</i>									
Pushka, Wayne Lawrence	7								
First Paladin Inc.	PI		O	2010-01-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-01-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	I	53 - Attribution de bons de souscription	35 700		35 700
			O	2011-10-26	I	54 - Exercice de bons de souscription	(35 700)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
Pushka, Wayne Lawrence	7								
First Paladin Inc.	PI		O	2011-10-26	I	54 - Exercice de bons de souscription	35 700	4.0000	71 400
<b>Clemex Technologies Inc.</b>									
<i>Options</i>									



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Beauregard, Normand	4		O	2007-10-24	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.2700	
			M	2007-10-24	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.2100	40 000
			O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.1400	120 000
Dallaire, Monique	5		O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.1400	125 000
Dostie, Lisane	5		O	2007-10-24	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.2700	
			M	2007-10-24	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.2100	120 000
			O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.1400	160 000
Forget, Clement	6		O	2007-10-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.2700	
			M	2007-10-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.2100	210 000
			O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1400	150 000
Imbs, Frédéric	4		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.1400	20 000
Lespérance, Gilles	4		O	2007-10-24	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.2700	
			M	2007-10-24	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.2100	50 000
			O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.1400	110 000
Tremblay, Frédéric	4		O	2007-10-24	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.2700	
			M	2007-10-24	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.2100	40 000
			O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.1400	120 000
Trudel, Caroline	5		O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.1400	124 000
<b>CMP Gold Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
CMP Gold Trust, CMP Gold Trust	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	10.6670	6 000
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	10.3740	10 000
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	10.2000	13 000
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	10.5540	2 400
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.4400	500
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	10.6000	2 100
			O	2011-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.2500	2 000
			O	2011-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.4300	1 000
			O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	10.3700	3 500
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	10.2500	1 200
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	10.2500	0
			O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	10.3700	0
			O	2011-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	10.2500	0
			O	2011-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	10.4300	0
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	10.6000	0
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	10.4400	0
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	10.5540	0
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)	10.2000	0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	10.3740	0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	10.6670	0
<b>Cogeco Câble Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
Salomon, Carole	4		O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	47.7040	3 000
<b>Cogeco Inc</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
Audet, Louis	4, 5		O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 796		67 763
Gagné, Pierre	5		O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 398		1 898
Jolivet, Christian	5		O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	267		1 032
Lachance, Richard	5		O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 122	2122.0000	3 979
Lacharité, Monique	7		O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	767		2 935
Mayrand, Yves	5		O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 553		5 402
Tessier, Alex	5		O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	151		151
<i>Incentive Units/Unités incitatives</i>									
Audet, Louis	4, 5		O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 604)	45.2490	44 942
			O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 796)		42 146

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Commercial Solutions Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagné, Pierre	5		O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 302)	45.2490	13 367
			O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 398)		11 969
Jolivet, Christian	5		O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(249)	45.2490	4 017
			O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(267)		3 750
Lachance, Richard	5		O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 978)	45.2490	30 429
			O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 122)		28 307
Lacharité, Monique	7		O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(715)	45.2490	5 341
			O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(767)		4 574
Mayrand, Yves	5		O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 447)	45.2490	13 930
			O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 553)		12 377
Tessier, Alex	5		O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(142)	45.2490	3 451
			O	2011-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(151)		3 300
<b>Commercial Solutions Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Richard Henry	4								
RRSP	PI		O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.0500	75 000
<b>Compagnie D'Assurance Générale Co-operators</b>									
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>									
Daniel, Kevin	7		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 1		100.0000	437
McCombie, Richard Allen	7		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 4		100.0000	1 814
<b>Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bright, James S.	5		O	2011-10-27	D	51 - Exercice d'options	2 000	20.4233	5 981
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	78.9010	3 981
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 270)	78.8294	2 711
Finn, Sean	5		O	2011-10-28	D	51 - Exercice d'options	2 100	44.6700USD	17 315
			O	2011-10-28	D	51 - Exercice d'options	2 000	34.1700USD	19 315
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	79.1040	15 215
Hebert, Francois	5		O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	5 800	41.9100	5 829
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	78.9531	29
Kempston Darkes, V. Maureen	4		O	2011-10-27	D	51 - Exercice d'options	12 000	25.5900	68 530
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	79.0026	56 530
Madigan, Kimberley A.	5		O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	15 000	25.8333	25 023
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	78.9325	10 023
Noorigian, Robert E.	5		O	2011-11-02	D	51 - Exercice d'options	27 000	25.5900	76 948
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 000)	79.0000	49 948
Vena, Jim V.	5		O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	10 000	52.7000	21 237
			O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	4 000	53.0100	25 237
			O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	13 050	48.0800USD	38 287
			O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	12 000	37.1700USD	50 287
			O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	7 200	51.6250	57 487
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 250)	79.2692USD	11 237
<i>Options</i>									
Bright, James S.	5		O	2011-10-27	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	20.4233	50 820
Finn, Sean	5		O	2011-10-28	D	51 - Exercice d'options	(2 100)	44.6700USD	143 380
			O	2011-10-28	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	34.1700USD	141 380
Hebert, Francois	5		O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	(5 800)	41.9100	77 240
Kempston Darkes, V. Maureen	4		O	2011-10-27	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	25.5900	0
Madigan, Kimberley A.	5		O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	25.8333	109 420
Noorigian, Robert E.	5		O	2011-11-02	D	51 - Exercice d'options	(27 000)	25.5900	136 500
Vena, Jim V.	5		O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	(7 200)	51.6250	80 980
			O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	52.7000	70 980
			O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	53.0100	66 980
			O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	(13 050)	48.0800USD	53 930
			O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	34.1700USD	41 930
<b>Compagnie Minière North American Palladium</b>									

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Bons de souscription</i>									
Berlin, Steven Ritt	4		O	2011-10-28	D	55 - Expiration de bons de souscription	(1 500)		0
Biggar, William John	4, 5								
RRSP - BMO	PI		O	2011-10-28	I	55 - Expiration de bons de souscription	(10 000)		0
Bouchard, Michel	5								
RRSP	PI		O	2011-10-28	I	55 - Expiration de bons de souscription	(1 500)		0
Comba, Charles David Andrew	4		O	2011-10-28	D	55 - Expiration de bons de souscription	(500)		0
Mell, Trent Charles Arthur	5		O	2011-10-28	D	55 - Expiration de bons de souscription	(5 000)		0
Quinn, Robert Joseph	4		O	2011-10-28	D	55 - Expiration de bons de souscription	(1 250)		0
Swinoga, Jeffrey Anthony	5		O	2011-10-28	D	55 - Expiration de bons de souscription	(10 000)		0
<b>Compagnie Pétrolière Impériale Ltée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Imperial Oil Limited	1		O	2011-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	40 533	40.5196	40 533
			O	2011-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(40 533)	40.5196	0
<b>COMPASS Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.9500	29 807 563
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.9000	29 808 163
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.1500	29 808 563
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	16 900	11.9300	29 825 463
<b>Copernican World Banks Split Inc.</b>									
<i>Class A Shares</i>									
AIC Limited	7		O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97 800)	0.0596	0
<b>Copernican World Financial Infrastructure Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
AIC Global Holdings Inc.	7		O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 654)	5.5000	0
AIC Limited	7		O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 046)	5.5000	0
<b>Copper North Mining Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Corman, Francis Dale	5		O	2011-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 566 200
Eyre, Sally Louise	4, 5		O	2011-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.3500	25 000
			O	2011-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.3300	50 000
			O	2011-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.3000	75 000
<b>Corporation Financière Power</b>									
<i>Equity Forward Contract</i>									
POWER FINANCIAL CORPORATION	1		O	2011-11-01	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers		27.2060	19
<b>Corporation Pharmaceutique Nymox</b>									
<i>Options</i>									
Guy, Roger	4	R	O	2011-07-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	7.0800USD	
			M	2011-07-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	9.1000USD	60 000
Lanham, Randall	4	R	O	2011-07-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	7.0800USD	
			M	2011-07-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	9.1000USD	60 000
McDonald, Paul	4	R	O	2011-07-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	7.0800USD	
			M	2011-07-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	9.1000USD	60 000
Morse, David	4	R	O	2011-07-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	7.0800USD	
			M	2011-07-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	9.1000USD	60 000
<b>Corridor Resources Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Bailey, Douglas	5		O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	100 000		243 000
Hachey, Lisette France	5		O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.4600	205 333
			O	2011-04-19	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	5.3800	105 333*
Knoll, Phillip R.	4		O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	250 000	2.4600	
			M	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	250 000	2.4600	1 000 000
Martel, Albert Thomas	5		O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.4600	202 700

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>CORUS Entertainment Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units (DSUs) - Officer Plan (Cash)</i>									
Cassaday, John	3		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 000	19.9400	124 521
Dyer, Donald Scott	5		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000	19.9400	6 515
Maavara, Gary Aksel	5		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 300	19.9400	4 614
McNair, Kathleen	5		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 100	19.9400	4 313
Murphy, Douglas Donovan	5		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 300	19.9400	90 532
Pandoff, Chris	5		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 400	19.9400	4 814
Peddie, Tom	5		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000	19.9400	31 511
Shaw, Heather Ann	4		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 900	19.9400	98 386
<i>Options</i>									
Cassaday, John	3		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	134 800	19.5900	1 021 773
Dyer, Donald Scott	5		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	22 500	19.5900	105 800
Maavara, Gary Aksel	5		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	12 700	19.5900	61 500
McNair, Kathleen	5		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	12 000	19.5900	68 000
Murphy, Douglas Donovan	5		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	35 300	19.5900	128 100
Pandoff, Chris	5		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	13 500	19.5900	72 300
Peddie, Tom	5		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	33 900	19.5900	229 700
Shaw, Heather Ann	4		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	112 000	19.5900	707 300
<i>Performance Share Units (PSUs) - Officer Plan</i>									
Cassaday, John	3		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 400	17.2300	188 783
Dyer, Donald Scott	5		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 200	17.2300	26 332
Maavara, Gary Aksel	5		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 200	17.2300	20 897
McNair, Kathleen	5		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 900	17.2300	19 154
Murphy, Douglas Donovan	5		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 500	17.2300	40 392
Pandoff, Chris	5		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 500	17.2300	21 082
Peddie, Tom	5		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 900	17.2300	49 219
Shaw, Heather Ann	4		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	46 100	17.2300	154 768
<b>Cymbria Corporation</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A Shares</i>									
Cymbria Corporation	1		O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.7800	79 300
<b>DDJ High Yield Fund</b>									
<i>Parts</i>									
DDJ High Yield Fund	1		O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.7500	2 000
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	900	8.9000	900
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.0000	1 000
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.1500	1 000
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
<b>DiagnoCure Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Allard, Danielle	5		O	2011-10-31	D	50 - Attribution d'options	5 000	0.8200	25 000
Beaudry, Guillaume	5		O	2011-10-31	D	50 - Attribution d'options	5 000	0.8200	18 834
BOIVIN, FREDERIC	5		O	2011-10-31	D	50 - Attribution d'options	5 000	0.8200	85 000
Côté, Michel	4		O	2011-10-31	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.8200	170 500
De Blois, Paule	5		O	2011-10-31	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.8200	280 000
Fradet, Yves	4		O	2011-10-31	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.8200	601 306
Gobeil, Paul	5		O	2011-10-31	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.8200	203 000
Michel, Alain	4		O	2011-10-31	D	50 - Attribution d'options	12 500	0.8200	167 500
Miklosi, Chantal	5		O	2011-10-31	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.8200	190 000
Proulx, Louise	4		O	2011-10-31	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.8200	75 000
Thomas, Mario	4		O	2011-10-31	D	50 - Attribution d'options	12 500	0.8200	153 700
Zurawski, Vincent R.	4		O	2011-10-31	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.8200	130 000
<b>DiaMedica Inc.</b>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Parsons, James Todd	5		O	2010-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.1000	10 000*
<b>DragonWave Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allen, Peter	4, 5		O	2011-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 1 055		3.4193	452 644
Farrar, David Russell	7, 5		O	2011-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 703		3.4193	228 611
Frederick, Russell, James	5		O	2011-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 352		3.4193	77 612
LAWLOR, JOHN RICHARD	5		O	2011-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 394		3.4193	5 057
McCormack, Brian Thomas	5		O	2011-11-03	D	51 - Exercice d'options	5 928	3.1092	25 681
			O	2011-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 029)	3.1092	21 652
<i>Options</i>									
McCormack, Brian Thomas	5		O	2011-11-03	D	51 - Exercice d'options	(5 928)	3.1092	31 521
<b>DualEx Energy International Inc.</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Nelson, John	4		O	2007-08-30	D	36 - Conversion ou échange	42 460	0.3000	
			M	2007-08-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(42 460)	0.3000	
			M	2007-08-30	D	36 - Conversion ou échange	42 460	0.3000	42 460
			O	2009-09-02	D	54 - Exercice de bons de souscription	42 460	0.2000	
			M	2009-09-02	D	55 - Expiration de bons de souscription	(42 460)	0.2000	0
<b>Dundee International Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Droits Deferred Trust Units</i>									
Dundee Corporation	3								
Dundee Realty Corporation	PI		O	2011-08-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-11-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	86 962		86 962
<b>easyhome Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ciampi, Johnny	6								
Maxam Opportunities Fund (International) Limited Partnership	PI		O	2011-10-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			288 100
			O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	171 189	6.3500	459 289
Maxam Opportunities Fund Limited Partnership	PI		O	2011-10-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			711 900
			O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	423 011	6.3500	1 134 911
Maxam Opportunities (International) GP Ltd.	3								
Maxam Opportunities Fund (International) Limited Partnership	PI		O	2011-10-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			288 100
			O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	171 189	6.3500	459 289
Maxam Opportunities Fund (International) Limited Partnership	3		O	2011-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			288 100
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	171 189	6.3500	459 289
Maxam Opportunities Fund Limited Partnership	3		O	2011-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			711 900
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	423 011	6.3500	1 134 911
Maxam Opportunities GP Ltd.	3								
Maxam Opportunities Fund Limited Partnership	PI		O	2011-10-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			711 900
			O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	423 011	6.3500	1 134 911
Morrison, Sean	6								
Maxam Opportunities Fund (International) Limited Partnership	PI		O	2011-10-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			288 100
			O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	171 189	6.3500	459 289
Maxam Opportunities Fund Limited Partnership	PI		O	2011-10-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			711 900
			O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	423 011	6.3500	1 134 911
<b>Edleun Group, Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mayer, Frank B.	6								
Frank B. Mayer Investments Ltd.	PI		O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8900	505 000
Olin, Jeffrey	6								
1077644 Ontario Inc.	PI		O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.8800	812 409
			O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.8900	813 409
Vision Capital Corporation	3								
Vision Opportunity Fund Limited Partnership	PI		O	2011-11-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	0.9000	8 358 400*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Vision Opportunity Fund Limited Partnership 2	PI		O	2011-11-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.9000	3 358 755*
<b>Encana Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eresman, Randall Kerry	4, 7, 5	R	O	2011-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	20.9921	130 959
<i>Options</i>									
Ince, Gerald	7, 5		O	2011-10-24	D	50 - Attribution d'options	24 000	21.1000	88 325
<i>Restricted Share Units</i>									
Blackwood, Timothy Paul	7		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		9 600
Henke, Darrin	7		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000		17 900
Ince, Gerald	7, 5		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 300		6 700
Jones, John Burton	7		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 800		7 400
Keplinger, John Leonard, Jr.	7, 5		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 800		7 700
McClure, Don Ray	7, 5		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 400		7 300
Nicks, David Allen	7		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		5 600
Sander, Paul Robert	7		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000		18 200
Schopp, John	7, 5		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000		18 200
<i>Shareholder Appreciation Rights</i>									
Blackwood, Timothy Paul	7		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 000	20.9100USD	51 000
Henke, Darrin	7		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000	20.9100USD	261 540
Jones, John Burton	7		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 000	20.9100USD	94 150
Keplinger, John Leonard, Jr.	7, 5		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 000	20.9100USD	104 502
McClure, Don Ray	7, 5		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 000	20.9100USD	115 770
Nicks, David Allen	7		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 000	20.9100USD	84 900
Sander, Paul Robert	7		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000	20.9100USD	294 515
Schopp, John	7, 5		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000	20.9100USD	294 515
<b>Energy Income Fund (formerly Sustainable Production Energy Trust)</b>									
<i>Bons de souscription October 2011</i>									
Pushka, Wayne Lawrence	7								
First Paladin Inc.	PI		O	2009-06-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	I	53 - Attribution de bons de souscription	10 000		10 000
			O	2011-10-26	I	54 - Exercice de bons de souscription	(10 000)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
Pushka, Wayne Lawrence	7								
First Paladin Inc.	PI		O	2011-10-26	I	54 - Exercice de bons de souscription	10 000	5.0000	20 000
<b>ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	3								
MFL Management Limited	PI		O	2011-10-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	9.7692	0
RRSP	PI		O	2011-07-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	9.9308	1 200
Energy Indexplus Dividend Fund	1		O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	10.4000	101 300
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.9000	101 400
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.5500	101 800
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	9.8700	110 100
			O	2011-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	10.2700	113 700
<b>Enseco Energy Services Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ratushny, M. Scott	4								
RRSP	PI		O	2011-10-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.8500	194 250
			O	2011-10-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.8700	201 750
			O	2011-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.9000	191 750
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.8500	231 750
			O	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.8500	241 250
T Ratushny	PI		O	2011-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.9000	20 000
T Ratushny RRSP	PI		O	2011-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.8700	125 000
<b>Envoy Capital Group Inc.</b>									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Options</b>									
Rus, Joseph	4		O	2011-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-31	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.0000	150 000
<b>Equal Energy Ltd.</b>									
<i>Débitures 8.25</i>									
Equal Energy Ltd.	1		O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 7.00	95.0000	\$ 7.00
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 7.00)	95.0000	\$ 0.00
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 7.00	95.0000	\$ 7.00
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 7.00)	95.0000	\$ 0.00
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 7.00	99.0000	\$ 7.00
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 7.00)	99.0000	\$ 0.00
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8.00	100.0000	\$ 8.00
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8.00)	100.0000	\$ 0.00
			O	2011-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8.00	100.0000	\$ 8.00
			O	2011-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8.00)	100.0000	\$ 0.00
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8.00	100.0000	\$ 8.00
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8.00)	100.0000	\$ 0.00
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8.00	100.0000	\$ 8.00
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8.00)	100.0000	\$ 0.00
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 7.00	100.5000	\$ 7.00
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 7.00)	100.5000	\$ 0.00
<b>Exco Technologies Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Exco Technologies Limited	1		O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.2200	900
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	836	3.2749	836
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(836)		0
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 536	3.3000	1 536
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 536)		0
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	3.2931	4 200
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		0
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	6 436	3.3000	6 436
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(6 436)		0
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	6 436	3.3000	6 436
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(6 436)		0
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	3.2969	4 500
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		0
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	3.2992	6 400
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		0
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	3.2833	1 200
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2011-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 236	3.2989	2 236
			O	2011-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 236)		0
			O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	3.3000	6 300
			O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)		0
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	3.3000	6 400
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		0
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	3.2600	1 900
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	3.3000	6 400
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		0
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	3.3000	6 400
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		0
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	3.3000	6 400
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		0
<b>EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.)</b>									



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Bradley, Jon	5		O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 372	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 372	5.5200	1 372
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 383	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 383	5.5200	5 383
BULL, STEPHEN	5		O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 345	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 645	5.5200	
			M'	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 645	5.5200	28 365
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 681	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 681	5.5200	33 232
Durocher, Normand	5		O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 928	2928.0000	
			M	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 928	5.5100	2 928
			O	2011-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 928)	5.5100	0
			O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 167	5.5100	1 167
			O	2011-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 167)	5.5100	0
EXFO Ingénierie électro-optique inc.	1		O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 391	5.6841	4 391
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 391)		0
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.0000	1 000
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 391	5.9770	2 391
			O	2011-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 391)		0
			O	2011-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.0000	1 000
			O	2011-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Gagnon, Etienne	5		O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 051	5.5100	13 739
			O	2011-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 051)	5.5100	8 688
			O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	834	5.5100	9 522
			O	2011-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(834)	5.5100	8 688
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 742	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 742	5.5200	6 742
			O	2011-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(862)	5.5200	5 880
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 538	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 538	5.5200	11 418
			O	2011-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 730)	5.5200	8 688
Gagnon, Luc	5		O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 061	5.5100	15 044
			O	2011-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 061)	5.5100	10 983
			O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	667	5.5100	11 650
			O	2011-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(667)	5.5100	10 983
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 375	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 375	5.5200	12 358
			O	2011-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 375)	5.5200	10 983
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 321	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 321	5.5200	15 304
			O	2011-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 321)	5.5200	10 983
Hudson, Vivian Catharine	5		O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 609	5.5200	4 609
			O	2011-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 609)	5.5200	0
Lamonde, Germain	4, 5, 3		O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	19 656	5.5400	90 588
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 704	5.6500	50 052
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 880	5.6500	70 932
Plamondon, Pierre	7, 5		O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 537	5.5400	51 515
			O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 500	5.5400	53 015
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 160	5.5200	42 695
			O	2011-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 067)	5.5200	41 628
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 605	5.5200	48 233
			O	2011-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 255)	5.5200	44 978
Yearian, Dana F.	5		O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 153	5.4500USD	8 290
			O	2011-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 153)	5.4500USD	3 137



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 619	5.6000USD	3 730
			O	2011-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(593)	5.6000USD	3 137
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 382	5.6000USD	10 519
			O	2011-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 382)	5.6000USD	3 137
<i>Restricted Share Units</i>									
Bradley, Jon	5		O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 372)	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 372)	5.5200	85 282
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 383)	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 383)	5.5200	79 899
BULL, STEPHEN	5		O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 645)	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 645)	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 645)	5.5200	88 696
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 681)	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 681)	5.5200	83 015
Durocher, Normand	5		O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 928)	5.5100	14 557
			O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 167)	5.5100	13 390
Gagnon, Etienne	5		O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 051)	5.5100	84 910
			O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(834)	5.5100	84 076
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 742)	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 742)	5.5200	95 499
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 538)	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 538)	5.5200	89 961
Gagnon, Luc	5		O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 061)	5.5100	56 553
			O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(667)	5.5100	55 886
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 375)	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 375)	5.5200	64 935
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 321)	5.5200	
			M	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 321)	5.5200	60 614
Hudson, Vivian Catharine	5		O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 609)	5.5200	64 568
Lamonde, Germain	4, 5, 3		O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 656)	5.5400	228 920
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 704)	5.6500	269 456
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 880)	5.6500	248 576
Plamondon, Pierre	7, 5		O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 537)	5.5400	98 354
			O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 500)	5.5400	96 854
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 160)	5.5200	111 496
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 605)	5.5200	104 891
Yearian, Dana F.	5		O	2011-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 153)	5.4500USD	97 002
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 619)	5.6000USD	109 537
			O	2011-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 382)	5.6000USD	102 155
<b>EXPLOR RESOURCES INC.</b>									
<i>Options</i>									
Carter, Geoffrey Stovold	4		O	2010-01-28	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.9200	
			M	2010-01-28	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.3200	
			M	2010-01-28	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.9200	700 000
Dupont, Chris	4, 5		O	2010-01-28	D	50 - Attribution d'options	1 250 000	0.9200	
			M	2010-01-28	D	50 - Attribution d'options	1 250 000	0.3200	4 250 000
Malim, Andrew Frederic de Paula	4		O	2010-05-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.5000	
			M	2010-05-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.5000	500 000
			O	2010-05-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.9200	
			M	2010-05-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.3200	
			M	2010-05-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.9200	1 000 000
<b>Exploration Puma Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robillard, Marcel	5								
REER	PI		O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2200	880 500
<b>Explorations Namex Inc.</b>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gale, George Henry	4, 5		O	2011-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000 000
<b>Faircourt Gold Income Corp.</b>									
<i>Droits</i>									
Taerk, Charles G.	6								
Charles and Marilyn Gold	PI		O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 031)	0.0500	0
Charles Gold - RRSP	PI		O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 962)	0.0500	0
Joshua Taerk Investment Account	PI		O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(496)	0.0500	0
Marilyn Gold - RRSP	PI		O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 962)	0.0500	0
			M	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 482)	0.0500	0
Matthew Taerk Investment Account	PI		O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(440)	0.0500	0
Ryan Taerk Investment Account	PI		O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(605)	0.0500	0
Sari Taerk	PI		O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(256)	0.0500	0
Zachary Taerk	PI		O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(994)	0.0500	0
<b>Faircourt Split Trust</b>									
<i>Actions privilégiées</i>									
Taerk, Charles G.	6								
Small World Diversified Inc.	PI		O	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.3900	300
<i>Parts de fiducie</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.4600	8 266
<b>FairWest Energy Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fauth, Vernon Ray	4, 5		O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	180 000	0.0800	6 335 622
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(180 000)	0.0800	6 155 622
<b>Financière Sun Life inc.</b>									
<i>Parts Restricted Share Units</i>									
Thompson, Westley	5		O	2011-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat (48 076)	24.7700		0
<b>First Capital Realty Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gazit Canada Inc.	3		O	2011-09-30	D	97 - Autre	141 158	16.3850	
			M	2011-09-30	D	97 - Autre	141 544	16.3850	
			M	2011-09-30	D	97 - Autre	229 480	16.3850	84 926 028
<b>Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien</b>									
<i>Options</i>									
Schwartz, Thomas	4, 5		O	2011-10-31	D	50 - Attribution d'options	224 250	20.3000	452 250
<i>Parts de fiducie</i>									
Schwartz, Thomas	4, 5		O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 148	17.7430		385 904
			O	2011-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 135	19.5623		386 672
			O	2011-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 137	19.3337		387 386
			O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 633	17.7430		386 537
			O	2011-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 577	19.5623		387 249
			O	2011-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 586	19.3337		387 972
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	20.3000	402 972
1115915 Ontario Inc.	PI		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 308	17.7430		61 125
			O	2011-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 281	19.5623		61 406
			O	2011-10-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 285	19.3337		61 691
806638 Ontario Limited	PI		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 1 279	17.7430		253 469
			O	2011-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 1 166	19.5623		254 635
			O	2011-10-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 1 185	19.3337		255 820
Jasland Developments Ltd.	PI		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 1 393	17.7430		276 080
			O	2011-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 1 270	19.5623		277 350
			O	2011-10-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 1 291	19.3337		278 641
Megaview Diversified Holdings Inc.	PI		O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 1 373	17.7430		275 761
			O	2011-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 1 251	19.5623		277 030
			O	2011-10-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 1 272	19.3337		278 318
			O	2011-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 18	17.7430		275 779

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	19.5625	277 046
			O	2011-10-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	19.3335	
			M	2011-10-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	19.3335	278 335
<b>Foraco International SA</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Foraco International SA	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	10 600	3.4472	1 069 000
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	17 400	3.0974	1 086 400
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	3.0300	1 090 000
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	7 800	3.3900	1 097 800
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	3.3900	1 108 800
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	3.4700	1 112 400
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	17 400	3.4700	1 129 800
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	3.4700	1 134 500
			O	2011-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	8 700	3.5000	1 143 200
			O	2011-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.5000	1 144 600
			O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.4400	1 145 100
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	3.5000	1 151 600
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	3.5000	1 153 100
<b>Fortune Minerals Limited</b>									
<i>Options</i>									
breukelman, william	4		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	75 000		290 000
Clouter, Carl Lester	4		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	(75 000)		360 000
Currie, James Alexander	5		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.8400	425 000
Doumet, George Michel	4, 3		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	75 000		350 000*
Excell, James Douglas	4		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.8400	285 000
Goad, Robin Ellis	4, 5		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.8400	910 000*
Kemp, Julian	5		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	100 000		445 000*
Knight, David Allan	4, 5		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	75 000		275 000
Rinaldi, Thomas Raymond	5		O	2011-10-27	D	50 - Attribution d'options	100 000		430 000*
<b>Front Street MLP Income Fund Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Selke, Gary Peter	4, 5								
Rolling Range (1997) Inc.	PI		O	2011-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	7.6802	229 600
<b>Galleon Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Galleon Energy Inc.	1		O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
<b>General Donlee Canada Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Luborsky, Brian Alan	4		O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	2.6200	124 250
Saundra Liptrap	PI		O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	2.6500	50 000
<b>Geovic Mining Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buckovic, William Alan	4, 5, 3	R	O	2011-10-24	D	51 - Exercice d'options	1 000 000	0.0500USD	9 783 142
			O	2011-10-24	D	51 - Exercice d'options	96 780	0.2300USD	9 879 922
<i>Options Employee Plan</i>									
Buckovic, William Alan	4, 5, 3		O	2011-10-24	D	51 - Exercice d'options	(1 000 000)	0.0500USD	1 255 120
			O	2011-10-24	D	51 - Exercice d'options	(96 780)	0.2300USD	1 158 340
<b>Gibson Energy Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Ingram, Donald Richard	4		O	2011-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 700		4 700
<i>Options</i>									
Russell, Shandra	5		O	2011-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Restricted Share Units</i>									
Russell, Shandra	5		O	2011-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 370		2 370

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Global Alumina Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gayer, Alan	4		O	2011-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.3000USD	
			M	2011-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3000USD	1 345 000*
<b>GLOBAL BANKS PREMIUM INCOME TRUST</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
AIC Limited	7		O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	2.2515	40 184
<b>Gluskin Sheff + Associates Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Beeston, Paul	5		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	93		3 544
CARTY, DONALD	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	94		
			M	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	93		5 786
Gobert, Wilfred Arthur	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	62		8 012
Solway, Herbert	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	93		10 414
Themens, Pierre-Andre	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	93		8 242
Weiss, Robert Samson	4		O	2011-07-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14		
			M	2011-07-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	41		
			M'	2011-07-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	41		10 224
			O	2011-10-21	D	35 - Dividende en actions	648		
			M	2011-10-21	D	35 - Dividende en actions	650		11 517
<b>GMIIncome &amp; Growth Fund</b>									
<i>Parts</i>									
GMIIncome & Growth Fund	1		O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.5500	134 900
<b>Gold Reserve Inc.</b>									
<i>Options Stock Options</i>									
Geyer, James	4		O	2011-11-01	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	3.9660USD	379 836*
<b>Goldcorp Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Belanger, Maryse	5		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			451
<i>Droits</i>									
Belanger, Maryse	5		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
<i>Options</i>									
Belanger, Maryse	5		O	2011-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			63 000
<b>Golden Star Resources Ltd.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Doyle, Robert Emmet	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 832		11 922*
Nelsen, Craig Joseph	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 832		10 226*
<b>Group Forage Major Drilling Group International Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Balsler, David	5		O	2011-11-01	D	97 - Autre	38	12.3900	5 894
Gibson, James Alexander	5		O	2011-11-01	D	97 - Autre	40	12.3900	6 200
McLeod-Seltzer, Catherine	4		O	2011-11-01	D	97 - Autre	19	12.3900	2 943
			O	2011-11-01	D	97 - Autre	788	12.3900	
			M	2011-11-01	D	97 - Autre	807	12.3900	3 750
Newburn, Robert John	5		O	2011-11-01	D	97 - Autre	20	12.3900	3 103
Rennie, Janice Gaye	4		O	2011-11-01	D	97 - Autre	17	12.3900	2 703
			O	2011-11-01	D	97 - Autre	969	12.3900	3 672
<b>Groupe ADF Inc.</b>									
<i>Unités d'actions différées (UAD-DSU)</i>									
Belcourt, Marc	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 103		3 438
Filion, Marc	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 848		4 860
Paré, Robert	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 682		7 738
<b>Groupe BMTC Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									
Des Groseillers, Yves		4, 7, 6, 5							

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
A. Bélanger (Détail) Ltée	PI		O	2011-11-02	I	36 - Conversion ou échange	(50 000)		1 200 000
<i>Des Groseillers, Yves</i>									
A. Bélanger (Détail) Ltée	PI		O	2011-11-02	I	36 - Conversion ou échange	50 000		19 953 616
Groupe BMTC Inc.	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	22.7500	1 000
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	268 100	22.7500	268 100
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(268 100)		0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.7500	3 000
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
<b>Groupe CGI inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Godin, Serge	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2011-10-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 132		20.2633	89 390
Gorzen, Dariusz	5								
Sun Life SPP	PI		O	2011-10-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 624
Imbeau, André	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2011-10-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 79		20.2633	24 902
<i>Options</i>									
Gorzen, Dariusz	5		O	2011-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 377
<b>Groupe CVTech inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe CVTech inc.	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.9800	71 500
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	1.0000	72 700
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9700	73 700
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9300	74 700
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.9400	76 700
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.9500	77 200
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	0.9900	81 700
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	0.9900	85 200
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 285	0.9900	87 485
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.9700	89 985
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	0.9900	93 485
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	0.9800	95 185
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0.9900	98 185
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	0.9800	101 685
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(85 200)		16 485
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.9700	16 985
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.9800	18 985
			O	2011-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	0.9800	22 985
			O	2011-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	0.9600	27 185
			O	2011-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.9700	27 685
			O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.0000	28 685
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 085	0.9900	29 770
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	1.0000	33 470
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.0000	35 470
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.0000	37 470
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.0100	39 470
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	1.0100	43 970
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	285	1.0000	44 255
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	1.0000	47 655
<b>Groupe Odésia Inc</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leboeuf, Eric	3		O	2011-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000 000
<b>Groupe SNC-Lavalin Inc.</b>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe SNC-Lavalin inc.	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	8 600	41.7500	8 600
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(8 600)	41.7536	0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	39.5300	5 000
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	39.5306	0
<b>Guyana Goldfields Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
po, alexander	4		O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	8.9000	190 000*
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.5500	185 000*
<b>Hanfeng Evergreen Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hanfeng Evergreen Inc	1		O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	3.1304	5 300
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)		0
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	3.0873	2 600
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)		0
<b>Harry Winston Diamond Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
WEISROCK, WEISROCK	4		O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	3.7800	18 000
<i>Deferred Share Units</i>									
Barrett, Matthew W.	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 615		43 796
			O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		44 171
Bouchard, Micheline	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		32 458
CAREY, DAVID FRANKLIN	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 490		11 491
			O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		11 866
Harwerth, Noel	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	512		16 939
			O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		17 314
jarvis, Daniel Owen	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 128		28 590
			O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		28 965
Loubier, Jean-Marc	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 615		9 271
			O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		9 646
MOMMEJA, LAURENT EDOUARD	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		11 989
PHILLIMORE, JOHN ROGER BROUGHTON	4, 7		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		52 261
<b>Hartco Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hartco Inc.	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.6100	2 300
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	400	2.6900	1 400
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.8400	2 400
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.8400	3 400
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.7800	4 400
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.7700	4 000
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.8400	5 000
			O	2011-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	2.8500	5 400
			O	2011-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.8500	2 400
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	2.8600	2 900
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		1 000
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		3 000
			O	2011-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		1 400
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		500
<b>Harvest Canadian Income &amp; Growth Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Harvest Canadian Income & Growth Fund	1		O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700		1 700
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		0
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400		5 400
			O	2011-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)		0
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300		5 300
			O	2011-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Hemisphere GPS Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Miller, Steven Ralph	5		O	2011-11-02	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		172 888
Smith, Lisa Marie	5		O	2011-11-02	D	52 - Expiration d'options	(8 333)		149 500
Whitehead, Michael Lloyd	5		O	2011-11-02	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		201 128
<b>Home Capital Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Copperthwaite, Stephen	5		O	2011-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 22	44.6857		6 035
Stephen Copperthwaite RSP	PI		O	2011-10-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 5	44.6857		99
Decina, Pino	5		O	2011-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 2	44.6857		492
Pino Decina RSP	PI		O	2011-10-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 1	44.6857		216
Mosko, Brian Robert	5		O	2011-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 53	44.6857		2 159
Reid, Martin	5		O	2011-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 55	44.6857		4 312
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2011-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 71	44.6857		294 608
<b>Huntingdon Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts</i>									
Huntingdon Real Estate Investment Trust	1		O	2011-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 973	7.2490	57 576
			O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.2333	58 176
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 973	7.3300	62 149
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 973	7.3432	66 122
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 973	7.3481	70 095
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(62 149)		7 946
<b>IBI Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
IBI Group Investment Partnership	3		O	2011-11-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 356	16.8574	2 954 458
<b>Imperial Metals Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Findlay, Kelly	5		O	2011-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 162			20 226
Giraud, Thomas Sewell Byng	5	R	O	2011-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	148	18.7900	450
Keevil, Gordon	5		O	2011-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 168		18.7500	10 167
Parsons, Donald Frazer	5		O	2011-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 204		18.7800	15 777
<b>INDEXPLUS Dividend Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Indexplus Dividend Fund	1		O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.3000	453 100
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.5500	453 400
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.5800	454 100
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.6000	454 700
			O	2011-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	9.5100	456 600
<b>Indexplus Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.4500	29 610 653
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	12.7000	29 601 653
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.6000	29 602 353
<b>Insignia Energy Ltd.</b>									
<i>Droits</i>									
Brookfield Special Situations Partners Ltd.	3		O	2008-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 681 689		17 681 689
Cohen, Carl Steven	5		O	2005-05-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 736
Errico, Jeffery Ernest	4		O	2008-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	301 429		301 429
Geremia, Danny Giovanni	5		O	2011-11-02	D	97 - Autre	(55 000)		77 174
RRSP - Danny	PI		O	2011-11-02	I	97 - Autre	30 000		58 436
RRSP-Spouse	PI		O	2011-11-02	I	97 - Autre	25 000		30 950
<b>IROC Energy Services Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Troob Capital Management LLC	3								



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>TCM MPS Ltd. SPC - Distressed Segregated Portfolio</b>									
	PI		O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 300	2.2423	3 497 028
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 810)	2.2200	3 463 218
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(86 610)	2.2000	3 376 608
			O	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	145 960	2.3022	3 522 568
			O	2011-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	66 770	2.2968	3 589 338
			O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	2.2306	3 595 538
			O	2011-11-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 360	2.2479	3 613 898
			O	2011-11-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(434 004)	2.2000	3 179 894
<b>TCM MPS Series Fund LP - Crossways Series</b>									
	PI		O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 660	2.2423	1 227 428
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 090)	2.2200	1 215 338
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 220)	2.2000	1 185 118
			O	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 120	2.3022	1 236 238
			O	2011-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 970	2.2968	1 259 208
			O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 780	2.2306	1 262 988
			O	2011-11-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 350	2.2479	1 269 338
<b>TCM MPS Series Fund LP - Distressed Series</b>									
	PI		O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 640	2.2423	3 265 097
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 100)	2.2200	3 230 997
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(83 170)	2.2000	3 147 827
			O	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	141 220	2.3022	3 289 047
			O	2011-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 260	2.2968	3 351 307
			O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 020	2.2306	3 366 327
			O	2011-11-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 290	2.2479	3 383 617
			O	2011-11-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(404 553)	2.2000	2 979 064
<b>TCM Spectrum Fund LP</b>									
	PI		O	2011-11-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(161 443)	2.2000	322 481
<b>Ivanhoe Mines Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Flood, Raymond Edward	4		O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	20.6990	23 766
Korbin, David	4		O	2011-10-28	D	51 - Exercice d'options	17 463		32 463
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	20.5900	28 763
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	20.6000	28 063
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	20.6500	18 863
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	20.6600	17 163
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 163)	20.6700	15 000
<i>Options</i>									
Korbin, David	4		O	2011-10-28	D	51 - Exercice d'options	(17 463)		82 938
<b>KLONDIKE GOLD CORP.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buckland, Charles Channing	3								
Discretionary Accounts	PI	R	O	2011-10-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0900	1 766 500*
			O	2011-10-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1050	1 716 500*
			O	2011-10-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1050	1 666 500*
			O	2011-10-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1150	1 616 500*
			O	2011-10-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1050	1 566 500*
			O	2011-10-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.1250	1 566 000*
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 500)	0.1250	1 516 500*
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1300	1 466 500*
			O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1300	1 416 500*
			O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1350	1 366 500*
<b>Klondike Silver Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
HUGHES, RICHARD WILLIAM	4, 5		O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.2500	82 327
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2500	87 327
Munday, Maxwell Anthony	3								
Munday Home Sales Ltd.	PI		O	2011-05-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-11-02	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 413 000	0.2500	3 413 000



Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Bons de souscription</i>									
Munday, Maxwell Anthony	3								
Munday Home Sales Ltd.	PI		O	2011-11-02	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 413 000	0.3000	3 987 750
<b>La Banque de Nouvelle - Ecosse</b>									
<i>Droits Deferred Stock Units (DSU)</i>									
Chrominska, Sylvia Dolores	5		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 211			21 700
Hodgson, Christopher	7, 5		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 196			20 197
Marwah, Sarabjit	5		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 2 274			234 123
Pitfield, Robert Hartland	5		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 609			62 625
Porter, Brian J	5		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 127			13 125
Vanneste, Luc Andre	5		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 688			70 853
von Hahn, Anatol	5		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 501			51 616
Waugh, Richard Earl	4, 5		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 4 510			464 408
<i>Droits Director Deferred Stock Units (DDSU)</i>									
Brenneman, Ron A.	4		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 405	53.0300		42 004
Chen, Choong Joong	4		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 246	53.0300		25 928
Dodge, David A.	4		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 23	53.0300		2 705
Everett, N. Ashleigh	4		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 343	53.0300		36 122
Kerr, John Culance	4		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 378	53.0300		39 272
KIRBY, MICHAEL	4		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 480	53.0300		50 371
Mayberry, John Thomas	4		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 501	53.0300		52 892
O'Neill, Thomas Charles	4		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 102	53.0300		11 256
Samarasekera, Indira Vasanti	4		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 94	53.0300		10 462
Shaw, Allan Cameron	4		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 422	53.0300		43 746
Sobey, Paul David	4		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 403	53.0300		42 311
Thomas, Barbara Susan	4		O	2011-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 22	53.0300		3 148
<b>La Banque Toronto-Dominion</b>									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Taylor, Carole S.	4								
Investor Co.	PI		O	2011-10-31	I	46 - Contrepartie de services	258	75.6000	2 196
Thompson, John Munro	4		O	2011-10-31	D	46 - Contrepartie de services	61	75.6000	46 998
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>									
Bragg, John	4		O	2011-10-31	D	46 - Contrepartie de services	314		20 535
Brinkley, Amy Woods	4		O	2011-10-31	D	46 - Contrepartie de services	364		3 110
KETCHAM, HENRY HOLMAN III	4		O	2011-10-31	D	46 - Contrepartie de services	314		33 386
LESSARD, Pierre H.	4		O	2011-10-31	D	46 - Contrepartie de services	301		36 665
Levitt, Brian	4		O	2011-10-31	D	46 - Contrepartie de services	694		10 516
MacKay, Harold H.	4		O	2011-10-31	D	46 - Contrepartie de services	198		21 364
Maidment, Karen	4		O	2011-10-31	D	46 - Contrepartie de services	199		406
Miller, Irene Ruth	4		O	2011-10-31	D	46 - Contrepartie de services	364		17 281
Mohamed, Nadir	4		O	2011-10-31	D	46 - Contrepartie de services	248		9 518
Prezzano, Wilbur J	4		O	2011-10-31	D	46 - Contrepartie de services	496		33 523
<b>La Societe Canadian Tire Limitee</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Collver, Robyn Anne	7, 5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.5000	735 883
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.5000	735 783
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.5000	735 683
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.5000	735 583
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.5000	735 483
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.5000	735 283
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	60.5000	734 983
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	60.5000	733 483
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6500	733 383
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.6500	733 183

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	60.6500	732 883
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 783
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 683
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 583
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 483
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.6000	732 283
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 183
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 083
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	731 983
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	731 883
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.2400	731 783
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.2400	731 683
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.2400	731 483
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3000	731 383
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3000	731 283
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3000	731 183
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	60.3000	730 883
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3000	730 783
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	60.3000	730 483
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3200	730 383
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3300	730 283
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.2700	730 183
Lynar, Hugh	3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.5000	735 883
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.5000	735 783
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.5000	735 683
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.5000	735 583
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.5000	735 483
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.5000	735 283
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	60.5000	734 983
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	60.5000	733 483
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6500	733 383
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.6500	733 183
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	60.6500	732 883
			O	2011-10-27	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100)	60.6000	732 783
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 683
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 583
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 483
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.6000	732 283
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 183
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 083
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	731 983
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	731 883
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.2400	731 783
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.2400	731 683
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.2400	731 483
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3000	731 383
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3000	731 283
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3000	731 183
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	60.3000	730 883
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3000	730 783
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	60.3000	730 483
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3200	730 383
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3300	730 283
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.2700	730 183
McCann, Dean Charles	7, 5								

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Trustees of Deferred Profit Sharing Plan</b>									
	PI		O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.5000	735 883
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.5000	735 783
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.5000	735 683
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.5000	735 583
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.5000	735 483
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.5000	735 283
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	60.5000	734 983
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	60.5000	733 483
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6500	733 383
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.6500	733 183
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	60.6500	732 883
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 783
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 683
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 583
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 483
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.6000	732 283
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 183
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	732 083
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	731 983
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.6000	731 883
			O	2011-10-27	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100)	60.2400	731 783
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.2400	731 683
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.2400	731 483
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3000	731 383
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3000	731 283
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3000	731 183
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	60.3000	730 883
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3000	730 783
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	60.3000	730 483
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3200	730 383
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.3300	730 283
			O	2011-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.2700	730 183
<b>Laboratoires Paladin Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Paladin Labs Inc.	1		O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 768	34.7600	3 768
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	34.3500	7 468
<b>Lanesborough Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Débetures convertibles Series G</i>									
Lanesborough Real Estate Investment Trust	1		O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 60 000.00)		\$ 0.00
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 4 000.00	70.0000	\$ 4 000.00
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 4 000.00	75.0000	\$ 8 000.00
			O	2011-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 4 000.00)		\$ 4 000.00
			O	2011-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 4 000.00)		\$ 0.00
<b>Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc.	1		O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	69 000		69 000
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(69 000)	11.9313	138 900
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	69 000		138 000
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(69 000)	12.0202	138 100
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	69 900		207 900
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(69 900)	12.2265	137 200
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	68 200		207 100
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(68 200)	12.2047	138 900
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	69 000		207 100
			O	2011-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(69 000)	12.3371	69 900
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	69 900		207 100

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Leisureworld Senior Care Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, Tracy Elizabeth	5		O	2011-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(69 900)	12.2227	69 900
Tracy Jones	PI		O	2011-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	69 900		139 800
		R	O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(69 900)	12.3802	105 100
		R	O	2011-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	64 900		134 800
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(64 900)	12.4621	80 200
			O	2011-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	40 200		175 000
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(40 200)	12.3025	95 600
			O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	40 000		145 100
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)	12.2500	55 600
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	55 600		135 800
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(55 600)	12.2500	58 700
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	58 700		114 300
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	42 900		101 600
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	35 000		136 600
<b>Leisureworld Senior Care Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, Tracy Elizabeth	5		O	2010-03-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
Tracy Jones	PI		O	2010-03-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		1 000
		R	O	2010-07-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	879		1 879
<b>Les Aliments Maple Leaf Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Golding, Kevin Philip	5		O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.3100	29 940
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.3000	19 940
Leigh Golding	PI		O	2011-10-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.2500	5 000
McLean, Barry	7		O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	11.2000	90 685
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.3000	85 685
<b>Les Distilleries Corby Limitee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Llewellyn, Robert	4		O	2011-10-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 93		16.1421	3 544
Lussier, Donald Vincent	4		O	2011-10-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 93		16.1421	1 130
McCarthy, George	4		O	2011-10-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 232		16.1421	12 232
Nielsen, Patricia	4		O	2011-10-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 93		16.1421	13 401
<b>Les Explosies Nordex Ltee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
LEVESQUE, JACQUES	6		O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	0.5063	1 265 700*
JACQUES LEVESQUE and PHYLLIS LEVESQUE	PI		O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	0.5063	1 265 700*
<b>Les Industries Dorel Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
Dorel Industries Inc.	1		O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	82 500	22.7941	82 500
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(82 500)		0
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	22.4402	4 200
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		0
<i>Droits Executive Deferred Share Units</i>									
Baird, Robert	5		O	2011-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	185		3 826
<b>Les Mines Argex Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Haddad, Mazen	4		O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.4500	1 189 480
Smith, Peter Henderson	4		O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)		350 000
<b>Les Mines J.A.G. Ltée</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Boisselle, Yvon	4, 5		O	2011-11-01	D	55 - Expiration de bons de souscription	(87 500)	0.2500	265 000
Gévry, Pierre	4, 5		O	2011-10-29	D	55 - Expiration de bons de souscription	(50 000)	0.2500	105 000
<b>Les Ressources Yorbeau Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Anglo Pacific Group Plc	3		O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.1800	19 960 357

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Logistec Corporation</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2011-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2011-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
<b>Magna International Inc.</b>									
<i>Droits Restricted Stock Units</i>									
Apfalter, Guenther Friedrich	5		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	335	35.1944USD	1 384
Demel, Herbert Hubert	5		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	192	35.1944USD	80 725
Galifi, Vincent Joseph	5		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 745	35.1944USD	46 259
Neeb, Marc Joseph	5		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	862	35.1944USD	3 500
Palmer, Jeffrey Owen	5		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 309	35.1944USD	39 195
Tobin, Sr., James Joseph	5		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 107	35.1944USD	8 555
Walker, Donald James	4, 5		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 363	35.1944USD	70 649
<b>Medwell Capital Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giese, Kevin Arnold	4, 5								
Queensbury Ventures Inc.	Pl		O	2011-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.0950	21 000
			O	2011-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	93 000	0.1000	114 000
<b>MEG Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCAFFREY, William Joseph	4, 5		O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	77 100	5.0000	1 225 021
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 600)	46.0000	1 205 421
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	46.0050	1 204 921
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	46.0100	1 197 921
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	46.0150	1 196 521
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.0180	1 196 421
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	46.0200	1 193 121
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.0220	1 193 021
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	46.0250	1 192 021
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	46.0300	1 188 721
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	46.0350	1 187 721
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	46.0400	1 184 221
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.0450	1 183 921
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	46.0500	1 182 121
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	46.0550	1 181 721
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	46.0600	1 178 421
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.0650	1 178 321
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	46.0700	1 176 621
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.0750	1 176 321
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	46.0800	1 173 821
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.0850	1 173 621
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	46.0900	1 172 721
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.0920	1 172 621
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.0950	1 172 321
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	46.1000	1 171 521
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	46.1100	1 169 721
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.1150	1 169 621
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.1200	1 169 421
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.1350	1 169 221
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	46.1500	1 168 821
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.1600	1 168 521
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.1900	1 168 321
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.2000	1 168 121
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	46.2500	1 167 421
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.2600	1 167 221

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	46.2700	1 166 721
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	46.2800	1 166 121
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	46.3000	1 161 921
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.2900	1 161 621
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	46.3100	1 160 921
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	46.3200	1 160 221
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	46.3300	1 159 721
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.3400	1 159 421
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	46.3500	1 158 321
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	46.3600	1 157 721
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	46.3700	1 156 421
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	46.3800	1 155 921
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	46.3900	1 155 521
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	46.4000	1 154 921
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.4100	1 154 621
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.4150	1 154 521
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.4200	1 154 321
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.4300	1 154 121
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.4400	1 153 921
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	46.4500	1 153 221
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.4600	1 152 921
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.4700	1 152 721
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	46.4800	1 151 521
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	46.4900	1 151 021
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	46.5000	1 150 421
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.5050	1 150 321
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	46.5100	1 149 921
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.5150	1 149 821
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	46.5200	1 149 321
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.5300	1 149 221
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.5550	1 149 121
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.5650	1 148 821
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.5700	1 148 721
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.5800	1 148 521
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.5900	1 148 221
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.6800	1 148 121
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.7000	1 148 021
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.7300	1 147 921
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	51 800	5.0000	1 199 721
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 000)	44.2500	1 166 721
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	44.2600	1 164 921
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	44.2700	1 164 421
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	44.2800	1 163 521
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	44.2850	1 163 121
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	44.2900	1 161 921
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	44.3000	1 161 321
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	44.3100	1 161 021
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	44.3200	1 160 021
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	44.3300	1 159 421
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	44.3400	1 158 121
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	44.3500	1 157 321
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	44.3600	1 157 021
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	44.3700	1 156 521
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.3750	1 156 421
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	44.3800	1 156 121
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	44.3900	1 155 621



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	44.4000	1 154 821
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.4100	1 154 721
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	44.4200	1 154 221
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	44.4300	1 153 521
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.4400	1 153 421
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	44.4500	1 153 121
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	44.4600	1 152 821
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	44.4700	1 152 221
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	44.4900	1 151 921
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.5300	1 151 821
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.5500	1 151 621
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	44.5700	1 151 321
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.6400	1 151 121
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	44.6500	1 150 121
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	44.6700	1 149 321
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.6800	1 149 221
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	44.7000	1 148 721
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.7200	1 148 621
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.7900	1 148 421
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 148 321
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8600	1 148 221
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.9800	1 148 121
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.0200	1 148 021
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.1400	1 147 921
			O	2011-11-02	D	51 - Exercice d'options	14 200	5.0000	1 162 121
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	45.0000	1 160 121
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	45.0100	1 159 321
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.0200	1 159 121
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.0300	1 158 921
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	45.0400	1 158 321
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.0700	1 158 021
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.0800	1 157 821
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.0900	1 157 521
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.1000	1 157 221
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.1100	1 156 921
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.1200	1 156 821
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.1300	1 156 721
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.1500	1 156 521
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	45.2100	1 156 021
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.2200	1 155 921
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	45.2400	1 155 021
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.2500	1 154 921
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.2600	1 154 821
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.2700	1 154 621
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.2800	1 154 521
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	45.2900	1 154 121
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	45.3100	1 153 621
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.3200	1 153 321
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.3300	1 153 221
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	45.3400	1 152 821
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.3500	1 152 721
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.3900	1 152 421
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.4000	1 152 121
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.4100	1 152 021
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.4300	1 151 921
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.4500	1 151 821

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.4600	1 151 721
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.4800	1 151 421
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.5000	1 151 121
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.5200	1 150 921
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.5300	1 150 821
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.5400	1 150 621
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.5900	1 150 521
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.6000	1 150 221
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.6100	1 150 121
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.6200	1 149 821
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	45.6500	1 149 321
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.6600	1 149 221
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	45.6700	1 148 621
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.6800	1 148 521
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.7100	1 148 421
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.7200	1 148 321
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.8500	1 148 121
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.8900	1 147 921
WILSON, Suzanne Louise	5		O	2011-10-28	D	51 - Exercice d'options	29 000	41.0000	29 000
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 885)	47.0000	8 115
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	47.0100	8 015
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	47.0200	7 915
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	47.0300	7 415
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	47.0400	6 915
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	47.0500	6 415
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	47.0700	5 615
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	47.1000	5 115
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	47.1600	4 115
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	47.1800	3 615
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	47.2000	2 615
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	47.2300	2 115
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	47.2400	1 615
			O	2011-10-28	D	51 - Exercice d'options	5 000	24.0000	6 615
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	46.8100	5 815
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	46.8200	5 415
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.8300	5 315
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.8500	5 115
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.8600	4 915
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.8700	4 815
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.8900	4 515
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	46.9000	3 915
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.9500	3 715
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.9900	3 515
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	47.0000	1 615
			O	2011-10-28	D	51 - Exercice d'options	4 333	34.0700	5 948
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.3000	5 848
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	46.4500	5 148
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	46.5200	4 648
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	46.8100	2 448
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	46.8200	2 048
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.8300	1 948
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(333)	47.0000	1 615
Options									
McCAFFREY, William Joseph	4, 5		O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	(77 100)	5.0000	998 800
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(51 800)	5.0000	947 000
			O	2011-11-02	D	51 - Exercice d'options	(14 200)	5.0000	932 800



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
WILSON, Suzanne Louise	5		O	2011-10-28	D	51 - Exercice d'options	(29 000)	41.0000	32 500
			O	2011-10-28	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	24.0000	27 500
			O	2011-10-28	D	51 - Exercice d'options	(4 333)	34.0700	23 167
<b>Metals Plus Income Corp.</b>									
<i>Class A Shares</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	3		O	2011-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.8800	14 600
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	7.0800	15 200
Panagopoulos, Christopher	5		O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	7.0500	0
<b>Methanex Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Choquette, Pierre	4		O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 620)	26.3500	28 734
			O	2011-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	84	25.8600	28 818
<b>Metro inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne catégorie A</i>									
Metro inc.	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	600	45.5000	15 600
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	45.5900	17 400
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	45.6000	20 900
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	45.6200	21 200
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	45.6500	22 200
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	45.7000	25 300
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	43.9500	25 800
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	44.3900	26 400
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	44.6000	31 400
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	44.7000	32 500
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	44.7500	42 500
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	44.8000	42 700
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	44.8500	46 600
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	44.9000	48 500
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	400	44.9300	48 900
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	44.9500	56 900
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	44.9600	58 100
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	7 400	45.0000	65 500
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	44.7000	53 400
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	44.7500	56 100
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	44.8000	58 500
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	44.8500	60 500
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	44.8800	60 700
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	44.8900	60 800
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	44.9000	61 300
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	44.9500	67 000
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	45.0000	67 200
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	45.2500	69 700
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	45.3000	71 000
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		50 500
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 300)		60 700
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(40 200)		20 500
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(20 500)		0
<b>MGM Energy Corp.</b>									
<i>Options</i>									
Hogg, John Richard	5		O	2011-10-31	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	3.1700	3 095 000
<b>Migao Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MIGAO CORPORATION, MGO	1		O	2011-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	2.8199	13 500*
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(13 500)		0
			O	2011-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	2.7955	35 000*
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Minéraux Maudore Ltée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harbour, Seager Rex	3								
City Securities Ltd.	PI		O	2011-10-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 758 500
The Harbour Foundation	PI		O	2011-10-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 138 700
<i>Options</i>									
Amstutz, Rene (Ron)	5		O	2011-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-28	D	50 - Attribution d'options	10 000	6.5400	10 000
<b>Minéraux rares Quest Ltée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pesner, Michael	4								
Michael Pesner Enterprises Inc.	PI		O	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 500)	3.4200	0
Moira Pesner - RRSP	PI		O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	3.4200	28 000
<b>Mines Agnico-Eagle Limitee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cafazzo, Lino	5		O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	43.5600	2 222
Cousin, Paul	5		O	2011-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	62.3300	4 466
<b>Mines Cancor Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crevier, David	4, 5, 3		O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1100	11 243 391
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.1200	11 252 391
<b>Mistango River Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kasner, Robert J.	4, 6, 5, 3								
Eveline Kasner	PI		O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3000	170 312
			O	2011-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.3000	172 812
<b>Naturally Advanced Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barker, Kenneth	4, 5		O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	2.0500USD	296 049
Horvat, Miljenko	4, 5		O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.9500USD	514 200
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	2.0500USD	511 200
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.9758USD	506 200
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	1.9700USD	503 200
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.9500USD	498 200
			O	2011-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	2.1000	524 200
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.9500	493 200
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	2.0000	492 700
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	2.0500	491 900
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	2.1000	490 900
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	2.0000	486 400
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	2.0500	482 200
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.9700	477 200
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	2.1000	473 400
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.9500	468 400
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.1200	463 400
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.0700	458 400
Prevost, Guy	4, 5		O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	2.1000	69 000
<b>Neo Material Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Neo Material Technologies Inc.	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	73 600	6.1729	73 600
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(73 600)	6.1729	0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	59 200	5.7853	59 200
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(59 200)	5.7853	0
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	6.6042	75 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	6.6042	0
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	18 900	7.2221	18 900
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(18 900)	7.2221	0
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	19 400	7.1503	19 400
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(19 400)	7.1503	0
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	13 300	7.3832	13 300
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(13 300)	7.3832	0
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	7.6986	25 000
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	7.6986	0
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	15 900	7.3986	15 900
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(15 900)	7.3986	0
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	29 600	7.6513	29 600
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(29 600)	7.6513	0
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	27 200	7.4544	27 200
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(27 200)	7.4544	0
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	18 800	7.4192	18 800
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(18 800)	7.4192	0
			O	2011-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	21 200	7.6385	21 200
			O	2011-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(21 200)	7.6385	0
			O	2011-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	37 300	7.3823	37 300
			O	2011-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(37 300)	7.3823	0
			O	2011-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	7.4368	50 000
			O	2011-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	7.4368	0
			O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	7.5850	8 800
			O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)	7.5850	0
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	18 700	7.7036	18 700
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(18 700)	7.7036	0
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	34 200	7.6277	34 200
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(34 200)	7.6277	0
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	7.9659	50 000
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	7.9659	0
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	28 200	7.9899	28 200
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(28 200)	7.9899	0
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	54 200	7.8942	54 200
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(54 200)	7.8942	0
<b>New Millennium Iron Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Melainine, Moulaye	5		O	2011-10-27	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 030)	1.6500	251 070
			O	2011-10-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(9 090)	1.6500	241 980
TFSA (CELI)	PI		O	2007-08-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 030	1.6500	3 030
Schindler, John Norman	4, 5		O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	1.6500	104 905
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	1.6700	100 005
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	1.5500	75 005
<b>Newalta Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pardo, Felix	7								
Pardo Family LLC	PI		O	2011-10-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 323
Riddell, Clayton H.	3								
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	11.6798	482 623
			O	2011-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	11.7000	480 823
<i>Options</i>									
Pardo, Felix	7		O	2011-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 000
<b>Nexen Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nieuwenburg, Gary Hendricus	7, 5		O	2011-10-31	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(400)		86 985

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Romanow, Marvin F.	4, 7, 5		O	2011-10-31	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(625)		199 003
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Berry, William Baine	4		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 600	16.7900USD	21 879
Bertram, Robert Gordon	4		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 600	16.6700	34 296
Ebborn, Thomas William	4		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 600	16.6700	7 137
Flanagan, Dennis Graham	4		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 600	16.6700	53 380
Jackson, Steven Barry	4		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 600	16.6700	82 805
Jenkins, Kevin John	4		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 600	16.6700	71 606
McLellan, A. Anne	4		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 600	16.6700	52 692
Newell, Eric P.	4		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 600	16.6700	91 592
O'Neill, Thomas Charles	4		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 600	16.6700	69 571
Saville, Q.C., Francis McLean	4		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 600	16.6700	81 238
Scace, Arthur R.A.	4		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 600	16.6700	7 955
Willson, John Michael	4		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 600	16.6700	75 744
Zaleschuk, Victor Jack	4		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 600	16.6700	55 198
<i>Droits Performance Based Stock Appreciation Rights</i>									
Addy, Peter David	7		O	2007-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	8 800	22.1300	8 800
Fennell, Robert	7		O	2010-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	8 200	22.1300	8 200
Harvey, Lewis Trenear	7		O	2008-02-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 100	22.1300	4 100
O'Brien, Alan	7		O	2004-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 800	22.1300	8 800
Oldham, Philip	7		O	2004-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	16 300	22.1300	16 300
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Addy, Peter David	7		O	2007-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	2 050		2 050
Dreisinger, Doug	5		O	2010-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	1 825		1 825
Fennell, Robert	7		O	2010-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	1 125		1 125
Harvey, Lewis Trenear	7		O	2008-02-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	750		750
Hutchins, Geraldine Bernadette	7		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 100		3 600
Macaulay, Ian Alexander David	7		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	900		2 900
Manz, Ronald E.	7		O	2011-09-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 825		1 825
O'Brien, Alan	7		O	2004-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 600		1 600
Oldham, Philip	7		O	2004-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	1 825		1 825
Roessel, Theresa Anne	7		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	900		900
Schonberner, Marilyn Joy	7		O	2008-08-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 275		1 275
<i>Droits Stock Appreciation Rights</i>									
Addy, Peter David	7		O	2010-12-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 100	22.1300	
			M	2010-12-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 300	22.1300	76 860
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	11 250	16.6700	88 110
Fennell, Robert	7		O	2010-12-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 000	22.1300	
			M	2010-12-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 800	22.1300	70 800
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	6 250	16.6700	77 050
Harvey, Lewis Trenear	7		O	2010-12-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 500	22.1300	
			M	2010-12-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 400	22.1300	42 600

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Options</i>									
Arnold, James Theodore	5		O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	134 500	22.1300	
			M	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	93 800	22.1300	263 800
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	39 000	16.6700	287 800
Backus, Jeffrey Michael	5		O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	43 000	22.1300	
			M	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	30 000	22.1300	80 000
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	13 000	16.6700	93 000
Dreisinger, Doug	5		O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	37 700	22.1300	
			M	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	26 300	22.1300	126 300
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	10 000	16.6700	136 300
Fox, Matthew Joseph	5		O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	193 500	22.1300	
			M	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	135 000	22.1300	305 000
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	71 500	16.6700	376 500
Hughes, Catherine Jeanne	5		O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	118 300	22.1300	
			M	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	82 500	22.1300	217 500
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	39 000	16.6700	256 500
Jensen, Richard George	7		O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	48 500	22.1300	
			M	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	33 800	22.1300	239 800
McLachlan, Kevin J	7		O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	86 000	22.1300	
			M	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	60 000	22.1300	155 000
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	26 000	16.6700	181 000
Miller, Eric Bernard	5		O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	107 500	22.1300	
			M	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	75 000	22.1300	369 000
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	35 750	16.6700	404 750
Muller, Brendon Troy	5		O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	48 500	22.1300	
			M	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	33 800	22.1300	159 800
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	17 900	16.6700	177 700
Nieuwenburg, Gary Hendricus	7, 5		O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	182 800	22.1300	
			M	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	127 500	22.1300	647 500
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	55 250	16.6700	702 750
Power, Una Marie	7, 5		O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	118 300	22.1300	
			M	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	82 500	22.1300	318 500
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	39 000	16.6700	357 500
Reinhart, Kevin Jerome	5		O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	182 800	22.1300	
			M	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	127 500	22.1300	622 500
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	61 750	16.6700	629 250
Roessel, Theresa Anne	7		O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	19 400	22.1300	
			M	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	13 500	22.1300	38 500
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	4 950	16.6700	43 450
Romanow, Marvin F.	4, 7, 5		O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	645 000	22.1300	
			M	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	450 000	22.1300	2 015 000
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	195 000	16.6700	2 010 000
Schonberner, Marilyn Joy	7		O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	27 000	22.1300	
			M	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	18 800	22.1300	111 800
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	7 000	16.6700	118 800
<i>Options Performance Based Tandem Options</i>									
Arnold, James Theodore	5		O	2009-07-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	40 700	22.1300	40 700
Backus, Jeffrey Michael	5		O	2009-02-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	13 000	22.1300	13 000
Dreisinger, Doug	5		O	2010-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	11 400	22.1300	11 400
Fox, Matthew Joseph	5		O	2010-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	58 500	22.1300	58 500
Hughes, Catherine Jeanne	5		O	2010-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	35 800	22.1300	35 800
Jensen, Richard George	7		O	2008-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	14 700	22.1300	14 700
McLachlan, Kevin J	7		O	2008-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	26 000	22.1300	26 000
Miller, Eric Bernard	5		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	32 500	22.1300	32 500
Muller, Brendon Troy	5		O	2007-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	14 700	22.1300	14 700
Nieuwenburg, Gary Hendricus	7, 5		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	55 300	22.1300	55 300
Power, Una Marie	7, 5		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	35 800	22.1300	35 800
Reinhart, Kevin Jerome	5		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	55 300	22.1300	55 300
Roessel, Theresa Anne	7		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	5 900	22.1300	5 900
Romanow, Marvin F.	4, 7, 5		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	195 000	22.1300	195 000
Schonberner, Marilyn Joy	7		O	2008-08-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-06	D	50 - Attribution d'options	8 200	22.1300	8 200
<i>Performance Based Restricted Share Units</i>									
Addy, Peter David	7		O	2007-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	2 650		2 650
Arnold, James Theodore	5		O	2009-07-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	9 925		9 925
Backus, Jeffrey Michael	5		O	2009-02-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	3 300		3 300
Dreisinger, Doug	5		O	2010-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	2 375		2 375
Fennell, Robert	7		O	2010-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	1 475		1 475
Fox, Matthew Joseph	5		O	2010-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	18 200		18 200
Harvey, Lewis Trenear	7		O	2008-02-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	975		975
Hughes, Catherine Jeanne	5		O	2010-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	9 925		9 925
Macaulay, Ian Alexander David	7		O	2011-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 175		1 175
Manz, Ronald E.	7		O	2011-09-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 375		2 375
McLachlan, Kevin J	7		O	2008-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	6 625		6 625
Miller, Eric Bernard	5		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	9 100		9 100
Muller, Brendon Troy	5		O	2007-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	4 550		4 550

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Initié</b>									
Porteur inscrit									
Nieuwenburg, Gary Hendricus	7, 5		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	14 075		14 075
O'Brien, Alan	7		O	2004-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 075		2 075
Oldham, Philip	7		O	2004-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	2 375		2 375
Power, Una Marie	7, 5		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	9 925		9 925
Reinhart, Kevin Jerome	5		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	15 725		15 725
Roessel, Theresa Anne	7		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 175		1 175
Romanow, Marvin F.	4, 7, 5		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	50 - Attribution d'options	49 625		49 625
Schonberner, Marilyn Joy	7		O	2008-08-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 650		1 650
<b>NGEx Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lorito Holdings S.à.r.l.	3		O	2011-10-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000 000	3.0000	15 250 000
<b>Norbord Inc.</b>									
<i>Droits Director Deferred Share Units</i>									
Cohen, Dian	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 794		29 497
Dupuis, Pierre	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	972		21 754
Forward, Gordon	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 645		35 252
Kirchmann, Neville W.	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	822		23 666
<b>NorRock Realty Finance Corporation (formerly C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation)</b>									
<i>Class A Shares</i>									
NorRock Realty Finance Corporation (formerly C.A. Bancorp Ca	1		O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	600	5.0100	600
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.0000	1 000
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	5.0200	600
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	4.9800	5 300
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)		0
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.8500	500
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.7900	2 500
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		0
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	4.8700	1 700
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		0
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.8500	500
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.5000	2 000
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
<b>North American Energy Partners Inc.</b>									
<i>Deferred Share Unit (Common Shares)</i>									
McIntosh, Ronald A	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 469		59 807
<b>North American Palladium Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Bouchard, Michel	5		O	2009-05-26	D	36 - Conversion ou échange	330 000	3.0300	
			M	2009-05-26	D	36 - Conversion ou échange	330 000	3.0300	330 000
<b>NorthIsle Copper and Gold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Corman, Francis Dale	5		O	2011-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 566 200



Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>NovaGold Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Douglas, David Mark	4		O	2011-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1650	35 000
			O	2011-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1700	65 000
McClintock, John Alexander	4, 5		O	2011-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1800	25 000
<b>Noveko International inc.</b>									
<i>Débiteures convertibles échéance 25sept.2011</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2011-09-25	D	97 - Autre	(\$ 300 000.00)		\$ 0.00
<b>Novus Energy Inc. (formerly, Regal Energy Ltd.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Novus Energy Inc.	1		O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.7000	110 000
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.6300	100 000
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.6500	125 000
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		75 000
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		50 000
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
<b>ONEX CORPORATION</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Onex Corporation	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	31.2110	27 600
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(27 600)		0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	37 196	30.7610	37 196
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(37 196)		0
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	404 300	32.0000	404 300
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(404 300)		0
			O	2011-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	493 500	33.5000	493 500
			O	2011-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(493 500)		0
<b>OPEL Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, Tristram	4		O	2011-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Johnson, Jeffrey Scott	5		O	2011-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Johnson, Jeffrey Scott	5		O	2011-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			70 000
		R	O	2011-09-28	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.5100	145 000*
<b>Open Range Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beninger, James Lawrence	5		O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	421 500		634 851
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(634 851)		0
GMP Securities Ltd.	PI		O	2011-11-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(19 176)		0
RRSP	PI		O	2011-11-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(44 264)		0
Bland, James Francis	5		O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	369 000		504 516
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(504 516)		0
RRSP	PI		O	2011-11-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(40 764)		0
Costigan, Gerald	5		O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	818 000		1 414 968
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 414 968)		0
GMP Securities Ltd.	PI		O	2011-11-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(13 800)		0
Haywood Securities Inc.	PI		O	2011-11-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	(264)		0



Émetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
McLean & Partners Wealth Management Ltd.	PI		O	2011-11-01	I	regroupement ou acquisition 22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(99 100)		0
RRSP	PI		O	2011-11-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(45 271)		0
Dawson, A. Scott	4, 5		O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	1 149 000		1 820 839
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 820 839)		0
GMP Securities Ltd.	PI		O	2011-11-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 271)		0
McLean & Partners Wealth Management Ltd.	PI		O	2011-11-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(14 112)		0
RRSP	PI		O	2011-11-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(138 199)		0
Faircloth, Ken	4		O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	147 500		240 311
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(240 311)		0
GMP Securities Ltd.	PI		O	2011-11-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)		0
Griffith, David Mark	5		O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	37 500	5.2000	37 500
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	2 333	1.9000	39 833
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	2 333	1.4400	42 166
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	133 333	1.9900	
			M	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	133 333	1.9900	175 499
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	95 000	1.8100	270 499
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	45 000	4.2600	315 499
Jensen, Dean R.	4		O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	15 000	3.1000	74 755
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	5.2000	84 755
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.9000	94 755
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	65 000	1.9900	159 755
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	35 000	1.8100	194 755
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	12 500	4.2600	207 255
Michaluk, Lyle Dennis	5		O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	5 000	3.1000	94 911
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	15 000	3.6000	109 911
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	50 000	5.2000	159 911
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.9000	169 911
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.4400	179 911
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	300 000	1.9900	479 911
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	150 000	1.8100	629 911
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	125 000	4.2600	754 911
Mueller, John Alfred	5		O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	50 000	5.2000	149 021
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	12 000	1.9000	161 021
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	12 000	1.4400	173 021
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	270 000	1.9900	443 021
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	150 000	1.8100	593 021
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	90 000	4.2600	683 021
SETH, WAZIR, CHAND	4		O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.9000	15 704
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	65 000	1.9900	80 704
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.8100	85 704
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	12 500	4.2600	98 204
Verbuck, Robert Roman	5		O	2011-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 250
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(21 250)		0
CIBC Wood Gundy	PI		O	2011-11-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(531)		0

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Options</i>									
RBC Direct Investing	PI		O	2011-11-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 750)		0
Winger, Harley Lewis	4		O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	175 000		875 353
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(875 353)		0
Harley Trading Corporation	PI		O	2011-11-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(97 458)		0
Beninger, James Lawrence	5		O	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	7 000	1.9000	
			M	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	7 000	1.9000	164 500
			O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	7 000	1.4400	
			M	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	7 000	1.4400	171 500
			O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.9900	
			M	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.9900	371 500
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	3.1000	406 500
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	3.6000	391 500
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(37 500)	5.2000	354 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	1.9000	347 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	1.4400	340 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	1.9900	140 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(95 000)	1.8100	45 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	4.2600	0
Bland, James Francis	5		O	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	7 000	1.9000	
			M	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	7 000	1.9000	164 500
			O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	7 000	1.4400	
			M	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	7 000	1.4400	171 500
			O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.9900	
			M	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.9900	371 500
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	3.6000	354 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	1.9000	347 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	1.4400	340 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	1.9900	140 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(95 000)	1.8100	45 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	4.2600	0
Costigan, Gerald	5		O	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	14 000	1.9000	
			M	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	14 000	1.9000	254 000
			O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	14 000	1.4400	
			M	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	14 000	1.4400	268 000
			O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	400 000	1.9900	
			M	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	400 000	1.9900	668 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	3.1000	783 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	3.6000	768 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	5.2000	693 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(14 000)	1.9000	679 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(14 000)	1.4400	665 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(400 000)	1.9900	265 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(175 000)	1.8100	90 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(90 000)	4.2600	0
Dawson, A. Scott	4, 5		O	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	17 000	1.9000	
			M	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	17 000	1.9000	347 000
			O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	17 000	1.4400	
			M	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	17 000	1.4400	364 000
			O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	500 000	1.9900	
			M	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	500 000	1.9900	864 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	3.1000	1 099 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	3.6000	1 084 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	5.2000	984 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(17 000)	1.9000	967 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(17 000)	1.4400	950 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(500 000)	1.9900	450 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	1.8100	250 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	4.2600	0
Faircloth, Ken	4		O	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.9000	
			M	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.9000	65 000
			O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	55 000	1.9900	
			M	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	65 000	1.9900	
			M'	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	65 000	1.9900	130 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	3.1000	132 500
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	5.2000	122 500
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	1.9000	112 500
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(65 000)	1.9900	47 500
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	1.8100	12 500
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	4.2600	0
Griffith, David Mark	5		O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(37 500)	5.2000	277 999
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 333)	1.9000	275 666
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 333)	1.4400	273 333
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(133 333)	1.9900	140 000
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(95 000)	1.8100	45 000
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(45 000)	4.2600	0
Jensen, Dean R.	4		O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)	3.1000	132 500
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	5.2000	122 500
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	1.9000	112 500
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(65 000)	1.9900	47 500
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(35 000)	1.8100	12 500
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 500)	4.2600	0
Michaluk, Lyle Dennis	5		O	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.9000	
			M	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.9000	180 000
			O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.4400	
			M	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.4400	190 000
			O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.9900	
			M	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.9900	490 000
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 000)	3.1000	760 000
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)	3.6000	745 000
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	5.2000	695 000
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	1.9000	685 000
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	1.4400	675 000

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-11-01	D	regroupement ou acquisition 22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(300 000)	1.9900	375 000
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(150 000)	1.8100	225 000
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(125 000)	4.2600	100 000
Mueller, John Alfred	5		O	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	12 000	1.9000	
			M	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	12 000	1.9000	237 000
			O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	12 000	1.4400	
			M	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	12 000	1.4400	249 000
			O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.9900	
			M	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.9900	549 000
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	5.2000	589 000
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 000)	1.9000	577 000
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 000)	1.4400	565 000
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(270 000)	1.9900	295 000
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(150 000)	1.8100	145 000
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(90 000)	4.2600	55 000
SETH, WAZIR, CHAND	4		O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	1.9000	82 500
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(65 000)	1.9900	17 500
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 000)	1.8100	12 500
			O	2011-11-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 500)	4.2600	0
Verbuck, Robert Roman	5		O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	2.6400	6 250
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	4.2600	0
Winger, Harley Lewis	4		O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	3.1000	160 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	5.2000	150 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	1.9000	140 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(85 000)	1.9900	55 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	1.8100	20 000
			O	2011-11-01	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	4.2600	0
<b>Open Text Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Davies, Gordon Allan	5		O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 750	37.3300USD	
			M	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	18 750	37.3300USD	18 750
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	59.1720USD	16 750
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	59.1530USD	14 750
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	59.0320USD	12 750
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 750)	59.0170USD	10 000
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	59.0450USD	7 000
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	59.1500USD	4 500
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	59.3500USD	3 000
<i>Deferred Share Units</i>									
Slaunwhite, Michael	4		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	113		3 210
Weinstein, Deborah	4		O	2011-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	99		1 966
<i>Options All OTEX Option Plans</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Davies, Gordon Allan	5		O	2011-10-31	D	51 - Exercice d'options	(18 750)	37.3300USD	37 500
<b>Orbit Garant Drilling Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Alexandre, Eric	4, 5		O	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	50 000		
			M	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	50 000		1 102 000
Alexandre, Pierre	4, 5, 3		O	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	50 000		
			M	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	50 000		160 000
Alexandre, Richard	5		O	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	2 500		
			M	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	2 500		25 000
Brouillette, Robert	5		O	2008-06-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000		
			M	2008-06-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000		20 000
Godin, Patrick	4		O	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	20 000		
			M	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	20 000		130 000
Laplante, Alain	5		O	2008-06-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	75 000		
			M	2008-06-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	75 000		113 500
			O	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	50 000		
			M	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	50 000		198 500
Laroche, Sylvain	5		O	2009-11-12	D	50 - Attribution d'options	10 000		
			M	2009-11-12	D	50 - Attribution d'options	10 000		45 000
			O	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	10 000		
			M	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	10 000		55 000
Rochefort, Marc	5		O	2008-06-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	15 000		
			M	2008-06-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	15 000		15 000
Stuart, Edmund Joseph	4		O	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	20 000		
			M	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	20 000		130 000
Thibault, Ronald	5		O	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	10 000		
			M	2010-11-10	D	50 - Attribution d'options	10 000		27 500
<b>Pace Oil &amp; Gas Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mitchell, Bruce	3		O	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			362 900
		R	O	2008-01-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	177 225	1.0910	540 125
		R	O	2008-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.1200	543 125
		R	O	2008-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	1.1000	534 925
			O	2008-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 200	1.0770	
		R	M	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 200	1.0770	615 125
		R	O	2008-02-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	113 800	1.0260	728 925
		R	O	2008-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	641 100	1.0560	1 370 025
		R	O	2008-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	103 300	1.2650	1 473 325
		R	O	2008-02-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 800)	1.4350	1 460 525
		R	O	2008-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 500	1.3590	1 486 025
		R	O	2008-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	73 300	1.2960	1 559 325
		R	O	2008-03-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 200	1.2430	1 593 525
		R	O	2008-04-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 250	1.2530	1 639 775
		R	O	2008-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	248 700	1.2990	1 888 475
		R	O	2008-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.3200	1 913 475
		R	O	2008-04-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.3100	1 913 975
		R	O	2008-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	88 500	1.3380	2 002 475
		R	O	2008-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	1.5100	2 014 975
		R	O	2008-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.6700	2 015 975
		R	O	2008-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	1.8110	2 013 175
		R	O	2008-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 900	1.5670	2 032 075
		R	O	2008-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	1.6970	2 035 275
		R	O	2008-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 298 200)	2.2160	737 075
		R	O	2008-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 300)	2.3000	692 775
		R	O	2008-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	532 800	2.1060	1 225 575
		R	O	2008-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	824 000	1.9020	2 049 575

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			R O	2008-07-11 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 800	1.9550	2 082 375
			R O	2008-07-18 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 700	2.0020	4 752 075
			R O	2008-07-14 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 650 000	2.0000	4 732 375
			R O	2008-07-25 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 700	1.8750	4 804 775
			R O	2008-07-31 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 100	1.9300	4 816 875
			R O	2008-08-15 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	2.1030	4 692 075
			R O	2008-08-15 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)	2.2930	4 668 075
			R O	2008-08-13 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(128 500)	2.4170	4 688 375
			R O	2008-08-20 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	2.2930	4 665 275
			R O	2008-09-04 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(119 900)	2.3660	4 545 375
			R O	2008-09-08 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(63 300)	2.3590	4 482 075
			R O	2008-09-10 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	2.2660	4 477 775
			R O	2008-09-11 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 900)	2.1930	4 456 875
			R O	2008-09-12 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 446 400	1.8700	5 903 275
			R O	2008-09-17 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 600	1.7470	5 926 875
			R O	2008-09-18 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 800	1.5090	5 950 675
			R O	2008-09-19 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 800)	1.4490	5 926 875
			R O	2008-09-19 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)	1.4490	5 916 675
			R O	2008-09-22 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 400)	1.5000	5 904 275
			R O	2008-09-23 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(714 800)	1.3500	5 189 475
			R O	2008-10-01 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	1.4900	5 186 475
			R O	2008-10-02 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	1.4500	5 183 675
			R O	2008-10-08 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 000)	1.2570	5 164 675
			R O	2008-10-09 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(343 000)	0.9970	4 821 675
			R O	2008-10-10 D	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(682 670)	0.7320	4 139 005
wallace mitchell	PI		O	2008-01-11 C	00 -	Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 314 800
			R O	2008-05-16 C	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(215 400)	1.8900	4 099 400
			R O	2008-07-14 C	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 652 800)	2.0000	1 446 600
			R O	2008-09-12 C	10 -	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 446 600)	1.8700	0
Pace Oil & Gas Ltd.	1		O	2011-10-31 D	38 -	Rachat ou annulation	64 200	4.2600	64 200
			O	2011-11-01 D	38 -	Rachat ou annulation	(64 200)		0
<b>Pan American Silver Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pan American Silver Corp.	3		O	2011-10-03 D	38 -	Rachat ou annulation	160 000	26.3002USD	761 500
			O	2011-10-03 D	38 -	Rachat ou annulation	35 200	27.6063	796 700
			O	2011-10-03 D	38 -	Rachat ou annulation	(189 700)		607 000
			O	2011-10-04 D	38 -	Rachat ou annulation	194 500	24.8467USD	801 500
			O	2011-10-04 D	38 -	Rachat ou annulation	70 000	263804.0000	
			M	2011-10-04 D	38 -	Rachat ou annulation	70 000	26.3804	871 500
			O	2011-10-05 D	38 -	Rachat ou annulation	50 000	26.3295USD	921 500
			O	2011-10-05 D	38 -	Rachat ou annulation	(222 100)		699 400
			O	2011-10-06 D	38 -	Rachat ou annulation	50 000	27.3512USD	749 400
			O	2011-10-06 D	38 -	Rachat ou annulation	(195 200)		554 200
			O	2011-10-07 D	38 -	Rachat ou annulation	134 500	27.1914USD	688 700
			O	2011-10-07 D	38 -	Rachat ou annulation	44 900	28.0354	733 600
			O	2011-10-11 D	38 -	Rachat ou annulation	25 000	28.2816USD	758 600
			O	2011-10-11 D	38 -	Rachat ou annulation	(264 500)		494 100
			O	2011-10-12 D	38 -	Rachat ou annulation	(100 000)		394 100
			O	2011-10-13 D	38 -	Rachat ou annulation	16 100	28.1462USD	410 200
			O	2011-10-14 D	38 -	Rachat ou annulation	(204 400)		205 800
			O	2011-10-17 D	38 -	Rachat ou annulation	36 000	27.8440USD	241 800
			O	2011-10-18 D	38 -	Rachat ou annulation	19 000	26.7826USD	260 800
			O	2011-10-18 D	38 -	Rachat ou annulation	4 000	27.3063	264 800
			O	2011-10-18 D	38 -	Rachat ou annulation	(16 100)		248 700
			O	2011-10-24 D	38 -	Rachat ou annulation	(59 000)		189 700
<b>Paramount Resources Ltd.</b>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Doyle, Lloyd M.	5		O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	35.7500	3 217
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	36.7500	2 517
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17)	36.7500	2 500
<b>Patheon Inc.</b>									
<i>DSU</i>									
Agroskin, Daniel	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 118	1.3700	73 401
Frank, Ramsey A.	4, 6		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 118	1.3700	128 294
Levy, Paul S.	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 118	1.3700	128 294
Shaw, Brian Gordon	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 953	1.3700	58 038
sutin, david earl	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 787	1.3700	24 878
Taylor, Thomas S.	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 118	1.3700	128 294
Viso, Joaquin	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 118	1.3700	73 401
Watchom, Derek John	4		O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 118	1.3700	128 294
<b>Pathfinder Convertible Debenture Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	11.6600	3 833 614
			O	2011-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	11.5500	3 835 314
<b>Petrichor Energy Inc.</b>									
<i>Options</i>									
DeVries, Joe	4		O	2011-10-29	D	52 - Expiration d'options	25 000	2.5000	250 000
Switzer, Richard	4		O	2011-10-29	D	52 - Expiration d'options	7 500	2.5000	115 000
<b>PetroBakken Energy Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
WRIGHT, JOHN DAVID	4, 5		O	2011-10-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 933		35 269
<i>Droits Incentive</i>									
WRIGHT, JOHN DAVID	4, 5	R	O	2011-10-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 933)		11 307
<b>Petrobank Energy and Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
WRIGHT, JOHN DAVID	4, 5		O	2011-10-25	D	51 - Exercice d'options	55 258		3 806 772
<i>Options</i>									
WRIGHT, JOHN DAVID	4, 5		O	2011-10-25	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		416 235
			O	2011-10-25	D	51 - Exercice d'options	(5 258)		410 977
<b>Petrominerales Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Chant, Jeffrey MacIntosh	5								
Jeffrey Chant & Associates	PI	R	O	2011-01-12	I	51 - Exercice d'options	8 000		
			M	2011-01-12	I	51 - Exercice d'options	(8 000)		32 000
<b>PharmaGap Inc. (formerly Sebring Resources Ltd.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Letellier, Robert	4, 3	R	O	2011-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(190 000)	0.0500	1 192 756
<b>Poseidon Concepts Corp. (formerly Open Range Energy Corp.)</b>									
<i>Options</i>									
Michaluk, Lyle Dennis	5		O	2011-11-02	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	3.2400	0
<b>Premier Gold Mines Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2011-10-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	6.5000	2 673 024
<b>Progressive Waste Solutions Ltd.(formerly IESI-BFC Ltd.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Progressive Waste Solutions Ltd.	1		O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	415 404	21.8600	1 176 263
<b>Pulse Seismic Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pulse Seismic Inc.	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	1.8800	13 000*
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	65 400	1.8200	78 400*
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.8900	79 400*



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Quincaillerie Richelieu Ltée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giasson, Alain	5		O	2011-10-28	D	51 - Exercice d'options	13 000	26.2500	15 177
<i>Options</i>									
Giasson, Alain	5		O	2011-10-28	D	51 - Exercice d'options	(13 000)	26.2500	56 500
<b>Redline Communications Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kramer, David	3								
David Kramer (RRSP)	PI		O	2011-10-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5600	36 000
<b>REIT INDEXPLUS Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	3								
MFL Management Limited	PI		O	2011-10-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	10.4041	50 200
			O	2011-10-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	10.3500	48 700
			O	2011-10-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	10.4000	47 800
			O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 500)	10.2686	16 300
REIT Indexplus Income Fund	1		O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.3500	511 200
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	10.4700	512 300
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	10.2500	517 600
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.2100	518 000
			O	2011-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	10.0700	519 700
<b>Ressources Appalaches inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hupé, Alain	5		O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.0400	1 085 336
			O	2011-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.0500	1 145 336
<b>RESSOURCES ARMISTICE CORP.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morgan, Todd J.	4, 5		O	2011-10-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	60 000	0.2500	5 091 250
O'Donnell, James Francis	4		O	2011-10-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	200 000	0.2800	3 730 000
Smith, Gregory Harold	4		O	2011-10-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	50 000	0.2800	429 517*
<i>Bons de souscription Common Share Purchase Warrants</i>									
Morgan, Todd J.	4, 5		O	2011-10-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	30 000	0.2500	30 000
Smith, Gregory Harold	4		O	2011-10-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 000	0.3500	150 000*
<b>Ressources et Energie Squatex Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caron, Jean-claude	4, 3		O	2011-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	M	2011-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			32 642 323
9129-2862 Québec Inc.	PI		O	2011-10-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 960 413
Lamarche, René	4	R	O	2011-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			700 000
Laroche, Paul	5	R	O	2011-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			210 000
Surveyer, Steve	4, 3	R	O	2011-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 400 000
<b>Ressources Métafor Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coffin, Tristram	4								
Micheline Cloutier	PI		O	2011-10-27	C	97 - Autre	(75 000)		0
<b>Ressources MGold inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wober, Gernot Erich	4		O	2011-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Options</b>									
DeSchutter, Gary Philip	4		O	2011-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	750 000		750 000
Postras, Marc Roger	4, 5		O	2011-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	750 000		750 000
Scodnick, Joel	4		O	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		
			M	2011-10-26	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		1 051 250
<b>RESSOURCES MINIÈRES AUGYVA INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagnon, Georges-Yvan	3		O	2011-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 000)	0.3300	6 000 884
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.3300	5 950 884
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	0.3500	5 922 884
		R	O	2010-11-08	D	97 - Autre	(986)	0.2200	6 406 384
		R	O	2010-12-23	D	97 - Autre	(500)	0.3250	6 405 884
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.3900	5 907 884
Skutezky, Ernest Michael Rhodes	4								
RRSP	PI		O	2011-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.3500	120 000
<i>Options</i>									
Abasov, Farhad	4		O	2011-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-11-02	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
Billan, Kuldeep	4		O	2011-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-11-02	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
Chim, Sandy Chun Kwan	4		O	2011-11-02	D	50 - Attribution d'options	50 000		250 000
Gagnon, Georges-Yvan	3		O	2011-10-27	D	52 - Expiration d'options	(500 000)	0.3800	0
Jones, Peter Rhys	4		O	2011-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-11-02	D	50 - Attribution d'options	350 000		350 000
Lees, Charles Nigel	4		O	2011-08-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-11-02	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.3800	250 000
Skutezky, Ernest Michael Rhodes	4		O	2011-11-02	D	50 - Attribution d'options	150 000		158 334
<b>Ressources Pershimco inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bureau, Alain	4, 5								
Recursos Mexcan S.A. de C.V.	PI		O	2011-10-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 333 333)		0
Ridemount Entreprise S.A.	PI		O	2006-11-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 333 333		1 333 333
<b>Ressources Sirios Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0450	816 622
<b>Ressources Teck Limitée</b>									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2011-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	35.7400	7 552 866
			O	2011-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	36.7500	7 553 066
			O	2011-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	36.4000	7 559 666
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 600	41.3000	7 569 266
			O	2011-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 700	39.9600	7 577 966
<b>Ridley Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harden, Wayne	4		O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.9700	5 100
			O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.9400	5 500
VanRoekel, Steven Jay	4		O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.9080	12 500
<b>RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Robins, Jordan	5		O	2011-10-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 145	24.3500		30 886
Waks, Frederic Allen	5								
Fred Waks (RESP)	PI		O	2011-10-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 10	24.3500		2 199
Linda Waks ITF Ariel	PI		O	2011-10-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 12	24.3500		2 578

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Linda Waks ITF Jessica	PI		O	2011-10-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10	24.3500	2 249
Linda Waks ITF Marlie	PI		O	2011-10-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	24.3500	1 789
Linda Waks ITF Whitney	PI		O	2011-10-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	24.3500	1 789
Linda Waks RSP	PI		O	2011-10-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	129	24.3500	27 593
<b>Rogers Communications Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A Voting</i>									
Hull, Thomas Ian	4, 6								
Hull Life Insurance Agencies Limited	PI		O	2011-11-03	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(37 500)		400 000
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Rogers Control Trust	3								
Rogers Investments (2006) Limited	PI		O	2011-10-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	311 500	36.2600	14 503 216
RTHL Inc.	PI		O	2011-10-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(311 500)	36.2600	4 148 964
Rogers, Loretta A.	4, 6		O	2011-10-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(600)		91 675
		R	O	2011-08-15	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(6 800)		92 275
<b>Royal Host Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armoyan, George	3								
Geosam Capital Inc.	PI		O	2011-10-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	1.2271	229 100
			O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 800	1.2759	250 900
			O	2011-11-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.3000	255 900
<i>Débetures convertibles 5.90 unsecured subordinated, Series D, due June 30, 2014</i>									
Armoyan, George	3								
Geosam Capital Inc.	PI		O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 29 000.00	76.5000	\$ 1 592 000.00
<i>Débetures convertibles 6.00 unsecured subordinated, Series B, due October 31, 2015</i>									
Armoyan, George	3								
Geosam Capital Inc.	PI		O	2011-10-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 88 000.00	72.0000	\$ 4 286 000.00
			O	2011-10-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 39 000.00	72.0000	\$ 4 325 000.00
			O	2011-10-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 71 000.00	72.0000	\$ 4 396 000.00
			O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 63 000.00	71.5000	\$ 4 459 000.00
			O	2011-10-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 18 000.00	71.5000	\$ 4 477 000.00
			O	2011-11-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 2 000.00	71.5000	\$ 4 479 000.00
			O	2011-11-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 48 000.00	71.5000	\$ 4 527 000.00
<i>Débetures convertibles 6.25 unsecured subordinated, Series C, due Sept 30, 2013</i>									
Armoyan, George	3								
Geosam Capital Inc.	PI		O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 114 000.00	83.8831	\$ 2 372 000.00
<b>Rubicon Minerals Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adamson, David William	4, 5		O	2011-10-26	D	51 - Exercice d'options	93 750	0.7400	496 272*
Lewis, Robert George	5		O	2011-10-26	D	51 - Exercice d'options	75 000	0.7400	76 200*
<i>Options</i>									
Adamson, David William	4, 5		O	2011-10-26	D	51 - Exercice d'options	(93 750)		1 256 250*
Lewis, Robert George	5		O	2011-10-26	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	0.7400	570 000*
<b>Saputo Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Saputo inc.</b>									
1			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	115 500	42.5209	282 600
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(60 600)		222 000
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	62 200	40.1360	284 200
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(48 500)		235 700
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	58 900	42.3902	294 600
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(58 000)		236 600
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	57 400	43.3086	294 000
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(115 500)		178 500
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	19 900	42.7392	198 400
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(62 200)		136 200
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(58 900)		77 300
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(57 400)		19 900
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(19 900)		0
<b>Savant Explorations Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Tweedie, Eric Bruce	4		O	2011-11-01	D	50 - Attribution d'options	125 000		460 000*
<b>Savaria Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Savaria Corporation	1		O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4700	54 800
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4700	55 800
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(53 800)		2 000
<b>Scorpio Mining Corporation</b>									
<i>Options</i>									
Vargas, Victoria	5		O	2011-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
			O	2011-11-01	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.0200	300 000
<b>Scott's Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bitove, John Ivan	7								
PBI Enterprises Inc.	PI		O	2005-09-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-28	C	36 - Conversion ou échange	2 254 909		2 254 909
<b>Sears Canada Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sears Canada Inc.	1		O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	12.9280	1 500
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	13.4891	5 500
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
<b>Senvest Capital Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Senvest Capital Inc.	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	67.0000	200
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	65.0000	300
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
<b>SHAW COMMUNICATIONS INC.</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Shaw, Bradley	4, 5								
RRSP - Bradley Shaw	PI		O	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19	19.6300	1 280
Shaw, Jim	4		O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	446	19.6300	111 720
			O	2011-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	446	19.6300	112 590
Locked-in RRSP	PI		O	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105	19.6300	27 205
RRSP	PI		O	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7	19.6300	1 881
SJ Properties Ltd.	PI		O	2011-10-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	100	19.6300	25 682
Shaw, JR	4, 5, 3		O	2011-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 480	19.6300	894 576
Carol M. Shaw	PI		O	2011-10-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	234	19.6300	33 170
Heather Shaw	PI		O	2011-10-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	19.6300	137 612
Heather Shaw (RRSP)	PI		O	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	109	19.6300	28 111
James Cole Emanuel Shaw-Antonio	PI		O	2011-10-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	19.6300	1 178
Keeley Jae Shaw-Antonio	PI		O	2011-10-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	19.6300	1 178

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Mackenzie Taylor Mantler	PI		O	2011-10-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	19.6300	549
Madison Carol Mantler	PI		O	2011-10-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	19.6300	549
Montana Marie Shaw-Antonio	PI		O	2011-10-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	19.6300	1 178
Retirement Income Fund	PI		O	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	194	19.6300	2 514
SFG Investments Ltd.	PI		O	2011-10-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	32 165	19.6300	16 327 984
Shaw, Julie	5		O	2011-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13	19.6300	955
RRSP (Julie Shaw)	PI		O	2011-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34	19.6300	8 819
<b>Shoreline Energy Corp.</b>									
<i>Actions privilégiées redeemable, retractable cumulative</i>									
Boydol, Janet Marie	5		O	2011-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-24	D	50 - Attribution d'options	15 000		15 000
<i>Options</i>									
Cumming, Brian Robert	5		O	2011-10-24	D	50 - Attribution d'options	34 000		34 000
Grisdale, Daniel Christopher	5		O	2011-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
			O	2011-10-24	D	50 - Attribution d'options	54 000	6.8500	56 000
Shippen, Peter James	4		O	2011-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Williams, John B.	4		O	2011-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-24	D	50 - Attribution d'options	20 000	6.8500	20 000
<i>Options Stock options</i>									
Stromquist, John Kevin	5		O	2011-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			54 000
<b>SilverBirch Energy Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Douglas, Kevin	3								
Douglas Family Trust	PI		O	2011-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	6.1020USD	
			M	2011-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 217	6.1020USD	1 107 805
			O	2011-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	561	5.6730USD	1 130 466
			O	2011-10-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 683	5.8260USD	1 132 149
			O	2011-10-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 274	6.9340USD	1 195 423
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	7.0850USD	1 203 923
Douglas Irrevocable Descendants Trust	PI		O	2011-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	6.1020USD	
			M	2011-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 833	6.1020USD	2 150 445
			O	2011-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 089	5.6730USD	2 194 434
			O	2011-10-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 267	5.8260USD	2 197 701
			O	2011-10-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	122 826	6.9340USD	2 320 527
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	7.0850USD	2 337 027
James E. Douglas III	PI		O	2011-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.1020USD	
			M	2011-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 010	6.1020USD	651 650
			O	2011-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	330	5.6730USD	664 980
			O	2011-10-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	990	5.8260USD	665 970
			O	2011-10-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 220	6.9340USD	703 190
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.0850USD	708 190
K&M Douglas Trust	PI		O	2011-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	6.1020USD	
			M	2011-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 040	6.1020USD	2 606 600
			O	2011-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 320	5.6730USD	2 659 920
			O	2011-10-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 960	5.8260USD	2 663 880
			O	2011-10-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	148 880	6.9340USD	2 812 760
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	7.0850USD	2 832 760
<b>Societe Aurifere Barrick</b>									
<i>Droits Restricted Share Units (cash settled)</i>									
Mullany, Ivan John	5		O	2011-10-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 306	46.2800USD	11 760
<b>Société financière IGM Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sims, Charles	4, 5		O	2011-10-31	D	35 - Dividende en actions	138	42.5100	11 110
RRSP Account	PI		O	2011-10-31	I	35 - Dividende en actions	55	42.5100	4 457
<i>Equity Forward Contract - IGM 1</i>									
IGM Financial Inc.	1		O	2011-10-31	D	35 - Dividende en actions	1	43.0400	4

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Equity-Swap - IGM1</i>									
IGM Financial Inc.	1		O	2011-10-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	43.0400	18
			O	2011-10-31	D	35 - Dividende en actions	1	43.0400	19
<i>Equity-Swap - IGM2</i>									
IGM Financial Inc.	1		O	2011-10-31	D	35 - Dividende en actions	1	43.0400	9
<b>Solutions Extenway Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Brown, David	5, 3		O	2008-11-24	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	
			M	2008-11-24	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	700 000
			O	2010-09-26	D	52 - Expiration d'options	200 000	0.3000	1 400 000*
Laferrière, Richard F.	4, 5		O	2005-09-26	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3000	
			M	2005-09-26	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3000	200 000
			O	2010-09-26	D	52 - Expiration d'options	200 000	0.3000	1 950 000*
Lassonde, Carolyne	4, 5		O	2005-12-19	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3000	
			M	2005-12-19	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3000	200 000
			O	2010-12-19	D	52 - Expiration d'options	200 000	0.3000	728 945*
McAllister, John	4, 5		O	2008-11-24	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	
			M	2008-11-24	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	700 000
			O	2010-09-26	D	52 - Expiration d'options	200 000	0.3000	1 400 000*
Pelletier, Mario	5		O	2010-09-26	D	52 - Expiration d'options	200 000	0.3000	1 500 000*
Zakaib, Lorne	4		O	2010-09-26	D	52 - Expiration d'options	200 000	0.3000	700 000*
<b>Sonde Resources Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell, Clayton H.	3								
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2011-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	2.9426	321 455
			O	2011-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 700)	2.9523	313 755
			O	2011-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 400)	3.0001	294 355
<b>SONOMA CAPITAL INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Foundation Opportunities Inc.	3		O	2011-10-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(50 000)	0.0250	2 000 000
Goldberg, Warren	5		O	2011-10-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.0250	100 000
<b>Spectral Diagnostics Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giese, Kevin Arnold	4	R	O	2011-09-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 681 459		1 681 459
Queensbury Ventures Inc.	PI		O	2011-09-09	I	35 - Dividende en actions	1 689 809		
			M	2011-09-09	I	35 - Dividende en actions	8 350		58 350
			O	2011-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3100	93 350
<b>Sprott Power Corp.</b>									
<i>Options</i>									
Bartlett, Donald James	5		O	2011-11-01	D	50 - Attribution d'options	100 000		175 000
<b>Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of America Ltd.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gerstein, Irving	4		O	2011-10-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(25 050)	6.0000	0
Camf Holdings Limited	PI		O	2011-10-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	25 050	6.0000	92 790
<b>Supremex Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armoyan, Sime	3								
Scotia Learning Centres Incorporated	PI		O	2011-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	1.6000	3 235 800
<b>Sure Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boyce, Jeff	4		O	2011-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.3400	4 349 690
			O	2011-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.4000	4 355 690
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	1.4900	4 360 190
Julia Boyce	PI		O	2011-10-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.3400	5 050 760

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Symphony Floating Rate Senior Loan Fund</b>									
<i>Parts Class A</i>									
Braaten, Peter A.	4		O	2011-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-11-01	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 000	10.0000	25 000
Brompton Capital Corporation	PI		O	2011-10-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-11-01	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	375 000	10.0000	375 000
Brompton Corp.	7		O	2011-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
Pether, Raymond	4								
Brompton Financial Services Inc.	PI		O	2011-10-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-11-01	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	175 000	10.0000	175 000
<b>Technologies 20-20 Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
20-20 Technologies Inc.	1		O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.7600	15 600
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.7500	3 600
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.7400	5 400
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.7500	7 200
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.7500	9 000
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.7000	10 800
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.7000	12 600
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.7000	14 400
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.7000	16 200
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.7000	18 000
			O	2011-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.7000	19 800
			O	2011-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.7000	21 600
			O	2011-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.6900	23 400
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	2.6900	23 900
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.6900	25 700
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.7000	27 500
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.7000	29 300
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(13 800)		1 800
Grou, Jean-François	5		O	2011-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	296	2.7000	77 659
Perrone, Steve	5		O	2011-08-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	102	2.9499	4 536
			O	2011-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	107	2.8126	4 643
			O	2011-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	111	2.7000	4 754
<b>Technologies Sonomax Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brennan, Peter	4		O	2011-10-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	11 666 666		18 363 936
Malouf, Peter J.	4								
P.J. Malouf & Co	PI		O	2011-10-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 166 666		6 960 898
<b>TECSYS Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
TECSYS	1		O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.1000	2 100
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		0
<b>TerraVest Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Armoyan, George	3		O	2011-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.9900	2 198 100
			O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	1.9967	2 201 700

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>The Brick Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Brick Ltd.	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	53 381	2.4500	53 381
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	47 900	2.3500	101 281
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.3100	102 081
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	2.3200	104 381
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	2.3400	106 881
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.3200	111 881
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	48 381	2.3500	160 262
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.3500	170 262
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	36 881	2.4000	207 143
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	2.3900	213 643
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	2.4000	223 543
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	2.4000	231 043
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	2.4500	251 043
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.4100	251 143
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	2.4100	259 543
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	2.4400	268 643
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.4500	278 643
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.4500	288 643
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	2.4400	290 343
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.4700	300 343
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	2.4600	308 343
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.5000	318 343
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	2.6000	329 343
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	2.5000	344 343
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	2.6000	352 843
			O	2011-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(352 843)	2.4200	0
<i>Bons de souscription</i>									
The Brick Ltd.	1		O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 500		2 500
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 500		8 000
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 500		13 500
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 500		17 000
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	119 300		136 300
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 000		140 300
			O	2011-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(140 300)	1.4900	0
<b>The Westaim Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Westaim Corporation	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	0.4550	9 500
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)	0.4550	0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	31 500	0.4700	31 500
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(31 500)	0.4700	0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0.4650	3 000
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	0.4650	0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	0.4450	25 000
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	0.4450	0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.4550	2 000
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	0.4550	0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	0.4600	33 000
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	0.4600	0
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	0.4800	65 000
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(65 000)	0.4800	0
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	0.4750	14 000
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)	0.4750	0
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	0.4750	9 000
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)	0.4750	0



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	0.4800	16 000
			O	2011-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)	0.4800	0
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	33 500	0.4800	33 500
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(33 500)	0.4800	0
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0.4850	23 000
			O	2011-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)	0.4850	0
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	0.4800	50 000
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	0.4800	0
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	29 000	0.4950	29 000
			O	2011-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(29 000)	0.4950	0
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.4900	5 000
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	0.4900	0
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	0.4950	20 000
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	0.4950	0
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	49 000	0.5000	49 000
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(49 000)	0.5000	0
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.5000	5 000
			O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	0.5000	0
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	36 000	0.5000	36 000
			O	2011-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(36 000)	0.5000	0
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.5000	2 000
			O	2011-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	0.5000	0
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.5000	5 500
			O	2011-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)	0.5000	0
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	79 000	0.5000	79 000
			O	2011-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(79 000)	0.5000	0
			O	2011-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.5000	10 000
			O	2011-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	0.5000	0
			O	2011-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	0.5000	40 000
			O	2011-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)	0.5000	0
<b>Tim Hortons Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Toop, R. Scott	5		O	2011-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 100		49.6900	2 279
<b>Toromont Industries Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCallum, John S.	4		O	2011-11-03	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.3800	63 000*
			O	2011-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	19.9500	58 000*
<i>Options</i>									
McCallum, John S.	4		O	2011-11-03	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		33 350*
<b>Transcontinental inc.</b>									
<i>Unités d'actions différées (UAD-administrateurs) / (DSU-directors)</i>									
Bouchar, Lucien	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 584	12.0000	32 341
Dubois, Claude	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 333	12.0000	30 849
Fitzgibbon, Pierre	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	667	12.0000	4 345
Fortin, Richard	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 584	12.0000	31 936
Gordon, Harold P.	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 334	12.0000	31 741
Lefebvre, Monique	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	667	12.0000	18 378
Marcoux, Nathalie	4, 6		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	958	12.0000	2 472
Martini, Anna	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 259	12.0000	2 878
Roy, François R.	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	667	12.0000	9 246
Saputo, Lino Anthony	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 333	12.0000	17 735
Tremblay, André	4		O	2011-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	958	12.0000	19 337
<b>Transport Scolaire Sogesco inc.</b>									
<i>Actions de Catégorie C</i>									
Girardin, Steve	6								
SG One inc.	PI		O	2011-10-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000



Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>									
Girardin, Steve	6								
SG One inc.	PI		O	2011-10-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			125
<b>TSO3 inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Deschamps, Benoît	5		O	2011-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 692		1.4986	692
Robitaille, Simon	4, 5								
REER	PI		O	2011-11-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat 685		1.4986	71 121
<b>United Corporations Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
United-Connected Holdings Corp.	3		O	2011-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	44.5500	2 670 742
			O	2011-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	44.5000	2 671 242
			O	2011-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	44.5000	2 672 142
<b>Uranium Focused Energy Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.5000	18 285 885
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.5600	18 288 385
			O	2011-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.5900	18 285 285
			O	2011-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.5300	18 286 885
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.6700	18 289 185
			O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	905 107	2.3900	18 284 285
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	2.7500	18 289 585
			O	2011-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	2.5400	18 301 785
			O	2011-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.7900	18 291 085
			O	2011-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	2.7300	18 300 085
			O	2011-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.6000	18 303 785
<b>Valeant Pharmaceuticals International, Inc.</b>									
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
De Silva, Rajiv	5		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 180		185 006
Masterson, Richard Kevin	7		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 282		45 877
Pearson, J. Michael	4, 5		O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	155 642		4 850 828
Stolz, Brian Matheison	5		O	2011-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 230		5 230
<b>Velan Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Velan Inc.	1		O	2011-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	13.0000	1 100
			O	2011-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.1000	1 700
			O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.0000	2 700
			O	2011-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.9000	3 700
<b>WesternZagros Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abu Dhabi National Energy Company PJSC	3		O	2011-10-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			74 000 000
<b>White Tiger Gold Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Blakely, Hugh	7		O	2011-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-20	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	140 000		140 000
			O	2011-10-20	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	60 000		200 000
			O	2011-10-20	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	30 000		230 000
Major, Daniel John	7		O	2011-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 200 000
<b>Wildcat Exploration Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Daniels, Andrew	4		O	2007-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			R O	2007-07-26	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2450	150 000
			R O	2008-07-10	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1700	400 000
			R O	2009-07-20	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	650 000
			R O	2010-07-26	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	850 000
			R O	2010-11-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	900 000
			R O	2011-10-20	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	1 150 000
Pitcher, Charles	4		R O	2011-10-20	D	50 - Attribution d'options	250 000		850 000
			R O	2010-07-26	D	50 - Attribution d'options	200 000		550 000
			R O	2010-11-23	D	50 - Attribution d'options	50 000		600 000
<b>Xceed Mortgage Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Akemis Holding Corp	3	R	O	2011-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	0.7700	6 834 101
<b>Yieldplus Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2011-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	7.4900	82 475 254
			O	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	905	6.6800	82 484 254
<b>Zarlink Semiconductor Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Microsemi Corporation	3								
0916753 B.C. ULC	PI		O	2011-10-26	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	9 668 805	3.9800	135 330 735
<i>Débetures convertibles</i>									
Microsemi Corporation	3								
0916753 B.C. ULC	PI		O	2011-10-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	\$ 926 000.00	1000.0000	\$ 62 049 000.00

**ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)**

**Prenez note que la période de transition concernant la réduction du délai de dix à cinq jours civils pour déposer une déclaration d'initié (sauf pour la déclaration initiale) prendra fin le 31 octobre 2010.**

**À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
<b>Akemis Holding Corp</b>	Xceed Mortgage Corporation	2011-10-24	2011-11-01	ON
<b>Buckland, Charles Channing</b>	KLONDIKE GOLD CORP.	2011-10-24	2011-10-31	BC
<b>Buckovic, William Alan</b>	Geovic Mining Corp.	2011-10-24	2011-10-31	ON
<b>Caron, Jean-claude</b>	<b>Ressources et Énergie Squatex Inc.</b>	<b>2011-10-14</b>	<b>2011-11-01</b>	<b>QC</b>
<b>Cudney, Robert Douglas</b>	Canada Lithium Corp.	2011-06-22	2011-11-01	ON
<b>Daniels, Andrew</b>	Wildcat Exploration Ltd.	2007-07-26	2011-10-28	MB
	Wildcat Exploration Ltd.	2008-07-10	2011-10-28	MB
	Wildcat Exploration Ltd.	2009-07-20	2011-10-28	MB
	Wildcat Exploration Ltd.	2010-07-26	2011-10-28	MB
	Wildcat Exploration Ltd.	2010-11-23	2011-10-28	MB
	Wildcat Exploration Ltd.	2011-10-20	2011-10-28	MB
<b>Dickie, William Paul</b>	Ateba Resources Inc. (formerly, Ateba Technology & Environmental Inc.)	2011-10-26	2011-11-01	ON
	Ateba Resources Inc. (formerly, Ateba Technology & Environmental Inc.)	2011-10-28	2011-11-03	ON
<b>Eresman, Randall Kerry</b>	Encana Corporation	2011-10-21	2011-11-01	AB
<b>Eyre, Sally Louise</b>	Copper North Mining Corp.	2011-10-24	2011-10-31	BC
<b>Gagnon, Georges-Yvan</b>	<b>RESSOURCES MINIÈRES AUGYVA INC.</b>	<b>2010-11-08</b>	<b>2011-11-01</b>	<b>QC</b>
	<b>RESSOURCES MINIÈRES AUGYVA INC.</b>	<b>2010-12-23</b>	<b>2011-11-01</b>	<b>QC</b>
<b>Garbers, Deon Michael</b>	Anvil Mining Limited	2011-05-11	2011-11-03	BC
	Anvil Mining Limited	2011-05-26	2011-11-03	BC
	Anvil Mining Limited	2011-07-19	2011-11-03	BC
	Anvil Mining Limited	2011-07-20	2011-11-03	BC
<b>Giese, Kevin Arnold</b>	Spectral Diagnostics Inc.	2011-09-23	2011-11-01	ON
<b>Gilpin, Richard Roy</b>	Canadian Western Bank	2011-03-01	2011-11-01	AB
<b>Giraud, Thomas Sewell Byng</b>	Imperial Metals Corporation	2011-10-25	2011-11-02	BC
<b>Granger, Alex</b>	Barisan Gold Corporation	2011-10-21	2011-10-27	BC
<b>Ingram, Donald Richard</b>				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
<b>Johnson, Jeffrey Scott</b>	Gibson Energy Inc.	2011-08-10	2011-10-27	AB
	OPEL Technologies Inc.	2011-09-28	2011-10-31	ON
<b>Jones, Tracy Elizabeth</b>	Leisureworld Senior Care Corporation	2010-03-26	2011-10-27	ON
	Leisureworld Senior Care Corporation	2010-07-28	2011-10-27	ON
<b>Lamarche, René</b>	<b>Ressources et Énergie Squatex Inc.</b>	<b>2011-10-14</b>	<b>2011-10-31</b>	<b>QC</b>
<b>Laroche, Paul</b>	<b>Ressources et Énergie Squatex Inc.</b>	<b>2011-10-14</b>	<b>2011-10-31</b>	<b>QC</b>
<b>Letellier, Robert</b>	PharmaGap Inc. (formerly Sebring Resources Ltd.)	2011-10-18	2011-10-27	ON
<b>Mitchell, Bruce</b>	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-01-11	2011-10-28	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-01-18	2011-10-28	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-01-21	2011-10-28	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-01-31	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-02-08	2011-10-28	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-02-18	2011-10-28	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-02-22	2011-10-28	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-02-29	2011-10-28	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-03-14	2011-10-28	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-03-20	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-03-31	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-04-11	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-04-18	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-04-25	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-04-30	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-05-09	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-05-16	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-05-16	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-05-23	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-05-28	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-05-30	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-06-06	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-06-13	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-06-17	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-06-30	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-07-04	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-07-11	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-07-14	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-07-14	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-07-18	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-07-25	2011-10-29	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-07-31	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-08-13	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-08-15	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-08-15	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-08-20	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-09-04	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-09-08	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-09-10	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-09-11	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-09-12	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-09-12	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-09-17	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-09-18	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-09-19	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-09-19	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-09-22	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-09-23	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-10-01	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-10-02	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-10-08	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-10-09	2011-10-29	AB
	Pace Oil & Gas Ltd.	2008-10-10	2011-10-29	AB
<b>Pitcher, Charles</b>				
	Wildcat Exploration Ltd.	2010-07-26	2011-10-31	MB
	Wildcat Exploration Ltd.	2010-11-23	2011-10-31	MB
	Wildcat Exploration Ltd.	2011-10-20	2011-10-28	MB
<b>Rainville, Jean</b>				
	<b>Cabia Goldhills Inc.</b>	<b>2011-10-26</b>	<b>2011-11-01</b>	<b>QC</b>
<b>Rogers, Loretta A.</b>				
	Rogers Communications Inc.	2011-08-15	2011-10-31	ON
<b>Russell, Shandra</b>				
	Gibson Energy Inc.	2011-08-15	2011-10-27	AB
<b>Surveyer, Steve</b>				
	<b>Ressources et Énergie Squatex Inc.</b>	<b>2011-10-14</b>	<b>2011-10-31</b>	<b>QC</b>
<b>Walkervale Holdings Inc.</b>				
	Cell-Loc Location Technologies Inc.	2011-05-11	2011-10-28	AB
<b>WRIGHT, JOHN DAVID</b>				
	PetroBakken Energy Ltd.	2011-10-22	2011-10-28	AB

## ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
CO <sub>2</sub> Solution inc.	Actions inscrites	2011-08-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2010-07-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2009-11-12	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2011-06-10	Actions ordinaires	2014-12-31
Groupe GDG Environnement ltée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H <sub>2</sub> O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
Innoventé inc.	Actions inscrites	2011-10-25	Actions ordinaires	2014-12-31
Intema Solutions Inc.	Actions inscrites	2009-10-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2011-07-12	Actions ordinaires	2014-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2010-05-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2009-10-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2009-12-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2009-10-29	Actions ordinaires	2012-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
Ressources Méтанor Inc.	Actions inscrites	2010-09-20	Actions ordinaires	2013-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Solutions Extenway Inc.	Actions inscrites	2011-07-18	Actions ordinaires	2014-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2009-12-11	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2010-06-08	Actions ordinaires	2013-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO <sub>3</sub> inc.	Actions inscrites	2009-08-14	Actions ordinaires	2012-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31



# 7.

## Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

## 7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

### 7.3.1 Consultation

#### **Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modifications aux Procédures relatives à l'exécution d'opérations en bloc**

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications aux *Procédures relatives à l'exécution d'opérations en bloc*. Ces modifications visent à permettre aux participants agréés de la Bourse de soumettre leur formulaire de rapport d'opérations en bloc par le biais du site web de la Bourse.

(Les textes sont reproduits ci-après).

#### **Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 2 décembre 2011, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : 514 864-6381

Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

#### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Jean-François Royal  
Analyste aux OAR  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514 395-0337, poste 4354  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4354  
Télécopieur : 514 873-7455  
Courrier électronique : [jean-francois.royal@lautorite.qc.ca](mailto:jean-francois.royal@lautorite.qc.ca)



<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

**CIRCULAIRE**  
**Le 2 novembre 2011**

## SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

### MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS EN BLOC

#### SOUSSION DU FORMULAIRE DE RAPPORT D'OPÉRATIONS EN BLOC PAR LE BIAIS DU SITE WEB DE LA BOURSE DE MONTRÉAL

Le Comité de règles et politiques de Bourse de Montréal inc. (la « **Bourse** ») a approuvé les modifications aux *Procédures relatives à l'exécution d'opérations en bloc* (les « **procédures** ») afin de permettre aux participants agréés de la Bourse de soumettre leur formulaire de rapport d'opérations en bloc par le biais du site web de la Bourse.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le **2 décembre 2011**. Prière de soumettre ces commentaires à :

Monsieur François Gilbert  
Vice-président, Affaires juridiques, produits dérivés  
Bourse de Montréal Inc.  
Tour de la Bourse  
C.P. 61, 800, square Victoria  
Montréal (Québec) H4Z 1A9  
Courriel : [legal@m-x.ca](mailto:legal@m-x.ca)

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

Madame Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, Tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

Circulaire no. : 165-2011

**Tour de la Bourse**  
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9  
Téléphone : 514 871-2424  
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353  
Site Web : [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)

## Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des modifications proposées ainsi que les procédures modifiées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

## Processus d'établissement de règles

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (« **OAR** ») par l'Autorité. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de règles et politiques l'approbation des règles et procédures. Les règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

Circulaire no. : 165-2011

**Tour de la Bourse**  
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9  
Téléphone : 514 871-2424  
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353  
Site Web : [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)



## PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS EN BLOC

### SOUSSION DU FORMULAIRE DE RAPPORT D'OPÉRATIONS EN BLOC PAR LE BIAIS DU SITE WEB DE LA BOURSE DE MONTRÉAL

#### Introduction

Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») propose par les présentes d'ajouter un formulaire Web de rapport d'opérations en bloc afin que les participants agréés (« PA ») puissent soumettre leurs opérations en bloc au Service des opérations de marché (« SOM ») pour validation par le biais du site de la Bourse, conformément aux exigences prévues dans les Procédures relatives à l'exécution d'opérations en bloc (les « **Procédures** »).

#### I. ANALYSE DÉTAILLÉE

##### A. Explication

Selon les Règles de la Bourse, les opérations en bloc dans des instruments dérivés inscrits et négociés à la Bourse sont autorisées si de telles opérations sont exécutées en conformité avec l'article 6380 des Règles et avec les Procédures établies par la Bourse.

Le paragraphe b) des Procédures stipule que *l'acheteur et le vendeur doivent compléter et soumettre le formulaire de rapport d'opérations en bloc (Tableau 1) ou tout autre avis prescrit par la Bourse à l'officiel de marché au SOM de la Bourse.*

À l'heure actuelle, le formulaire de rapport d'opérations en bloc mentionné ci-haut est disponible sous format papier seulement et peut donc être transmis à la Bourse uniquement par télécopieur. Les PA ont demandé à la Bourse de créer une version Web du formulaire qui pourrait être complétée à l'écran et transmise à la Bourse par le biais de notre site.

Cette option permettant aux PA de transmettre le formulaire de rapport d'opérations en bloc par le biais du site Web de la Bourse facilitera la tenue de registres étant donné que les formulaires seront sauvegardés sur le réseau informatique de la Bourse. De plus, la transmission des opérations en bloc aux autres services de la Bourse (par exemple, à la Division de la réglementation) pourra être faite de façon beaucoup plus efficace grâce à ce mécanisme étant donné que les différents services nécessitant cette information peuvent être ajoutés à la liste de distribution. Cela sera aussi utile aux PA qui doivent aussi transmettre copie des opérations hors bourse, comme les opérations en bloc, à leur service de conformité.

En fonction des raisons présentées ci-haut, la Bourse est d'avis que de donner la possibilité aux PA de transmettre leurs opérations en bloc par le biais de notre site Web simplifierait la transmission de ces opérations tout en permettant aux parties concernées de recevoir

l'information requise de façon beaucoup plus efficace et dans les délais prescrits. De plus, cette façon de faire faciliterait la tenue de registres pour toutes les parties concernées.

## B. Analyse comparative

Les bourses suivantes acceptent les opérations en bloc :

BOURSES	Australian Securities Exchange (ASX)	Chicago Mercantile Exchange (CME)	NYSE Liffe
PRODUITS	Contrats à terme sur acceptations bancaires de 90 jours	Contrats à terme Eurodollar	Contrats à terme EURIBOR (taux d'intérêt euro) de trois mois
	Contrats à terme sur obligations du Trésor de 10 ans	Contrats à terme sur billet du Trésor de 10 ans	Contrats à terme Long Gilt
MÉTHODE DE TRANSMISSION	<p><b>3. Enregistrement</b> Les participants à une opération en bloc exécutée au cours de la séance quotidienne doivent compléter chacun un formulaire d'enregistrement pour la transmission des opérations en bloc et soumettre le formulaire pour validation à la Bourse ou soumettre les détails par le biais du système d'enregistrement dans un délai de cinq (5) minutes à partir du moment où l'ordre d'opération en bloc a été envoyé à la Bourse. Les parties à une opération en bloc exécutée durant la séance de la nuit doivent compléter le formulaire d'enregistrement pour la transmission des opérations en bloc et le soumettre à la Bourse pour validation ou soumettre les détails par le biais du système d'enregistrement entre 8 h 30 et 9 h 30 le jour ouvrable suivant.</p>	<p><b>1. CME ClearPort</b> Les opérations en bloc peuvent être rapportées à CME Clearing par le biais de CME ClearPort. Vous devez être inscrit à CME ClearPort à titre de courtier pour entrer vous-même des transactions ou à titre de négociateur si vous êtes la partie désignée à une opération. La démo CME ClearPort fournit une excellente introduction pour l'enregistrement et la soumission des opérations hors corbeille.</p> <p><b>2. Globex Control Center (« GCC »)</b> Presque toutes les opérations en bloc peuvent être rapportées au GCC. Le vendeur divulgue l'opération en téléphonant au GCC au 312.456.2391 dans un délai de cinq minutes à partir de l'exécution. Lorsque le GCC est fermé, l'opération en bloc doit être rapportée dans les cinq minutes précédant l'ouverture de la prochaine séance de négociation électronique pour ce produit. Par la suite, le vendeur doit demander à sa firme compensatrice d'entrer l'opération dans le Front End Clearing (FEC). Les parties/courtiers exécutants connaissant bien les procédures sur les opérations en bloc et désignés par la firme à contacter peuvent entrer les opérations dans GCC sans avoir une inscription ClearPort bien que la bourse préfère les parties qui sont inscrites à ClearPort.</p>	<p><b>4.5.19</b> Dès qu'une opération en bloc est organisée, le membre exécutant de l'opération en bloc doit soumettre les renseignements, prévus à la Procédure de négociation 4.5.17 (ii) à (vii) inclusivement, de l'opération en bloc au Euronext Market Undertaking approprié par le biais de LIFFE CONNECT dès que possible.</p>



## II. MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES PROPOSÉES

La Bourse propose de modifier les Procédures afin de permettre aux PA de soumettre un formulaire Web de rapport d'opérations en bloc par le biais du site de la Bourse.

## III. OBJECTIFS ET CONSÉQUENCES

L'ajout d'un formulaire Web de rapport d'opérations en bloc vise à assurer la transmission efficace des opérations en bloc tout en permettant aux parties concernées de recevoir l'information nécessaire de façon beaucoup plus efficace et dans les délais appropriés tout en facilitant la tenue de registres pour toutes les parties intéressées.

## IV. INTÉRÊT PUBLIC

L'ajout d'un formulaire Web de rapport d'opérations en bloc va permettre la communication de l'information requise de façon beaucoup plus efficace et dans les délais prescrits tout en facilitant la tenue de registres pour toutes les parties concernées.

## V. PROCESSUS

La modification proposée est présentée au Comité de Règles et Politiques de la Bourse pour approbation et sera ensuite soumise à l'Autorité des marchés financiers (AMF) conformément au processus d'auto-certification. La modification sera aussi transmise à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) à titre informatif.

## IV. SOURCES

ASX24, Operating Rules Procedures, Procedure 4820, Subsection 3, Registration.  
[http://www.asxgroup.com.au/media/PDFs/asx\\_24\\_procedures.pdf](http://www.asxgroup.com.au/media/PDFs/asx_24_procedures.pdf)

CME Group, Block Trades.  
<http://www.cmegroup.com/clearing/trading-practices/block-trades.html>

NYSE Euronext, NYSE Liffe Trading Procedures, section 4.5.19.  
<http://www.euronext.com/fic/000/059/181/591811.pdf>

## V. DOCUMENT EN ANNEXE

Procédures relatives à l'exécution d'opérations en bloc



## PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS EN BLOC

- a) Une fois que l'opération en bloc a été conclue en conformité avec le seuil de quantité minimale établi et publié par la Bourse, les détails de l'opération doivent être rapportés à la Bourse en communiquant avec un officiel de marché au service de Pilotage du Marché de la Bourse au 1 888 693-6366 ou au 514 871-7871 à l'intérieur de la période de temps prescrite par la Bourse.
- b) Les participants agréés représentant l'acheteur et le vendeur doivent compléter et soumettre le formulaire de rapport d'opérations en bloc (Tableau 1) ou tout autre avis prescrit par la Bourse à l'officiel de marché au service de Pilotage du Marché de la Bourse, pour validation.
- c) Un officiel de marché vérifiera la validité des détails de l'opération en bloc soumis par le(s) participant(s) agréé(s).
- d) La confirmation d'une opération en bloc par un officiel du marché n'empêchera pas la Bourse d'initier des procédures disciplinaires dans le cas où il est par la suite constaté que l'opération a été effectuée de façon non conforme aux Règles.
- e) Une fois que l'opération en bloc a été validée, l'information suivante, concernant l'opération en bloc, sera diffusée par la Bourse:
  - i) date et heure de la transaction
  - ii) valeurs mobilières ou instruments dérivés et mois d'échéance du(des) contrat(s);
  - iii) prix pour chaque mois d'échéance et prix de levée (si applicable); et
  - iv) volume des contrats pour chaque mois d'échéance.
- f) À la demande de la Bourse, le participant agréé qui effectue une opération en bloc, doit démontrer de façon satisfaisante que l'opération en bloc a été conclue en conformité avec les Règles de la Bourse. Le défaut de fournir des preuves satisfaisantes de conformité aux Règles pourra entraîner le déclenchement d'une action disciplinaire.

Tel que le prévoit l'article 6380 des règles de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »), voici les valeurs mobilières et les instruments dérivés admissibles, les délais prescrits pour chacun ainsi que les seuils de quantité minimale pour l'exécution d'opérations en bloc.

<b>VALEURS MOBILIÈRES ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS ADMISSIBLES</b>	<b>DÉLAI PRESCRIT</b>	<b>SEUIL DE QUANTITÉ MINIMALE</b>
	(Dès que possible, à l'intérieur du délai suivant)	
<b>Contrats à terme 30 jours sur le taux repo à un jour (ONX)</b>	15 minutes	1 000 contrats
<b>Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (CGB)</b>	15 minutes	1 500 contrats
<b>Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (CGZ)</b>	15 minutes	500 contrats
<b>Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB)</b>	15 minutes	500 contrats
<b>Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF)</b>	15 minutes	500 contrats
<b>Options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois</b>	15 minutes	2 000 contrats
<b>Contrats à terme sur pétrole brut canadien</b>	15 minutes	100 contrats



TABLEAU 1

## Formulaire de rapport d'opérations en bloc

Les participants agréés doivent compléter clairement et précisément toutes les sections de ce formulaire.

Ce formulaire doit être complété et transmis par télécopieur au service de Pilotage du Marché au 514 871-3592 [ou par le biais du site de la Bourse au moyen du formulaire Web](#).

Un officiel de marché peut être contacté au 1 888 639-6366 ou au 514 871-7871.

<b>HEURE ET DATE DE L'OPÉRATION:</b>	
<b>NOM ET NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PARTICIPANT AGRÉÉ (ACHETEUR):</b>	
<b>NOM ET NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU MEMBRE COMPENSATEUR (ACHETEUR):</b>	
<b>NOM ET NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PARTICIPANT AGRÉÉ (VENDEUR):</b>	
<b>NOM ET NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU MEMBRE COMPENSATEUR (VENDEUR):</b>	
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE:</b>	
<b>NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR OU COURRIEL:</b>	

Instruments Dérivés	Contrat à terme/ Option d'achat/ Option de vente	Mois d'échéance	Prix de levée de l'option (si applicable)	Nombre de Contrats	Prix	Type de stratégie* (si applicable)

Pour le personnel de la Bourse de Montréal seulement:

**Date et heure de réception:**

\_\_\_\_\_

**Signature autorisée de la Bourse de Montréal:**

\_\_\_\_\_

Les détails de ce formulaire sont acceptés par la Bourse de Montréal sur la stricte entente que la Bourse de Montréal n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'intégralité des informations fournies par le participant agréé.

\* Chaque patte de la stratégie de négociation doit être inscrite séparément.

## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

**DÉCISION N° 2011-PDG-0171****La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et Services de dépôt et de compensation CDS inc.**

(Modification de la décision d'autorisation)

Vu la décision n° 2006-PDG-0180 prononcée le 17 octobre 2006 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») autorisant La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS Itée ») et Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS ») (ensemble, la « CDS ») à exercer l'activité de compensation de valeurs au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, dispensant CDS Itée et Compensation CDS de l'obligation de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation en vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-7.03 (la « LAMF ») et révoquant la décision de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation n° 7167 accordée à CDS Itée le 22 août 1984 en vertu de l'article 89 de la LAMF;

Vu la demande de la CDS déposée auprès de l'Autorité le 26 septembre 2011 (la « demande ») afin de modifier la décision n° 2006-PDG-0180 pour faire état du passage de la CDS aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») en remplacement des principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») canadiens et pour tenir compte de la pratique actuelle à l'égard du dépôt des états financiers par la CDS;

Vu les arguments suivants, allégués au soutien de la demande :

- i) À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011, CDS Itée et Compensation CDS doivent établir leurs états financiers consolidés conformément aux IFRS plutôt qu'aux PCGR;
- ii) La garantie en espèces fournie par les adhérents de Compensation CDS répond aux critères des IFRS pour être reconnue comme un élément d'actif de Compensation CDS comportant une obligation correspondante dans son bilan;
- iii) Le fait de reconnaître la garantie en espèces comme un élément d'actif et de passif augmenterait significativement le ratio de levier financier de Compensation CDS;
- iv) Puisque les états financiers annuels vérifiés doivent être déposés dans les 90 jours suivant la fin d'un exercice, le dépôt des états financiers trimestriels non vérifiés dans les 60 jours suivant la fin du dernier trimestre n'est pas requis;

Vu la publication de la demande au Bulletin de l'Autorité (« Bulletin ») le 30 septembre 2011 [(2011) B.A.M.F., Vol. 8, n° 39, section 7.3] invitant toute personne le désirant à présenter ses commentaires par écrit;

Vu l'absence de commentaires relativement à la publication de la demande au Bulletin;

Vu la recommandation du Surintendant des marchés de valeurs;

En conséquence :

L'Autorité modifie la décision n° 2006-PDG-0180 à l'égard de la condition afférente à la viabilité financière de CDS Itée et de Compensation CDS. À cet effet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 :

1. Le libellé du paragraphe 10.2 de cette décision doit se lire comme suit :

- « 10.2 Afin d'exercer un contrôle sur sa viabilité financière, CDS Itée doit calculer, sur une base individuelle, les ratios financiers suivants : [...] ».
2. Le libellé du paragraphe 10.5 de cette décision doit se lire comme suit :
- « 10.5 CDS Itée doit déposer auprès de l'Autorité les états financiers trimestriels non vérifiés dans les 60 jours suivant la fin des trimestres un à trois, ainsi que les états financiers annuels vérifiés dans les 90 jours suivant la fin de chaque exercice, le tout établi conformément aux Normes internationales d'information financière. Les états financiers trimestriels et annuels de CDS Itée doivent être fournis sur une base individuelle et consolidée. Tout rapport annuel fourni aux actionnaires doit être déposé simultanément par CDS Itée auprès de l'Autorité. ».
3. Le libellé du paragraphe 19.3 de cette décision doit se lire comme suit :
- « 19.3 [...] »
- b) le ratio de levier financier, soit le ratio des éléments d'actif totaux ajustés par rapport aux capitaux propres, où les éléments d'actif totaux ajustés sont calculés selon les éléments d'actif totaux, déduction faite des dépôts des clients et de la garantie en espèces de l'adhérent, lesquels sont tous reconnus dans l'état de la situation financière de Compensation CDS. ».
4. Le libellé du paragraphe 19.6 de cette décision doit se lire comme suit :
- « 19.6 Compensation CDS doit déposer auprès de l'Autorité les états financiers trimestriels non vérifiés dans les 60 jours suivant la fin des trimestres un à trois, ainsi que les états financiers annuels vérifiés dans les 90 jours suivant la fin de chaque exercice, le tout établi conformément aux Normes internationales d'information financière. ».

Fait le 31 octobre 2011.

Mario Albert  
Président-directeur général